FRÉDÉRIC II, CATHERINE,

ET

LE PARTAGE DE LA POLOGNE

D'APRÈS DES DOCUMENS AUTHENTIQUES.

PAR

FRÉDÉRIC DE SMITT.

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK.
67. Rue Richelieu.
BERLIN, ASHER & CO.
20. Unter den Linden.
1861.

PRÉFACE.

Le présent ouvrage fut composé en 1852. L'auteur, sur la demande du Chancelier d'Etat, Comte Nesselrode, avait obtenu de l'Empereur Nicolas, en faveur de ses recherches historiques sur l'histoire de Souworow et de la Pologne, la permission de s'aider des grandes Archives Impériales de Moscou, et il y puisa les matériaux pour son travail actuel. L'âme grande et loyale de l'Empereur Nicolas était au-dessus de cette mesquinerie diplomatique, qui voudrait fermer les sources principales, auxquelles les historiens consciencieux peuvent puiser des notions fondées, et entretiendrait volontiers toutes les erreurs accréditées, pour ne pas être troublée dans son doux sommeil, que favorisent précisement ces mêmes erreurs. L'Empereur avait déjà plusieurs fois accordé la permission de profiter des Archives de l'Etat, pour favoriser des recherches historiques: d'abord au Général Dani-

lewsky, et plus tard au Colonel Miliutin, afin de répandre dans leurs écrits de vérités puisées aux meilleures sources. Le premier n'en fit qu'un usage restreint et partial, comme il convenait à ses desseins particuliers. Le dernier, individualité toute différente, plein de droiture et d'amour pour la vérité, a mis amplement à profit cette faveur Impériale; et, grâce à elle, a parfaitement éclairci une des périodes les plus défigurées et les plus obscures de l'histoire, et nous a donné dans sa Campagne de 1799, un travail historique des plus estimables.

L'histoire des partages polonais est bien antérieure aux événements de 1799; et sur elle il s'est répandu encore plus de faussetés. On a publié des bouts de dépêches, tirées des Archives, des parties isolées adroitement choisies, précisément comme elles convenaient au but proposé et au maintien des idées erronées; mais jamais des dépêches complètes dans leur liaison et leur ordre de dates. Puis viennent des historiens et copient fidèlement l'un après l'autre les récits mis en vogue, et s'ils appartiennent à l'école moderne, ne manquent jamais d'ajouter les mêmes déclamations banales, sur l'avide et envahissante Russie, et sur son insatiable Impératrice, qui, probablement d'après „le Testament de Pierre le grand", arracha à la Pologne un

lambeau après l'autre, et contraignit encore d'autres Princes innocents à prendre part avec elle aux dépouilles.

Le travail que nous présentons au public fut commencé dans l'hiver de 1852, d'abord pour notre propre instruction, et pour nous éclairer nous-même sur cet événement important.

L'auteur avait serré le cahier dans son pupître, pensant à peine à le livrer à la publicité; lorsque, comme une sorte de continuation des anciens efforts, pour donner le change au monde sur l'histoire du partage, il parut un nouvel ouvrage intitulé „Frédéric et Catherine“ (Berlin 1859), dans lequel, comme dans les précédents, on ne produisait que des parcelles de dépêches, qui encore une fois devaient jeter une lumière douteuse sur la partie depuis longtemps suspectée. L'auteur de cet ouvrage, ainsi qu'on le savait, avait eu à sa disposition les Archives de l'Ambassade prussienne à St. Pétersbourg, et par conséquent devait avoir puisé dans les lettres du Roi Frédéric au Comte Solms des éclaircissements complets sur la marche des choses; cela ne pouvait donc paraître qu'une nouvelle tentative, pour fortifier le monde dans ses anciennes erreurs. Le soussigné ne crut pas devoir hésiter plus longtemps à montrer aussi le revers de la médaille, en reprenant son

ancien travail et en publiant avec lui, dans toute leur intégrité, les dépêches du Roi à Solms (en tant qu'elles furent communiquées au Cabinet Russe), telles qu'elles furent présentées au Comte Panin, copiées de la propre main du Comte Solms. C'est ce qu'il entreprend dans le présent ouvrage, dont la première partie et le Supplément sont destinés à retracer la marche des choses, et la seconde à en fournir les preuves, par les Documens qui s'y rapportent.

L'auteur sait bien, qu'il entreprend une tâche ingrate, qui l'exposera à beaucoup d'attaques et d'inimitiés. Mais tel est son lot, qu'il doit lutter contre certaines préventions du temps à l'égard de la Russie et de ses sommités aussi bien que de la Pologne et de ses révolutions. Des jugemens dictés par la partialité ne voulaient voir d'un côté que le droit, de l'autre que le tort. A cela s'ajoutèrent des illusions, produites avec art et répandues avec zèle; accusant dans l'affaire des partages principalement la Russie; tout devait être l'ouvrage de sa politique d'agrandissement. Dans un travail, publié il y a deux ans sur Souworow et la Pologne, nous avons démontré, d'après les pièces authentiques, quelles furent les causes du second partage: dans celui-ci nous indiquerons l'origine et la marche du premier; et si le ciel nous accorde de plus

longs jours, nous comptons présenter au public, dans la continuation de notre Souworow, la marche du troisième et son rapport avec les autres. Tout cela, nous le comprenons, ne nous gagnera pas des sympathies dans de certaines régions et dans une certaine disposition des esprits contre la Russie; sans doute, il est plus commode et en même temps plus profitable, de suivre le torrent; — mais, „fais que dois, advienne que pourra." Nous avons la conscience d'avoir écrit ces pages sans prévention et sans arrière-pensée, sans intérêt de parti ni de nation, ne tendant, après un examen rigoureux, qu'à la vérité. Insoucieux de notre personne, sans porter nos regards ni à droite ni à gauche, nous avons eu l'oeil toujours fixé sur les faits. Qu'il en résulte du bien, qu'il en résulte du mal pour nous, c'est entre les mains de Dieu! Quand on est très-avancé dans la vie, on envisage les choses à venir avec un calme profond.

à Heidelberg ce 1r. Aout. 1860.

Frédéric de Smitt.

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE:
Le partage de la Pologne. — Etat présent de la question.

Les récits, qu'on a faits jusqu'à présent sur ce partage sont en partie „fable convenue." — Ils remontent à trois sources principales: les écrits de Frédéric, les discours du Prince Henri, et les rapports diplomatiques. — Exposé de Frédéric. — N'est pas contraire à la vérité, mais il pèche par des réticences. — Le récit du Prince Henri reproduit dans plusieurs ouvrages: dans Ségur, dans Vioménil et dans Ferrand; — d'après Ségur; — d'après la rélation du Comte de *** dans Vioménil; — d'après la relation de Rhulière dans Ferrand. — Contradiction entre le récit du Prince et celui du Roi. — Que les diplomates Prussiens ont toujours continué à broder sur ces récits; — d'abord, Görtz, dans un Recueil adroitement préparé; — après lui, Dohm. — Enfin Schöll. — Leur exposé passe dans les Manuels historiques. — Heeren. — Récits modifiés, d'après des rapports diplomatiques. — Flassan. — Raumer. — Historiens qui accusent Frédéric. — Coxe. — Wraxall. — Gross-Hoffinger (remplissage). — Comte de Saint-Priest. — Sa relation; — donne lieu à quelques objections et tire trop d'inductions. — A qui doit on croire? — La

masse s'en tient aux exposés des écrits Prussiens, et condamne l'Impératrice Catherine.

DEUXIÈME PARTIE.

Frédéric II ou la Solution.

Tâche que Frédéric s'est lui-même imposée. — Il a en vue deux acquisitions principales: la Silésie et la Prusse occidentale. — La mort d'Elisabeth le sauve de sa ruine. — Pierre III conclut un traité avec lui. — Frédéric y dépose le germe de la future acquisition de la Prusse occidentale. — Bases de son plan. — Les articles secrets du traité. — Deux sont proposés par Pierre, et deux par Frédéric. — Avènement au trône de Catherine II. — Epuisement des puissances. — Catherine a le choix d'une alliance. — En conclut une avec Frédéric. — Politique de ce dernier. — Il fait insérer des conditions du traité précédent conclu avec Pierre et désavantageuses aux Polonais. — Preuves: d'abord l'article concernant le maintien de la constitution affaiblissante. — Ses paroles au général Gadomsky. — Sa réponse au Général Mokranowsky. — Conduite de son Ambassadeur Rexin à Constantinople, et plaintes de la Russie sur son compte. — Singulière excuse de Frédéric. — Entretien du Roi avec Saldern, dans lequel le Roi exprime son opinion. — Note fulminante du Roi à Petersbourg, contre l'établissement d'un conseil permanent en Pologne. — C'est aussi Frédéric, qui le premier met la question des Dissidens sur le tapis, et cherche à gagner l'Impératrice Catherine à cette cause. — Note de son Ambassadeur, le Comte de Solms à Pétersbourg. — L'Impératrice Catherine intervient activement en faveur des Dissidens. — Rôle équivoque de Frédéric. —

Troubles qui en sont le résultat en Pologne. — Mesures violentes de Repnin. — Confédération de Bar. — Choiseul attise le feu de la guerre contre les Russes. — Frédéric décline une coopération décisive pour les dissidens, et laisse l'Impératrice seule devant la difficulté. — Sa politique déjà devinée et signalée de son temps. — Interprétation de Sulkowsky. — De Lord Stormont. — Entrevue de Frédéric avec l'Empereur Joseph à Neisse. — Son jugement sur l'Empereur. — Succès des Russes contre les Turcs. — Inquiétude de Frédéric. — Même inquiétude à Vienne. — Conférence de Neustadt. — Il n'y fut pas concerté de partage. — Tentatives de Frédéric pour amener le démembrement de la Pologne. — Le Prince Henri à Pétersbourg. — Il insiste sur un entretien politique avec l'Impératrice. — Il cherche à sonder l'Impératrice au sujet d'un partage de la Pologne. — Catherine ne s'y montre pas très favorable. — Frédéric revient à la charge avec une proposition formelle. — Délais du côté de la Russie, et pas de réponse. — Le Roi demande presque avec menace, une décision. — La position de l'Impératrice l'oblige à céder. — Les négociations commencent en Mai 1771 et finissent par la conclusion du traité de partage, le 5 Août 1772. — Le partage de la Pologne fut-il un forfait inouï, comme les Polonais et les Français l'ont crié? — Ce ne fut pas inouï. Les Polonais ont agi de la même manière, et se sont approprié des provinces russes. — Duel de plusieurs siècles entre la Russie et la Pologne. — Et les Français sous Louis XIV et Napoléon n'ont pas non plus agi autrement. — Les droits des Polonais sur les provinces qui leur furent enlevées n'étaient pas plus fondés, que ceux de leurs adversaires. — Dans la vie politique, la stricte observance du droit n'est pas toujours

possible, et le salut des peuples a aussi ses droits. — La raison doit être ici le juge suprême. — Dans la vie des états, celui qui ne sait pas défendre et conserver son indépendance ne mérite pas de la posséder. — La nation polonaise avait tous les moyens d'être forte et indépendante, et elle périt, par son propre égoïsme, par la discorde, les vices, et la corruption.

Document A. Traité d'Alliance entre Pierre III et Frédéric II, du 8 Juin 1762. (Jusqu'ici inédit.)

Supplement.

FRÉDÉRIC II., CATHERINE

ET

LE PARTAGE DE LA POLOGNE.

Première partie.

Le partage de la Pologne. — Etat présent de la question.

Aucune question n'a tant et si souvent occupé l'attention publique, dans les quatre-vingt dernières années, que celle du partage de la Pologne. Il n'est aucune cause, dans laquelle aient été prodigués autant de reproches et d'outrages; et on les a particulièrement dirigés contre l'Impératrice Catherine de Russie, qui fut considérée et représentée comme l'auteur et l'agent principal de ces partages. Et cependant rien n'est plus faux et plus injuste. L'Impératrice Catherine n'agit dans cette affaire que contre son gré, et conduite par une impérieuse nécessité.

Le véritable instigateur, l'agent et l'auteur de l'accomplissement du premier partage, est resté au contraire, pour ainsi dire, à l'abri du reproche. On ne le représenta, que comme ayant été contraint de prendre part à ce démembrement, pour ne pas rester en arrière des autres

Première partie.

Le partage de la Pologne. — Etat présent de la question.

Aucune question n'a tant et si souvent occupé l'attention publique, dans les quatre-vingt dernières années, que celle du partage de la Pologne. Il n'est aucune cause, dans laquelle aient été prodigués autant de reproches et d'outrages; et on les a particulièrement dirigés contre l'Impératrice Catherine de Russie, qui fut considérée et représentée comme l'auteur et l'agent principal de ces partages. Et cependant rien n'est plus faux et plus injuste. L'Impératrice Catherine n'agit dans cette affaire que contre son gré, et conduite par une impérieuse nécessité.

Le véritable instigateur, l'agent et l'auteur de l'accomplissement du premier partage, est resté au contraire, pour ainsi dire, à l'abri du reproche. On ne le représenta, que comme ayant été contraint de prendre part à ce démembrement, pour ne pas rester en arrière des autres

puissances, et pour ne pas laisser détruire complètement l'équilibre du Nord.

La troisième puissance ne fut comprise dans ces accusations, qu'autant qu'elle y donna lieu par l'occupation d'un district polonais; ce qui fit naître, à ce qu'on croit, la première pensée du partage chez les deux autres souverains. Mais, du reste, il était connu, qu'elle n'entra que plus tard dans le plan des autres puissances.

Toute l'histoire de cet évènement, telle qu'elle est retracée dans les livres scolaires et dans les ouvrages historiques, n'est, en grande partie que: „fable convenue".

Il est temps, que cette question soit enfin éclaircie; qu'il soit démontré, comment l'affaire eut lieu; comment ce partage avait déjà été, de longue main, ménagé, preparé, dirigé et laborieusement effectué, avant que personne n'en eût le moindre soupçon. Il est temps, qu'il soit fait à chacun sa part, selon la vérité et la justice; car, jusqu'à présent, la marche réelle de ces évènemens est restée couverte d'un voile; et bien qu'on en ait produit de nombreux exposés, la plupart ne sont faits que pour détourner les esprits de la trace du vrai, et faire chercher les auteurs là où ils ne sont pas.

On peut faire remonter à trois sources principales tous les récits existants sur ce sujet: les

écrits du Roi Frédéric; — les discours du Prince Henri, — et les rapports diplomatiques; viennent ensuite les notions puisées à cette dernière source ou dans la tradition du temps. Et ce qui est déjà un indice, que les faits n'ont pas été présentés avec impartialité, c'est que, du côté de la Russie comme de celui de l'Autriche, il n'a jamais été rien publié a cet égard. Nous n'avons donc que des données, provenant d'une seule des puissances intéressées; et précisément de celle à qui il importait le plus de ne pas laisser paraître la vérité dans tout son jour. De plus, les récits de Frédéric et du Prince Henri, qui passent pour les sources principales, se contredisent sur bien des points; ce qui prouve, qu'une des deux versions, sinon toutes les deux, est fausse. Puis, ce qu'on connaît des rapports diplomatiques du temps, ne présente qu'un futile bavardage, des commérages de cour, et des données fausses. Un court exposé de ces récits divers peut venir à l'appui de ce que nous venons d'avancer.

Le Rapport de Frédéric contient ce qui suit [1]):

[1]) Extrait des Mémoires de 1763 jusqu'à 1775. — (Nouvelle édition de cet ouvrage. Berlin 1846: Volume VI. des Oeuvres. —) Nous reproduisons dans cet extrait autant que possible les propres paroles du Roi.

„Les victoires des Russes, et leur marche progressive contre les Turcs (pendant la guerre de 1768 à 1774) excitaient la plus grande inquiétude. On ne pouvait pas coopérer à l'agrandissement d'une puissance aussi dangereuse. Il y avait alors deux partis à prendre: ou arrêter les Russes dans le cours de leurs victoires, ou en tirer adroitement quelque avantage [1]). — Le Roi n'avait rien négligé à cet égard; et il avait envoyé à St. Pétersbourg un projet politique, qu'il attribua au Comte de Lynar; dans lequel il proposait le partage de quelques provinces polonaises entre la Russie, la Prusse et l'Autriche [2]). Mais les progrès extraordinaires des Russes sur terre et sur mer firent qu'on ne donna aucune attention à ce projet. Il fallut donc avoir recours à d'autres moyens. La Prusse ne pouvait pas

---

[1]) Premier indice très clair!

[2]) Le passage souligné avait été prudemment retranché par le Comte Herzberg, dans la 1re édition des Oeuvres du Roi, Année 1788. — Dans la 2e, qui fut refaite avec la plus grande exactitude, par ordre du Roi actuel, ce passage omis a été restitué.

Remarque postérieure. Voir au sujet de ce projet de Lynar l'ouvrage de Mr. de Schlözer: Frédéric le Grand et Catherine II. — Berlin 1859 (page 210) —

laisser tomber tout-à-fait la Porte. Le Roi crut en conséquence, que s'il mettait en avant la cour de Vienne, et s'il offrait en même temps sa mé-

Il est seulement à remarquer, que Mr. de Schlözer s'efforce de retourner la pointe du trait contre la Russie, en affirmant, que l'idée première de ce projet aurait parfaitement répondu aux pensées et aux plans antérieurement produits par la cour de Russie. Et il cite à l'appui de cette assertion un entretien de Panin avec le Comte de Solms en 1763, dans lequel le premier avait assuré en termes généraux, que la Prusse serait récompensée de ses efforts dans l'intérêt de la Russie. De cette assurance vague, donnée six ans auparavant et dans des circonstances toutes différentes, à la proposition formelle d'un démembrement de la Pologne, il y a une différence assez notable. Pour donner plus de force à ce qu'il avance, Mr. de Schlözer ajoute: Que l'Autriche aurait eu l'intention d'envoyer un corps d'armée considérable sur le Dniester, au secours des Turcs." — Comment? à cette époque? — Février 1769? — En aucune façon; et Mr. de Schlözer intervertit l'ordre des temps. Les opérations des Russes contre les Turcs n'avaient pas même commencé; et on regardait alors la Turquie comme une puissance, qui pût à elle seule contrebalancer les forces Russes. On ne pensa en Autriche à soutenir la Porte, que lorsque celle-ci, deux fois vaincue, avait perdu la Moldavie et la Valachie: c'est à dire, deux ans plus tard.

Le projet, tel qu'il le présente, d'après la dépêche du Roi à Solms, en date du 2 février 1769, était ainsi conçu: — „Le Comte de Lynar est venu à Berlin, pour marier sa fille au fils du Comte Kameke. C'est le même,

diation, il obtiendrait la paix tant et si justement désirée.

„La Conférence eut lieu à Neustadt, le 3 septembre 1710. — Les Autrichiens, et avec eux Kaunitz, étaient enflammés de colère contre les Russes. Kaunitz déclara, que l'Autriche ne

---

qui a conclu la paix de Kloster-Zeven. Il est grand politique, et gouverne encore l'Europe du fond du village ou il s'est retiré. Le Comte de Lynar a eu une idée singulière, pour réunir tous les intérêts des Princes en faveur de la Russie, et pour donner tout d'un coup une face différente aux affaires de l'Europe. Il veut, que la Russie offre à la cour de Vienne, pour son assistance contre les Turcs, la ville de Leopold et ses environs; qu'elle nous donne la Prusse polonaise avec la Warmie, et droit de protection sur Dantzig; et que la Russie, pour se dédommager des frais de guerre, accroche telle partie de la Pologne qui lui conviendrait; et qu'alors, n'y ayant aucune jalousie entre l'Autriche et la Prusse, ils secoureraient la Russie à l'envi les uns des autres contre les Turcs. Ce plan a quelque éclat; il paraît séduisant. J'ai cru devoir vous le communiquer." — Avec une indifférence apparente il termine ainsi: „Vous qui connaissez la façon de penser du Comte Panin, ou vous supprimerez tout ceci, ou vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos, quoiqu'il me semble, qu'il s'y trouve plus de brillant que de solide."

Quand on sait, que le nom de Lynar n'était que supposé, et qu'il ne s'agissait de rien moins que des propres voeux et des pensées du Roi, on ne peut qu'admirer l'adresse de l'insinuation.

souffrirait jamais que les Russes franchissent le Danube, ou fissent des conquêtes dans le voisinage de la Hongrie.

„En même temps arriva de Constantinople une dépêche, sollicitant l'intervention de l'Autriche et de la Prusse. A St. Pétersbourg on ne se montrait pas très disposé à accéder à cette demande. Le hasard voulut, que le Prince Henri fit à cette époque une visite à Stockholm. L'Impératrice l'invita à venir à St. Pétersbourg. Un autre hasard voulut aussi, que les Autrichiens dans le même moment occupèrent la seigneurie de Zips, et élevèrent des prétentions sur cette contrée et sur les provinces environnantes. Un coup si hardi frappa d'étonnement la cour de Russie, et rien ne servit davantage à hâter la conclusion du traité de partage. Le principal motif était de prévenir une guerre générale, et par là de maintenir en même temps l'équilibre entre les puissances voisines. Comme la cour de Vienne donna clairement à entendre, qu'elle désirait faire tourner à son profit les troubles de la Pologne, le Roi ne pouvait qu'en faire autant. L'Impératrice irritée, dit au Prince Henri: „si la cour de Vienne voulait détacher des parties de la Pologne, les autres Puissances voisines auraient le même droit." — C'était le seul moyen de prévenir une guerre, et de con-

tenter tout le monde. Chaque puissance put prendre la portion de territoire qui lui agréait le plus: la Prusse eut eu pour sa part le district qui séparait le royaume proprement dit des autres parties de l'état, et l'équilibre eut été maintenu entre les trois puissances. Le Comte Panin était contre la proposition. L'Impératrice, au contraire, se sentait flattée de la pensée d'étendre son empire sans péril, et la proposition fut adoptée au Conseil des Ministres. Cependant, à la requête de Panin, le Roi sonda les intentions de la cour de Vienne. Kaunitz faisait des difficultés; il paraissait attendre plus d'avantages du côté de la Turquie. Le Roi ne se laissa pas abuser, et manda à St. Pétersbourg que: „Bien que Kaunitz ne se soit pas encore prononcé, on pouvait cependant être sûr, qu'il prêterait les mains à ce projet, aussitôt qu'il verrait les deux autres puissances d'accord." Toutefois, par la lenteur et l'apathie des Russes, les choses auraient encore traîné considérablement en longueur, si, en dernier lieu, les chicanes que suscitaient les Autrichiens dans les négociations de paix des Russes avec les Turcs, et les armemens qu'ils faisaient en Hongrie, n'eussent tiré Pétersbourg de sa léthargie. L'Impératrice Catherine se convainquit enfin, que, pour s'assurer le secours du Roi, elle devait lui procurer des

avantages. Panin déclara alors: „qu'il attendait de Berlin le plan de partage, pour entrer en négociation.“ Tout aussitôt le plan fut expédié à St. Pétersbourg.

„Néanmoins Kaunitz se montrait toujours plus récalcitrant, et même menaçant. La position du Roi devenait embarrassante: d'un côté, il devait ajouter aux forces d'une puissance déjà formidable; de l'autre, il devait renoncer aux avantages qu'il avait espéré d'obtenir, s'il observait strictement ses obligations envers la Russie. Le Roi eut alors recours à la flatterie auprès de l'Impératrice, et la pria d'assurer la paix générale, en rénonçant à ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie. — Enfin, l'Impératrice y consentit. — Sur le champ, Frédéric expédia cette nouvelle à Vienne. — Kaunitz respira: — le dangereux voisinage était écarté.

„Cependant, par suite de l'indolence russe, la conclusion du traité de partage trainait encore en longueur: il s'agissait maintenant de Dantzig, qu'on ne voulait pas abandonner à la Prusse. Le Roi, considérant que celui qui est maître du port est aussi maître de la ville, céda enfin; et la convention secrète entre la Russie et la Prusse, relativement au partage, fut signée à St. Pétersbourg le 17 février 1772. L'Autriche devait être invitée à prendre aussi

sa part dans la Pologne. Mais il régnait à cette cour beaucoup de mésintelligence. Joseph voulait des conquêtes; Marie-Thérèse la paix à tout prix. Kaunitz prit le rôle de médiateur, et afin de contenter les deux parties, il se prononça pour une conquête pacifique, en participant au partage de la Pologne. Mais, alors, l'avidité de la cour de Vienne ne connut plus de bornes dans ses prétentions, elle les poussait jusqu'aux environs de Varsovie. Il fallut cependant se hâter d'en finir, avant que des étrangers ne s'en mêlassent. Le Roi conseilla alors à Catherine d'accepter l'ultimatum de Vienne; et le $\frac{\text{25 Juillet}}{\text{5 Août}}$ 1772, la convention entre les trois puissances fut signée à St. Pétersbourg." Tel est le récit de Frédéric.

Ces exposé du Roi ne blesse pas ouvertement la vérité, seulement il la dissimule; il ne pêche que par des réticences; et en cela, il ne remplit pas la condition imposée par Cicéron à l'historien: „de ne rapporter rien de faux; mais aussi, de ne déguiser rien de vrai[a])."

---

[a]) Cicero de Oratore II. 15: „Prima historiae lex, ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat"; „ne qua suspicio gratiae sit in scribendo, ne qua simultatis."

D'après le Roi, ce fut Marie-Thérèse qui donna la première impulsion au projet de partage, par la prise de possession de Zips, après quoi Catherine en aurait exprimé la pensée au Prince Henri. Les deux Impératrices furent donc, selon lui, les premières instigatrices du projet, et lui ne fit que les suivre patiemment et dans un but de conciliation. Cependant on voit percer la vérité sans qu'il s'en doute, dans ses plaintes et ses doléances sur la lenteur des Russes; lenteur qui n'était au fond qu'une opposition et une résistance tacite à une pénible nécessité; et qui, en effet, s'accordait peu avec la vive impatience du Roi d'entrer en possession des provinces tant désirées.

Examinons à présent la relation du Prince Henri, qu'on trouve disséminée dans plusieurs ouvrages, le Prince n'ayant rien écrit lui-même; car, fier du succès de sa négociation, il aimait à la raconter partout à sa manière, pour recueillir ensuite avec complaisance les éloges qu'il se croyait dûs. Tel était l'usage du temps; et son neveu et contemporain, le Roi de Suède, Gustave III., procédait de la même manière, lorsqu'il allait colportant dans toutes les cours et dans tous les bains de l'Europe, l'histoire de la révolution accomplie par lui en Suède, en 1772.

Le récit du Prince Henri se trouve donc dans trois ouvrages: 1° dans Ségur (Mémoires et souvenirs. Edition de Paris Vol. II, page 144; édition de Stuttgart Vol. II, page 140); — 2° dans Vioménil (Lettres sur les affaires de Pologne; Paris 1808; page 87: Souvenirs du Comte de ***); — 3° dans l'Histoire des trois démembrements de la Pologne, de Ferrand (Paris 1820. V. I, p. 132), qui donne un extrait des papiers de Rulhière. Mais nulle part cette relation est tout à fait sans alliage, si toutefois on excepte quelque peu Ségur, bien qu'on ne doive pas non plus se fier entièrement à lui, parce que la stricte vérité se trouve, dans ses écrits, trop souvent sacrifiée même à des considérations de style. — Le récit du Comte *** dans Vioménil, est visiblement taillé en raccourci sur celui du Roi; cependant il contient quelques particularités, qu'il prétend tenir de la bouche même du Prince[3]). — La biographie du Prince, qui parut ensuite (Vie du Prince Henri de Prusse. Paris 1809), à ce qu'il paraît écrite par son ancien aide-de-camp, le Comte de la Roche-Aymon, suit ce récit à la

[3]) L'auteur avoue dès le commencement, qu'il a composé sa relation d'après les récits du Prince, et d'après d'autres sources — („d'après ce que j'ai entendu raconter ou appris d'ailleurs"). —

lettre, et ne contient rien de nouveau, quoique Dohm veuille le faire accroire[4]).

Ce Comte ***, mentionné dans Vioménil, veut avoir ménagé une entrevue entre le Prince et Rulhière, à qui le Prince aurait raconté son histoire en détail, sachant bien que Rulhière s'occupait d'un récit historique de ces évènements. (Ferrand, V. I, p. 131.) Les papiers de Rulhière passèrent plus tard dans les mains de Ferrand, qui en tira la relation produite dans le 1er livre de son histoire; laquelle, malheureusement, ne nous donne pas non plus le récit exact du Prince; car, la plus grande partie en est extraite des écrits du Roi. Pourtant, on y trouve plusieurs additions, des détails qui touchent personnellement le Prince, et qu'on pourrait en conséquence attribuer à ses récits,

---

[4]) Il est arrivé à ce bon Dohm, à ce sujet, quelque chose de très humain. Il dit: „les Souvenirs du Comte de *** confirment pleinement le récit du biographe.“ Pour confirmer une chose, il faut d'abord, que le fait existe avant la confirmation; mais ici, c'est le contraire. Les Souvenirs parurent en 1808, et la Biographie en 1809. La simple conclusion à tirer de ceci est, que le biographe a copié mot à mot sa relation d'après les souvenirs, et ne la tient pas, ainsi que Dohm l'allègue pompeusement, de la bouche même du Prince.

si une troisième personne ne s'y trouvait encore mêlée, qui, ainsi que le dit Ferrand (V. I, p. 146), aurait redit et confirmé à Rulhière la version du Prince; un Baron Knyphausen, dont il ne rapporte du reste rien de particulier; cependant on sait, que c'était le beau-frère de Herzberg, brouillé avec lui, mais très utilisé par le Prince. Ainsi, comme nous l'avons dit, nous n'avons les récits du Prince Henri que de la troisième main.

D'après Ségur (V. II, p. 144), le Prince dans un entretien avec lui, où la conversation tomba sur le partage de la Pologne, lui aurait dit: „Ah! pour ce qui est de cela, ce n'est pas à l'Impératrice, qu'en revient l'honneur; et je puis bien dire au contraire, que c'est mon ouvrage. J'avais fait un voyage à St. Pétersbourg. A mon retour, je dis à mon frère: Ne seriez-vous pas étonné et très satisfait, si je vous rendais subitement possesseur d'une grande partie de la Pologne?“ — „Etonné, oui, me répondit mon frère, mais, satisfait, pas le moins du monde; car, pour faire une pareille conquête, et la conserver, il me faudrait soutenir une guerre acharnée, avec la Russie, avec l'Autriche, et peut-être même avec la France.“ Là dessus, pour le rassurer, je lui racontai, qu'un jour que je m'entretenais avec l'Impéra-

„trice, elle me parla de l'esprit séditieux des „Polonais, de leur anarchie et de leurs factions, „qui arriveraient infailliblement à entraîner dans „la guerre les puissances voisines. Tout d'un „coup, je conçus la pensée d'un partage, et je „la lui communiquai, ce qui parut lui faire une „grande impression. — „C'est un trait de lu-„mière, dit-elle. Si le Roi accueille ce plan, et si „nous nous entendons, nous n'avons plus rien à „craindre. — „Vous voyez donc, continuai-je, en „m'adressant à mon frère, que cet agrandisse-„ment ne dépend que de votre volonté." — Le „Roi m'embrassa, me remercia et entama „aus-sitôt des négociations avec Catherine et la cour „de Vienne. Après quelques difficultés, l'Autriche „donna aussi son assentiment. C'est donc à moi, „que la Prusse est redevable d'avoir, sans com-„bats, sans une goutte de sang répandu, et sans „sacrifices pécuniaires, obtenu un agrandissement „considérable: et la Pologne fut partagée." Jus-qu'ici de Ségur.

D'après cette narration, le Roi Frédéric n'aurait pas eu la plus légère pensée d'un partage, et le Prince l'aurait formellement surpris, même stupéfait, par cette nouvelle; ce qui est évidemment faux; puisque le Roi, tout récemment, venait d'envoyer à St. Pétersbourg une proposition de partage (le projet de Lynar). De plus, le Prince

aurait conçu la pensée de ce plan à l'improviste, dans un entretien avec l'Impératrice; il le lui aurait aussitôt communiqué, et elle l'aurait accepté avec joie. Ceci comme nous allons le voir, est encore faux. La seule vérité, que nous tirons de ce récit, c'est que le Prince s'attribua l'idée du partage, et se glorifiait partout d'en avoir été l'inventeur. Mais, cette imagination non plus n'avait de fondement; car d'une part le Roi en avait eu depuis longtemps la pensée; et de l'autre, c'était l'opinion presque générale alors, qu'on serait en fin de compte, obligé d'en venir à un démembrement.

D'après le récit du Comte de *** dans Vioménil (page 87) et la Biographie du Prince Henri, qui le copie (p. 169), les choses se passèrent ainsi: „Lorsque les Turcs à Neustadt sollicitèrent l'intervention de l'Autriche et de la Prusse, et qu'on fit cette proposition à l'Impératrice Catherine, elle l'aurait d'abord rejetée avec hauteur. Frédéric aurait alors résolu d'envoyer à St. Pétersbourg son habile frère; sans autre instruction que celle, d'employer toute son adresse à préserver la Prusse d'une guerre, qui paraissait difficile à éviter, à cause de la jalousie avec laquelle le cabinet autrichien envisageait les succès des Russes. Le Prince fut bientôt en grand crédit auprès de l'Impératrice, et l'au-

rait même engagée à communiquer au Roi ses conditions de paix. Elles étaient on ne peut plus exagérées. L'Impératrice exigeait:

1° Les deux Cabardies dans le Caucase.

2° Azoff avec son territoire.

3° L'indépendance des Tartares.

4° La libre navigation sur la mer Noire.

5° Une île dans l'Archipel, pour y établir un port de commerce.

6° La prise de possession de la Moldavie et de la Valachie, pour la durée de 25 ans, comme indemnité des frais de guerre.

7° Amnistie générale pour les Grecs révoltés.

Mais d'abord et par-dessus tout et avant qu'elle n'accédât à quoi que ce soit:

8° L'élargissement de son Ambassadeur Obreskoff, emprisonné dans les Sept Tours.

Le Roi n'osait pour ainsi dire pas communiquer à l'Autriche des conditions si exorbitantes et fit des représentations. L'Impératrice les prit en mauvaise part, et insista sur ce qu'on en donnât communication à Vienne. Il fallut donc bien s'y résoudre.

Pour toute réponse, un corps d'armée autrichien s'empara de la principauté de Zips. [1])

---

[1]) Ici, le narrateur s'embrouille dans des contradictions,

L'Impératrice irritée, aurait alors dit au prince Henri: „Si l'Autriche détache des pays de la „Pologne, ses autres voisins auraient bien le même „droit." — Cette remarque aurait été pour le Prince un trait de lumière, [2]) et il aurait aussitôt conçu la pensée de profiter de l'ambition des deux cours, non seulement pour tirer son frère d'embarras, mais encore, pour lui procurer de grands avantages. Seulement la Moldavie et la Valachie tenaient encore éloignées les deux cours impériales. Mais, s'il était possible, de leur procurer ailleurs les mêmes avantages, on avait lieu d'espérer de les réunir, et aussi, de faire obtenir au Roi de Prusse la juste part qui lui revenait. Or, l'état d'anarchie dans lequel la Pologne était plongée ouvrait la plus heureuse perspective à ces projets; et quelques ouvertures

---

Le Prince Henri vint à Pétersbourg en Octobre 1770. — La communication des conditions de paix eut lieu, comme il l'affirme, sur sa requête; donc encore plus tard. Cependant, les Autrichiens avaient occupé Zips déjà en Septembre 1770. — Comment cela pouvait-il être la réponse à la communication des conditions de paix? —

[2]) D'après cette narration, le trait de lumière apparaît au Prince. — Dans Ségur, c'est à l'Impératrice. — Toujours est-il, qu'il apparût! —

de Kaunitz [1]) faites au Roi à Neustadt, et que celui-ci avait communiquées au Prince, le firent juger, qu'un partage de la Pologne [2]) contenterait tout le monde; et que même les débris restans du pays gagneraient à cela, en obtenant sous la garantie des Puissances une meilleure Constitution. Après que le Prince eut mûrement réfléchi à son plan, [3]) il se présenta devant l'Impératrice, une carte de Pologne à la main, sur laquelle il avait déjà indiqué les parties de territoire auxquelles les trois Puissances pouvaient prétendre; [4]) et il lui développa son plan avec

[1]) Le Roi est toujours parfaitement innocent. Tout s'impose à lui du dehors. A la place du Roi, c'est Kaunitz, qui fait à Neustadt les dangereuses ouvertures.

[2]) Mais alors, cette pensée ne pouvait pas être venue au Prince subitement, et, comme un trait de lumière, si Kaunitz avait déjà fait au Roi ces demi-ouvertures à Neustadt, et si Frédéric les avait communiquées à son frère.

[3]) Ainsi, ce n'est pas, comme dans Ségur, dans le cours même de l'entretien. —

[4]) Vraiment! Il veut même avoir désigné, par avance, leur part aux trois puissances! — C'est absolument comme le récit de Dumouriez, qui assure, avoir intercepté une lettre du Roi (Dumouriez était en Pologne en 1770, et en partit dans l'été de 1771.) dans laquelle tout le Plan de partage entre les trois Cours était exposé, et même

toute la force de l'éloquence, que des talens naturels et la connaissance exacte des intérêts politiques peuvent seuls donner.

Catherine, d'abord étonnée, et probablement peu satisfaite [1]) de la perspective de devoir partager avec autrui, ce qu'elle regardait comme son bien propre, entra cependant, après quelque réflexion, dans les idées du Prince, et lui permit, d'annoncer ce projet au Roi, en lui exprimant son désir de le faire accepter par l'Autriche.

A la première nouvelle [2]) que Frédéric reçut de son frère de cette négociation, il crût rêver! — Il pensa, que le Prince pouvait s'être laissé égarer par de brillantes illusions, ou peut-être attacher trop d'importance à des paroles en l'air, prononcées dans un moment d'humeur

---

les parts faites à chacune, d'une manière précise. Il aurait aussitôt fait parvenir cette lettre au Cabinet français. (Malheureusement dans l'été de 1771, il n'existait encore entre les trois Puissances aucun Plan de partage.)

[1]) Ainsi, non comme dans Ségur: saisissant la proposition à l'instant. —

[2]) Donc le Roi, d'après ce Rapport, aurait reçu les premières ouvertures par écrit. — Dans Ségur, et d'après le récit de Ferrand, le Prince lui en fit personnellement la surprise.

ou de mécontentement. Cependant, les explications de son Ministre à St. Pétersbourg le tranquillisèrent, et ses doutes s'évanouirent, lorsqu'il se vit sollicité par le Cabinet de St. Pétersbourg de sonder au plus tôt l'opinion du Cabinet de Vienne sur la question de partage. Quand le Prince eut ainsi posé les bases de ce projet, il revint à Berlin, ou le Roi le reçut comme son sauveur, et, confus de ses premières inquiétudes, s'écria, dans l'effusion de sa joie:

„Vous aviez raison, mon frère; c'est Dieu „qui vous a inspiré!“

C'est ainsi, qu'on donne le change au monde! D'après ce récit, Frédéric est encore parfaitement innocent. Il n'a pensé à rien moins qu'à un partage, et le Prince n'était chargé, que de le préserver de la guerre. Celui ci aurait conçu le plan après de mûres réflexions, puis l'aurait fait agréer par l'Impératrice, et Frédéric ne l'aurait accepté, que pour échapper au danger d'une guerre générale.

La troisième version, celle de Rhulière-Ferrand, ajoute encore au récit du Prince Henri quelques circonstances accessoires. Si elles viennent du Prince lui-même, ou du Baron Kniphausen, ou de quelque autre personne c'est ce qui est resté

incertain. Ce récit [1]) commence par une excuse — „Je sais,“ aurait dit le Prince à Rhulière, „que la morale réprouve le fait; mais ils s'agissait „de prévenir les maux d'une nouvelle guerre. „L'Impératrice, excitée par Orloff, persistait dans „la continuation des hostilités avec les Turcs, — „et ce fut avec beaucoup de peine, que je la déci„dai à me faire connaître ses conditions de paix. „Telles qu'elles étaient, elles ne pouvaient qu'in„quiéter l'Autriche, et il y avait lieu de supposer, „qu'elle s'y opposerait. Comme les Turcs se „montraient toujours plus difficultueux, [2]) j'en con„clus, qu'ils comptaient sur un secours secret, qui „ne pouvait leur venir que du côté de l'Autriche. „Je pressentais (!) déjà alors le traité qu'elle „conclurait (six mois plus tard) avec les Turcs, „et qui entraînerait nécessairement la guerre après „lui. Pour prévenir ce danger, il n'y avait qu'un „moyen: c'était ce qu'on dit vulgairement: de „mettre trois têtes dans un bonnet, et „cela ne pouvait se faire, qu'aux dépens d'un „quatrième.“

Nous apprenons de plus que le Roi lui-même avait fourni les fonds pour le voyage du Prince

---

[1]) Dans Ferrand. V. I, page 131. —

[2]) Pas le moins du monde. Ils sollicitaient au contraire, alors, secours et intervention.

à Pétersbourg, que le prince attendait avec impatience, qu'une occasion s'offrit de soumettre son plan à l'Impératrice, et de le lui présenter sous un jour favorable. [1]) La nouvelle de l'occupation de Zips avait amené cette occasion, et, l'Impératrice irritée, se serait écriée: „En Pologne, on n'a besoin que de se „baisser, pour prendre du pays.“ — Alors, le Prince Henri aurait immédiatement produit[2]) son projet. Mais Cathérine, au lieu d'entrer dans ses idées, aurait interrompu [3]) l'entretien. Le Prince aurait alors cherché à sonder Panin et son bras droit, Saldern, mais tous les deux étaient opposés à ses vues. Toutefois, dans un autre entretien avec l'Impératrice, comme elle exprimait au Prince le désir de faire obtenir au Roi, son frère, un dédommagement pour les subsides qu'il fournissait en vertu de l'alliance, Henri saisit cette occasion et observa: „que la chose „ne serait pas difficile, que l'Impératrice n'avait „besoin que de céder au Roi une Province, sur

---

[1]) A en juger, d'après ceci, il fallait, que le Prince fût arrivé avec le plan déjà tout fait. —

[2]) Ce qui dement le „trait de lumière“ arrivé subitement au Prince ou à l'Impératrice.

[3]) Preuve que le plan ne lui souriait pas du tout. D'après la version de Ségur, elle le saisit à deux mains.

„laquelle il élevait de justes prétentions, et qui „faciliterait beaucoup la connexion de ses états.“[1]) Catherine répondit d'une manière évasive: „qu'elle „y consentirait volontiers, si seulement „l'équilibre Européen (excuse banale de ce temps, quand on voulait refuser quelque chose) „n'en était pas troublé: que pour elle, „elle ne demandait rien.“ C'était au fond un refus poli, et l'on voit par le récit tout entier, que rien ne fut conclu.

Après cela, on ajoute: „L'Impératrice, crai„gnant que Frédéric ne l'abandonnât, et ne se mit „d'accord sans elle avec l'Autriche, aux dépens de „la Pologne, aurait été enfin portée à céder par ce „dernier motif. Au Conseil des Ministres, Panin „se serait opposé au projet, et l'Impératrice aurait „gardé le silence: on aurait dit, qu'elle-même n'é„tait pas encore parvenue à une complète déci„sion.“

De ces trois versions, c'est celle de Rhulière, qui se rapproche le plus de la vérité. Soit que le Prince ait été plus ouvert avec lui, le sachant d'autre part très bien renseigné, soit que Rhulière,

---

[1]) On voit, comme le Prince revient toujours et toujours sur cette idée. Cela se conçoit: elle faisait partie de ses instructions.

initié aux plus minutieuses circonstances, en ait judicieusement deviné le lien caché. Ce qui prouve qu'il était bien instruit de tout, c'est que le projet de Lynar même ne lui était pas resté inconnu. On trouve à ce sujet dans Ferrand, [1]) qui le tenait des papiers de Rhulière: „Peu de temps avant, Frédéric avait fait un essai timide, et avait emprunté le nom d'un faiseur de projets, pour envoyer à St. Pétersbourg un plan de pacification, dans lequel on donnait à la Prusse une petite partie de la Pologne. Mais Catherine, au lieu de se prêter à de telles combinaisons, aurait repoussé cette ouverture avec mépris."

C'est le 30 Janvier 1771, continue la narration, que le Prince quitta St. Pétersbourg. Puis, nous trouvons la version déjà mentionnée: Que le Roi aurait d'abord été très irrité des ouvertures du Prince; qu'il les regardait, comme un piége du Cabinet russe, et, qu'il lui aurait fait à ce sujet de durs reproches. Que vingt-quatre heures plus tard cependant, Frédéric aurait changé d'opinion, et chargé son frère, de sonder aussi la cour de Vienne. Le Prince Henri aurait alors mandé dans son cabinet l'envoyé d'Autriche, Van Swieten, et lui aurait déclaré: „que si l'Autriche voulait appuyer la Russie dans ses négociations

---

[1]) Vol. I. Page 146.

avec les Turcs, cette puissance consentirait à un agrandissement du territoire autrichien.“ — Dans quel pays? demanda Van Swieten. Le Prince, sans s'ouvrir davantage, lui dit: „Vous savez aussi bien que moi, ce qui conviendrait à votre cour, et ce que la Russie et la Prusse pourraient lui céder.“ Van Swieten comprit, et promit d'en référer à sa cour.

Que doit-on penser de toutes ces contradictions? du peu de coïncidence, aussi bien dans les récits du Prince avec eux-mêmes, qu'avec ceux du Roi?! Faut-il s'écrier avec l'auteur des Souvenirs du Comte de ***, que c'est à l'envie, que portait le Roi à la gloire du Prince, qu'on peut les attribuer, ici comme dans son Histoire de la Guerre de Sept ans, où il s'est rendu coupable de beaucoup d'inexactitudes au désavantage du Prince? — Mais non; il ressort de tout ce qu'on sait, que le Prince avait bien plus d'envie et d'aigreur contre son frère, que le Roi contre lui. Le mot de toute cette énigme est bien simple: le Prince désirait aussi peu que le Roi faire connaître toute la vérité, ils s'entendirent donc sur les points principaux, et sur la manière de les présenter au monde. Il leur importait surtout, de ne pas faire paraître la chose, comme émanant d'eux, comme un plan mûri de leur côté, et d'attribuer plutôt, les ouvertures, démarches et propositions aux autres parties

intéressées. Sur ce point, ils sont toujours d'accord dans toutes leurs versions. Il n'est qu'une seule chose qu'ils n'ont pu éviter: les récits vrais ne se contredisent jamais; mais ceux qui sont combinés pour égarer l'opinion, s'éloignent toujours l'un de l'autre, par quelque endroit: d'un côté, parce-qu'il est difficile de s'entendre d'avance sur tous les détails, et de l'autre, parce que nos propres penchans et nos passions se mettent de la partie et nous entraînent.

Ici, ce fut l'amour-propre, qui joua un tour au Prince Henri; et de là naquit une foule de contradictions frappantes, dont la plus essentielle est la surprise et l'indignation avec lesquelles le Roi aurait reçu le plan de partage, soi-disant élaboré par le Prince, pendant qu'on sait, que le Roi en avait lui-même, depuis longtemps, proposé un pareil à la Cour de Russie: (le projet pseudo-Lynar,) et, avait même, d'après la révélation du Prince Henri (N° 2), communiqué à son frère les ouvertures de Kaunitz, pour qu'il en tirât partie. De cette manière, tout est forcé, étudié, arrangé dans ces communications, et nulle part on n'y reconnaît la pure effusion de la vérité. Nous en produirons les preuves plus tard, aux Documens justificatifs. — Nous rencontrons dans ceux-ci une Note, de la propre main du Prince, adressée au Comte de Solms (voir sous le N° 38),

dans laquelle il détermine d'une manière précise la part qu'il eut à cette affaire, c'est à dire: „que, par ses négociations, il resserra plus étroitement les liens entre la Russie et la Prusse, et eut l'initiative de la proposition de partage („de l'avoir mis sur le tapis“).“ C'était là, au fond, le seul but de son voyage.

C'est d'après ces deux récits, celui du Roi, et celui qu'on a placé dans la bouche du Prince, que les diplomates et les rapporteurs prussiens ont continué à travailler, en brodant et embellissant convenablement les choses. Nous en avons trois à citer: 1° Le Comte Görtz, de 1779 à 1786 Ambassadeur prussien à St. Pétersbourg; 2° Mr. de Dohm, d'abord employé aux Archives, puis Envoyé à Cassel et à Dresde; 3° Mr. Schöll, quelque temps libraire à Paris, puis confident du Prince de Hardenberg, et depuis placé au Ministère des Affaires étrangères.

Le Comte Görtz publia en 1810 un petit Recueil intitulé: „Mémoires et actes authentiques relatifs au partage de la „Pologne, tirés du portefeuille d'un „ancien Ministre“ (Weimar 1810), dans lequel il promettait d'éclairer enfin le monde par des actes authentiques sur le partage de

la Pologne. Mais le Comte Görtz paraît avoir considéré le don d'écrire, comme Talleyrand envisageait celui de la parole: c'est-à-dire, „comme un moyen de déguiser la vérité;“ tant il a tout disposé dans son recueil, pour représenter la Russie et l'Autriche, comme les deux Puissances qui auraient eu principalement à coeur le partage, et pour détourner tout soupçon du Roi, en le représentant, comme ayant été contraint d'y coopérer. Le désordre même dans lequel ces quelques documens sont produits, est fait avec art, et dans l'intention de faire d'abord ressortir bien vivement la pensée: „que la Russie fut la plus coupable.“ C'est dans ce but, qu'une note, qui, d'après la date, devrait se trouver à la fin, est précisement placée au commencement; parce qu'il y est rapporté par Van Swieten: „que la Russie aurait proposé à la Prusse un partage de la Pologne.“ Le Roi dit là, ou on lui fait dire, dans une dépêche adressée à la cour de Vienne: „Qu'il veut „lui indiquer, d'où le plan de partage de la Pologne tire son origine; qu'elle remonte au temps „où son frère Henri était à St. Pétersbourg. „L'Impératrice aurait alors, en présence de „quelques uns de ses ministres, [1]) et en „manière de conversation, donné à entendre au

[1]) Encore une nouvelle version!

„Prince, [2]) qu'un pareil arrangement avec la par-„ticipation de la cour d'Autriche, répondrait par-„faitement à l'intérét réciproque des trois puis-„sances, et faciliterait grandement la paix avec „la Porte. Le Prince Henri aurait sur le champ „fait ce rapport à son frère, qui y aurait „aussitôt donné son plein assentiment.“ [3]) Nous avons donc encore une quatrième version du récit du Prince Henri, qui, une fois de plus, contredit les premières. Preuve évidente, que la vérité n'entre que pour une faible part dans toutes les quatre.

Alors on trouve, dans le recueil de Görtz pour la plupart, des actes concernant la paix avec les Turcs; — les conditions de paix proposées par la Russie; — le traité de l'Autriche avec la Porte, du 6 Juillet 1771; — quelques lettres insignifiantes du Roi; — des Notes du Comte Panin à l'Ambassateur russe à Vienne, Prince Gallizin, avec des allusions au partage; — une, entre autres, contenant des instructions

---

[2]) Ici, le Roi renvoie directement à l'Impératrice la proposition du partage.

[3]) Ainsi, le Prince Henri le lui a annoncé par écrit: donc, le Roi était instruit du projet depuis longtemps. — Pourquoi alors la réception courroucée faite à son frère? —

sur ce sujet; — puis un Acte diplomatique, présenté par la Cour d'Autriche, et enfin, quelques dernières Notes de l'Impératrice Catherine, de l'année 1774, à l'occasion des envahissemens de la Prusse et de l'Autriche en Pologne. On voit, dans toutes ces communications, la Russie et l'Autriche occuper le premier plan. Quant au Roi de Prusse, excepté sa prétendue lettre dont nous avons parlé, on ne produit que deux dépêches insignifiantes, envoyées immédiatement après son retour de Neustadt.

Ces ouvertures politiques et diplomatiques du Comte Görtz devinrent dès lors la grande source, où puisèrent à pleines mains tous les historiens, les diplomates, les professeurs, les auteurs de manuels historiques; particulièrement, tous les adversaires de la Russie, et surtout les Polonais; dans le but ou d'éclairer le monde sur le partage, ou d'accabler la Russie d'outrages, comme en étant la cause première.

Celui qui marcha le premier sur les traces de Görtz, et qui, s'en rapportant à ses ouvertures, aux mémoires du Roi, et aux récits du Prince Henri, donna une relation minutieusement rédigée du partage de la Pologne,[23]) fut encore

[23]) Dans ses: Faits mémorables de mon temps, ou Pièces relatives à l'histoire. 5 Volumes à Lemgo. 1814. Première partie. — P. 433, jusqu'à 514.

un diplomate prussien: Monsieur de Dohm. Chez lui, on ne trouve pas la ruse de Görtz (il le blâme même, à cause du désordre des documens qu'il communique, sans soupçonner, que ce désordre était prémédité). Il paraît rechercher sérieusement, quoique un peu lourdement la vérité; il examine avec une solidité apparente les diverses opinions, et réfute de son mieux quelques idées erronées; en quoi, parmi les argumens qu'il oppose, sa conviction joue le principal rôle et il arrive enfin aussi en dernier lieu à la conclusion, énoncée par Frédéric, Henri et Görtz: c'est l'Autriche et la Russie, qui sont les vrais auteurs du partage.

„Le coup d'état de Kaunitz (l'occupation de „Zips), arracha à Catherine, peut-être plus vîte „qu'elle ne l'aurait voulu plus tard, un mot, que „le Prince saisit au vol et dont il forma un plan, „qu'il persuada à l'Impératrice d'accepter, et que „Frédéric accueillit volontiers, aussitôt qu'il se fut „convaincu que cette Souveraine le voulait sérieu„sement. Ce fut avec un zèle actif et ouverte„ment, qu'il en poursuivit l'exécution; aussi bien „que Kaunitz, quoique celui-ci feignit le contraire. „Mais, pour ne pas laisser à Catherine un avan„tage, il ajoute: „assurément, on ne peut pas „dire, qu'il fut difficile de persuader à l'une des „trois Cours, d'entrer dans ce plan; au contraire,

„elles vinrent au devant l'une de l'autre, aussitôt „que l'une des trois put suffisamment se fier à „l'autre.“ — Et, cependant, Dohm avait lui-même fait antérieurement la remarque, que ce projet aurait été désagréable à l'Impératrice Catherine!

Dans la satisfaction qu'il éprouve de sa diffuse exposition, il s'écrie à la fin, enchanté de lui même (P. 512): „Dès à présent, j'ose l'affir-„mer, la marche de ces choses ne sera jamais „considérée autrement, que comme je la dépeins „ici. Plus des sources vraies et jusqu'ici cachées „seront ouvertes au public, et plus il sera claire-„ment établi et confirmé, que notre récit est celui „de la vérité: c'est à dire, que Frédéric a bien „été l'agent le plus actif du partage de la Pologne, „mais que ce n'est en aucune façon lui, qui „en a donné la première idée.[24]) C'est ce qui „se montre encore plus évidemment dans le „Recueil d'Actes de Mr. de Görtz, — (nous le croyons bien, puisqu'il a été disposé tout exprès pour cela,) — que dans le Rapport du Roi. Et „d'abord, ces Actes rendus publics, mettent hors „de doute, — (parce qu'on y avait supprimé tout ce qui pouvait compromettre le Roi) — que Kaunitz „fut la cause première du Partage de la Po-„logne; non seulement par son coup-d'état, mais

---

24) Nous verrons!

„aussi, par le zèle avec lequel il poursuivit „l'accomplissement de ce partage, et qu'en même „temps il agit avec une politique si équivoque, „qu'il parut être contraint par les autres puis-„sances à opérer ce qui était le plus vif objet „de ses désirs."

Le troisième diplomate prussien, Schöll,[25]) ne fait que suivre exactement la voie tracée par Görtz et Dohm. Après s'être indigné de quelques opinions audacieuses, comme celle de Coxe, et de Wraxall, qui osèrent accuser le Roi Frédéric, quoiqu'il ait dit lui-même: „Je n'ai „jamais trompé personne durant ma vie; „encore moins tromperai-je la postérité." Le même Schöll ajoute: „Par bonheur pour la „mémoire du Roi, tout ce qu'il a rapporté sur „cette négociation va être confirmé par les actes „authentiques que le Comte Görtz a publiés en „1810." — A coup sûr; puisque celui-ci aussi bien que le Comte Herzberg laissa de côté tout ce qui aurait pu trahir le véritable auteur de ces évènemens.

---

25) Histoire abrégée des Traités de paix par C. G. Koch; — ouvrage refondu, augmenté et continué, par Fr. Schöll. — Edition de Bruxelles 1838 en 4 Volumes — Tome IV, Page 267. Voir particulièrement la Note 2.

La plupart de ceux qui par la suite écrivirent sur cette affaire, ou durent la produire dans leurs récits historiques, s'en tinrent à la relation Görtz-Dohm, qui, en apparence fondée sur des actes, passa en conséquence dans tous les Abrégés historiques; à quelques exceptions près: par exemple, Heeren, dans son excellent Abrégé, s'exprime ainsi:[26])

„Si même le Prince Henri et Catherine furent „les premiers auteurs de ce projet, Frédéric en „devint bientôt le plus zèlé moteur. Ce fut le „fruit de la politique arrondissante, causée par „le morcellement de la Monarchie Prussienne" (indice très clair!). Mais ensuite il ajoute (Page 150): „La relation de Dohm jette une grande „lumière sur l'origine et la marche de cet atten„tat, dont l'auteur n'est certainement pas „Frédéric."

La transition de cette opinion, accreditée par les diplomates prussiens, à une manière de voir opposée, est marquée par deux auteurs: Flassan et Raumer.

Flassan, dans son Histoire de la Diplomatie Française,[27]) ne fait qu'une légère mention du

[26]) Edition de 1830, T. II, p. 149.

[27]) Histoire Générale et raisonnée de la Diplomatie Française. Paris, 1809 6 Volumes. 2me édition, Paris, 1811. 7 Volumes.

partage de la Pologne, la Diplomatie Française s'y étant trouvée peu intéressée; ou plutôt n'y ayant paru que sous un jour peu brillant. En effet, les deux agens Français à Pétersbourg à cette epoque, d'abord Sabatier, puis Durand, jouèrent, par suite du refroidissement entre la Russie et la France, un rôle très secondaire; ils n'apprirent rien d'important, et s'en dédommagèrent par des bavardages de Cour, qu'ils insérèrent dans leurs Rapports à Paris. Toutes les fables, tous les mots prêtés à Catherine, furent originairement si non imaginés, au moins répandus par eux. Ainsí, par exemple, celui-ci: Frédéric aurait fait des représentations à Catherine au sujet du Partage, en lui signalant le danger de l'opinion publique; à quoi Catherine aurait répondu: „Je me charge du blâme. —"[28])

Ces Messieurs furent si peu instruits de la véritable marche des choses, que lorsque les premières notifications leur en parvinrent, le monde entier connaissait déjà ces évènemens.

Flassan affirma dans sa première édition (Vol. VI. de 83 à 84):

„— Que Catherine, irritée contre les Polonais

---

[28]) Ferrand: V. I. 152 note. — De même Raumer: V. II. Page 544.

„et aveuglée par ses victoires sur les Turcs, „aurait conçu le projet du Partage, et c'est au „sujet de cette combinaison que le Prince Henri „aurait fait le voyage de Saint Pétersbourg, en „1770.“ — Dans sa seconde édition, étant mieux renseigné, il reprend son opinion, et attribue le plan au Prince Henri; qui n'aurait obtenu, qu'après une vive opposition de la part de l'Impératrice, son consentement à ce projet, dans lequel elle ne reconnaissait aucun avantage politique pour la Russie.

Le Recueil de Raumer[29]) contient beaucoup de bonnes choses, mais peu ou point du tout d'éclaircissemens sur le partage. Les opinions des ambassadeurs, les intentions vraies ou supposées des Cours, le jour sous lequel elles voulaient faire envisager les évènemens; en un mot l'apparence des choses, voilà ce qu'on y reconnaît; mais ce qui est très peu mis à découvert, c'est le rouage secret des négociations, et nous restons à cet égard, quoiqu'en dise Raumer, dans la même obscurité que par le passé.

---

29) Pièces relatives à l'Histoire moderne, tirées des Archives Françaises et Anglaises par Frédéric Raumer. — Le 2me Recueil porte le titre: l'Europe, depuis la Guerre de Sept ans jusqu'à la fin de la Guerre d'Amérique (de 1763 à 1783). 3 Volumes. — Leipsic 1839.

Son recueil contient surtout des caquets et des bavardages de Cour; ce qui ne saurait être autrement, puisque Raumer n'a puisé que dans les Archives françaises et anglaises. Mais la France et l'Angeterre n'étaient pas initiées à l'affaire; on cherchait, au contraire, à les tenir à distance et à les tromper; les négociations eurent lieu entre Frédéric, le Comte Panin, et Kaunitz et on se promit réciproquement le plus profond secret. Les autres Ministres n'apprirent, que ce qu'on voulait bien leur dire, et ce fut seulement, lorsqu'il n'était plus possible de déguiser les choses, qu'on leur fit des demi-aveux. Ainsi, nous ne trouvons pas dans M. Raumer les explications que nous désirons. Peut-être a-t-il appris plus de détails qu'il ne nous en communique. Il paraît surtout très bien connaître le véritable enchaînement des circonstances, mais en vrai patriote, en habile combattant, il dirige l'arme du soupçon et du blâme d'un autre côté. Il dit (V. II p. 544):

„— Il ne s'agit pas tant de savoir qui a eu la première pensée d'un Partage de la Pologne, ou qui en a parlé le premier,[30]) mais bien de

[30]) Ceci est une des phrases banales inventées par les auteurs Prussiens, pour blanchir leur Roi. — Assurément, il s'agit beaucoup de savoir, qui est l'auteur, l'instigateur d'une idée, parce que, si on n'avait pas

celui qui amena la possibilité ou la nécessité de l'opérer. Parmi les Puissances étrangères c'est particulièrement à la Russie qu'on doit reprocher cette nécessité. C'est par la manière dont elle s'immisça toujours dans les affaires de la Pologne, y troubla l'ordre, y fomenta l'anarchie, et sous tous les rapports tyrannisa ce peuple et ce pays, qu'elle fit naître toutes les causes d'un démembrement.[31]) Il est suffisamment prouvé, combien peu l'Autriche le désirait.[31 bis]) Il est vrai, que Frédéric poussa au partage plus que toute autre Puissance, mais il avait pour cela des motifs particuliers. Il devait à ses dépens aider la Russie à conquérir des Provinces Turques, pendant qu'il prévoyait, que les Russes, après la conclusion de la paix, voudraient garder toute la Pologne, et l'auraient gardée.[32])

éveillé cette idée, la chose aussi n'aurait pas été mise à exécution. — La possibilité de cet évènement existait déjà du temps de Jean-Casimir; il en avait parlé, et l'avait même annoncé. La nécessité n'était pas actuellement plus grande que par le passé.

[31]) Mr. Raumer n'a pas bien vu les choses. Tous ses argumens, comme on va bientôt s'en convaincre, atteignent — autre part.

[31 bis]) Sans doute, si l'on s'en tient à ses protestations diplomatiques.

[32]) Où sont les preuves? — Les Russes auraient après comme avant, exercé une grande influence en Po-

„C'est pourquoi, comme les Russes désiraient accaparer ou au moins dominer le tout, un partage ne pouvait assurément leur sourire; et ils n'y prêtèrent les mains, que par crainte d'une alliance à leur détriment entre la Prusse et l'Autriche.[33])

„Il était beaucoup plus important, plus nécessaire au Roi de Prusse, pour arrondir ses états et pour en garantir la sécurité, d'avoir la Prusse occidentale, qu'à la Russie d'avoir Polotzk et Mohilew, et à l'Autriche la Gallicie;[34]) et de même, qu'il parut indispensable à la Russie de se ménager un débouché de l'intérieur de l'Empire sur la Mer Baltique, et que Pierre 1er ne put arriver que par ce moyen à raviver les

logne: mais cela ne veut pas encore dire, qu'ils l'auraient gardée. Bien plus, les Polonais auraient, pu en conservant leur indépendance, et en saisissant les premières circonstances favorables, comme elles se présentèrent très peu après, s'affranchir plus facilement de toutes les influences étrangères, étant d'un tiers de leurs possessions plus forts.

33) Ainsi, Mr. Raumer avoue, qu'un partage ne leur était rien moins qu'agréable, quoiqu'on les ait précisément accusés de ce côté, d'en avoir été les auteurs.

34) Personne ne le conteste: on combat seulement l'hypocrisie, avec laquelle non seulement on a déguisé ce motif, mais encore tout rejeté sur les autres Puissances, qui cependant n'entrèrent dans cette combinaison, que par suite des habiles manoeuvres de Frédéric.

forces endormies de sa nation; de même Frédéric avait besoin d'établir et d'assurer la jonction de ses états dispersés. Même la cession de quelques provinces Polonaises à l'Autriche devait plutôt entrer dans ses idées, que de les voir rester entre les mains de la Russie."

En opposition directe avec l'opinion des diplomates prussiens, que nous avons exposée plus haut, nous en trouvons une autre, qui accuse directement Frédéric, et qui fut particulièrement soutenue par des Anglais et des Français, que l'esprit national empêchait moins de voir juste. Du côté des Anglais nous trouvons Coxe et Wraxall; parmi les Français le Comte de Saint Priest, récemment décédé.[a]) A ceux-ci, se joint encore l'Autrichien Gross-Hoffinger. — Quoiqu'ils disent beaucoup de vrai, ils finissent toutefois par se tromper aussi, parce-qu'ils visent trop loin dans leurs récits, et qu'ils font remonter les préliminaires du Plan de partage jusqu'aux Conférences de Neisse et de Neustadt. De plus, ils ne produisent que des conjectures, des inductions, des opinions fondées sur des Rapports incertains; mais, quant à des preuves évidentes, aucune.

---

[a]) Ceci fut écrit en 1852.

Coxe, dans son ouvrage estimé: Histoire de la Maison d'Autriche[35]) dit (Vol. IV. Page 359):

„— Les rapides progrès des armes Russes, et particulièrement la conquête de la Moldavie, portèrent la Cour de Vienne à écouter les propositions du Roi de Prusse, qui se méfiait de la Russie. Déjà depuis longtemps l'ambitieux Monarque convoitait la Prusse Polonaise ou Pologne occidentale, qui devait servir à relier les parties éparses de son Royaume. Cependant, sans le soutien de la Russie et de l'Autriche, il ne pouvait arriver à son but. Comme il importait à la première de ces Puissances, (la Russie) d'empêcher le démembrement de la Pologne, il chercha d'abord à s'assurer l'appui de la seconde, pour arracher à Catherine son assentiment.“ — Alors il rend compte des conférences de Neisse et de Neustadt, et affirme (Page 361): „— Qu'à Neustadt, Frédéric proposa à l'Empereur le partage de la Pologne, et déclara: „qu'il était nécessaire de décider la Cour de Russie à consentir à ce démembrement, soit par la persuasion, soit par la force.“ — Les deux Princes déroulèrent une Carte de Pologne; leurs

---

[35]) Voir la traduction allemande de Dippold et Wagner. (Leipsic, 1817, en quatre volumes.)

deux parts furent précisées, et le plan de l'entreprise entièrement combiné." — Puis il ajoute cette remarque: „Quand j'étais à Vienne, j'appris d'un des diplomates présens aux conférences de Neustadt, que pendant le deuxième entretien la carte de Pologne était étendue entre les deux Souverains. Le Comte Herzberg me dit aussi: „— Que le Plan avait été concerté à Neisse et à Neustadt: que le Roi lui ayant demandé conseil, il lui aurait fait des représentations à cause de la part que devait avoir l'Autriche au butin." — Le Roi lui aurait répondu: „Ils partageront aussi le blâme."

Tout au contraire de cette dernière allégation, qui certainement n'est pas très fondée, Dohm observe (Page 448): „— Qu'il a entendu Herzberg s'exprimer tout autrement; que celui-ci n'a jamais fait mention d'une combinaison du plan à Neisse et à Neustadt, mais bien, qu'il lui a fait l'observation: „— qu'à l'égard du projet de partage de la Pologne, Le Roi n'a jamais demandé conseil à personne; mais seulement que le Roi, aussitôt qu'il eût formé sa résolution, lui aurait demandé son avis au sujet des prétentions qu'on pouvait élever sur la Pologne."

„— Les troupes autrichiennes et prussiennes reprend Coxe en poursuivant son récit, avaient déjà pénétré en Pologne, sous le prétexte d'y

établir un cordon sanitaire à cause de la peste.

Marie Thérèse laissa percer quelques prétentions générales à certaines parties de la Pologne et fit occuper la Principauté de Zips, comme ancienne dépendance de la Hongrie. C'est alors que Catherine fit au Prince Henri la réflexion bien connue, et dont Frédéric profita finement pour engager la Russie au partage. La Cour de Vienne aurait encore fait quelques difficultés, mais Frédéric sut aussi la surprendre habilement; de quelle manière? — c'est ce qui n'est pas dit. — Marie Thérèse n'osa pas se compromettre avec deux adversaires aussi puissans que la Russie et la Prusse; car, depuis la chute du Comte de Choiseul elle n'avait aucun soutien à attendre de la France; elle préféra donc prendre sa part des dépouilles au danger d'une guerre, et en conséquence le traité de partage fut signé à Saint Pétersbourg le 5 aout 1772."

Ici l'accusation est positive; Wraxall prend un terme moyen.[36]) D'après lui, l'idée première

[36]) Du reste, il écrivait avant Coxe. Son ouvrage est intitulé: Memoirs of the Courts of Berlin, Dresden, Warsaw and Vienna, in the years 1777—79 by Will. Wraxall. London, 1800, en 2 Vol. Malheureusement nous n'avons pas cet ouvrage

du Plan vient sans nul doute de la Cour de Prusse, mais non de Frédéric, elle appartient au Prince Henri, qui y aurait été amené par de mûres réflexions, et qui n'aurait pu que difficilement persuader à son frère que la réalisation en fut possible.

„Les choses auraient été préparées de très loin. On aurait persuadé à Catherine après la mort d'Auguste III de donner un Roi à la Pologne[37]) et de soumettre ce Pays. — Le mécontentement qui se manifesta parmi la noblesse Polonaise, et l'improbation de la Porte furent les seuls ouvrages de Frédéric.[38]) Quand la guerre eut éclaté avec les Turcs, il excita la jalousie de l'Autriche contre la Russie, et aux

---

sous les yeux, et nous ne pouvons pas nous le procurer: nous devons donc nous en tenir aux courts extraits, que Dohm en a tirés.

[37]) Ce qui est vrai, c'est que dans le traité d'alliance avec Pierre III, Frédéric insista pour que la Maison de Saxe fût exclue du Trône, et qu'on y fît monter un Piast.

[38]) Il y a aussi quelque chose de vrai dans ceci: c'est que l'ambassadeur Prussien à Varsovie, comme celui de Constantinople, encouragèrent toujours secrètement la résistance contre les Russes, pendant, que d'un autre côté ils excitaient les ambassadeurs Russes à marcher résolument en avant. — Nous trouverons plus loin les preuves de ces faits.

conférences de Neisse et de Neustadt il communiqua l'idée du partage. Non seulement l'Empereur Joseph, mais Kaunitz aussi y donna son assentiment; Frédéric n'ayant rien négligé pour flatter la vanité de ce dernier." — Jusqu'ici le faux se trouve mêlé au vrai; mais ce qui suit n'est aucunement fondé. — „La Prusse et l'Autriche auraient alors notifié à l'Impératrice de Russie, qu'elles seraient décidées à s'emparer d'une partie de la Pologne, mais qu'on lui aurait aussi destiné sa part; que la cour Russe participe ou non au démembrement, les deux autres exécuteraient leur dessein." — Tout ce récit paraît composé d'après des bruits de cour et est complètement dépourvu de fondement. Seulement il indique que déjà alors, beaucoup de personnes devinaient que les choses avaient été reprises de bien loin.

L'Autrichien Gross-Hoffinger nous promet beaucoup d'éclaircissemens,[39]) mais en somme ses écrits ne sont guère autre chose que du remplissage. — Dans l'avant-propos, beaucoup de verbiage, assaisonné de phrases à la mode; puis une contre-façon complète de la dissertation de

---

[39]) Le Partage de la Pologne et l'Histoire de la domination Autrichienne en Gallicie par Gross-Hoffinger. Dresde et Leipsic. 1847.

Dohm, exposée d'une manière railleuse, entrecoupée de phrases ironiques, ce qui en rend la lecture insupportable. Après que l'auteur n'a cessé d'annoncer de nouveaux éclaircissemens il en vient enfin au fait, et les trouve dans le manifeste de Frédéric, au moment où éclata la guerre de sept ans. Dans cette déclaration Frédéric découvre toutes les machinations de ses ennemis contre lui, et démontre que l'ancien Electeur de Saxe avait trempé dans des menées, dont le but était le démembrement des états Prussiens. C'est par cette raison, affirme Gross-Hoffinger, que le Roi voulait se venger et de son côté démembrer la Pologne." — Mais ici la première proposition ne coïncide pas du tout avec sa relative. Qu'importait-il à la république de Pologne, qu'Auguste III ait trempé dans des menées contre Frédéric, non comme Roi titulaire de Pologne, mais comme Electeur de Saxe? La Pologne resta même neutre, dans la guerre qui suivit; et si elle permit aux ennemis de Frédéric le passage dans ses états, elle ne l'ouvrit pas moins aux troupes Prussiennes. Puis, si le Roi voulait se venger, la vengeance ne devait atteindre que l'Electeur de Saxe et son malheureux pays. — Et elle les atteignit assez! — Pour la Pologne, elle n'avait rien à y démêler. Voilà donc le grand éclaircissement promis! —

Le reste du livre contient une description qui préconise les mesures d'organisation de Joseph II en Gallicie. — Qu'apprenons-nous donc de nouveau sur le partage? — Rien.

Le dernier et l'accusateur le plus direct de Frédéric, fut de nos jours le comte de Saint Priest.

Dans le premier volume des Etudes Diplomatiques[40]) se trouve un long exposé traitant exclusivement du partage de la Pologne et qui tend à prouver, que nul autre que Frédéric n'en a été l'Auteur; qu'il avait depuis longtemps conçu ce projet; qu'il l'avait adroitement ménagé, conduit et enfin exécuté. Ce travail est ingénieux et pourvu de quelques pièces justificatives tirées des archives; on peut seulement reprocher à l'auteur d'aller trop loin dans certaines parties; et en voulant prouver trop, d'arriver à des concéquences absolument fausses. Nous allons le considérer de plus près et soumettre son livre, comme l'ouvrage le plus important, à un plus rigoureux examen.

Il raconte donc:[41]) „Déjà comme Prince Royal, Frédéric aurait porté l'attention de son père sur

---

40) Etudes diplomatiques et littéraires, par Alexis de S. Priest. 2 Vol. Paris 1850. Dans le premier volume: „le partage de la Pologne; depuis la page 1 jusqu'à 295.

41) V. I. P. 34.

la nécessité de s'emparer de la Pologne-prussienne et lui aurait même soumis un plan de la manière dont la chose pourrait s'effectuer. C'est ainsi du moins que le rapporte le Marquis du Châtelet dans une Dépêche de Vienne du 13 Novembre 1763, avec la remarque, qu'il tient ce récit du Prince Kaunitz lui-même.

„Frédéric, dit le comte de Saint Priest, a d'abord visé sûrement au partage de la Pologne; et avec une force de volonté inébranlable, en employant à propos la flatterie ou l'intimidation, il a heureusement atteint son but. Puis, avec autant d'art que de bonheur, il a détourné de lui la responsabilité et le soupçon, et les a rejetés sur d'autres: même il a cherché à donner le change à la postérité.“[42])

Grave accusation! voyons de quelle manière il va la soutenir.

— „L'opinion publique lui fut aussi très favorable, continue l'auteur, au moment de l'exécution de son plan; car elle était absolument hostile aux Polonais. Le mot „Tolérance“ était alors à la mode; la Pologne passait pour la nation la plus superstitieuse et la plus dévouée au Pape: motif pour qu'elle n'obtînt pas grâce auprès les philosophes, qui donnaient alors le

---

[42]) Voir Page 23 et 24.

ton. Par leurs mesures fanatiques contre les dissidens, les Polonais avaient, pour ainsi dire, heurté de front l'opinion publique, et s'étaient presque aliéné les sympathies de l'Europe.

„Frédéric, qui observait attentivement toutes leurs démarches, jugea nécessaire, au moment où les Czartoryski avaient pris de nouvelles dispositions pour fortifier le gouvernement, de porter des coups décisifs pour les replonger dans leur ancienne anarchie. Il communiqua ses idées à Catherine au plus-tôt, et lui aurait demandé d'agir de concert avec lui. La Russie, ainsi que le raconte lui-même le Roi, entra dans toutes ses vues. — La Pologne fut bientôt en flammes; le Roi qui avait allumé l'incendie, se mit á l'écart et en étudia les progrès.[43])

„Mais pour éloigner de lui tout soupçon, il eut l'air de blâmer publiquement, ce qu'il avait lui-même provoqué. Cette fausseté éveilla la méfiance de Catherine (Page 214, jusqu'à 215). Frédéric aurait alors cherché à se rapprocher de l'Autriche (P. 216). — Par quelques démarches prévenantes, il avait attiré un ambassadeur français à Berlin, et lorsqu'il eut ainsi éveillé la jalousie de l'Autriche, et qu'il lui eut prouvé de même qu'à la Russie, qu'il pouvait

---

[43]) V. I. P. 169.

dès qu'il le voulait, trouver facilement de nouveaux alliés, il rompit l'alliance avec la France, pour se rapprocher de l'Autriche, et tâcher de la gagner à ses desseins.“ (P. 217—19.)

A présent Saint Priest paraît admettre, qu'une conférence secrète aurait eu lieu entre Frédéric et l'Empereur Joseph même avant celle de Neisse. Dans celle-ci le Roi aurait complètement gagné l'Empereur, et ils seraient convenus entre eux: „que l'intervention de l'Autriche et de la Prusse dans les affaires de Pologne, devait être proposée à l'Impératrice Catherine et au besoin imposée (Page 222). C'était le projet pseudo-Lynar sous un autre nom. Si Catherine ne voulait pas prendre sa part de la Pologne, elle s'exposait à une attaque de la part des deux Puissances Allemandes.

„Dans la conférence qui eut lieu par la suite à Neisse, il fut de nouveau question de la Pologne. C'est ce que confirment des contemporains, des témoins immédiats. (Lesquels? — où?) Mais le plan n'y fut pas concerté et ne put pas l'être avant le retour de Joseph à Vienne. Joseph n'avait été à Neisse que pour sonder le terrain et préparer les choses. (Page 224.)

„Dès lors l'Autriche se mêla ouvertement aux affaires de la Pologne, vanta les confédérés comme les défenseurs de la Foi catholique; les

attira par sa protection, et accorda à leurs généraux un lieu de résidence en Hongrie; a-fin de les dominer plus complètement.

„Mais Marie Thérèse et Joseph avaient désiré que Kaunitz conduisît lui-même les négociations avec la Prusse. Ce Ministre aurait donc accompagné l'Empereur à Neustadt. D'abord on aurait gardé le silence sur la Pologne; mais quand la demande d'intervention des Turcs était arrivée, on s'était rapproché, et on aurait arrêté les dispositions suivantes:

„On offrirait à l'Impératrice de Russie, pour ses conquêtes en Turquie, qu'on ne pouvait pas lui laisser, (parce-que l'Autriche ne voulait pas voir la Moldavie et la Valachie aux mains des Russes,) une indemnité en Pologne, et par suite, pour maintenir l'équilibre, on pourrait aussi penser à soi-même. Si Catherine se refusait à cette combinaison, on se réunirait pour l'y contraindre, et on s'opposerait à tous ses projets en Orient. Tel aurait été le résultat des délibérations mutuelles. Frédéric aurait, pour la troisième fois, envoyé à Catherine la proposition d'un arrangement aux dépens de la Pologne. Pour la troisième fois, Catherine aurait répondu: „Qu'aux dépens de la Pologne elle ne désirait aucun arrangement; mais qu'elle demandait un dédommagement des Turcs, qui l'avaient

injustement attaquée;" et puis, elle aurait fait ses propositions de paix, que nous connaissons. C'est alors que Frédéric eut recours à l'habileté de son frère; et Joseph, dans une parfaite entente avec le Roi, fit occuper Zips. (Page 230—234.)

Ainsi le partage de la Pologne fut déjà concerté et résolu par les Cours de Berlin et de Vienne à Neisse et à Neustadt; et la chose eût été faite, si elle n'avait dépendu que des deux Souverains. Mais la Russie avait aussi un mot à dire dans cette question. Le Prince Henri avait donc l'Impératrice à gagner, et en même temps l'opinion publique à tromper. Frédéric qui, pendant tout son règne, s'était occupé de ce plan, voulut, en se voyant près d'arriver à la réalisation de ses voeux, se décharger de toute responsabilité: l'occupation de Zips lui en facilita les moyens. Le Roi dans son propre récit veut faire croire au monde, qu'il était le moins interessé à l'affaire:

„Marie Thérèse aurait fait le premier pas, par la prise de possession d'une partie du territoire Polonais. Alors Catherine aurait fait au Prince Henri la proposition de partage: il était donc clair que Frédéric était innocent de tout, et n'aurait fait que marcher sur les traces des deux Impératrices." (Page 243 jusqu'à 246.)

„Mais il a oublié, continue le comte: 1° qu'il avait lui-même sollicité son père de prendre possession de la Prusse-Polonaise.

2° Que le partage de la Pologne avait été convenu entre lui et Pierre III, et que ce fut seulement la mort de cet Empereur qui y mit obstacle.

3° Qu'il avait lui-même dans les négociations qui précédèrent la Conférence de Neustadt, fait à l'Impératrice une proposition à ce sujet.

4° Enfin, que son Projet de Lynar, comme il l'avoue lui-même, contenait une proposition formelle de Partage."

Tels sont les principaux argumens sur lesquels l'auteur s'appuie, pour représenter Frédéric comme l'instigateur du partage; il convient, du reste, que la même évidence ne ressort pas des négociations de Neustadt, „puisqu'elles n'eurent pas lieu en présence d'un tiers, et qu'on n'est redevable de ce qu'on sait, qu'à la démangeaison d'écrire du Roi."

Comme dernière preuve, l'auteur cite le contraste qui existe entre le récit du Roi et celui du Prince. Pour le dernier, il s'en tient à la version de Ségur. „La contradiction la plus manifeste est celle qui se montre dans l'accueil du Roi, lorsqu'il reçut la proposition de partage comme un événement tout-à-fait inattendu; quand

le partage était une chose, que tout le monde prévoyait, et dont tout le monde parlait alors. Ce n'est pas tout: Le Roi, dans sa narration, attribue le projet à l'Impératrice, mais le Prince Henri se l'attribue à lui-même. Comment donc, si les deux frères étaient sincères, pouvaient-ils être d'opinion différente sur un point si important?" (P. 248 à 250.)

Enfin le Comte de Saint Priest résume ses argumens en ces termes: „La première proposition et la convention entre la Prusse et l'Autriche, n'eurent pas lieu à Neisse, mais à Neustadt. Donc c'est une puérilité d'en faire un coup de théâtre entre Catherine et le Prince Henri. Ce qu'il y a de vrai quant à leur conférence, c'est que Frédéric l'aurait provoquée en l'attribuant au hasard. L'entrevue fut solennelle mais froide. Le Prince apporta à Berlin le consentement rélatif de l'Impératrice; mais il n'y avait rien de positivement fixé, aucune base n'avait été arrêtée entre eux. L'Impératrice n'avait accepté le partage „qu'en principe" et le sort de la Pologne n'était pas encore décidé; il restait suspendu à un léger fil, dont la France et la Russie tenaient les deux bouts. (Page 251.)

„Catherine désirait préserver la Pologne d'un partage. Marie Thérèse avait pour cette idée une véritable répugnance; Kaunitz était revenu

de Neustadt plus humilié que satisfait. Choiseul, l'adversaire de Catherine, avait été remplaçé par le duc d'Aiguillon. Catherine fit alors une avance indirecte à l'Autriche, en lui faisant savoir, qu'elle ne serait pas éloignée de consentir à l'intervention de la France, pour les affaires de Pologne. C'était vouloir faire contre-poids aux intentions de Frédéric. Kaunitz fit les ouvertures nécessaires à Aiguillon; mais celui-ci les dénonça à Frédéric, qui en donna avis à Vienne. Par là, tout était perdu, et il ne restait aux trois Cours que de se réunir pour opérer le partage.“ (P. 254 à 256.)

„L'enlèvement du Roi Stanislas donna aux confédérés le coup de grâce dans l'opinion, et Frédéric s'empressa de mettre à profit cette circonstance: ce fut lui du moins, qui fit le plus grand bruit à ce sujet. En même temps il fit avançer son cordon sanitaire, et traita la Pologne plus mal que si elle avait été un pays conquis. (P. 260.)

„Jusque là l'Autriche s'était tenue en apparence loin de ses alliés secrets, mais alors elle jeta le masque. Kaunitz avait longtemps tout nié; à la fin d'Avril 1772, il laissa percer son secret, et la chose fut bientôt ébruitée. La pieuse Marie Thérèse pleura; se fit des reproches amers, et pourtant .... saisit à deux mains. Kaunitz

au contraire mit tout sur le compte de la France, parce-qu'elle n'avait pas soutenu l'Autriche, et que bien plus, elle l'avait trahie auprès de la Prusse.

„L'attitude de Catherine fut plus noble; elle n'aurait pas voulu le partage; mais comme cependant il eut lieu, elle l'accepta. Elle ne pleura pas, n'accusa personne, ne rejeta pas sur autrui la culpabilité du fait, comme Kaunitz et le cabinet Autrichien. Elle accepta l'acte sans en dénier la responsabilité. (P. 288.)

„Il en fut autrement de Frédéric.

„A peine le traité fut-il signé, qu'il chercha à écarter toute apparence et tout blâme; et comme Voltaire eut l'idée de lui adresser des flatteries comme à l'auteur du partage, il répondit: „le traité n'a pas été conclu à Berlin ou à Potsdam, mais à Pétersbourg. Le public, égaré par les rédacteurs de journaux, attribue souvent à certaines personnes des actions auxquelles elles n'ont pas eu la moindre part.“ — „Pas la moindre part: s'écrie Saint Priest; la plaisanterie est forte! — Frédéric rejeta tout sur Catherine; mais avec des louanges flatteuses. „On ne doit cette issue satisfaisante des choses, écrit-il à Voltaire, qu'à la modération de l'Impératrice de Russie, qui fixa elle-même des bornes à ses

conquêtes. Je sais qu'on affirme, que le partage de la Pologne est la suite d'intrigues politiques, qu'on m'attribue. Et cependant, rien n'est plus faux. Après beaucoup de vaines tentatives il fallut arriver à ce partage, comme au seul moyen d'échapper à une guerre générale. Le public juge d'après l'apparence qui nous trompe trop souvent."

„Le Roi se posa comme tout-à-fait innocent dans cette affaire. C'était le génie de l'Impératrice Catherine qui avait tout accompli. Il trahissait par là son propre génie, pense Saint Priest, car il prévoyait le blâme, que cependant ses contemporains ne dirigèrent pas contre lui."

On doit combattre par quelques réflexions l'exposé de Monsieur de Saint Priest; car il admet comme fait irrécusable, ce qui est encore fortement en question; et il tire de là des inductions et des conséquences, qui sont tout-à-fait dénuées de fondement. Par exemple, il dit:

1° Qu'il y a eu une conférence secrète entre Frédéric et l'Empereur avant celle de Neisse. — Où en sont les preuves? — Et cependant il fait remonter à cette première entrevue les

négociations préliminaires pour la Pologne, ce qui est contre toute probabilité, puisque les troubles en Pologne ne faisaient alors que de commencer.

2° Dans la conférence de Neisse (1769) il doit encore avoir été question de la Pologne; bref, l'auteur la voit partout: „Des témoins contemporains et immédiats confirment ce fait.“ — Pourquoi ne les cite-t-il pas? — Mais il est si peu probable, qu'il y en ait été question, que Frédéric et Joseph, jusque là rivaux, s'y rencontrèrent pour la première fois; et qu'il n'est guère à présumer, qu'ils se fussent communiqué de prime-abord leurs voeux et leurs pensées les plus intimes sur cette grave matière.

De plus, les évènemens étaient encore loin de leur point de maturité et le succès des armes restait incertain; car, si même les Polonais étaient battus partout par de faibles corps de troupes Russes, de nouvelles forces leur surgissaient toujours, et en Turquie les Osmanlis avaient dans ce moment l'avantage. L'auteur se rétracte lui-même en quelque sorte et ajoute: „Qu'un plan à l'égard du partage n'avait pas encore été concerté, et Joseph n'était plutôt venu que pour „sonder le terrain.“ Si Joseph voulait sonder le terrain au sujet du partage, il fallait donc que le plan vînt originaisement de

l'Autriche, et qu'il ait été conçu par cette cour. Non seulement, cette donnée est tout-à-fait contraire à l'histoire, mais elle contraste avec les propres opinions de l'auteur. — Nous croyons plutôt, que ce fut Frédéric, qui, lorsqu'il fut question des affaires Polonaises, sonda l'Empereur pour connaître l'opinion de la cour d'Autriche sur les projets et les désirs cachés de son âme. —

3⁰ Ce qui est dit de la conférence et des négociations de Neustadt, ne nous paraît être, à l'exception de ce qui est tiré du récit du Roi, qu'un tissu de conjectures et de suppositions: comme par exemple cette donnée „de contraindre l'Impératrice à s'indemniser en Pologne.“ — Le Comte observe lui-même plus tard (P. 247): „Les preuves, qu'on aurait pu tirer de ces négociations, manquent d'évidence, puisque personne n'assista aux entretiens particuliers du Roi, de l'Empereur et de Kaunitz.“ Nous croyons, que les négociations dont il parle-ici, de même que plus haut à Neisse, manquent non seulement d'évidence, mais encore de probabilité, puisqu'il ne se trouve nulle part de rapports ou de preuves à cet égard.

4⁰ De même aussi l'assurance: „que Zips aurait été occupé par les Autrichiens dans une

parfaite entente avec le Roi,“ n’est autre chose qu’une pure supposition.

5⁰ On peut aussi élever quelques réclamations contre les preuves que l’auteur fournit pour établir, que Frédéric est le véritable auteur du partage: par exemple 1⁰ „Qu’il aurait autrefois engagé son père à cette prise de possession.“ Ceci est une allégation, qui n’a pas d’autre titre de créance, qu’une assurance donnée par un adversaire, par le Prince Kaunitz. — 2⁰ „Que le partage de la Pologne serait une chose déjà antérieusement concertée entre Pierre III et lui.“ — Où sont les preuves? — Ce n’est rien d’autre chose, qu’une conjecture de Rhulière, dénuée de toute vérité. — Un partage de la Pologne pouvait si peu avoir été concerté entre Frédéric et Pierre, que Frédéric, à cette époque (1762), combattait encore pour sa propre existence contre la moitié de l’Europe, et que les pensées de Pierre n’étaient pas du tout dirigées vers la Pologne, mais bien vers le Danemark et vers la reprise de Schleswig. 3⁰ „Qu’il avait, avant les négociations de Neustadt, fait à Catherine des ouvertures.“ — Des ouvertures directes, bien difficilement; comme le prouve sa proposition indirecte ou le projet pseudo-Lynar. C’est dans celui-ci, que Frédéric trahit et ses propres pensées et ses désirs; tout le reste des choses citées plus haut, n’offre

que des conjectures et des opinions, établies pour la plupart sur le propre récit du Roi, lequel certainement, pour celui qui connaît le dessous des choses, laisse percer la vérité sous le voile d'expressions équivoques. Mais il peut toujours se présenter un autre Dohm, qui dise: „Je ne vois pas la chose ainsi; je demande des preuves palpables.“

6° Aussi à l'égard des contradictions dans les récits de Frédéric et d'Henri on pourrait alléguer: qu'ils sont d'accord dans les points principaux, qu'ils ne diffèrent que dans les accessoires, où, d'un côté, la vanité a pu jouer un tour au Prince, et de l'autre, Frédéric, comme cela lui arrive assez souvent, a pu taire certaines particularités par des motifs personnels, ou les représenter inexactement.

Ainsi, qu'y a-t-il de prouvé? A qui faut-il croire, dans ce conflit d'opinions et d'assurances? Si le plan a été concerté à Neisse et à Neustadt, ce ne put être qu'entre la Prusse et l'Autriche; et la Russie n'y est entré que plus tard. Tout le récit du Prince Henri du „trait de lumière soudainement apparu“ ou „du projet de partage mûri par de sérieuses réflexions“ — se réduit alors à rien. Ou si cette version est vraie, si le plan du partage a été formé par lui de concert avec l'Impératrice de Russie, il ne peut pas, comme

Saint-Priest l'affirme, avoir été conclu à Neisse et à Neustadt. — Donc il n'y a partout ici que des contradictions. Des deux côtés on trouve des déclarations hardies, des suppositions, des probabilités, — mais des preuves positivement appuyées sur des actes, aucune.

Cependant le Comte de Saint-Priest a le mérite, d'avoir saisi d'un coup d'oeil assuré, et rassemblé tout ce qu'on peut produire contre Frédéric, d'après les documens et les écrits existans. Et en outre d'avoir rendu très probable, que nul autre que le Roi ne fût le véritable auteur et le moteur de toute cette affaire. —

Ainsi, bien que d'un côté comme de l'autre rien n'eût été clairement démontré, cependant, les assurances artificieuses du Roi jointes à l'insidieux recueil du comte Görtz produisirent ce résultat: que la masse aveugle s'en tint aux rapports du parti Prussien, et que la clameur publique s'éleva contre la Russie et l'Impératrice Cathérine. Malgré tant de témoignages du contraire, malgré tant de modération prouvée, la Russie ne cessa d'être représentée comme une puissance avide, envahissante, insatiable, visant toujours à de nouvelles conquêtes et voulant partout diviser, partager, exciter, opprimer et dominer. Dans les troubles et les guerres qui

suivirent, le partage de la Pologne parut toujours être la source de tous les maux qui fondirent sur l'Europe; et on s'en fit un motif pour lancer l'anathême sur la Russie et l'Impératrice Catherine, dans lesquels on crut voir les premiers moteurs et les instigateurs du partage.

On a dépeint Catherine comme le fléau de la Pologne; comme celle qui l'aurait empêchée de sortir du gouffre de l'anarchie; qui aiguillonnait les dissidens, divisait l'état, opprimait et combattait à la fois les Polonais et aurait enfin porté le dernier coup à leur destruction par le partage. Les Polonais, ne jugeant les faits que par l'extérieur, voyant toujours la Russie agir au premier rang partout, crurent à ces accusations, et les exagérant à leur manière, vouèrent une haine sans bornes à Catherine et à la Russie. La semence, alors jetée en terre, leva plusieurs fois, et dut être arrachée avec violence; mais le germe resta, et continua de se propager. Tant il est important de ménager aussi l'apparence! C'est-ce que le génie de Frédéric devina, et accomplit. Mais en Russie, soit peut-être par un sentiment de fierté et de force, soit par une certaine raideur dans les luttes de l'esprit, on garda le silence sur tout; on laissa se propager les accusations et les calomnies et on en ressentit, on en ressent encore aujourd'hui

les effets; car la masse conclut que: „Qui ne dit mot, consent.“ On se consola peut-être, dans la confiance que donne la puissance matérielle, par cette vieille maxime: „Oderint dum metuant“ (hais toujours, pourvu que tu craignes). Mais cette sentence est très dangereuse; car souvent la haine, en débordant enfin, détruit la crainte et produit le désespoir! Napoléon, et qui fut plus puissant! usa de cette maxime, et périt.

D'après tout ce que nous venons d'exposer, nous pensons faire une oeuvre méritoire en portant la lumière sur cette question si contestable et si contestée, et à laquelle touchent tant de passions; faisant cela sans aucune acception de personne; dût-même la vérité atteindre une grandeur historique: afin que celui qui projeta et qui accomplit ces faits, qu'ils soient loués ou blamés, réponde aussi pour ses actes.

---

les effets, car ils [illegible] [illegible] [illegible]... Qui se [illegible], comment? [illegible] peut-être, dans les [illegible] la puissance [illegible] par cette [illegible]... [illegible] pourvu que [illegible]. Mais cette [illegible] souvent la [illegible] enfin, [illegible] la [illegible] et [illegible] Napoléon, [illegible] qui fut plus [illegible] et [illegible].

[illegible] l'exposer, nous [illegible] faire une [illegible] méthode [illegible] [illegible]

[illegible]

FRÉDÉRIC II

OU

LA SOLUTION.

Deuxième partie.

Frédéric II ou la Solution.

Frédéric II, grand Prince, doué d'un esprit vaste, avait reçu en héritage de son père, un petit royaume morcelé, dont les diverses parties s'étendaient éparses ça et là, depuis l'autre rive du Rhin, jusqu'au Memel. C'était comme un manteau de Roi, composé de lambeaux ajustés l'un à l'autre. En conséquence, réunir ce qui était séparé, remplir les espaces vides, organiser les différentes parties et même les parcelles, pour en former un tout; le relier, l'arrondir; et à la place des lambeaux, voir sortir de ses mains un ample et beau manteau Royal, d'une seule et même étoffe, telle est la tâche que s'imposa Frédéric; tâche difficile, parce-qu'il n'avait que peu de moyens de l'accomplir. Mais son père lui avait laissé une armée belle et bien disciplinée, un trésor bien rempli; et il avait reçu de Dieu un esprit juste et pénétrant, qui allait de suite au fond de toutes les choses qu'il saisissait. Ainsi, tête, argent, épée, que fallait-il

de plus au jeune Roi, avide de gloire, pour remplir bientôt le monde de son nom, et pour faire entrer son petit état, par la force de son esprit et celle de son bras, dans la pentarchie[1]) qui gouvernait alors l'Europe.

Deux acquisitions importantes occupèrent sa vie: la Silésie et la Prusse Occidentale. Pour la première il employa, lorsque l'occasion se présenta, la force et le courage de la jeunesse; mais cette conquête lui fut énergiquement contestée, et ce ne fut qu'après vingt-trois ans de règne, dont la moitié se passa en luttes et en terribles combats, qu'il put enfin, avec joie et sécurité la nommer sienne. Il en fut autrement de la Prusse Occidentale. La vivacité de la jeunesse avait disparu; mais à sa place s'étaient substituées la sagesse de l'âge et la circonspection de l'expérience. Ce n'était plus la force, mais la ruse; non l'habileté militaire, mais la politique; c'était la connaissance des hommes et l'art de les conduire, qui devaient l'en rendre possesseur! Il voulait prouver au monde, que, comme il était le premier capitaine de son temps, il en était aussi le plus habile homme d'état; qu'il savait conquérir, non-seulement

[1]) Au lieu de la Prusse, c'était l'Espagne, qui tenait alors la cinquième place.

par la puissance des armes, mais aussi par les ressources inépuisables de son génie fécond. Il l'a prouvé; quoiqu'il n'ait pas laissé en cela un exemple à suivre. Il a montré la force, l'étendue, la puissance de son esprit, et non la grandeur de l'âme, qui se révèle par des traits tout autres que ceux qu'il manifestait ici: par le désintéressement et les qualités du coeur.

De bonne heure le jeune Roi, en considérant la carte d'Europe, portait un regard de déplaisir sur les vides inquiétans qui existaient entre la Prusse proprement dite, et ses autres Duchés et Margraviats; vides, qui divisaient la force de l'état, et le livraient inévitablement à tout agresseur venu de l'Orient ou du Sud. Il n'y avait pas loin de cette pensée à celle de mettre tout en oeuvre, pour arriver à la possession des pays intermédiaires; surtout quand on réfléchissait, que toutes ces contrées avaient formé jadis un état compact et puissant; et que ce ne fut que la sédition, l'intervention Polonaise, et la prépondérance des armes qui, en le déchirant, formèrent cette séparation. Ce que la révolte et la force des armes avaient fait perdre, pouvait être regagné par les mêmes moyens, si l'on en faisait un habile usage. Mais ce ne fut pas le jeune homme qui eut cette manière de voir: ce fut le vieillard. La vive jeunesse aime les

chemins droits, parce-qu'ils sont les plus courts, et cherche les occasions de montrer son courage et sa force; c'est pourquoi elle a aisément recours à des mesures violentes. C'est-ce que Frédéric, dans sa jeunesse, avait aussi conseillé à son père, après la mort d'Auguste le fort, Roi de Pologne,[2]) pour arriver à la possession de cette contrée. Argent, armée, occasion favorable, tout était réuni, et un allié se serait bien trouvé aussi. Mais, le père de Frédéric avait plus de sentiment du droit, avec moins de connaissance de l'art militaire et de la politique, que son fils; il ne soupirait pas après

[2]) Du moins c'est ainsi que, d'après le rapport de Saint-Priest, Kaunitz le raconta en confidence au comte du Châtelet, ambassadeur de France à Vienne. (Etudes diplomatiques, V. I. P. 34.) — Raumer, à qui il fut permis de puiser dans les Archives françaises, avait communiqué ce récit avant Saint-Priest dans son: Europe à la fin de la guerre de sept ans, V. I. P. 169; — et l'avait en quelque sorte confirmé, par un rapport de l'ambassadeur Anglais à Berlin, Guy Dickens, du 18 septembre 1736, où celui-ci raconte, „que Frédéric deux ans auparavant (donc à l'époque des hostilités pour la couronne de Pologne, de 1733 à 1734) avait montré un grand désir de faire du bruit dans le monde, et aurait déclaré, que: „Si alors il avait occupé le trône, il aurait certainement pris part aux affaires de Pologne.“

le bien d'autrui, pour lequel il aurait dû sacrifier sa plus chère propriété, ses soldats-géants, à qui il devait le plus doux passe-temps de sa vie. Il les donna en héritage à son fils, pour en faire tel emploi qu'il lui plairait, et de plus il lui laissa un trésor bien pourvu. Frédéric sut aussi en faire bon usage, et la Silésie fut à lui. Ce ne fut qu'après que cette province lui fut parfaitement assurée par la paix de Hubertsbourg, qu'il attacha son regard sur l'autre acquisition, plus importante. Quels furent les moyens par lesquels il y arriva (car il avait perdu le goût de la force ouverte par suite de ses tristes expériences); c'est ce que nous allons dévélopper succintement.

Dans la 6me année de la guerre de Silésie, lorsque ses forces commençaient à fléchir, la mort de l'Impératrice Elisabeth, son ennemie irréconciliable, le $\frac{\text{25 Décembre 1761}}{\text{5 Janvier 1762}}$, vint le sauver d'une ruine inévitable; car le successeur de cette princesse, Pierre III, pénétré d'un vif enthousiasme pour lui, non-seulement avait conclu la paix, mais encore avait mis à sa disposition des forces Russes. Immédiatement à la suite du traité de paix, ils se lièrent encore plus étroitement, et conclurent un pacte offensif et défensif. En se voyant l'allié du puissant souverain du grand Empire du Nord, dont les armes lui avaient fait

de si terribles blessures, Frédéric pouvait espérer de mettre non-seulement une fin glorieuse aux hostilités encore subsistantes pour la Silésie, mais encore, après un court repos, de donner suite à certaines idées, ayant pour but d'arrondir et de compléter ses états. Quoique de la main droite il tînt encore le glaive, et combattît vigoureusement, déjà il semait de la gauche, dans le traité conclu avec Pierre III, le 8 juin 1762, les premiers germes d'une moisson lointaine.

C'est de cette manière qu'agit la sagesse du politique prévoyant: jeter des germes, répandre des semences sur des terrains féconds; — attendre patiemment, et souvent des années, pour que ces germes lèvent et mûrissent. Mais alors saisir le moment opportun, et d'une main rapide couper et rentrer la moisson. — C'est ainsi que procéda Frédéric. La semence qu'il jeta dans le traité, la voici:

La question était celle-ci: Comment devrait-on faire, pour enlever à des voisins, vivant, il est vrai, dans l'anarchie chez eux, mais paisibles au dehors, de plus, gardés et protégés par la jalousie de toutes les autres puissances, une province si nécessaire à la réunion compacte des états de Frédéric? — Pour effectuer ce plan, les conditions suivantes étaient nécessaires.

1° L'état voisin, qui possédait des forces naturelles beaucoup plus grandes, et qui était tombé, par suite d'une mauvaise constitution et de l'anarchie prédominante, devait être maintenu débile, c'est-à-dire dans les vices de cette constitution, et entretenu dans l'anarchie, pour qu'il ne reprît pas ses forces. Ainsi ici, il ne fallait pas appliquer le: „divide et impera," mais, comme la division naissait de la constitution elle-même, il fallait le „conserva et impera."

2° Comme ce pays voisin était déchiré par les factions, il fallait d'abord en gagner une à soi, et se mettre à la tête du parti, pour avoir accès dans les dissensions intestines; les nourrir ou les éteindre, selon l'avantage que l'un ou l'autre présentait, si l'on voulait, avec l'aide du parti, ou en profitant de circonstances favorables, impossibles à prévoir, entrer en possession du bien désiré. Ainsi avant tout, „troubler l'eau, pour pouvoir plus tard y pêcher.

3° Mais comme, excepté la Prusse, trois autres états puissans entouraient, et pour ainsi dire protégeaient cet état faible, on devait s'attendre à leurs objections. Ici, il fallait prendre le „divide et impera" en considération. L'un de ces états (la Turquie) avait son centre de gravité loin de là, et n'était pas très redoutable. Des deux autres (la Russie et l'Autriche)

il fallait gagner le plus puissant, et faire, à la faveur d'une alliance avec lui, ce qu'on n'aurait pu effectuer seul.

Telle était l'esquisse du plan que Frédéric se proposait; et, par le traité conclu, le 8 juin 1762 avec l'Empereur Pierre, il en posa les bases.

L'un de ces puissans voisins était gagné; et tellement, qu'on pouvait entièrement disposer de lui. — On devait profiter de ce dévouement, pour obtenir les deux autres points, et jeter en terre la précieuse semence, qui devait lever plus tard! Et c'est-ce qu'on fit par ce traité. — Comme cet acte est resté inconnu, et que ni Wenk, ni Koch, ni Martens, ni Schöll ne le produisent, nous le présentons dans les pièces justificatives[3]) en diminuant toutefois sa prolixité; car, il fut originairement rédigé en allemand dans la vieille langue de l'année 1762.

Le traité en soi n'était pas ce qu'il y avait de plus important; il assurait seulement un secours réciproque de 20,000 hommes ou de 600,000 roubles; le principal était les articles additionnels. Il y en avait cinq: Deux séparés, et trois secrets. — Un des articles séparés précisait dans quel cas le secours stipulé

[3]) Voir document A.

ne pouvait être invoqué: par exemple, dans une guerre de la Russie contre la Perse, ou de la Prusse contre l'Angleterre; ou bien, que ce secours pourrait être prêté en argent, si la Prusse était attaquée par la France, et la Russie par les Turcs ou les Tartares. Quant aux quatre articles suivans, Pierre en prescrivit deux, et Frédéric dicta les deux autres.

Pierre, quoique Empereur de Russie, était beaucoup plus occupé de ses intérêts et de ses démêlés en qualité de Duc de Holstein, que des soins de son grand Empire. Il voulait envahir le Danemark et lui arracher la part qui lui appartenait du Schleswig-Holstein; et, en second lieu, faire avoir à son oncle, le Duc George-Louis de Holstein-Gottorp, le Duché de Courlande, que Biron devait lui céder. Sous ces deux points de vue, il demandait l'assistance de la Prusse.

Telles furent les conditions que Pierre y fit insérer. Frédéric, au contraire, mesurant de la pensée un lointain avenir, proposa celles-ci:

Premièrement: de maintenir la Pologne comme Royaume électif, et de ne pas souffrir que la constitution fût changée, et que la couronne devînt héréditaire. Et comme il désirait éloigner du trône électif la Dynastie Saxonne, qui lui était hostile, ou tout autre

Prince d'une puissance opposée, qui aurait pu le soutenir par la force des armes, il proposa qu'on s'accordât sur l'élection d'un Piast.

Deuxièmement: qu'on s'intéressât aux dissidens opprimés, et qu'on les aidât à recouvrer leurs droits et leurs libertés perdues. — Ceci devait lui gagner dans la République le parti dont il aurait besoin pour ses desseins ultérieurs.

Après la chûte de la Suède et l'abjuration de l'Electeur de Saxe, la Prusse s'était mise à la tête de la confession evangélique d'Allemagne. Le père de Frédéric s'en était déclaré le Protecteur; et Frédéric, quoique se mettant au-dessus de toutes les doctrines positives, l'avait suivi dans cette voie par politique; et puisa dans cette considération un prétexte pour protéger les dissidens de Pologne. Pour atteindre plus sûrement son but, il employa même un descendant de famille dissidente polonaise, un Baron Goltz, à la conclusion de ce traité avec Pierre.

Ainsi Frédéric, bien qu'encore en guerre, et ayant de rudes combats à soutenir, avait heureusement posé les bases de sa politique future, et il triomphait. — Cependant, heur et malheur! Quand nous pensons être tout près d'un objet désiré, presque sûrs de l'atteindre, que nous étendons déjà la main pour le saisir: tout

d'un coup le sort nous précipite dans de nouveaux abîmes, et nous lance bien loin du but, que nous croyions toucher. Frédéric fit cette triste expérience, et non pour la première fois. Le plan du traité était fait; il l'avait déjà signé: Fédéric Rex. — Mais la signature de Pierre manquait encore; — et elle devait manquer éternellement! — Pierre disparut du trône et de ce monde. — Catherine suivit, et conçut, d'après l'apparence, et comme son premier manifeste l'annonça à l'Europe, des intentions hostiles à la Prusse, dont le Roi y était représenté comme l'oppresseur de la Russie.[4])

La tempête avait emporté au loin toutes les semences jetées en terre avec tant d'art!

Mais le brave cultivateur se résigne patiemment, et s'il le peut, il jette de nouvelles semences. Catherine se réconcilia avec le Roi; et comme par là un des membres principaux de l'alliance contre lui se séparait, la ligue tout entière croula, et chacun de ses ennemis fit sa paix

---

[4]) „Слава Россіи самымъ ея злодѣямъ отдана въ совершенное порабощеніе.“ („La gloire de la Russie avait été livrée pleinement à l'oppression de ses ennemis.“)

L'auteur de ce manifeste était Teplow, qui passait pour avoir un style remarquable, mais qui n'en a pas fait preuve ici.

aussi bien qu'il le put. La dernière, Marie-Thérèse; différant toujours, pleine de dépit de voir, que sept années des plus grands efforts, des plus pénibles sacrifices fussent ainsi rendues inutiles, et laissassent l'adversaire détesté de sa monarchie en possession d'une province, qu'il lui avait ravie. La paix fut conclue — le ressentiment resta.

Frédéric restait seul, saignant de mille blessures, dont les plus douloureuses lui avaient été faites par les Russes. Pour le moment, il n'y avait pas à penser à de vastes desseins; il fallait guérir ses plaies et prendre de nouvelles forces. Il en était de même de l'Autriche et de la France; elles étaient aussi épuisées. Mais l'Autriche et la France étaient alliées; et, par ce moyen, aussi bien que par une grande puissance naturelle, très fortes. — Frédéric restait isolé et abandonné; — mais ferme et grand; intrépidement debout sur les ruines de son royaume. Le monde soupirait après le repos et la paix; l'un et l'autre étaient assurés aussi longtemps que devaient durer l'épuisement et les blessures: mais, après? La Prusse, faible, et n'étant maintenue que par la grande individualité de son Roi, avait de même besoin d'un allié. Partout, où l'on trouvait la France d'un côté, on pouvait être sûr de trouver du côté opposé l'Angleterre et de pouvoir compter sur

elle. Mais Frédéric, depuis la conduite odieuse de Bute, était mortellement brouillé avec l'Angleterre et la haïssait plus même que ses ennemis les plus directs.

Il ne restait donc à Frédéric entre les grandes puissances, que la Russie, et il briguait sa faveur et son amitié. Aucune alliance ne lui parut plus désirable; aucune n'assurait davantage son repos de tous côtés; et il n'en était aucune, qui put autant grandir sa considération et son crédit aux yeux des autres puissances.

Après que la Russie se fut séparée de ses anciens alliés, elle restait aussi seule, avec une jeune Souveraine sur le trône; qui, avec de grands desseins, était encore neuve à la puissance. Il lui était désirable et utile d'avoir un sûr et fidèle allié. Elle pouvait en avoir plusieurs; car, malgré le ressentiment produit par la retraite de la Russie, l'Autriche aurait volontiers tendu la main pour une nouvelle alliance. L'Impératrice Catherine mande elle-même à ce sujet dans une instruction, qu'elle adressa à son ambassadeur à Berlin, le Comte Serge Rumaenzow (du 25 décembre 1785), ce qui suit:

„Peu après notre avénement, quand la Russie „se trouva déchirée au dedans et sans aucun „lien politique au dehors (car ce traité rapide„ment projeté peu de temps avant avec le Roi

„de Prusse[5]) était plutôt un asservissement)[6]), les „deux cours de Vienne et de Berlin commen- „cèrent à briguer notre amitié. Mais leurs des- „seins et leurs désirs étaient en cela très différens. „La cour de Vienne voulait que la Russie, qui „venait de mettre fin à une guerre très onéreuse, „s'imposât le fardeau de nouvelles hostilités, et, „sans faire le moindre changement, entrât dans „tous les anciens rapports de la défunte Impé- „ratrice, ce qui n'était alors nullement applicable „aux circonstances. La cour de Berlin au „contraire ne désirait que de voir la Russie, à „peine affranchie de son jong, rester en paix, ne „pas renouveler les anciens rapports avec l'Autriche „et par eux la guerre. — Ce ne fut que l'étendue „des prétentions de la cour de Vienne, qui nous „força de les rejeter; ce qui porta cette cour à „refuser son appui au plan proposé par l'Impé- „ratrice défunte, concernant l'election du Roi actuel „de Pologne. Le Roi de Prusse, au contraire, „offrit aussitôt son concours, et prit l'engagement „(par le traité de 1764)[6b]) d'agir de concert avec

[5]) Il est question de celui qui fut conclu le 8 Juin 1762 avec Pierre III.

[6]) Allusion à l'ascendant, qu'exerçait Frédéric sur l'Empereur Pierre III, et par lequel il le dirigeait selon sa volonté.

[6b]) Conclu le $\frac{31 \text{ Mars}}{11 \text{ Avril}}$ 1764.

„la Russie; de seconder ses desseins; de pro-
„téger le Roi de Pologne, choisi par la Russie,
„et de ne permettre à personne de prendre part
„aux dissensions de la Pologne.“

Ainsi d'un côté, le ressentiment de Marie-Thérèse et l'opiniâtreté de Kaunitz heurtaient; — de l'autre, la prévenance et la souplesse de Frédéric attiraient. C'est ainsi que se resserra le lien rompu par la mort de Pierre III. Les deux Souverains avaient leurs vues secrètes et cachées l'un et l'autre: Catherine voulait exercer une influence prépondérante en Pologne; Frédéric voulait démembrer une partie de la Pologne; tous les deux avaient besoin d'un soutien mutuel, vis-à-vis des autres puissances jalouses; et aussi longtemps que ce besoin exista, l'alliance dura aussi ferme et forte, et le succès couronna tous leurs desseins.

Ainsi donc l'une des trois conditions principales se trouvait remplie; et comme Frédéric avait maintenant le *δὸς ὅ που στῶ* d'Archimède, c'est à dire son ferme point d'appui où il pouvait placer son levier, il sut aisément remplir aussi les deux autres. Il fit donc réinsérer dans le nouveau traité, qui n'était qu'un remaniement de celui qui fut conclu avec Pierre III, les deux points importans: 1° du maintien de la constitution

de Pologne, comme royaume électif, et 2° des Dissidens. Comme ces deux points répondaient parfaitement aux vues secrètes de l'Impératrice, elle n'y fit aucune objection, et les deux Souverains veillèrent en commun, mais avec des arrière-pensées bien différentes, à ce qu'ils fussent maintenus.

Jusqu'à présent, les historiens ont toujours mis en avant l'Impératrice Catherine, et Frédéric est représenté en toute occasion comme un accessoire, un très complaisant et très docile serviteur de Sa Majesté, qui, dans son innocence, n'aurait nullement soupçonné la dangereuse portée des articles ci-dessus mentionnés à l'égard de la Pologne. Par une pareille assertion, ils déprécient sans s'en douter ce Roi, d'une volonté déterminée, au coup d'oeil vaste et profond, qui s'élevait par son esprit et sa sagacité au dessus de tous les Princes de son temps. Toutes les fois qu'il s'agissait, ou de donner l'impulsion, ou de la recevoir, c'était lui qui la donnait, parcequ'il voyait plus loin que les autres, et qu'il était le plus habile à insinuer ses convictions; bien que par une politique astucieuse, et d'après le principe que nous allons développer, il leur laissât le côté brillant des choses. Pour démontrer que la vérité se trouvait précisément dans le point de vue opposé au leur, et que tous

les malheurs qui fondirent sur la Pologne, ont pris naissance dans la politique artificieuse de Frédéric, et dans ses plans tracés de longue main: nous donnerons plus tard des preuves convaincantes dans les documens. Ses partisans répliqueront peut-être: „Frédéric n'a jamais conçu de plans de longue main, mais il a toujours profité des circonstances; c'est ce qu'il a lui-même affirmé à l'Empereur Joseph à Neisse." — A cet égard, il y a deux choses à observer. On ne dit pas ses plus secrètes pensées à son adversaire; et d'ailleurs, le Roi ne disait rien non plus d'inexact. Il n'avait pas l'habitude de faire de vastes plans pour des évènemens à venir avec de minutieux „pour" et „contre", comme c'était alors l'usage; mais il suivait dans sa politique de certaines directions, il avait ses intentions et ses vues bien clairement déterminées, vers lesquelles il s'avançait constamment et pour lesquelles il savait toujours profiter des chances du moment. Et une des pensées, qui était toujours présente à son esprit, c'était que „pour arrondir ses états, la Prusse Polonaise était absolument nécessaire, et qu'il fallait l'acquérir, par quelque moyen que ce fût."

Un autre principe chez lui, comme, en général, chez les autres hommes d'état de ce temps, était: „de ne jamais faire par soi-même, ce qu'on

peut faire par d'autres. De ne jamais se mettre au premier plan; au contraire, de se tenir prudemment au fond de la scène, et d'y exercer son action; de mettre les autres en avant, de leur abandonner l'éclat et l'honneur des choses, pendant qu'on en recueillait soi-même le fruit. Mais aussi, dans les évènemens contraires et fâcheux, de leur laisser tout le fardeau du blâme, pendant que se tenant au fond, dans l'ombre, on n'en était que légèrement atteint." — Nous voyons Frédéric suivre cette ligne de conduite dans tout le cours des affaires de Pologne, et diriger de sa cachette les fils, qui devaient conduire les choses au but qu'il s'était proposé; par là, il prouva en même temps la supériorité de son esprit: c'était bien moins une vaine gloire pour lui-même, qu'il lui importait d'obtenir, que de riches avantages pour sa patrie. Grand homme, s'il n'avait pas lui-même fait tort à sa gloire, par tant de mesures artificieuses ou mesquines, par des chicanes, de petites machinations, et des opérations inexcusables; comme par exemple: par sa fabrication de fausse monnaie, ses actes d'oppression et les vexations qu'il fit subir aux contrées Polonaises limitrophes; le rapt audacieux d'hommes et de femmes; enfin par ses transgressions ignobles du traité de partage, et les interprétations subtiles, par lesquelles il les défendit, et qui feraient

plutôt honneur à un avocassier, qu'à un grand Roi couronné de gloire.

Les articles secrets du traité d'alliance du 31 Mars / 11 Avril 1764 au sujet de la Pologne étaient ainsi conçus:

„1° Comme il est dans l'intérêt des deux Monarques de Russie et de Prusse que la République Polonaise conserve son droit de libre élection d'un Roi, et qu'aucune famille ne s'empare du trône électif de ce pays, les deux susdites Majestés s'engagent à empêcher par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, que la Pologne soit dépouillée de son droit d'élection et transformée en Royaume héréditaire; et ils se promettent de s'opposer de concert, et s'il le faut, par la force des armes, à tous les plans et desseins qui pourraient y tendre, aussitôt qu'on les aura découverts, afin de préserver la république du renversement de la constitution et de ses lois fondamentales.

„2° Leurs Majestés de Russie et de Prusse, considérant avec regret les grandes persécutions exerçées contre leurs co-religionnaires respectifs de Pologne et de Lithuanie sont convenus de protéger de leur mieux ceux, connus sous le nom de Dissidens, et même d'obtenir, par des représentations auprès du Roi et de la République

de Pologne, que ces mêmes Dissidens rentrent dans les droits, priviléges, libertés et prérogatives qui leur ont appartenu depuis des siècles; ou, au moins, si on ne pouvait les obtenir sur le champ, d'empêcher jusqu'à des conjonctures plus favorables, que leur situation ne soit aggravée.“[7])

---

[7]) Martens (Recueil des Traités Vol. I, Page 89) qui a imprimé le traité in extenso, peut induire le public en erreur; car il ne connaît pas l'article des dissidens, et il ne mentionne pas les deux autres articles secrets: 1° relativement à la Suède, pour le maintien de sa constitution, contre le parti Français; et 2° relativement au Schleswig, pour soutenir les prétentions contre le Danemark. — Voici, au reste, l'article, concernant les dissidens, textuellement: „Sa Majesté l'Impératrice de toutes les „Russies, et Sa Majesté le Roi de Prusse, voyant avec „beaucoup de chagrin la dure oppression, où se trouvent „les personnes attachées aux mêmes réligions que Leurs „Majestés, tant dans le Royaume de Pologne, que dans „le Grand-Duché de Lithuanie, sont convenues et s'engagent à protéger de la manière la plus avantageuse les „susdites personnes, savoir: tous les habitans de la Pologne et de la Lithuanie, qui professent les réligions „réformée, luthérienne et grecque, et qui y sont connus „sous le nom de Dissidens; et à faire tous leurs efforts „pour déterminer, par des réprésentations fortes et amiables le Roi et la République de Pologne à restituer à „ces personnes les droits, priviléges, libertés et prérogatives, qu'elles y ont acquises et qui leur ont été accor-

Déjà Rhulière, qui était parfaitement instruit de tout ce qui concernait la Pologne, savait et fait remarquer, que ces deux articles que Frédéric avait fait glisser dans le traité avec Pierre, passèrent à son instigation dans le nouveau traité avec Catherine. Il dit à ce sujet: „Allant au devant de tous les projets que pouvait méditer le parti que protégeait la Czarine en Pologne (celui des Czartoryski), il (le Roi Frédéric) fit insérer dans ce traité la condition expresse, „de ne point souffrir en Pologne les entreprises de ceux qui tenteraient d'y changer la forme du Gouvernement.“[8]) — Et dans un autre passage, il dit:[9]) „On eut bientôt penêtré, que la Czarine trouvait dans ce prince une

„dées par le passé, tant dans les affaires ecclésiastiques „que civiles, mais lesquelles ensuite ont été pour la plu„part restreintes ou injustement enlevées. Mais, s'il n'était „pas possible d'y parvenir tout de suite, les deux parties „contractantes se contenteront d'effectuer qu'en attendant „des temps et des conjonctures plus favorables, les sus„dites personnes soient au moins mises à l'abri des in„justices et de l'oppression où elles gémissent à présent.“ — On voit bien que cet article est la reproduction presque littérale de celui qui a trait à cette question dans le traité avec Pierre.

[8]) Histoire de l'anarchie de la Pologne. Paris 1819. Tome II, P. 160.

[9]) Tome II, P. 88.

opposition insurmontable aux complaisances, qu'elle voulait avoir pour les Czartoryski; et qu'il pris dèslors le système, au quel nous le verrons s'attacher dans tout le reste de cette histoire, de ne point consentir à laisser former de nouvelles constitutions en Pologne et de maintenir cette république dans sa déplorable anarchie."

A ces assertions directes de Rhulière, nous allons ajouter quelques nouvelles preuves tirées des archives. Et d'abord, quant à l'article du maintien de la constitution, lequel avait pour but de ne pas laisser les Polonais se relever de leur affaiblissement et de leur anarchie, ce qui fut le sens caché des belles paroles: „maintien des libertés et des institutions polonaises", on y trouve le récit suivant:

Lorsqu'après la mort d'Auguste III, le Lieutenant-Général Gadomsky fut envoyé par le Primat à Frédéric pour lui notifier le décès du Roi: Frédéric adressa à St. Pétersbourg le rapport suivant sur son entretien avec ce personnage:

„Ayant trouvé dans le Général un honnête homme, il s'était entretenu longuement avec lui des affaires de sa patrie; il lui aurait dit: „Moi, et mon alliée, l'Impératrice de Russie, nous sommes convenus de diriger le choix sur un Piast; ce qui serait à la fois utile et glorieux

pour la nation.“ Pour le rassurer sur la crainte d'un démembrement du territoire,[10]) il aurait ajouté: „que, de concert avec l'Impératrice, il ne permettrait aucune modification dans la forme actuelle du Gouvernement de la République: que ce serait le seul moyen de maintenir la nation dans ses libertés et droits, que tout changement ne pourrait que menacer.“

Comme le Roi sait tourner finement la question, et échapper à la demande d'une assurance précise, que l'intégrité des possessions de la République serait respectée!

Après la diète de convocation, en Mai 1764, Mokranowski fut député en toute hâte à Berlin, par le vieux parti patriote ou de Branisky, pour gagner le Roi, en lui offrant la couronne de Pologne pour le Prince Henri. Le Roi la refusa d'une manière nette et péremptoire. Il parut ne pas vouloir se mettre en désaccord avec la Russie, avec laquelle il venait à peine de conclure son traité. Quant aux autres propositions de Mokranowski, il les expédia immédiatement à Saint-Pétersbourg avec ses réponses. Telles étaient les propositions:

1° d'être le garant des vieilles libertés de la République polonaise, de ses

[10]) On le craignait donc déjà alors!

possessions aussi bien que des prérogatives des hauts dignitaires de l'état; — car la diète avait sagement cherché à mettre des bornes à l'abus des privileges de ces derniers, par l'établissement d'une commission du trésor et d'une autre de la guerre. La réponse du Roi à cette communication fut ambigüe, et ne disait rien de positif. Elle était formulée en ces termes: „Il voulait être garant des libertés, dans l'acception raisonnable du mot, mais avec des conditions, dont pourraient convenir aussi les mal-pensans."

2° „A la dernière diète de convocation, on aurait obtenu plusieurs points, qui tendaient à un renversement complet du gouvernement, et qui, s'ils étaient vraiment exécutés, feraient certainement du Roi de Pologne un despote. On demande donc l'assistance du Roi Frédéric, dans la prochaine diète d'élection, pour y remédier, et pour empêcher que les pacta-conventa ne soient rédigés sans la participation du parti patriote ou de Branisky." — Frédéric répondit: „Un fragment de la république ne saurait imposer des lois à la partie la plus nombreuse de la nation. Les intentions des puissances alliées ne sont pas d'attenter aux libertés du royaume, mais au contraire de les assurer; ce serait, en conséquence, une crainte mal fondée d'admettre, qu'on voudrait

rendre le Roi despotique." — Comme Frédéric devait rire au fond de son âme de ces inquiétudes!

La réponse de la cour Russe fut beaucoup plus explicite à l'égard du premier point, et elle ne se montrait pas défavorable aux changemens faits par les Czartoryskis à la diète de convocation. Elle disait: „La diète de convocation est la base légitime, sur laquelle s'appuie le parti patriote.[11]) On ne devait donc rien faire de ce qui pourrait diminuer la force de ses constitutions (c'est à dire de ses décrets); que c'était précisément l'abus que le Grand-Général Branisky avait fait de ses pouvoirs, qui avait porté la diète à borner les pouvoirs des Grands-Généraux pour l'avenir par l'établissement d'une commission de guerre."

Quant au 2me point, on répondit: „qu'il devait être régularisé en temps et lieu, afin de ne pas augmenter les troubles au moment de l'élaboration des „pacta conventa."

On voit par ces réponses, que le Roi de Prusse ne voulait aucun changement; que le cabinet Russe au contraire, ne s'opposait pas à quelques modifications dans la constitution.

---

[11]) C'est à dire celui des Czartoryskis; car les deux factions opposées prétendaient au titre de Parti-patriote.

Rhulière dit de cette négociation:[12]) „Le Roi montra beaucoup de curiosité à l'égard de changemens faits dans la constitution, s'en fit donner par écrit les points les plus importans, y fit des annotations de sa propre main et dit: „Qu'il chargerait son ministre à Varsovie de veiller sur le rétablissement de la liberté; son traité avec l'Impératrice de Russie n'ayant pas d'autre but.“

Ce qui suit, révèle mieux encore la conduite artificieuse et équivoque du Roi dans ces affaires. Les Ministres de Prusse, Bénoît à Varsovie et Rexin à Constantinople, se permettaient sourdement des intrigues et cherchaient à susciter du soupçon contre les intentions de la Russie. Comme Rexin avait poussé les choses un peu trop loin, il arriva dans l'été de 1765 une plainte formelle du cabinet Russe au Roi contre lui.

Tels étaient les points les plus importans de cette accusation:

1⁰ Rexin aurait fait à la Porte de très perfides insinuations contre la cour de Russie: comme, par exemple, qu'elle aurait anéanti les anciennes constitutions de la Pologne et tellement modifié les autres, que les libertés de la république seraient menaçées. — (Ce fut donc

---

12) Rhulière. Vol. II, P. 233.

Rexin, qui accusait la Russie directement, comme favorisant les réformes en Pologne, pour preuve, combien elles étaient vues avec déplaisir par son Roi.)

2⁰ Il aurait assuré à la Porte: „Que le Roi, son maître, lié d'étroite amitié avec la Russie, jouissait d'un crédit sans bornes à cette cour; si donc la Porte se prêtait à ses désirs, il la garantirait contre la Russie; car les intentions du cabinet Russe contre la Porte étaient perfides et pourraient se manifester à son grand désavantage, si la Porte n'intéressait pas le Roi en sa faveur."

3⁰ Il aurait insinué „que la Russie avait positivement eu l'intention d'abolir le liberum veto en Pologne et y aurait réussi, si le Roi son maître ne l'eût pas empêché en temps opportun. Cependant plusieurs anciennes constitutions de la république auraient été annulées, et si le Roi ne s'était pas opposé à l'abolition du liberum veto, le nouveau Roi de Pologne se serait bientôt fait Souverain despotique au détriment de la Porte."

Il est à remarquer, que toutes cesins inuations de Rexin eurent lieu à l'époque où les changements importans introduits par les Czartoryskis à la diète de convocation de 1764, étaient encore pleinement en vigueur; puisqu'ils ne pouvaient

être abolis qu'à une diète ordinaire, qui ne se réunit qu'en 1766.

De plus, par suite de démêlés au sujet des douanes Polonaises et des mesures arbitraires prises par le Roi de Prusse, un léger refroidissement était survenu entre Berlin et Saint Pétersbourg, où l'on avait pris le parti de la Pologne. Mais les insinuations, formulées ici par les ministres résidents Prussiens, trahissaient les sentimens du cabinet de Berlin, ou pour mieux dire du Roi, et prouvaient combien les nouvelles modifications introduites en Pologne par les Czartoryskis, que la Russie favorisait, chagrinaient Frédéric.

Enfin Rexin avait assuré: „que le Roi son maître, était très attentif à toutes les circonstances, mais que l'intérêt de la Porte exigeait d'elle la même attention. Ce qu'il y aurait de mieux à faire serait un traité de la Porte avec la Prusse, pour mettre un terme à tous ces embarras."

La plainte de la cour de Russie, dont nous avons parlé plus haut, fut envoyé à Rexin pour qu'il se justifiât. — Il nia tout; c'était dans l'ordre; assura, „n'avoir dit que du bien de la Russie et de ses intentions, et, s'il avait fait quelques insinuations, ce ne pouvait avoir été qu'à l'époque de la dernière guerre!" — Le Roi,

qui envoya à Pétersbourg la réponse de son ministre, manda en même temps par son ambassadeur Solms, à fin de détourner tout soupçon:

„Qu'il avait déjà plus d'une fois voulu faire rendre compte à Rexin de son manque d'économie, et qu'il ne s'expliquait pas autrement ses insinuations contre la Russie, sinon que, peut-être par pénurie, il se serait laissé corrompre par quelque puissance. — Qu'il allait aussitôt le rappeler." Septembre 1765.

Cette réponse qui ressemble à une raillerie, révèle en même temps l'embarras, dans lequel la découverte de ces menées avait jeté le Roi. Comme si son envoyé aurait pu si décidément s'avancer, sans instruction! — Et le trait du manque d'économie et de la pénurie est caractéristique, si l'on se souvient combien mesquinement le Roi payait ses Diplomates.

C'est dans le fameux entretien avec Saldern, dont le Roi fait mention dans ses Mémoires (de 1763 à 1775), qu'il exprima le plus clairement et le plus positivement son opinion sur la Pologne. — Saldern fut envoyé par la Russie, en passant par Varsovie, où il avait une mission pacifique et conciliante, à Berlin, Copenhague et d'autres cours, pour organiser la grande

Ligue du Nord, à la tête de laquelle Catherine voulait se placer, pour faire contre-poids à la Ligue du Sud, des cours Bourboniennes avec l'Autriche. Frédéric indique lui-même les causes par lesquelles il s'y montrait opposé et dont la principale était: „qu'il ne voulait pas partager son influence à Pétersbourg avec d'autres alliés.“ C'est à cette occasion qu'il dit: „Saldern aurait voulu tracer autour de moi le cercle de Popilius, mais je l'ai expédié avec cette réponse: Je veux bien être l'ami de la Russie, mais jamais son esclave.“

Nous avons sous les yeux le rapport de Saldern, et nous n'y trouvons pas une trace de cette déclaration, qui peut avoir été dans la pensée de Frédéric, mais qu'il n'a pas exprimée vis-à-vis de Saldern. Au contraire, on y voit que les deux entretiens, que Saldern eut avec le Roi, se passèrent très amicalement, que le Roi le congédia de la manière la plus affectueuse, et l'embrassa. — Le récit, que fait le Roi de cette négociation, a pris sa tournure acerbe apparemment plus tard, lorsque Saldern, qui s'était toujours opposé aux plans du cabinet Prussien en Pologne, fut tombé en disgrâce, et que les relations du Roi avec la cour de Russie commencèrent à se relâcher. Comme le rapport de Saldern est très détaillé, nous n'en extrayons que

ce qui a trait à la Pologne et aux opinions du Roi à cet égard.

Nous laissons à présent Saldern parler lui-même. L'audience eut lieu le 9/20 Mai 1766 à Charlottenbourg.

Après avoir décrit la réception du Roi, dans un petit cabinet où l'on pouvait à peine faire six pas, et où le Roi, après les premiers complimens et se promenant avec lui en long et en large, lui dit: Allons maintenant, mettons-nous à notre aise, nous allons philosopher et politiquer; — il ajoute: „Le Roi amena l'entretien sur la Pologne, et son avis était: „Il faut laisser ce pays dans la situation où il se trouve et ne permettre d'y faire aucun changement. On doit penser à l'avenir, et quoiqu'on n'ait rien à craindre du Roi actuel, les puissances voisines doivent se poser en principe: de ne permettre aucun changement dans la forme de la république; car ce ne pourrait que leur être nuisible dans l'avenir.“ Je voulais répondre, mais le Roi ajouta aussitôt: „A propos, Monsieur, pense-t-on encore chez vous à permettre aux Polonais d'abolir leur „liberum veto?“ — Saldern répliqua, „que si on avait fait des ouvertures dans ce sens, ce n'avait été que pour prouver au Roi la plus grande confiance, et pour ne rien

lui cacher à l'égard des voeux et des propositions des Polonais; uniquement dans l'intention de connaître ses pensées et ses opinions à ce sujet."

Le Roi: „Si c'est ainsi, c'est une autre affaire;" — et alors il s'étendit longuement sur la situation de l'Europe, et le sens de son discours se réduisait à ceci: „Que la Russie et la Prusse n'avaient besoin d'aucune autre alliance, que de celle qu'ils avaient faite réciproquement, et qu'au moins lui, n'en désirait pas d'autre que celle de la Russie."

Dans un deuxième entretien, qu'il eut avec Saldern, le 13/24 Mai, il déclara de nouveau à l'égard de la Pologne: „Je me prêterai à tout ce que l'Impératrice voudra faire en Pologne, seulement je la prie instamment d'une chose: „qu'on ne fasse absolument aucun changement dans la constitution, et dans le gouvernement, cela ne ferait que nuire."

Saldern observe: „Que l'Impératrice ne pensait à aucun changement essentiel dans la constitution, mais il priait le Roi de considérer que la Russie devrait nécessairement coopérer, pour que la Pologne, au besoin, remplît le vide que formait vis-à-vis de la Turquie, la séparation du cabinet Russe de l'Autriche et son alliance avec la Prusse."

Le Roi: „Mais comment voulez-vous le faire?“

Saldern: „Je ne connais pas le quomodo, mais l'idée m'en paraît si naturelle, que je ne puis croire qu'elle puisse inspirer des inquiétudes à Votre Majesté. D'après mon opinion il faudrait raffermir les Dissidens et donner au Roi quelque force, afin qu'il pût mettre sur un bon pied le peu de troupes que la Pologne possède, pour en pouvoir plus tard tirer du secours au besoin.“

Le Roi: „Ces deux choses seront difficiles à exécuter?“

Saldern: „Au contraire, d'après mes lumières puisées en Pologne même, je ne regarde pas la chose comme difficile. En général je pense, qu'on pourrait faire encore beaucoup d'autres bonnes choses dans ce pays.“

Le Roi: „Je le sais bien, mais il faut le laisser dans sa léthargie.“

Saldern: „La léthargie, Sire, n'est bonne que dans le cas où l'on verrait, que le réveil pourrait être nuisible aux voisins. Mais il est des cas où un état devient tout à fait inutile, si on ne lui accorde pas une certaine réparation de ses forces, pour qu'il devienne un allié utile. La Russie et la Prusse peuvent en ce moment écraser la Pologne, si elle voulait faire un mauvais

usage de ses forces réveillées. En Pologne, le Roi et le Ministère sont tout à fait paralysés et ne peuvent rien faire sans la Diète. Pour remédier à cet inconvénient, je crois qu'il serait avantageux aussi bien à la Pologne qu'à ses voisins, d'établir un Conseil permanent qui siègerait dans l'intervalle de deux diètes."

Le Roi: „Ceci paraît tout à fait raisonnable, mais il faudrait bien peser les choses et y réfléchir avant de le permettre."

La conversation roula ensuite sur d'autres sujets.

Les réflexions du Roi Frédéric ne paraissent pas avoir été favorables à la chose, car il écarta cette idée. Ce fut autre chose en Pologne. L'idée d'un Conseil permanent était à cette époque une pensée favorite du Roi Stanislas et des Czartoryskis, pour établir, au milieu de la confusion générale, un gouvernement ferme, uni et conséquent. On fit à cet égard quelques démarches assez heureuses, et on parut avoir gagné du terrain auprès de l'ambassadeur Russe. Quand la nouvelle en parvint à Frédéric, il en fut épouvanté et dépêcha aussitôt la note fulminante qui suit à Pétersbourg, voulant, selon sa maxime, de ne pas se mettre en avant, mais autant

que possible d'agir par les autres, irriter la Russie et la lancer contre la Pologne et ses innovations. Nous reproduisons cette note, quoique longue, in extenso, et dans la langue originale, parce que toutes les dispositions, toute la politique du Roi à l'égard de la Pologne, s'y trouve contenue; et pour prouver en même temps: que la cause première de tout ce qui arriva à la Pologne de vexatoire ou de déplorable, n'eut lieu que par son instigation; et qu'il sut adroitement, tantôt par la persuasion et la flatterie, tantôt en aiguillonnant les passions, ou en excitant l'intérêt propre, amener la Russie à ses intentions et à ses désirs secrets.

Note

présentée par le Comte Solms, Envoyé du Roi de Prusse à Pétersbourg, en Novembre 1767.

„Il y a déjà quelque temps, qu'on a parlé à Varsovie d'un projet que le Roi de Pologne avait formé, pour augmenter son pouvoir par l'établissement d'un Conseil permanent, et que ce projet, ayant été représenté à Mr le Prince Repnin d'une manière avantageuse mais différente de ce qu'il est en effet, cet ambassadeur y avait consenti à un certain point, pour engager par là la cour de Pologne à faciliter de son côté l'affaire des Dissidens. Ces bruits, fondés d'abord sur des conjectures, paraissent tourner en certitude, et autorisent l'opinion, que c'est à la crainte de la nation polonaise de voir réussir ce projet, qu'on doit attribuer la fermentation[13]) qui s'est manifestée dès les premières

---

[13]) Cette fermentation était produite par des motifs tout différens, et particulièrement par l'arrestation des quatre Sénateurs et Députés de la diète; mais elle est adroitement appliquée ici.

séances de la diète, qui vient de s'ouvrir, et la difficulté que Mr l'Ambassadeur de Russie a trouvée pour faire passer la Députation, qu'il voudrait nommer pour faire terminer l'affaire des Dissidens, et à laquelle la Nation ne s'est opposée avec tant de vivacité, que par la seule crainte, que cette Députation, munie du pouvoir illimité, et autorisée en même temps à régler les affaires relatives au gouvernement, ne conduise au Conseil permanent, dont elle entrevoit toutes les suites, et qui serait en effet la chose la plus fatale pour la liberté polonaise; car, si le Conseil permanent venait à s'établir avec le pouvoir de régler toutes les affaires du gouvernement, et que la Nation, assemblée en Diète, n'eût autre chose à faire, que de donner son consentement aux décisions de ce Conseil, le Roi de Pologne, à qui il ne serait pas difficile de gagner les membres qui le composent, pourra faire passer successivement et à son gré l'augmentation des troupes, celle des revenus de la couronne, et, en général, tous les arrangemens qui peuvent mener à la Souveraineté.

Ce ne sont point des imputations vagues que d'attribuer ce dessein au Roi de Pologne d'aujourd'hui. Toute sa conduite depuis qu'il a été élevé sur le trône, est systématique à cet

égard et prouve ses intentions. On ne peut oublier encore les négociations formelles, qu'il a fait entamer à la cour de Sa Majesté l'Impératrice par son Ministre Rzewouski, pour oser rechercher l'approbation de Sa Majesté Impériale même pour le renversement des lois fondamentales de la République[14]) par la cassation de la pluralité[15]) aux Diètes, et comment sous l'apparence d'une entière résignation aux volontés de cette Cour impériale, il a su si bien manier par les intrigues de ses amis et de ses parens, qu'il a obtenu plus de revenus et plus de troupes à sa seule disposition, qu'aucun des Rois ses prédécesseurs n'ont eu avant lui; qu'il a su conserver pendant des années entières une Confédération, qui a fait plier la Nation à sa volonté; qu'il a obtenu par l'établissement de deux Commissions,[15b]) la disposition de l'armée entière et celle des revenus de l'état, aussi bien que de la fortune des particuliers; et comment enfin, contre les propres intérêts des cours intéressées à la conservation de l'ancienne forme du gouvernement de Pologne,[15c])

---

[14]) Allusion aux réformes des Czartoryskis.

[15]) Apparemment on a voulu dire: l'unanimité.

[15b]) Celle de la guerre et celle du trésor.

[15c]) C'est à dire de l'anarchie.

il a trouvé moyen de faire insérer dans le décret de la dernière Diète[16]) cette clause double, qui confirme tacitement tout ce qu'on croyait avoir aboli. Si ces preuves de l'intention de ce Prince ne suffisaient déjà, son propre aveu, donné dans les deux discours qu'il a tenus le 12 Octobre, à l'ouverture des délibérations de la présente Diète, pourraient achever la conviction. Il ne s'y reconnaît pas obligé de gouverner la Nation selon la forme de son gouvernement, il dit simplement, que sa maxime est de la rendre policée, heureuse, et considérée. Il se plaint de ce qu'une Nation, qu'il avoue lui-même être libre, a fait ce qui lui a plu, et ce qu'elle a voulu, et il déclare, que ce sont des choses que personne ne peut oublier.[17]) Il demande à être informé du contenu du créditif des Envoyés de la Confédération[17 b]), qui se trouvent présentement à Moscou, et de savoir les démarches, qu'ils y ont faites auprès de S. M. l'Impératrice de Russie pour la garantie de l'affaire des Dissidens et de la forme du gouvernement. Comme si c'était à un

---

[16]) De l'an 1766.

[17]) On fait allusion ici à la Confédération de Radom, établie contre Stanislas.

[17 b]) De Radom. C'était un désir bien naturel de la part du Roi, d'apprendre ce que la Confédération produisait contre lui à la cour de Russie.

Roi de Pologne de juger du degré de la liberté de sa nation, comme si c'était à ce Roi d'aujourd'hui et dans les circonstances présentes de demander à connaître l'étendue des liaisons, dans lesquelles l'Impératrice de Russie a bien voulu entrer avec une partie de la Nation, qui s'est mise sous sa puissante protection. Ce sont là des sentiments, ce sont les démarches d'un Prince, qui ne se croit pas obligé de régner suivant des règles prescrites, mais qui prend sa volonté seule pour la loi.

L'affaire paraissant donc devenir très sérieuse et affectant les intérêts de la Prusse autant que ceux de la Russie, l'opinion de S. M. le Roi de Prusse est de redoubler en cette occasion de vigilance et d'activité, pour contrecarrer les vues du Roi de Pologne. Sa Majesté a la satisfaction de sentir elle-même l'empressement, avec lequel elle a donné les mains à tout ce que S. M. l'Impératrice de Russie a exigé de lui dans l'affaire des Dissidents, et il est prêt à concourir encore, pour la terminer à sa satisfaction; mais il se flatte aussi, que cette Princesse voudra s'unir avec lui pour s'opposer à temps aux projets d'agrandissement, que le Roi de Pologne paraît avoir formé de nouveau dans le moment présent, et dans lesquels il pourra aisément réussir, vu la supériorité des

voix, qu'il aura dans la Députation, établie actuellement pour régler les affaires de l'état, et l'étendue des pleins-pouvoirs qu'elle a de décider définitivement.

Comme l'intérêt constant de la Russie et de la Prusse demande de ne point voir sur le trône de Pologne un Prince Souverain, cet intérêt devient d'autant plus fort et pressant à l'égard du Roi de Pologne d'aujourd'hui. Les marques d'un oubli de reconnaissance qu'il a données aux puissances, qui ont été la cause de son élévation, son manque des engagements, qu'il avait pris en particulier vis-à-vis la Russie relativement au rétablissement des Dissidents; les fréquents exemples qu'il a fourni de l'abus de la confiance, que les Cours lui ont témoignée; le ressentiment qu'il doit conserver contre elles, d'avoir mis obstacle à ses desseins, lorsqu'on les a reconnus; son penchant enfin et ses liaisons secrètes avec les cours de Vienne et de Versailles, sont des motifs puissants pour se persuader, que loin d'employer son pouvoir pour le système adopté par la Russie et la Prusse, il ne fera que se lier aux puissances leurs rivales, pour les contrecarrer dans toutes les occasions.

Il y a une autre considération très importante encore à faire, c'est celle qu'un changement aussi essentiel dans la forme du

Gouvernement de Pologne, comme le serait la réussite de toutes les nouveautés proposées par le Roi de Pologne, ne ferait que donner le plus grand ombrage à la Porte,[18]) justifierait à ses yeux les insinuations des ministres des cours de Vienne et de Versailles sur les prétendus desseins de la Russie, et la porteraient peut-être à des démarches extrêmes, pour prévenir le danger, dont elle se croit menacée. La Porte ne s'est tranquillisée que sur l'assurance, qu'il ne serait question que de la seule affaire des Dissidents, mais elle ne manquera pas de se réveiller, si elle voyait des entreprises tendantes à altérer la constitution, et ne souffrirait certainement pas, que le pouvoir arbitraire s'introduise en Pologne.

Ces raisons sont d'une évidence si manifeste, qu'elles n'ont pu échapper à la pénétration supérieure de S. M. l'Impératrice de Russie et de son ministère éclairé, et S. M. le Roi de Prusse est parfaitement assuré, que sur le fond de l'affaire leurs sentiments se rencontrent, et que la

---

[18]) La cour de Russie paraissait alors faire trop d'état de la puissance des Turcs; et elle évitait soigneusement de la heurter. Le Roi tire habilement parti de cette crainte, pour l'exciter d'autant plus activement contre le Roi de Pologne.

cour de Russie est aussi éloignée que lui, de conniver à l'augmentation du pouvoir du Roi de Pologne. Il est donc persuadé, que Mr le Prince Repnin n'a point usé jusqu'à présent de toute son autorité, pour s'opposer ouvertement aux vues du Roi de Pologne, que dans la seule intention de parvenir d'autant plutôt par là à réussir dans l'affaire des Dissidents et dans l'espérance, qu'en ménageant les deux parties, de pouvoir ensuite limiter le Conseil permanent aussi bien que les Commissions, de manière de n'avoir point de suites à redouter. Mais outre que par la conduite passée du Roi de Pologne il paraît encore bien douteux, que ce Prince soit sincèrement intentionné de soutenir l'affaire des Dissidents, et qu'il est plutôt croyable, qu'il ne fait semblant de l'épauler dans le moment présent que pour se faire dans la suite un mérite auprès de la nation, en l'abandonnant et en rejetant tout l'odieux des démarches qui se sont faites en conséquence, sur les Confédérés[19]) et sur la Russie, qui les protège. Il est également à craindre que ce Prince ne sache profiter tellement de l'indulgence qu'on a pour lui dans cette circonstance, pour lier si bien ses mesures, qu'il sera plus difficile alors qu'il ne le serait présen-

19) C'est-à-dire de Radom.

tement, de s'opposer à la réussite de ses desseins, et qu'il ne parvienne à intimider le parti patriotique et l'oblige de cesser à lui être contraire par l'illusion, qu'il lui fera naître d'une intelligence parfaite entre lui et la cour de Russie.

„Il est donc de la dernière importance d'arrêter le mal avant qu'il ne gagne davantage. Toutes les modifications, telles qu'elles puissent être, qui seraient accordées au Roi de Pologne, moyennant lesquelles il gouvernerait son royaume sur des principes différents de l'ancienne constitution de la république, ne rassureraient pas le Roi de Prusse contre l'idée, qu'il ait le chemin ouvert au pouvoir absolu. En conséquence de ce qui a été dit, il espère et il se flatte, que S. M. l'Impératrice de Russie, qui connaît si parfaitement ses propres intérêts et ceux de ses amis et alliés, voudra bien donner le plus tôt possible les ordres les plus précis à son ambassadeur à Varsovie, pour que de concert avec son ministre là-bas, il ait à s'opposer à toute nouveauté dans la forme du gouvernement et nommément à l'établissement d'un Conseil permanent, à la conservation des Commissions de guerre et de trésorerie, au pouvoir du Roi et à la concession illimitée

du Prince, de pouvoir distribuer les charges selon sa seule volonté."

Le Conseil permanent fut donc écarté, et ne put être établi qu'après le premier partage, lorsque Frédéric ayant atteint son but, n'était plus aussi sévère. Quant aux Commissions de la guerre et du trésor, une des réformes les plus importantes des Czartoryskis, introduite en 1764, pour restreindre la puissance indépendante et illimitée des ministres, Frédéric voulut aussi les faire abolir, afin d'écarter tout obstacle à la confusion et à l'anarchie, et c'est par cette même raison, qu'il chercha à limiter encore davantage la faible puissance du Roi.

Nous croyons avoir suffisamment démontré, de qui procédèrent les mesures si nuisibles à la Pologne, qui l'arrêtèrent dans son développement. Il nous reste maintenant à considérer le deuxième article: celui des Dissidens. Mais cette affaire, nous dira-t-on peut-être, fut bien ouvertement et principalement conduite et enfin accomplie par la Russie, ce qui entraîna la guerre de la confédération de Bar et tous les troubles et la confusion qui l'accompagnèrent. Certainement ce fut la Russie, qui conduisit la chose avec grande vigueur, comme tout ce qu'elle entreprenait, mais

elle fut entraînée à s'y mêler par Frédéric, qui, lorsqu'il vit l'Impératrice suffisamment engagée dans les troubles, et tellement enlacée dans les difficultés qui en résultaient, qu'elle ne pouvait rétrograder, se retira peu à peu et se frotta les mains avec satisfaction; car, d'un côté, selon son désir, les troubles avaient mis le pays en flammes et de l'autre, les Russes avaient beaucoup de peine à arrêter l'embrasement; pendant que lui se tenait librement et sûrement au fond de la scène, prêt à saisir, au premier moment favorable le butin, qui ne pouvait plus lui échapper. Cependant, par son impatience naturelle il se fourvoya dans quelques tentatives précipitées, avant que les choses fussent assez mûres. Nous allons prouver par des actes ce que nous avançons ici.

Immédiatement après la conclusion du traité d'alliance du 11 Avril 1764 avec l'Impératrice, dans lequel le Roi avait fait reporter l'article secret des Dissidens, inséré dans le traité conclu avec Pierre III, il sollicita pour ceux-ci, par son ambassadeur Solms, la protection et l'appui de l'Impératrice Catherine, alors à peine sur le trône, et n'étant occupée que de s'y affermir, et d'établir ses rapports politiques avec les puissances étrangères. Jusqu'ici, elle n'avait porté son attention sur la Pologne, qu'autant qu'il s'agissait de placer sur le trône un Piast, et en même

temps un partisan de la Russie. L'affaire des dissidens, qui alors n'était pas encore entamée, lui était à peine connue, et l'occupait peu, lorsque Frédéric entreprit de la lui faire prendre à coeur. A cette fin, son ambassadeur dut présenter à Pétersbourg, en Avril 1764, la note suivante:

„Les Dissidens de Pologne sollicitent sans „cesse le Roi de Prusse, et avec les plus vives „instances, de s'intéresser en leur faveur. Sa „Majesté, touchée véritablement de leur état, et „engagée par la paix d'Olive, aussi bien que „par son dernier traité[20]) avec Sa Majesté l'Im„pératrice de Russie, de ne pas regarder l'op„pression de ces infortunés avec une entière „indifférence, se sent très portée de faire quelque „démarche en leur faveur. Mais comme il ne „voudrait rien faire en cela que de concert avec „la cour de Russie, il serait fort aise de con„naître les sentimens de Sa Majesté Impériale, „sur les moyens qu'elle voudrait prendre, pour „protéger la cause des Dissidens. En consé„quence des ouvertures qu'on voudrait lui faire „à ce sujet, il donnera ses instructions à son „ambassadeur en Pologne le Prince de Karolath.“

---

20) C'était lui, qui avait fait insérer leur affaire dans le traité, et maintenant, il en appelle au traité.

Par ce moyen, les voies étaient préparées et l'attention de l'Impératrice dirigée sur cette affaire. Aussitôt après, et immédiatement avant la réunion de la diète de convocation, le Comte Solms présenta un second mémoire en faveur des Dissidens, où leurs demandes et prières étaient désignées plus clairement, puisque l'Impératrice à la présentation de la première requête avait seulement promis d'une manière générale, qu'elle recommanderait cette affaire au Roi de Pologne. On voit, que l'Impératrice ne fut pas encore aussi échauffée pour eux, qu'on le désirait. Le deuxième mémoire était conçu en ces termes:

„Les Dissidens de Pologne sollicitent la protection de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, „pour recouvrer tous les droits, priviléges et „prérogatives, dont ils ont joui autrefois, d'après „les constitutions fondamentales de la république, „et qui leur ont été injustement enlevés par les „deux derniers gouvernemens; afin qu'à l'avenir „ils puissent se trouver de niveau avec les autres „Polonais, leurs compatriotes catholiques.

„Votre Majesté Impériale a bien voulu promettre de recommander au nouveau Roi „leurs intérêts. Mais comme cette recommandation ne pourrait être faite qu'en termes généraux, les assurances que le nouveau Roi „donnera peut-être, par égard pour Votre Majesté,

„pourraient aisément rester sans effet, comme „cela est déjà arrivé. Mais comme les résolu„tions, qui sont prises à la diète de convocation, „entrent dans les pacta-conventa, que le Roi „doit jurer d'observer, les Dissidens prient très „humblement Votre Majesté Impériale de daigner „donner ordre à son ambassadeur à Varsovie, „de proposer à la prochaine diète de convocation „les articles suivans, dans leur intérêt:

„1° Que la constitution (décret)[20b]) de 1733, par laquelle les Dissidens sont exclus de toutes dignités, emplois et grâces, soit abolie.

„2° Qu'on leur rende les églises et les cimetières avec leurs dépendances, dont ils peuvent prouver, qu'elles en faisaient partie, et qu'on les leur a pris.

„3° Qu'il leur soit permis, de célébrer le service divin dans leurs églises, d'après leur rite, librement et publiquement; — que leurs prêtres puissent exercer en toute sécurité leurs fonctions sacerdotales, comme: baptiser, marier, enterrer, enseigner et confirmer les enfans dans les écoles, sans être troublé par les catholiques ou sans avoir besoin préliminairement d'en obtenir la permission à prix d'argent.

[20b]) En Pologne, les décrets de la diète furent appelés constitutions.

„4⁰ Que le nouveau Roi promette d'accorder également aux Dissidens et aux Dis-unis les emplois et les dignités de la couronne, aussi bien que des starosties; de même, de nommer des sénateurs parmi eux, et en un mot de les laisser avoir part à toutes les grâces qui jusqu'ici n'ont été accordées qu'aux catholiques, et que le Roi s'engage à la première vacance de remplir cette promesse.

„5⁰ Enfin, les Dissidens prient Sa Majesté l'Impératrice de leur accorder aussi la garantie de cette rénovation de leurs droits et priviléges, qu'ils espèrent obtenir par sa très puissante protection."

Ce mémoire eut son effet. Les plaintes y étaient simples et criantes. De plus, l'opinion publique du moment était généralement à la tolérance, prêchée alors par tous les écrivains qui donnaient le ton. La cause des dissidens était d'une justice manifeste, et il était honorable et glorieux de soutenir les opprimés, même sans les motifs politiques qui dirigeaient Frédéric. L'Impératrice n'hésita pas plus longtemps à se déclarer fortement pour eux, et à donner ordre à son ambassadeur à Varsovie, d'appuyer vigoureusement cette affaire à la diète prochaine, ce qu'il fit aussi. — Il n'en fut pas de même

de l'envoyé Prussien, sur la conduite duquel, il faut laisser parler un sûr garant[21]) qui raconte: „L'Ambassadeur Prussien parut aussi à la diète, mais avec moins d'appareil. Ce ministre faux et astucieux, conseillait d'un côté au Prince Repnin, sous le semblant de la sincérité, de tout accomplir par la violence; d'un autre côté, il assurait les evêques et les plus fanatiques de leurs partisans: „que son maître ne prendrait pas du tout leur refus en mauvaise part.“ — Malgré toutes les recommandations, les demandes des dissidens furent écartées, et Catherine tout d'abord heurtée de front. Quel autre effet pouvait avoir cette résistance opiniâtre, que de l'irriter davantage, et d'engager son amour-propre dans le succès de cette affaire! Elle se fit dès lors un point d'honneur de faire rendre justice aux dissidens.

C'était là que Frédéric l'attendait. Quand il la vit entrer avec tant de zèle dans la cause. recommandée par lui, il se retira peu à peu, et se tint en arrière. De premier moteur de l'affaire, il n'en fut plus tout d'un coup que le soutien; sans en détourner toutefois son regard. Car, lorsque l'Impératrice, n'ayant d'abord principalement en vue que l'oppression en matière religieuse,

---

21) Rhulière Vol. II, p. 340.

insistait sur ce qu'on y renonçât, il s'empressa de l'instruire: „que ceci n'était pas suffisant; qu'il s'agissait surtout du rétablissement de leurs droits civils et politiques, que les Dissidens désiraient recouvrer dans la même mesure que leurs ancêtres les avaient possédés“;[22]) et ceci était précisément la pierre d'achoppement, qui excitait la fureur et la jalousie de leurs oppresseurs catholiques, et les porta, malgré la plus puissante recommandation, à rejeter toutes les demandes des dissidens, à la diète de 1766.

Ainsi, d'après les désirs et les plans de Frédéric, les choses avaient été amenées au point où il voulait les voir: la constitution avec tous ses abus, avait été conservée; les réformes essayées et en partie déjà introduites des Czartoryskis avaient dû être abandonnées; toute perspective d'un accroissement de forces du gouvernement était ravie, et par la cause repoussée des dissidens, un germe de querelles et de dis-

[22]) Voir à ce sujet Rhulière, V. II, P. 338. „Le Roi de Prusse, raconte-t-il, se pressa d'écrire à cette Princesse (l'Impératrice) que ce n'était pas le libre exercice des différentes religions, qu'il s'agissait d'établir en Pologne: qu'il fallait réduire la question à son véritable point, à la demande de la noblesse dissidente, lui faire obtenir l'égalité qu'elle demandait et la participation à toutes les parties de la Souveraineté.“

cordes avait été semé dans les esprits, qui menaçait de produire une violente explosion. Il avait en même temps par des louanges et par la flatterie, en l'excitant et en la piquant, tellement engagé son alliée dans ces troubles, qu'elle se fit une question d'honneur d'en venir à bout d'une manière satisfaisante, et d'après sa promesse donnée aux dissidens. Il avait d'abord employé presque les mêmes moyens auprès de son jeune et bouillant ambassadeur, les lettres les plus gracieuses, les plus encourageantes de la propre main du Roi, lui arrivèrent successivement; puis des cadeaux de prix et des décorations. Peut-on s'étonner, si le jeune et impétueux Repnin, habitué à tout rompre avec une volonté despotique, choyé par son oncle le ministre Panin, et loué par lui au nom de l'Impératrice, encouragé et préconisé par Frédéric, craint et gâté par les Polonais, finit par tout se permettre, ne souffrit aucune résistance, et au lieu de couvrir la main d'un gant de velours, la fit peser lourde et froide, sur les opposans et les non-opposans.

De bonne heure il apprit à bien connaître les Polonais, dont le caractère, rude et arrogant avec les débonnaires, se montre humble et servile devant les impérieux, pourvu qu'on sache de temps à autre flatter leur penchant au plaisir, et il avait tiré de cette connaissance son mode

de traitement, assez fidèlement rendu par cette devise, un peu dure, il est vrai, d'un autre général russe: „Le matin le bâton, le soir un bal.“ Ces paroles résument tout son art de gouverner à Varsovie; car il y régnait en dernière instance; le Roi ne faisait que donner son nom, et devait, même en se raidissant quelquefois, faire ce qui lui était imposé. Donc Repnin, d'un côté aigri par l'opiniâtreté et l'opposition fanatique des évêques dans la question des Dissidens; de l'autre se faisant un point d'honneur d'amener cette affaire à bonne fin, selon les désirs de l'Impératrice, et peu habitué d'ailleurs à la résistance des Polonais, eut recours à des mesures qu'il serait difficile de justifier: car à la diète de 1767, irrité contre l'opposition obstinée, il fit enlever dans la nuit quatre des membres les plus récalcitrans, dont trois étaient Sénateurs, et les envoya en exil en Russie. A ce coup terrible, tout le monde fut glacé d'effroi, les faibles tremblèrent et cédèrent sur tout. Quelques-uns, d'un caractère plus déterminé, prirent la fuite, et allèrent attiser le feu de la vengeance et de la rage, pour organiser une levée de boucliers générale, selon le moyen habituel et cher aux Polonais: la révolte à main armée ou la confédération. Aussitôt et de toutes parts se manifestèrent des étincelles, des lueurs

de révolte et de résistance armée, qui bientôt, se réunissant, produisirent cet embrasement général, qu'on nomme „la Confédération de Bar.“

Dès lors, comme tout prenait la direction que Frédéric avait en vue, chaque pas qu'on fit, l'approchait davantage de son but. La Confusion fut bientôt sans bornes dans toute la Pologne, un pêle-mêle affreux s'ensuivit; les Confédérés de Bar poursuivaient les Dissidens; les Russes poursuivaient les Confédêrés; les paysans orthodoxes grecs se révoltèrent contre les nobles catholíques, et ceux-ci contre leurs sujets, avec un fanatisme égal des deux côtés; enfin on vit survenir les cosaques Zaporogues, pillant et dévastant le pays. Il y avait à peine un coin du royaume qui ne fût en proie au vol, à l'incendie, au pillage et au meurtre, sans parler encore de la lutte ouverte à main armée. A ces maux, se joignit plus tard la peste, provenant des provinces limitrophes turques, et la famine, par suite des moissons ruinées. Partout régnait une rage fanatique, le besoin, la misère, le désespoir: „l'eau était troublée, il n'y avait plus qu'à pêcher.“

Pour comble de confusion, Choiseul, qui haïssait Catherine, avait excité les Turcs à une guerre contre elle, dans l'espoir de l'abattre et de l'humilier. Mais ce qu'on méditait pour sa

perte, devait servir à son plus brillant triomphe. Les fils du croissant succombèrent de toutes parts sous la force des armes russes, quoique celles-ci ne fussent pas toujours dirigées sagement.

Quand les choses en furent à ce point, et lorsque l'Impératrice, en guerre avec les Confédérés et les Turcs, réclamait du Roi de Prusse, qui l'avait poussée et encouragée à ces entreprises, un concours plus efficace, pour calmer les troubles de la Pologne; il rejeta sa demande par une note adressée au Comte Solms, et communiquée par celui-ci au cabinet russe.

„Pour ce qui est des affaires de Pologne, je „vous ai déjà marqué plusieurs fois, et encore „en dernier lieu, que j'étais résolu de remplir „les engagemens que j'ai pris, pour garantir le „trône au Roi de Pologne, mais c'est aussi là „tout ce qu'on peut exiger de moi. Quant aux „Dissidens, je ne me suis engagé à les soutenir, „que par des m é m o i r e s[23]) et des d é c l a r a t i o n s,

---

[23]) Par une convention secrète avec la Russie, conclue le 12 Avril 1767, lorsque les troubles n'avaient pas encore éclaté, que Repnin avait la main haute en Pologne, et que le Roi commençait à tirer son épingle du jeu, il avait, peut-être en prévision de l'avenir, fait cet accord. Mais la position des choses était tout autre, deux ans plus tard.

„ce qui s'est fait toutes les fois que la cour de „Russie l'a souhaité, et bien loin qu'on eût été „en droit de demander quelque chose de plus „de ma part, comme le Comte Panin vous l'a „insinué, il serait facile de prouver, que le parti „que j'ai pris, depuis que ces derniers troubles[23b]) „ont commencé, et que l'Impératrice a agréé, „est en même temps le plus conforme à ses vé- „ritables intérêts, puisqu'en faisant entrer mes „troupes en Pologne, les Autrichiens en auraient „fait autant de leur côté, ce qui, en causant un „embrasement général, aurait privé la cour de „Russie des subsides, stipulés et m'aurait mis „moi-même dans le cas de réclamer son as- „sistance."

C'est ainsi qu'il se dégageait finement du piége dans lequel-il voyait prise son alliée. Du reste il appert d'une lettre écrite en Avril 1769 par le plus intelligent des frères Sulkowsky, Auguste, et saisie par Drewitz, puis envoyée à Repnin, que sa conduite, sinon aussi ses derniers desseins, étaient pénétrés par les hommes clairvoyans, même parmi les Polonais. On y lisait:

„Il faut encore que je te communique quel- „que chose sur les intentions secrètes du Roi de „Prusse. Observe toute la conduite de ce Prince

---

[23b]) Ceux de la Confédération de Bar.

„à l'égard des Dissidens, depuis le commencement „du nouveau règne en Pologne, et tu trouveras, „comme tout le monde, qu'il est le premier „mobile de toutes les démarches de la „Russie, car il a tant excité cette puissance, „que les Polonais se sont à la fin soulevés et „ont dû chasser les Dissidens, afin qu'ils s'établis- „sent dans ses états. Réfléchis à toutes les „complaisances, aux secours secrets que les Con- „fédérés trouvent dans son pays; qu'ils peuvent „y acheter des armes, de la poudre, du plomb etc. „à condition de les payer très cher. Souviens- „toi enfin de la lettre du Général Czettritz à „l'abbé Rogalinsky, dans laquelle il dit: „Nous „sommes bien loin d'être hostiles aux vrais Con- „fédérés,[23c]) s'ils ne violent pas nos frontières."

De même que Sulkowsky, jugeait Lord Stormont, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, et avec plus de sagacité encore, d'après les rapports venus de Pologne.

„Il écrit le 1 Mars 1769:[24]) „On soupçonne „en Pologne, que le Roi de Prusse a de mau- „vaises intentions contre ce pays, un plan d'agran- „dissement à ses dépens; ou bien, il aurait au „moins l'espoir et la perspective de voir naître

---

[23c]) Ceux de Bar.

[24]) Voir Raumer 2e Recueil. Vol. II, P. 237.

„des troubles actuels quelque chose dont il puisse „profiter. Ce qui semble justifier ce soupçon, „c'est que son ambassadeur à Varsovie faisait „dernièrement une recherche très active et très „approfondie dans les documens déposés aux ar„chives. Il prend surtout à tâche de trouver „des preuves, que la Samogitie était autre fois „une partie de la Prusse. Quelques-uns disent: „Dans le même temps où le Roi de Prusse parle „pour la Russie, il établit aussi des rapports „avec les Confédérés. Quand l'évêque de Cracovie „fit son attaque furieuse contre les Dissidens, il „était secrètement excité et encouragé par l'am„bassadeur Prussien."

D'autres témoigagnes de plusieurs endroits, vont nous prouver encore, comment Frédéric entretenait les troubles.

La plus affreuse confusion en Pologne et le commencement d'une lutte encore incertaine avec les Turcs: telle était la position des choses, lorsque le Roi eut sa première entrevue avec l'Empereur Joseph à Neisse le 25 Août 1769.

Les écrivains, qui font remonter le partage à cette première entrevue de Frédéric et de Joseph, veulent que les deux Souverains en aient parlé et aient conclu la chose, séance tenante. Quelle folie! On peut avoir parlé des Turcs et de la Pologne, comme de la question

brûlante du jour; mais rien ne fut conclu à leur égard, car il n'y avait encore rien de décidé entre les combattans; même le commandant Russe, le Prince Galizin, venait de se replier devant les Turcs en deçà du Dniestr. Les deux Monarques s'occupèrent davantage de l'Angleterre et de la France, et convinrent pour le cas d'une guerre, qu'on pouvait prévoir entre ces puissances, de la neutralité de l'Allemagne. Le but principal de cette entrevue fut, à ce qu'il paraît, de se connaître plus particulièrement, et de se sonder. — Et cela réussit parfaitement à Frédéric comme le prouve son jugement sagace sur l'Empereur. „C'est un homme, écrit-il, dévoré d'am-„bition, qui couve quelque grand dessein, qui, „actuellement retenu par sa mère, commence à „s'impatienter du joug qu'il porte; et qui, dès „qu'il aura les coudées franches, débutera par „quelque grand coup. Il m'a été impossible de-„pénétrer, si ses vues se portent sur la Ré-„publique de Venise, sur la Bavière, sur la Si-„lésie ou sur la Lorraine; mais on peut compter „sans se tromper que l'Europe sera en feu dès „qu'il sera le maître.“ [25])

Comme les choses étaient en bonne voie, la politique du Roi ne pouvait que se réduire à

---

[25]) V. la pièce no. 1 dans le Recueil de documens.

ceci: attendre, épier, observer, si le moment favorable était venu, si la semence levée serait mûre pour la moisson, enfin si l'eau était assez trouble pour pêcher.

Mais les choses prirent tout à coup une tournure inattendue. En Pologne, où l'Impératrice ne pouvait entretenir qu'un corps d'armée de 10,000 hommes, tout restait incertain. Les petites fractions Russes éteignaient cent incendies, et dans cent autres endroits en éclataient de nouveaux; trop faibles pour étouffer en entier l'embrasement, ils étaient cependant assez forts pour empêcher les flammes de se communiquer à tout l'édifice.

Il en était autrement en Turquie, où se trouvaient les principales forces Russes, et à leur tête un capitaine plus habile, Rumaenzow. Les Turcs furent battus à différentes reprises; la Moldavie et la Valachie ainsi que tout le pays jusqu'au Danube conquis, et toutes les forteresses sur le fleuve prises l'une après l'autre. En même temps une flotte Russe parut dans la Méditerranée, anéantit celle des Turcs à Tschesme, appela les Grecs à la liberté, et porta l'épouvante et la confusion dans la capitale des Ottomans. Même en Asie, les armes de l'Impératrice furent heureuses contre les Musulmans, et

une partie du Caucase fut conquise ou soumise. Stamboul tremblait.

Ces victoires inattendues frappèrent Frédéric de stupeur. Il ne s'était pas attendu à de tels succès! — Malgré les preuves que les guerriers Russes lui avaient données de leur courage et de leur inébranlable fermeté, il ne pouvait, en parlant de la tactique Russe, retenir un sourire ironique; fortifié dans ses opinions par les rapports de ses officiers volontaires à l'armée russe, lesquels mesuraient la perfection d'une troupe au bâton du caporal, et voulaient, en blâmant tout sans distinction, se donner des airs de connaisseurs. C'est ainsi, qu'il parlait dédaigneusement de la guerre des „borgnes et des aveugles." Mais précisément ces mêmes borgnes lui avaient donné, à lui, qui n'était pas privé de la vue, bien du fil à retordre; ils lui avaient porté des coups plus sanglans, que tous les voyans des autres armées, quoique celles-ci fussent composées de soldats les mieux dressés, exercés et gouvernés par le plus gros bâton de caporal Prussien. Les succès étaient trop grands et dépassaient trop toutes les prévisions. Frédéric alarmé, s'agitait sur son trône.

La même agitation et la même inquiétude régnaient à Vienne. Marie-Thérèse déclara plus d'une fois: „qu'elle ne voulait pas avoir les

Russes pour voisins.“ — Ses provinces frontières pullulaient de chrétiens Grecs non unis et elle redoutait leur contact avec les Grecs-chrétiens Russes.

A Berlin et à Vienne on avisa aux moyens de mettre un terme aux succès si extraordinaires, et par là si alarmans des Russes; à couper les ailes à la fortune de Catherine, et à lui prescrire le Danube comme limite de ses progrès. Ce fut dans cette situation des esprits qu'eut lieu la seconde réunion des deux têtes couronnées, Frédéric et Joseph, le 3 Septembre 1770, à Neustadt. Cette fois une tête non couronnée, mais essentiellement régnante et conduisant tout, le bras droit de Marie Thérèse et le guide de sa politique, y assistait aussi: le vieux Prince de Kaunitz; parce qu'ici il s'agissait de questions sérieuses et d'une grande conséquence. On traita donc de matières importantes; on examina, on discuta; mais au sujet de la Pologne, il ne fut rien décidé ni conclu.

Coxe, Wraxall, Saint-Priest et d'autres de cette opinion, veulent absolument, que déjà à Neustadt on fût convenu du partage. Il est bien possible qu'on en ait parlé, qu'on en ait émis la pensée, avancé la proposition un peu à l'aventure, pour se tâter, pour sonder et approfondir les pensées réciproques: mais qu'on se soit entendu, qu'on soit convenu d'un traité, ou qu'on

l'ait même conclu, il est bien certain qu'il n'en fut rien. Nous verrons dans les propres lettres de Frédéric qu'on y toucha quelques points de la question polonaise,[26]) et que Marie-Thérèse plus tard maudissait cette entrevue, comme ayant été l'occasion de détourner son fils, l'Empereur Joseph, du bon chemin.

Kaunitz y fit l'essai de séparer Frédéric de son alliée (divide!) — Frédéric réfléchit, pesa; mais sa défiance envers Kaunitz et la crainte d'être plus tard traîtreusement planté là et sacrifié par lui, l'emportèrent, et il déclara: „Qu'il voulait rester fidèle à son alliée."

Presque à la même époque, où Frédéric jetait ici sa sonde dans les profondeurs de la politique Autrichienne, son frère, le Prince Henri, avait la mission d'étudier les dispositions et les pensées de l'Impératrice Catherine, les tendances de la politique russe, les intentions et les propositions de cette cour. Tel était son mandat et rien de plus; excepté quelques petites commissions accessoires, comme de proposer une épouse au Grand-Duc, de réprimer un peu la présomption de la victoire, et d'exhorter à la modération.

Frédéric crut le moment venu, où le fruit

---

[26]) Voir dans les documens la lettre no. 3, écrite immédiatement après l'entrevue.

était mûr, et où, par un habile maniement, il devait lui tomber dans les mains.

Déjà deux fois il avait, pour ainsi dire, envoyé à la découverte ses pigeons explorateurs; deux fois, il avait battu les buissons, pour voir quel oiseau en sortirait; deux fois par des allusions indirectes, il avait cherché à surprendre la pensée intime de Catherine, sur ce sujet qui l'intéressait tant. — D'abord, dans une petite apostille d'une lettre écrite en Novembre 1769, où il remarque: „Que la France cherche à l'attirer de son côté, et comme il l'a appris, non par son ministre à Paris, mais par un autre Canal, on voudrait à cette fin lui offrier la Warmie et le Duché de Courlande. Mais," ajoute-t-il, „qu'elle s'avise de me faire une pareille proposition je la rembarrerai, et l'enverrai promener."[27]) — La seconde fois, comme il l'avoue lui-même, lorsqu'il envoya à Pétersbourg un mémoire comme venant du fameux faiseur de projets, le Comte Roch de Lynar, mais que Frédéric lui-même avait rédigé, dans lequel un partage de la Pologne était proposée comme le meilleur moyen de sortir des embarras du moment.[28]) Mais Catherine resta

[27]) Voir le document no. 2 du Recueil.

[28]) Voir la nouvelle Edition des Oeuvres de Frédéric, Vol. VI, Page 26, où le passage, que le Comte Herzberg

muette; Frédéric n'apprit point ses secrètes pensées, et résolut alors d'envoyer son frère à Pétersbourg pour les pénétrer.

Le Prince Henri alla à Stockholm, comme pour faire une visite à sa soeur, la Reine de Suède. On calcula judicieusement, que Catherine, qui connaissait déjà le Prince, l'engagerait à venir à Pétersbourg.

Le 1/12 Octobre,[29]) un mois après la conférence de Neustadt, le Prince arriva à Pétersbourg. Il fut reçu par l'Impératrice gracieusement et avec une apparente effusion, comme un ancien ami; et la Cour l'accueillit par des fêtes brillantes et de pompeux spectacles. Cependant, il plut peu. D'une laideur répoussante, fier, froid, hautain, tellement infatué de son propre mérite, qu'il avait l'air de regarder du haut en bas les qualités et les talens de son illustre frère, il gagna peu de sympathie. Ce n'était pas pour cela qu'il était venu; mais le but pour lequel il était à Pétersbourg, il ne put d'abord l'atteindre: c'est-à-dire avoir des entretiens

avait rayé dans la première Edition des Mémoires, est rétabli.

[29]) Et non le 9 Décembre, comme Frédéric l'indique, apparemment par un manque de mémoire, et comme aussi le Biographe du Prince, Manso, Preuss et tous les autres l'écrivent après lui.

intimes avec l'Impératrice, dans lesquels elle exprimerait ses pensées secrètes sur les affaires de l'époque. Il avait par-dessus tout la mission de chercher à connaître les conditions, dans lesquelles elle serait prête à terminer sa lutte avec les Turcs et la Pologne; ce qui lui aurait permis de jeter un coup d'oeil profond dans l'âme de l'Impératrice, et d'y lire ses desseins et ses plans secrets. Comme un temps considérable s'était écoulé dans une vaine attente, il s'adressa par Solms au Comte Panin, pour obtenir par son entremise l'entretien politique désiré avec l'Impératrice. Cette note, conservée aux archives, est un monument curieux par la menace, habilement cachée sous la flatterie, d'une rupture si on ne voulait pas accéder à ses désirs.[30]) Elle est ainsi conçue:

„Différer plus longtemps à s'expliquer sur „les conditions de la paix, serait enlever au „Prince Henri les moyens de tranquilliser son „frère sur ce retard. Une telle réserve, si peu „fondée, devrait à la fin conduire à un refroi„dissement entre les deux cours; quoique le „Prince n'ait pas d'autre désir, que de conso„lider l'entente et l'amitié entre les deux Sou„verains."

---

30) Voir pièce no. 4, aux documens.

Cette déclaration alla à son but. L'Impératrice se prêta à l'entretien politique désiré. Ce qui y fut traité, peut se deviner plutôt que s'affirmer; car on n'en trouve dans les archives aucune trace. Si les négociations se passèrent comme le Prince Henri voulut par la suite le faire croire, ou comme le Roi le raconte dans ses mémoires, qui peut l'affirmer? ... Ce qu'il y a de certain, c'est que le Prince Henri profita de l'occasion pour amener le discours sur la question de la Pologne, sonder les dispositions de l'Impératrice à ce sujet, et employer tous ses moyens de persuasion, pour lui faire accepter le plan de son frère. La marche de son raisonnement, autant qu'on peut en juger par différens indices épars, fut à peu près la suivante: „La Russie a besoin d'un dédommagement de la part des Turcs, pour la guerre provoquée par eux; la Prusse pour son appui moral et ses subsides, doit avoir une récompense. L'Autriche empêche de prendre le dédommagement dans les provinces Turques, et menace dans ce cas de s'allier aux Turcs: donc il faut se tourner d'un autre côté. Où peut-on mieux se dédommager que dans un pays, qui a été la première cause de la guerre, qui est plongé dans l'anarchie, et dont on pourrait sans danger détacher quelques parties, pour arranger tous les différends? Car

non seulement la Russie et la Prusse, mais l'Autriche aussi devrait avoir sa part; autant pour la gagner, que pour qu'elle ne s'y oppose pas, et pour que l'équilibre entre les trois puissances ne soit pas troublé. Qu'elle expie donc, cette Pologne déchirée, anarchique et fanatique, cet état tant soit dit sans maître, où l'on peut prendre, ou plutôt comme le Prince Henri le fait dire à l'Impératrice „où l'on n'a qu'à se baisser pour ramasser du pays", qu'elle expie pour les Turcs, que protégent des considérations politiques. Et tous les intérêts seront satisfaits, et la guerre européenne sera évitée."

Telles peuvent avoir été les raisonnemens du Prince. Jusqu'à quel point l'Impératrice fut persuadée, nous l'ignorons. Il paraît presque, que le Prince n'aurait pas gagné beaucoup de terrain: l'Impératrice resta froide, et ne prit aucune décision. Il s'adressa à Panin; celui-ci lui échappa, et s'excusa sur ses occupations multipliées auprès du Grand-Duc; — à Saldern, le bras droit de Panin; il était opposé au projet. Quand le Prince laissa tomber ces paroles devant lui: „Il faudrait trouver des expédiens, pour détourner l'Autriche de la Turquie, et contenter les trois puissances" — Saldern répondit froidement: „Très bien, pourvu que ce ne soit

pas aux dépens de la Pologne.“ [31]) — Ainsi le Prince obtint peu de chose. Il était venu le 1/12 Octobre 1770; à la fin de Janvier 1771 il quitta Pétersbourg, pour faire connaître à son frère les résultats de sa mission. Ils étaient peu importants: il n'apportait rien de certain, rien de décidé. Cependant il pouvait jeter un peu de jour sur les dispositions de l'Impératrice et de ses principaux ministres. Frédéric qui voulait enfin voir clair dans cette affaire, et ne pas laisser échapper l'occasion favorable, résolut alors de s'adresser directement à l'Impératrice, pour lui présenter son plan de partage. Il écrivit donc la lettre remarquable du 2 Mars 1771 [32]), qui contredit tous les récits produits jusque là, et notamment l'insinuation Prussienne, que Catherine en aurait fait la première proposition au Prince Henri. Frédéric s'y exprime sans détours: „Comme l'Autriche s'est approprié un cercle en Pologne, et ne le rendra pas, sans qu'on ait recours à la violence; le mieux serait, que la Russie et la Prusse imitent cet exemple, et se procurent aussi de notables avantages. Il doit être indifférent à la Russie, de quel côté lui vient son

---

[31]) Voir Ferrand, d'après les papiers de Rhulière T. I, p. 145.

[32]) Voir au Recueil des Documens no. 5.

dédommagement, et comme la guerre est issue de la Pologne, pourquoi ne le prendrait-on pas dans ce pays? Pour ce qui me concerne, continue le Roi, si je ne veux pas laisser trop pencher la balance du côté de l'Autriche, je ne peux pas non plus me dispenser de m'approprier une portion de la Pologne; ce sera une indemnité pour mes subsides et pour d'autres dommages subis par moi dans cette guerre.“ Puis, pour prendre l'Impératrice par l'ambition, il ajoute: „Je serais très heureux de devoir cette acquisition à la Russie, et de resserrer nos liens d'amitié; je pourrais alors lui être encore plus utile.“ Là-dessus il lui donna les plus belles espérances au sujet de sa paix avec les Turcs. — Dans une seconde lettre à quelques jours de distance, il reprend la chose avec[33]) plus de détails, il assure: „que si l'Impératrice veut prendre un dédommagement en Pologne, il lui garantit, que cela se fera sans effusion de sang. L'Autriche a donné l'exemple; la Russie et la Prusse sont donc autorisées à l'imiter. La Russie n'aurait qu'à s'unir avec lui pour les acquisitions à faire en Pologne, et il promet que tout le reste s'arrangera à la parfaite satisfaction de l'Impératrice.“ — Le langage incertain de la lettre,

[33]) Voir les Documens no. 6.

les flatteries et les promesses qu'il met en usage, tout prouve, qu'il n'était nullement sûr de son fait; et qu'en conséquence, ni à Neisse, ni à Neustadt, ni du côté du Prince Henri, rien n'avait été conclu. Ce n'est qu'au 2 Mars 1771, et pas plus tôt, qu'on peut fixer le commencement des négociations directes pour le partage de la Pologne. Qu'il n'y avait encore rien de conclu avec la Russie, devient évident par cette lettre; et que rien non plus ne fut concerté avec l'Autriche, est prouvé par celles qui suivent.

Du côté de la Russie, on différa longtemps à donner une réponse, et ces délais sont ce qui indique le mieux, combien on faisait la chose à contre-coeur. La proposition du Roi fut faite le 2 Mars; et dans le courant de Mai, il n'avait encore reçu aucune réponse positive. Il perdit patience. C'est alors que Solms fit à Panin des instances pressantes. „Le Roi tient la chose très à coeur, écrit-il, et il ne s'en désistera plus. Si je ne peux pas bientôt lui donner quelque assurance positive là-dessus, je dois m'attendre aux plus sanglans reproches de sa part, et je ne saurais répondre, quelles résolutions il prendra alors de son propre conseil. Il a adopté la maxime, que ce qu'on a résolu, il faut aussi l'exécuter. Je prie donc Votre Excellence

de ne pas mettre sa patience à une trop forte épreuve."

Ceci était parler assez clairement. C'était dire: „Vous ne voulez pas être avec nous? Eh bien nous tâcherons de nous arranger d'une autre manière, et sans vous." Il ne restait donc plus d'autre parti, si l'on voulait conserver le Roi comme ami et comme allié, que d'accéder à ses désirs et de s'entendre avec lui. Que pouvait faire de mieux l'Impératrice? Voici quelle était sa position: Deux ennemis déclarés, (la Turquie et la Pologne) en guerre avec elle depuis quatre ans; deux ennemis cachés (l'Autriche et la France) qui ne déguisaient pas, qu'ils seraient prochainement des ennemis déclarés; et de l'autre côté rien, qu'un ami peu certain. Ne fallait-il pas le ménager? — La conservation assurée de cet ami ne pouvait-elle pas tenir en échec les deux ennemis cachés, et par là, maintenir la prépondérance sur les deux ennemis déclarés? — Mais cet ami demandait, pour rester fidèle, une portion du pays ennemi, et laissait à ce prix l'Impératrice libre de prendre ce qu'elle voudrait. Devait-elle donc, pour ménager des adversaires, de véhémens antagonistes[34]) repousser des amis, et mettre son

[34]) Pour prouver, jusqu'où allait la colère insensée

Empire et sa personne en danger? — La prudence et son propre intérêt lui conseillaient de consentir aux propositions du Roi, pour s'assurer de son bon vouloir aussi pour l'avenir. Il en résulta donc enfin une lettre affirmative, qui enchanta Frédéric, comme le témoigne sa lettre du 14 Juin. (No. 9.)

C'est alors que commencèrent les négociations directes. Quelle en fut la marche, quelles circonstances les traversèrent, combien de fois elles furent près d'échouer, et enfin, comment elles aboutirent au traité du 5 Août 1772 entre les trois puissances: c'est ce qu'on verra dans les dépêches successives du Roi sur cette affaire, et qui sont contenues dans le Recueil des documens.

On voit d'après cela, que la Russie fut, pour ainsi dire, entraînée dans cette affaire par la force des choses et malgré elle; que l'Autriche, qui prit l'initiative de l'action, ne parut pas avoir mûrement pesé les conséquences de sa démarche; et soit que ce fût sérieusement, soit que ce ne fût qu'une feinte, elle assura plus tard, n'avoir pas eu en vue le partage, et de n'y avoir coopéré

des Confédérés, ils avaient promis de céder à la Porte Kamieniec-Podolsk, la Podolie et d'autres pays; et ils étaient prêts à placer toute la Pologne sous sa suzeraineté, comme une sorte d'Hospodarat.

que par nécessité, et pour ne pas se trouver en arrière des autres puissances. Elle fut en effet la dernière qui y accéda. Celui qui conçut le projet et qui fut le principal moteur du partage est et demeure Frédéric; et l'adresse, l'habilité avec laquelle il conduisit cette affaire au but, et amena deux puissances, dont l'une lui était même hostile, à s'allier à lui, contre leur gré et contre leur intérêt propre, pour seconder ses desseins, est admirable.

Un mot, en dernier lieu, sur le partage en lui-même: fut-il un attentat politique inouï, comme le crièrent bien haut des ennemis, des envieux, et particulièrement les Polonais, que la chose touchait de près, et les Français, qui n'eurent pas leur part? — Nous ne le pensons pas; et, sans vouloir excuser cet acte, nous trouvons ridicule de le représenter comme un forfait politique sans exemple, qu'on ne saurait trop anathématiser. N'a-t-on jamais vu des faits pareils se reproduire sous d'autres formes? — N'est-il jamais arrivé, que le fort usurpa, que le faible dut plier et se soumettre? — Et les Polonais eux-mêmes, aussi bien que les Français, n'ont-ils pas agi de la même manière, dans l'occasion? Lorsque Casimir III, par exemple, au sein de la paix, s'empara de la Russie rouge,

quel autre droit put-il invoquer, que celui de la parenté par les femmes; et cependant chez les Slaves les femmes ne pouvaient ni recevoir, ni transmettre des provinces en héritage. Et quand l'envahissement des Tartares avait rendu la Russie sans défense, les Lithuaniens-Polonais lui prirent la plus belle partie de ses domaines, et lui donnèrent finalement pour Prince un imposteur, afin de pouvoir tout subjuguer sous son nom. Ce ne fut pas un duel de deux cents ans, comme l'a dit un poëte, mais plutôt une lutte séculaire qui existait entre les deux nations, presque depuis leur berceau. Et dans cet espace de temps, un de ces peuples, secondé par les Tartares, fit subir à l'autre des souffrances indicibles. Le temps marcha; les choses prirent une autre tournure, et comme naguère on avait acquis, de même on perdit. C'était la floraison et le dépérissement; qui, en définitive, menacent tout ce qui existe; les nations puissantes, aussi bien que l'individu faible et isolé. — Et les Français, qui firent tant de bruit, on n'a qu'à leur rappeler leurs réunions en Alsace, l'occupation de Strasbourg, le partage de la monarchie Espagnole, après la mort de Charles II, et l'appropriation d'Avignon; sans parler des bouleversemens d'états par Napoléon, de sa manière de faire et de défaire des royaumes, sans autre

raison que le: „Tel est notre bon plaisir.“ Donc ce fait n'était pas inouï, et ce qui l'atténue encore davantage, ce fut la nécessité.

Nous avons vu plus haut que la Russie, si elle ne voulait pas se précipiter dans d'inextricables embarras, dut céder aux instances qu'on lui faisait; l'Autriche ne pouvait pas rester en arrière à son désavantage; la responsabilité de cet acte tomberait donc sur Frédéric, comme en étant l'auteur et le principal moteur. Mais lui aussi, il y était porté par bien des motifs et de très puissans! En considérant les choses, le point de vue de chacun est différent; c'est pour cela aussi, qu'elles n'apparaissent pas à tous sous le même jour. Celui qui agit, voit autrement que celui qui souffre. Pour le chef d'un état, la principale tâche à accomplir, c'est le bien du pays qu'il gouverne; „Salus populi summa lex esto,“ avaient déjà dit les anciens. — Mais si ce bien, cette prospérité, la conservation même de sa nation se trouvent en conflit avec les mêmes avantages chez un autre peuple, il ne faut pas déverser trop de blâme sur celui qui tient les rênes, si, pour sauver, pour aider ou pour faire progresser son peuple, il sort de l'ornière du droit documental; surtout dans un cas, où celui-ci est contestable, et surtout aussi, lorsque, par

là, il échappe à de grands maux[35]). Une Prusse puissante, à côté d'une Pologne puissante, était une chimère; parce que toutez les tendances et les intérêts des deux états étaient diamétralement opposés. Il fallait que la Prusse prît le haut rang, ou bien la Pologne, qui avait tous les moyens de former un état puissant. La Prusse ne s'éleva, que lorsque la Pologne était déjà par terre. Frédéric le sentit, et dès lors le principal but de ses efforts, fut de l'empêcher de se relever. D'un autre côté, l'acquisition du territoire qui séparait la Prusse occidentale des Marches, était d'une nécessité vitale pour la monarchie prussienne. Pour qu'elle restât à la hauteur où Frédéric l'avait élevée, il fallait, qu'une libre et facile liaison entre les pays qui la composaient, fût établie. On en avait péniblement senti l'absence, pendant la guerre de sept ans. Et, au point de vue du droit, Frédéric pouvait demander, si celui des Polonais sur ces provinces était absolument incontestable. N'est-ce pas la discorde, la sédition, et enfin l'intervention armée, qui les en avaient rendus maîtres? — Et ces pays n'étaient-ils pas encore, après trois cents

---

[35]) On peut se convaincre, dans la correspondance du Roi, combien à cette époque, à cause des affaires turco-polonaises, on redoutait une guerre générale.

ans d'efforts pour les poloniser, au moins dans les villes, plus allemands que polonais? — La domination Sarmate, en s'établissant, n'avait-elle pas aussi fondé leur malheur? On n'avait besoin, pour s'en convaincre, que de comparer leur état à celui de leurs voisins Prussiens, avec qui ils avaient antérieurement formé un seul et même état. Partout, dans la Prusse orientale régnait la plus grande prospérité: dans la Prusse occidentale une profonde décadence. On attache, dans les doctrines politiques, trop peu d'importance à la manière dont une province acquise est traitée. Si elle est opprimée, ou exploitée pour servir à des vues étrangères; si elle est dépouillée de ses libertés, et continuellement atteinte et froissée dans ses plus intimes convictions, peut-on attendre, qu'elle reste fidèlement attachée à ses oppresseurs? D'un autre côté, une acquisition contestable pourrait trouver en elle-même sa justification, par le soin, la culture et les améliorations apportées à sa situation intérieure, morale aussi bien que matérielle; et ce pays pourrait par la suite s'identifier de plus en plus avec l'état conquérant. Les exemples ne sont pas loin de nous: la Russie n'a pas de serviteurs plus fidèles que dans ses provinces baltiques, et les plus braves défenseurs de la France sont issus de ses possessions allemandes.

C'est à quoi les Souverains Polonais n'avaient fait aucune attention; et une oppression intellectuelle, et surtout religieuse, aussi bien que matérielle, pesait sur ce pays. Dès lors son démembrement et sa réunion à la Prusse fut pour lui en quelque sorte un bienfait véritable, une nouvelle ère de vie et de prospérité. Et ceci parle pour Frédéric. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est sa manière artificieuse, dissimulée et équivoque de procéder, plus irritante qu'une mesure violente, mais droite et ouverte. Il se fait renard, et il était lion. Cependant, pour son excuse, soit dit en passant, le lion, tout lion qu'il est, ne peut pas toujours faire ce qu'il veut!

Enfin les Polonais doivent aussi s'attribuer à eux-mêmes leur malheur, car ils provoquèrent et en quelque sorte justifièrent ces mesures violentes par leur état d'anarchie. Et pourtant leur sort leur avait été prédit depuis plus de cent ans par leur Roi Jean-Casimir;[36]) mais ils ne s'en étaient pas souciés; et n'avaient tâché ni d'en profiter, ni de s'améliorer. Il fallut que le malheur les atteignît au sein de la plus profonde sécurité, pour qu'ils se réveillassent. Ils avaient tous les moyens d'être forts et puissans,

[36]) On trouve cette prédiction dans plusieurs ouvrages.

et ils restèrent faibles et impuissans, parce qu'ils n'écoutèrent que la voix de leur égoïsme. La vie des peuples présente cette alternative: „Voulez-vous subsister en paix; soyez aussi forts que vous pouvez; car c'est aussi en cela que consiste votre droit d'être. Si, au contraire, vous n'avez pas la force de soutenir envers et contre tous votre indépendance, ou, s'il le faut, de périr pour elle, vous n'en êtes pas dignes, et vous serez la proie du premier conquérant, qui jugera à propos de vous anéantir."

Et si jamais ces paroles furent applicables, c'est bien à la Pologne, qui réunissait tous les élémens de force et d'indépendance, et qui ne périt que par suite d'un misérable égoïsme et de la discorde; par l'intolérance et le despotisme du clergé, et les intrigues des jésuites; enfin par sa profonde dégradation intellectuelle, morale et politique.

Résumons-nous en peu de mots: le premier partage de la Pologne fut plutôt un bienfait pour la nation, parce qu'il la tira de sa léthargie, pour l'appeler à une vie nouvelle. Pour les pays voisins, il fut, d'une part une nécessité politique, et de l'autre, un moyen d'échapper à un mal plus grand, à une conflagration générale, avec toutes ses suites désastreuses. Lorsque la France, par le traité de Campo-formio, prit la

rive gauche du Rhin, il fallut bien qu'un grand nombre de villes libres et de Princes héréditaires fussent sacrifiés, quoique innocens, pour dédommager les autres. Mais ce fut pour le plus grand avantage de l'Allemagne, parce que cette mesure mit fin au trop grand morcellement de ce pays, et, en même temps à son abaissement moral, à l'esprit de petite ville qui y régnait, enfin, elle arrondit davantage l'Allemagne et y développa une meilleure et plus forte existence, ce qui lui donna la force nécessaire, pour recouvrer plus tard ce qu'elle avait perdu. Et il en aurait été de même en Pologne, si après le partage la nation s'était laissée guider par une sage politique, plutôt que par l'emportement de ses passions.[37])

Un peuple, comme un individu, est lui-même l'artisan de son bonheur ou de son malheur. Sa manière de se diriger dans la vie, au milieu des événemens qui l'assiégent, décide par la suite de son existence et de son sort; et, quand une nation périt, elle doit, plus ou moins, n'en accuser qu'elle-même.

---

[37]) Nous avons tâché de le démontrer dans un autre ouvrage, publié en Allemagne, en 1858: Souvorow et la Décadence de la Pologne (à Leipsik, Winter).

A.

TRAITÉ D'ALLIANCE

ENTRE

LEURS MAJESTÉS L'EMPEREUR DE RUSSIE ET LE ROI DE PRUSSE

CONCLU LE 8 JUIN 1762.

Traité d'alliance,

entre Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse,

conclu le 8 Juin 1762.[1])

Le 5 Mai 1762, par un article particulier du traité de paix, il a été arrêté, qu'une alliance plus étroite serait conclue entre les deux états. A cette fin, ont été chargés de pleins pouvoirs, du côté de la Russie: Le Chancelier Comte Michel Woronzow; et du côté de la Prusse: Le Colonel, Aide-de-camp du Roi, Baron Bernhard Guillaume de Goltz; et ils ont conclu et signé le traité d'alliance défensive suivant:

Article 1) Eternelle amitié. Promesse de contribuer au bien réciproque, comme au sien propre.

2, 3, 4) Garantie réciproque des deux états. Ce traité n'est dirigé contre personne en parti-

---

[1]) Le texte de ce traité est allemand. Nous n'en donnons ici qu'un abrégé exact. Du reste, Pierre étant mort avant l'époque fixée pour la ratification de cet Acte, il ne fut jamais mis à exécution.

culier. Seulement, il a pour but, dans le cas où l'un des deux états ci-dessus désignés serait attaqué, de lui assurer, de la part de l'autre, le secours stipulé, trois mois après la demande, qui en aura été faite.

5) Ce secours doit consister en 15000 hommes d'infanterie et 5000 de cavalerie, pourvus de tout le matériel, artillerie, munitions etc., et ce contingent ne pourra être rappelé, qu'à la cessation des hostilités.

6) La solde de ces troupes est à la charge de la puissance requise: l'entretien de ce contingent reste à la puissance qui requiert.

7) Les troupes auxiliares sont sous le commandement de leurs propres chefs, et seulement en général, sous les ordres du commandant en chef de la puissance requérante. A l'égard des opérations, les chefs des corps auxiliaires doivent être consultés.

8) Ces troupes doivent être tenues sur le même pied, et traitées de la même manière, que celles de la puissance requérante. En conséquence, on ne pourra les exposer à de plus grand dangers que les autres soldats.

9) Ils conserveront leur propre administration, leur juridiction, leurs prêtres.

10) Les trophées conquis par eux, leur resteront.

11) Si le secours, désigné plus haut, n'était pas suffisant, on s'entendrait sur une nouvelle adjonction de forces, et de même, si une diminution du contingent paraissait nécessaire.

12) Au besoin, l'Empereur de Russie fournira des vaisseaux, au lieu des troupes.

13) A la place de ces corps, chaque puissance pourra, de son propre avis, demander un secours en argent, lequel sera fixé à 600,000 Roubles par an, pendant toute la durée de la guerre.

15) Les puissances ne pourront conclure ni paix, ni trêve, sans le consentement mutuel préalable, et elles se communiqueront réciproquement toutes les propositions, qui leur seront faites à cet égard.

15) Mais, si une des deux puissances est elle-même engagée dans une guerre, elle sera dispensée de prêter le secours ci-dessus mentionné.

16) Promesse, de remplir fidèlement ces conditions.

17) Des puissances étrangères ne pourront être admises dans cette alliance, que par un consentement réciproque.

18) Il ne sera mis aucun obstacle au commerce et à la navigation des deux états; et les sujets réciproques seront traités à l'égal des

nations les plus favorisées. Les co-réligionnaires Grecs jouiront du libre exercice de leur religion, dans toute l'étendue des domaines prussiens, et conserveront leur église à Königsberg.

19) Ce traité aura une durée de vingt ans; il devra être renouvelé avant son expiration, et adapté aux circonstances de l'époque.

20) La ratification du présent traité de la part des deux puissances contractantes aura lieu à S. Pétersbourg, dans l'espace de six semaines.

Premier article secret: Le Roi de Prusse se propose de seconder l'Empereur, par toutes les représentations et les exhortations possibles, auprès de la cour de Danemark, pour qu'il recouvre le Duché de Schleswig, et qu'il obtienne une juste satisfaction à toutes ses demandes. Mais si le Roi de Danemark se montrait sourd à de si justes prétentions, le Roi de Prusse s'engage à mettre à la disposition de Sa Majesté l'Empereur 15000 hommes d'infanterie et 5000 chevaux. Il garantit en même temps à l'Empereur toutes les possessions qui lui échoiront, lorsqu'il fera la paix avec le Danemark. En échange l'Empereur garantit à Sa Majesté le Roi de Prusse, la Silésie et Glatz.[2])

[2]) Qu'on se rappelle, que la guerre entre la Prusse et l'Autriche durait encore, lorsque ce traité fut conclu.

Deuxième article secret: Le Duché de Courlande doit être maintenu dans ses droits et priviléges. Mais comme, sous le Duc de Saxe Charles, ces libertés et ces droits n'étaient pas assurées, et que par cette raison le Duc Ernest Jean de Biron est rentré dans ses anciens droits; mais que celui-ci, par reconnaissance des grâces qu'il a reçues de Sa Majesté l'Empereur, veut céder la Courlande au Duc Georges Louis de Holstein-Gottorp et à ses descendans: Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse se proposent de favoriser cette transaction par tous les moyens, et Biron rentrera en possession de la Seigneurie de Wartemberg, qu'il avait précédemment acquise.

Troisième article secret:[3]) Comme l'intérêt de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies

---

[3]) Copié mot pour mot d'après l'original, afin de donner un aperçu du genre de la rédaction. C'est pourquoi, nous reproduisons ici le texte allemand:

Dritter geheimer Artikel. Da das Interesse Sr. Kaiserlichen Majestät von allen Reußen und des Königs von Preußen Majestät erfordert, darauf bedacht zu sein und Sorge zu tragen, daß die Republik Polen bei ihrer freien Wahlgerechtigkeit erhalten und niemanden gestattet oder zugelassen werde, selbige zu einem Erbreich zu machen, oder sich wohl gar zu einem Souverain darüber aufzuwerfen; als haben Se. Kaiserliche Majestät von allen Reußen und des Königs in Preußen Majestät einer dem andern versprochen und aufs

et de Sa Majesté le Roi de Prusse exige, qu'on porte un soin attentif à ce que la République de Pologne soit maintenue dans son droit de Libre élection, et qu'il ne soit permis ni concédé à personne d'en faire un Royaume héréditaire, ou bien même de s'ériger en Prince Souverain: Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies, et Sa Majesté le Roi de Prusse, se sont promis mutuellement et se sont engagés de la manière la plus solennelle à ce que: dans tous les cas et dans toutes les circonstances, si quelqu'un et qui que ce soit, voulait entreprendre de dépouiller la République de Pologne de son droit de Libre

---

allerverbindlichste sich anheischig gemacht, daß in allen und jeden Fällen, wenn jemand, wer es auch sein möchte, es unternehmen würde, die Republik Polen ihrer freien Wahlgerechtigkeit zu berauben oder selbige zu einem Erbreich oder sich selbst zu einem Souverain zu machen: Ihre Majestäten von Rußland und Preußen solches nicht dulden, sondern dergleichen ungerechte und denen Nachbaren gefährliche Absichten auf alle Art und Weise, unter gemeinschaftlichen Berathschlagungen und mit zusammengesetzten Kräften, auch selbst mit bewaffneter Hand, wofern solches erfordert würde, abwenden, hintertreiben und zu nichts machen wollen.

Ferner vereinigen sich die beiden Mächte, die Wahl nach dem Tode des jetzigen Königs auf einen Piasten fallen zu lassen, und werden sich über den passendsten Candidaten dazu vereinbaren.

élection; ou d'en faire un Royaume héréditaire, ou de s'ériger soi-même en Souverain: Leurs Majestés de Russie et de Prusse ne le permettront pas; mais qu'au contraire, elles écarteront, repousseront et mettront à néant, de toutes manières, et par tous les moyens, des projets si injustes et dangereux aux puissances voisines, en se concertant mutuellement, en réunissant leurs forces, et même en ayant recours aux armes, si les circonstances l'exigeaient. De plus, les deux puissances s'uniront pour faire tomber le choix sur un Piast, après la mort du Roi actuel,[4]) et elles se concerteront sur le choix du candidat le plus convenable.

Premier article séparé. Ce traité ne doit pas avoir d'exécution, dans le cas d'une guerre de l'Empereur de Russie avec la Perse, ou d'autre part, du Roi de Prusse avec l'Angleterre. Mais, si la Russie était attaquée par les Turcs ou les Tartares; ou si la Prusse était attaquée par la France, les deux puissances se promettent, au lieu de l'envoi de troupes, si difficile à cause de la distance, de s'allouer une somme de 600,000 Roubles par an, comme il est stipulé dans l'article 13e.

---

[4]) Auguste III, de Saxe.

Deuxième article séparé.[5]) Sa Majesté Impériale de Russie, et Sa Majesté le Roi de Prusse, voyant avec beaucoup de chagrin la dure oppression dans laquelle vivent, depuis bien des années, leurs co-réligionnaires de Pologne et de Lithuanie, se sont réunes et alliées, pour protéger de leur mieux tous les habitans de la

---

[5]) Copié de l'original et sans rien abréger. Voici, du reste, le texte allemand:

Zweiter Separat-Artikel. Se. Kaiserliche Majestät von Reußen und des Königs in Preußen Majestät, welche die schwere Unterdrückung, worin dero beiderseitigen Glaubensverwandte in Polen und Litthauen schon viele Jahre sich befinden, mit großem Leidwesen gesehen, haben sich mit einander dahin vereinigt und verbunden, daß sie die unter dem Namen der Dissidenten begriffenen Griechischen, Reformirten und Lutherischen Eingesaßen des Königreichs Polen und des Großherzogthums Litthauen bestermaßen schützen und durch freundliche und nachdrückliche Vorstellungen bei dem König und der Republik Polen es dahin zu bringen bemüht sein wollen, daß gedachte Dissidenten zu den Privilegien, Freiheiten, Rechten und Gerechtigkeiten, welche ihnen von Alters her sowohl in geistlichen als weltlichen Sachen competiren und zugestanden worden, nachgehends aber größtentheils eingeschränkt, auch wohl gänzlich und zwar auf eine ungebührliche Weise entzogen worden, wiederum gelangen, oder wenn es anjetzt nicht vollkommen so weit gebracht werden könnte, sie dennoch zum wenigsten bis zu bessern Zeiten und Conjuncturen in Hinsicht dieser Punkte in dem Stande, worin sie sich jetzt befinden, erhalten werden mögen.

Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie, qui professent les religions Grecque, Réformée et Luthérienne, et qui y sont connus sous le nom de Dissidens; et veulent faire tous leurs efforts, pour obtenir du Roi et de la République de Pologne, par des représentations fortes et amicales, que ces mêmes Dissidens soient réintégrés dans leurs priviléges, libertés, droits et prérogatives, qui leur avaient été accordés et concédés par le passé, tant dans les affaires ecclésiastiques que civiles, et qui, après avoir subi de grandes restrictions, leur ont été totalement enlevés de la manière la plus injuste. Mais, s'ils ne pouvaient pas présentement recouvrer entièrement leurs avantages, qu'ils puissent au moins, toutefois jusqu'à ce que des temps et des conjonctures plus favorables se présentent, être maintenus, à l'égard de tous ces points, dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui.

Le traité original à l'archive est signé:

Federic Rex.

Imprimerie de Bär & Hermann à Leipsic.

Pologne et du Grand-duché de Lithuanie, qui professent les religions Grecque, Réformée et Luthérienne, et qui y sont connus sous le nom de Dissidens; et veulent faire tous leurs efforts pour obtenir du Roi et de la République de Pologne, par des représentations fortes et amicales, que ces mêmes Dissidens soient réintégrés dans leurs priviléges, libertés, droits et prérogatives, qui leur avaient été accordés et concédés par le passé, tant dans les affaires ecclésiastiques que civiles, et qui, après avoir subi de grandes restrictions, leur ont été totalement enlevés de la manière la plus injuste. Mais, s'ils ne pouvaient pas présentement recouvrer entièrement leurs avantages, qu'ils puissent au moins, toutefois jusqu'à ce que des temps et des conjonctures plus favorables se présentent, être maintenus, à l'égard de tous ces points, dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui.

Le traité original à l'article est signé:

Fridéric Rex.

FRÉDÉRIC II, CATHERINE,

ET

LE PARTAGE DE LA POLOGNE

D'APRÈS DES DOCUMENS AUTHENTIQUES.

PAR

FRÉDÉRIC DE SMITT.

[2.]

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK.
67. Rue Richelieu.
BERLIN, ASHER & CO.
20. Unter den Linden.
1861.

COLLECTION

DE DOCUMENTS

SERVANT A L'HISTOIRE

DU PARTAGE DE LA POLOGNE.

LETTRES ET DÉPÊCHES

DU ROI *FRÉDÉRIC-SECOND* À SON AMBASSADEUR LE COMTE DE *SOLMS*, À SAINT PÉTERSBOURG.

DEPUIS L'ANNÉE 1769—1779.

Aperçu analytique

du contenu des documens ci-après.

---

1. Lettre de Frédéric II au Comte Solms du 29 août 1769, immédiatement après la conférence de Neisse. — Bref rapport sur l'entretien des deux Monarques. Caractéristique de l'empereur Joseph.

2. Du Comte Solms à Panin. Novembre 1769. — Prétendue intention de la cour de France d'offrir la Warmie et la Courlande au Roi afin de le gagner.

3. Du Roi à Solms. Septembre 1770, après la conférence de Neustadt. — Sur la demande que la Porte fait d'une médiation de l'Autriche et de la Prusse, pour la paix. — Résultat des tentatives pour sonder les intentions autrichiennes. Propositions pour une pacification immédiate de la Pologne, à quoi le Roi promet son assistance. — Sur les efforts des Anglais de participer à l'œuvre de médiation.

4. De Solms à Panin. Décembre 1770. — Sur le prince Henri; et désir que l'Impératrice veuille s'ouvrir à lui sur ses intentions, attendu qu'une plus longue retenue pourrait bien amener un refroidissement entre les deux cours.

5. De Frédéric à Solms. 2 mars 1771. — Le Roi fait la proposition directe d'un démembrement de la Pologne pour y prendre, à l'exemple de l'Autriche, les indemnités dues à la Russie et à lui.

*

6. De Solms à Panin (en mars 1771). — Sur les intentions de la cour d'Autriche. — Combien peu on aurait à en espérer; de là, proposition de prendre ses dédommagements en Pologne. Le Roi garantit que cela se passera sans effusion de sang. — Que l'on doit imiter l'exemple de l'Autriche. — Sur les préparatifs autrichiens. — Que si la Russie s'unit au Roi, tout ira bien.

7. De Solms à Panin, du 16 mai 1771. — Prière d'une réponse dans cette affaire, qui tient fort à cœur au Roi, et dont il ne se désistera pas; c'est pourquoi invitation pressante de ne pas mettre sa patience à une trop forte épreuve.

8. De Solms à Panin, du 19 mai 1771. — De la nécessité de présenter quelque chose au Roi, afin qu'il voie que l'affaire est en train. — Entretien avec Lobkowitz. — Différentes opinions sur la puissance à laquelle on pourrait bien donner la Moldavie et la Valachie. — Que pour la Pologne la part est trop grande. — Que l'Autriche n'est pas éloignée de céder Dantzig au Roi.

9. De Frédéric à Solms, du 14 juin 1771. — Grande satisfaction du Roi sur les dispositions et les intentions favorables de la Russie. — Ses propositions premières et encore modestes sur ce qu'il désire avoir de la Pologne. — Envoi d'un projet à ce sujet. — Qu'il laisse toute liberté à la Russie de prendre autant qu'il lui plaira. — Contentement que l'on n'ait encore rien communiqué à ce sujet au cabinet de Vienne; que cela ne doit se faire que lorsque les négociations avec les Turcs sur la paix seront en train; et qu'alors les deux cours devront le faire en commun. — On n'agit que d'après l'exemple de l'Autriche. — Que l'Autriche ne doit pas compter sur la France, parce-que cet état est trop épuisé; et que seule, l'Autriche n'osera pas dé-

clarer la guerre aux deux Puissances. Que, par conséquence, l'on n'a rien à redouter par rapport au plan de faire des acquisitions en Pologne. Que si l'Autriche n'est pas contente de sa part, on peut lui donner encore la bande du territoire vénitien qui la sépare de Trieste. — Que le Roi prend tout sur lui, et qu'il garantit à la Russie ses acquisitions.

10. Du Roi à Solms, du 30 juin 1771. — Point de nouvelles de Kaunitz sur les propositions de paix de la Russie; qu'il faut avoir encore un peu de patience et qu'alors le Roi saura bien l'éveiller. Avant que l'on ne procède en Pologne à une pacification, qu'il faut être tombé d'accord sur les acquisitions, afin de produire ses propositions en même temps que celles de pacification. Qu'il est vrai, que l'on aura à employer la force; c'est pourquoi la Russie aurait à laisser ses troupes en Pologne, et même à les augmenter, s'il est possible.

11. De Solms à Panin, du 24 juin 1771. — Demande, si l'on ne doit pas donner aux Polonais la Moldavie et la Valachie à titre d'indemnité.

12. Du Roi à Solms, du 3 juillet 1771.—Il n'est pas éloigné de consentir à ce que l'on donne ces deux principautés aux Polonais; — que par là, la Pologne ne deviendra pas beaucoup plus forte, et que l'Autriche sera apaisée. Désir que la convention avec la Russie, relativement aux acquisitions polonaises, soit bientôt conclue.

13. De Solms à Panin, du 11 juillet 1771. — Kaunitz décline les conditions de la Russie pour la paix avec la Porte. — Proposition, de conclure la convention secrète relative aux acquisitions polonaises. La cour de Vienne, sous l'apparence de désintéressement, n'y veut

prendre aucune part. De là la prière d'accélérer la chose.

14. Le Roi à Solms; du 21 juillet 1771.—Que pour être agréable à la Russie, le Roi veut renoncer à Thorn, pourvu qu'en échange il reçoive Elbing. „Que c'est une bagatelle et qu'il n'en coûte à la Russie qu'un trait de plume!“ — Que cependant il faudrait indemniser le Roi de Pologne à l'égard de ses revenus.

15. Du Roi à Solms; du 5 août 1771.—Tentative d'engager la Russie à se désister de ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie.

16. Du Roi à Solms; du 10 août 1771.—L'Autriche refuse sa médiation; — crainte qu'elle ne s'allie plus étroitement avec les Turcs. — Qu'afin d'éviter une guerre universelle, la Russie devrait se désister de ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie, et s'en dédommager en Pologne.

17. Du Roi à Solms; du 29 août 1771.—Il attend le contre-projet de la Russie par rapport aux acquisitions en Pologne, ce qui, sans doute, rend nécessaire une plus longue et mûre réflexion. Vienne cherche à disposer la cour de France à la guerre, et paraît réellement avoir l'intention d'entreprendre quelque chose l'année suivante. Que, dès-lors, la Russie doit renforcer son armée en Turquie, de même qu'en Pologne.

18. Dépêche du 8 september 1711 —Dangers de la guerre, menaçante du côté de l'Autriche. Pas de meilleur expédient pour l'éviter, que de se désister des prétensions sur la Moldavie et la Valachie, attendu que la Russie ne voudrait pas les garder pour elle-même.

19. Du Roi à Solms; du 10 septembre 1771. Lettre d'intimidation. — Le Roi témoigne de grandes craintes sur les dangers qui menacent du côté de l'Au-

triche, afin d'engager la Russie à renoncer aux principautés; il fait une peinture détaillée de tout ce que l'Autriche est capable de faire et quels dangers il court lui-même du côté de l'Autriche, de la France, et de l'Empire. S'il ne serait dès-lors pas plus sage, et s'il ne vaudrait pas mieux de céder, quant à cette prétention, attendu que la cour de Vienne a en effet des raisons fondées pour ne pas vouloir que la Moldavie et la Valachie passent sous la dépendance de la Russie. Qu'il ne faut pas trop se fier à la fortune, qui jusqu'ici a accompagné les armes russes; que la Russie veuille donc renforcer ses troupes considérablement, tant contre les Turcs, que contre les Polonais.

20. Du Roi à Solms; du 25 septembre 1771. — Avis du Roi sur les opérations que du côté de la Pologne on pourrait entreprendre contre la Hongrie. — Qu'en cas de guerre, il aurait de grandes dépenses, et que, pour l'en dédommager, l'on devrait lui ajouter Dantzig. Il réprésente la guerre comme inévitable, afin de déterminer la Russie plus vite à céder. Plaintes d'une mauvaise récolte. Qu'en attendant, il fait déjà faire l'emplette de chevaux en Pologne, mais qu'il ne pourra être préparé qu'au mois de juillet de l'année suivante. Que la Russie devait absolument envoyer cinquante mille hommes en Pologne. Intrigues des Autrichiens à Constantinople.

21. Du Roi à Solms, du 6 octobre 1771. — Encore point de réponse de Vienne; ce qui serait sans conséquence, si seulement l'Impératrice de Russie voulait céder quant aux Principautés. — Représentations, quelle charge et quelles dépenses la guerre contre l'Autriche lui imposerait; que rien que les matériaux de guerre lui coûteraient environ onze millions d'écus courants.

A cela viendrait s'ajouter la mauvaise récolte, qui augmente encore les frais. Puis encore des dangers de guerre du côté de la France. Qu'il doit se préparer à tout cela, et s'engager dans les plus grands frais. — Sur le Primat à Elbing.

22. Du Roi à Solms; du 20 octobre 1771. — Sa confiance dans la Russie à l'égard de ses acquisitions en Pologne.

23. Réponse au contre-projet russe; sans date (octobre 1771). — Nécessité de l'égalité des secours réciproques entre alliés. — Obligations dont le Roi s'est chargé, d'après les derniers traités de 1764 et 1767, et qu'il a aussi remplies. Pressante invitation de renoncer aux prétentions sur la Moldavie et la Valachie, vu qu'elles entraîneraient immanquablement une nouvelle guerre à leur suite. — A l'égard des autres conditions, le Roi promet son assistance. — Finalement, répétition de la demande au sujet de Dantzig.

24. Réplique au présent mémoire prussien; remis le 22 novembre 1771. — L'Impératrice cède enfin à la pressante invitation du Roi au sujet de la Moldavie et de la Valachie; toutefois, contre une indemnité pécuniaire; — mais elle insiste, en cas d'une guerre avec l'Autriche, sur le secours de vingt mille Prussiens. — Que les troupes russes en Pologne seront portées à cinquante mille hommes, pour, le cas échéant, opérer réunies avec les Prussiens; mais qu'alors la Prusse doit marcher contre l'Autriche avec toute son armée. — Que le Roi, lors de la paix, sera entièrement indemnisé, et fût-ce même aux dépens de l'Autriche; mais que, quant à Dantzig, l'Impératrice ne peut céder.

25. Réponse de la Prusse à ce mémoire; sans date (décembre 1771). Contentement du Roi de ce

que la Russie a cédé à l'égard de la Moldavie et de la Valachie. — Le Roi veut aussi renoncer à Dantzig, mais il désire, que cette ville soit déclarée indépendante de la Pologne. — Nécessité de prendre bientôt possession des acquisitions en Pologne, attendu que la convention, à cet égard n'est plus un secret, afin de prévenir des machinations ennemies. Le Roi fixe à cet effet l'époque au mois de mai suivant. — Remarque sur la réciprocité du secours. — Qu'en Pologne, le Roi veut volontiers opérer réuni avec les Russes: mais qu'en Moldavie il ne peut envoyer de troupes en raison de l'éloignement.

26. Projet d'une convention relative aux acquisitions en Pologne. — C'est le projet de partage entre la Russie et la Prusse, tel qu'il a ensuite été confirmé le $^{6}/_{17}$ février 1772.

27. Observations du Roi de Prusse sur l'époque la plus favorable pour la prise-de-possession des acquisitions polonaises; sans date (décembre 1771). Il déconseille, de vouloir à cet égard se concerter avec la cour d'Autriche; — que l'on peut aussi se mettre en possession sans Kaunitz, qui sans cela s'érigerait en arbitre. — Si l'on veut auparavant attendre la paix avec les Turcs? — Qu'alors ceux-ci s'en mêleront, et l'affaire fera beaucoup plus de bruit qu'actuellement, parce-que les Turcs crieront conjointement avec les Polonais. Ainsi mieux vaut, que ce soit, lorsque les troupes russes seront avancées jusqu'à la Vistule. — Que les Polonais crieront toujours, peu importe dans quel temps la chose arrive, parce-que ce peuple vain et intrigant crie sur tout; mais les troupes sur la Vistule leur imposeront bientôt silence.

28. L'Envoyé prussien Rhodt à Vienne au Roi; le 4 décembre 1771. — L'Impératrice-Reine et

l'Empereur lui donnent à comprendre, qu'ils veulent aussi leur part à la Pologne.

29. Du Roi à Solms; du 8 décembre 1771. — Que Kaunitz veut frustrer les Russes de tous leurs avantages; qu'il veut décider de la chose en dernière instance. — Que dès-lors l'on sépare plutôt l'affaire polonaise d'avec celle des Turcs, et que l'on s'avance en Pologne sans s'occuper de l'Autriche. Qu'une conduite aussi ferme en imposerait à la cour de Vienne. Que Kaunitz ne cherche qu'à s'ériger en maître des négociations, afin de dicter les conditions de paix. Que la Russie ne doit donc pas s'y fier.

Addition. Mauvaise impression qu'a faite en France l'enlèvement du Roi de Pologne.

30. Du Roi à Solms; du 1 février 1772. — La cour de Vienne a pris un ton plus aimable, et commence à céder. Il faut maintenant conclure rapidement avec les Turcs. Que le Roi veut tout faire, pour incliner le Cabinet de Vienne à la paix, qu'il ne s'oppose pas non plus à ce que l'on s'entende maintenant avec lui sur les acquisitions en Pologne.

31. Du Roi à Solms; du 5 février 1772. — Discussion avec Van Swieten. Il demande que l'on veuille se donner des assurances écrites sur l'égalité des parts réciproques, et propose un échange de la part revenant à l'Autriche contre Glatz. — Réponse: „J'ai la goutte dans les jambes, non pas dans la tête; il s'agit de la Pologne et non point des mes états.“ — Ne pourrait on pas au moins, au lieu de cela, recevoir Belgrade et la Servie? — Réponse: „Je me réjouis de ce que les Autrichiens ne sont pas encore circoncis, comme on les en accuse, et qu'ils veulent s'enrichir aux dépens de leurs bons amis.“ — Quel changement dans la manière

de penser de la cour de Vienne! Qu'elle répugne à prendre quelque chose en Pologne, afin de faire tomber toute la haine de cette nation sur la Russie et la Prusse.

32. Du Roi à Solms; du 29 février 1772. — Van Swieten déclare, que le cabinet de Vienne renonce à l'acquisition de Belgrade et de la Servie, et qu'il aime mieux sa part en Pologne; mais que les parts devraient être égales, et, à cet effet, il produit le projet d'une telle assurance réciproque. Que si celle-ci est signée, sa cour travaillera très-énergiquement pour la paix à Constantinople. — Que pour tenir ferme l'Autriche, le Roi a signé. — Avantage si les Autrichiens prennent leurs acquisitions en Pologne et non pas en Hongrie.

Addition: Acte de la cour de Vienne relatif à l'assurance de l'égalité des parts réciproques.

33. Du Roi à Solms; du 1 mars 1772. — Grande satisfaction du Roi de la conclusion finale de la convention concernant la Pologne (le $^6/_{17}$ février 1772). — Kaunitz peut à présent hardiment se moquer de la France, comme il l'a fait; — il faut seulement, qu'une union intime des trois cours s'ensuive, et la tranquillité de l'Europe sera assurée.

34. Du Roi à Solms; du 6 mars 1772. — Espoir que l'on sera bientôt en règle avec l'Autriche. — Que les droits réčiproques sur la Pologne devraient être démontrés dans un court manifeste, et qu'il ne faut pas entrer dans de longues discussions avec les Polonais à ce sujet. Aux Turcs on dira seulement, qu'on leur rend la Moldavie et la Valachie uniquement à cause de cette indemnité en Pologne.

35. Du Roi à Solms; du 18 avril 1772. — Grande extension des prétentions autrichiennes, tandis que Kaunitz joue le rôle d'homme modeste, qui se contente

de moins que les autres. Il veut aussi se donner l'apparance de ne faire qu'accéder à la convention de la Russie et de la Prusse. — Que Solms dois rendre le Comte Panin attentif à l'extrême avidité de la cour de Vienne, afin qu'il ne se laisse pas tromper par la subtilité du Prince de Kaunitz. — Les salines ne peuvent être concédées à l'Autriche, bien qu'il serait désirable que l'on tombât enfin d'accord.

36. Du Roi à Solms; du 20 avril 1772. — Je dis à Van Swieten: „Votre cour a de l'appetit, et sa part est plus grande que celles de la Russie et de la Prusse réunies." — Kaunitz s'est étendu presque jusqu'aux portes de Varsovie. — Qu'il faut estimer les parts réciproques d'après l'étendue, ou d'après la population, ou bien d'après les revenus.

37. Du Roi à Solms. 22 avril 1772. — Si l'Autriche garde tout se qu'elle s'est approprié, il n'y aura plus de rapport entre sa part et celle des autres. Il faudra donc absolument, qu'on étende aussi les nôtres. — Kaunitz, en attendant, marche résolument en avant.

38 Du Prince Henri à Solms. Avril 1772. — Que dans toute cette affaire il n'avait pas pensé à lui-même, satisfait qu'il est, de servir une grande Impératrice et sa patrie, bien qu'il eut aussi pu facilement avoir un domaine quelconque pour lui. — Que son séjour à St.-Pétersbourg a eu pour effet une Alliance plus étroite entre la Russie et la Prusse, et qu'il a le premier mis sur le tapis l'affaire en question. — Qu'il ne demande aucune autre récompense, qu'une lettre ostensible écrite par l'Impératrice, qui puisse servir comme preuve de sa coopération dans l'affaire.

39. De Solms à Panin. 11 Mai 1772. — Le Roi commence à s'impatienter de l'irrésolution de Kau-

nitz. — Qu'en attendant, les Autrichiens avancent toujours plus en Pologne, sans entente préalable. C'est pourquoi il faudrait entamer une négociation avec eux, afin que l'on sache à quoi s'entenir.

40. Du Roi à Solms; du 13 mai 1772. — Expression railleuse sur le depit en France. — „Elle veut me brouiller avec la Russie et l'Autriche." Wielhorski à Paris a égalcment publié un long mémoire. Le Roi s'en moque comme des efforts impuissants de la cour de France. — Que l'on ne devrait pas trop chicaner les Autrichiens sur leur grosse part, pour ne pas traîner toute l'affaire trop en longueur; qu'il faut en finir le plus tôt possible. Toute fois, que l'on ne peut leur laisser les salines près de Cracovie.

41. Du Roi à Solms; du 17 mai 1772. — Contentement, que Panin ait fait des remontrances à la cour de Vienne, et espoir, que l'on pourra retirer à l'Autriche les salines et Lemberg, et bientôt tout conclure, vu que la France travaille à amener une brouille. Ses intrigues et ses efforts pour faire échouer le partage; mais qu'elle manque de système, de fermeté et d'argent. Lamentations de Wielhorski. — Le Roi de Pologne et sa famille sont aussi courroucés, surtout contre moi, et espèrent de nous désunir l'un l'autre. — Que la Russie doit s'efforcer, de se mettre d'accord avec les Turcs sans intervention étrangère, et négocier directement.

42. Du Roi à Solms; du 20 mai 1772. — Van Swieten a totalement défiguré l'entretien qu'il a eu avec moi. Ce qu'il y a de vrai là-dedans. — Que Panin n'a qu'à tenir bon, et qu'alors la cour de Vienne cédera; — qu'elle s'est déjà trop engagée. Que l'on tombe seulement d'accord, et qu'alors la pacification de la Pologne ne coûtera pas de peine. Que l'on peut indemniser le

Roi de Pologne par quelques Staroties. — Que si une plus étroite alliance des trois cours en résultait, ce serait un bienfait pour toute l'Europe. — Mauvaise humeur de la France.

43. Le Roi à Solms; du 24 mai 1772.—Encore sur l'excessive extension de la cour de Vienne en Pologne. — Qu'il a représenté à van Swieten: „que l'on espérait que sa cour céderait quelque chose de ses prétentions, attendu que lui aussi, le Roi, avait cédé relativement à Dantzig et à Thorn.“ — Nouvelles propositions de la Porte.

44. Du Roi à Solms; du 1 juin 1772.—Espoir que l'Autriche rabattra de ses grandes prétentions, pour terminer promptement la chose. Mais, en attendant, elle prend possession des districts qu'elle réclame. Ne devons-nous pas en faire autant? Que le plan du partage est déjà passablement ébruité, et que le Roi prend ses mesures pour l'immédiate prise-de-possession, aussitôt qu'il apprendra les vues de la cour de Russie à ce sujet.

45. Nouvelles du Roi de Paris; sans date (mai 1772.)—Jugement dédaigneux de Dumouriez sur les confédérés. — Wielhorski se plaint à cet égard auprès d'Aiguillon et la Dubarry, laquelle, pour le consoler, demande: „Mais où est donc la Pologne?“ — Le Roi de France s'intéresse depuis lors davantage aux Polonais. Ses préventions contre la Russie.

46. Du Roi à Solms; du 7 juin 1772.—Il désire d'apprendre la résolution de la cour de Russie, au cas où l'Autriche persisterait dans ses prétentions, et s'il ne vaudrait pas mieux alors, que la Russie et la Prusse s'étendissent aussi davantage et qu'elles augmentassent leurs parts, la Russie, du côté de la Podolie, et le Roi,

vers la frontière de la Silésie? Et, d'après l'exemple des Autrichiens, on devrait aussi occuper ces districts immédiatement.

47. Nouvelles de Vienne, du 17 juin 1772. — Kaunitz doit s'être exprimé en ces termes: „Qu'il voit que l'on veut réduire à rien la part de l'Autriche; qu'il n'aurait pas cru, qu'on lui contesterait précisement les plus importantes de ses prétentions."

48. Du Roi à Solms; du 24 juin 1772. Satisfaction qu'à Saint-Pétersbourg l'on ait la même manière d'envisager les choses que le Roi. — Que de la France on n'a rien à craindre; — que Kaunitz contestera encore quelque temps le terrain, et qu'ensuite il cédera; il s'est déjà trop avancé pour pouvoir se retirer. C'est pourquoi il se hâte d'occuper sans retard les domaines réclamés. Déjà Wieliczka est aussi occupé. Ce qui prouve que la cour de Vienne ne veut renoncer à rien de ses prétentions; et par des négociations il sera difficile plus tard de la déterminer à rétrograder. „Pourquoi ne devrions-nous donc pas suivre son exemple, et nous mettre également en possession?" — Qu'il sera obligé de prendre Elbing par la force, attendu que la garnison polonaise n'en veut pas déloger.

49. Du Roi à Solms; du 28 juin 1772. — Il se réjouit de l'égalité de vues entre lui et la cour de Pétersbourg. — Les Autrichiens continuent à faire de grands progrès en Pologne, dans le but de se mettre promptement en possession des parts qu'ils réclament. Ils ont aussi déjà paru devant Lemberg et demandent à l'occuper. Après cela Kaunitz dira: „Que sans déshonneur il ne peut pas évacuer les points occupés." Toutefois, si la Russie insiste avec fermeté, il est possible, qu'il

le fasse. Approbation du projet de pacification de Panin pour la Pologne. — Grands éloges sur Panin.

50. Extrait d'une dépêche de Vienne, datée du 1 juillet 1772. — Réponse équivoque de Kaunitz à Oginski. — „Que l'on n'est, aurait-il déclaré, encore nullement parfaitement d'accord. Que l'Autriche n'a accédé au plan de partage que dans le but de conserver l'équilibre; mais qu'elle demande des parts égales, et qu'elle aura recours à la médiation du Roi de Prusse.“

51. Du Roi à Solms; du 8 juillet 1772. — Il est concevable que la résistance de l'Autriche déplaise à Saint-Pétersbourg. — „Mais, si la Russie veut céder, il faut représenter, que l'on ne me mette pas, moi, le plus fidèle et le plus zélé ami de la Russie, en arrière de son orgueilleux adversaire. L'Autriche, dans ce qu'elle prétend, gagne le double et triple de ma part. Si donc elle doit garder cela, les amis de la Russie ne doivent pas en pâtir.“ — Le Roi demande par conséquent une augmentation considérable de sa quote-part. Toutefois, il place ses intérêts entre les mains de l'Impératrice. Flatterie envers celle-ci et Panin. — Production d'une carte géographique avec annotation de la nouvelle part. Que la Russie, de son côté, prenne autant qu'elle voudra, que, d'avance, le Roi consent à tout.

52. Du Roi à Solms; du 12 juillet 1772. — Que le Roi est en tout parfaitement d'accord avec Panin; et mieux vaudrait si l'on s'en tenait à son plan; mais l'Autriche ne voudra pas se dessaisir de Lemberg et des salines. D'après sa nouvelle proposition, elle veut se désister des palatinats de Chelm et de Lublin, mais en aucun cas de Lemberg et des salines. Que si la Russie consent, il est prêt à conclure aussitôt. Que c'est son dernier mot. — Qu'après mûre réflexion, il

semble au Roi que, pour terminer l'affaire, il vaut mieux céder, vu que sans cela tout pourrait à la fin échouer. — Plaintes mal fondées de van Swieten sur les troupes russes.

53. Du Roi à Solms; du 31 juillet 1772. Van Swieten communique au Roi un nouveau projet du manifeste de Kaunitz, pour la prise-de-possession. Le Roi n'a pas d'objection à y faire. Règle générale dans la politique: Si l'on n'a pas de bonnes raisons à faire valoir, que l'on s'exprime aussi brévement que possible." — La Russie aurait bien des raisons suffisantes; non pas nous autres. — Qu'aussi sous le rapport de la pacification, Kaunitz pense de la même manière que Panin.

54. Du Roi à Solms; du 5 août 1772. Mieux vaut céder aux dernières prétentions autrichiennes, que de voir échouer toute l'affaire. Que l'Autriche ayant renoncé à ses prétentions sur Chelm et Lublin, la Russie doit être contente, vu qu'autrement celle-là serait avancée jusque près de Varsovie, et aurait divisé la Pologne presque par le milieu. Que l'on pourrait donc toujours en compensation lui laisser les salines; car l'Autriche voudra difficilement abandonner d'autre chose encore, et tout pourrait se rompre. Mais la paix avec la Porte n'est pas encore conclue, et la mauvaise volonté de la France et de l'Angleterre, relativement au partage, est aussi à considérer. Elles tentent déjà de détourner de nous l'Autriche, et si cela leur réussit, il n'y a pas de fin à prévoir aux brouilles. Ainsi mieux vaut conclure d'après les dernières conditions de la cour de Vienne. — Durand doit remplacer Sabatier à Saint-Pétersbourg; c'est un des plus habiles diplomates.

55. Du Roi à Solms; du 21 août 1772.

Joie que la négociation avec Vienne soit près d'être conclue. Par suite, la négociation pour la paix avec la Porte marchera aussi plus facilement. — L'Autriche paraît avoir des vues sur la Valachie. Mais l'on ne doit pas céder, sans quoi l'on ne saurait prévoir la fin des prétentions de cette cour. Que la Russie n'a qu'à montrer de la fermeté. La dernière mauvaise récolte a mis l'Autriche dans un grand embarras, et le pays et l'armée ont beaucoup souffert. — L'Autriche expulse les confédérés; preuve de sa sincérité envers nous. — La prise de Czenstochau est le coup de grâce.

56. Du Roi à Solms; du 22 août 1772. — Communication de dépêches de France, d'après lesquelles cette puissance conseille à la Porte de céder aux Autrichiens quelque chose en Hongrie, plutôt que de céder à la Russie. La France espère par-là détourner de nous l'Autriche et empêcher le partage de la Pologne.

57. Du Roi à Solms; du 23 août 1772. — Grand contentement que la triple convention à l'égard de la Pologne ait été signée le 5 août. Remercîments à Panin et à Solms pour leurs peines. — Que l'on peut maintenant être tranquille sur les intrigues de la France; et la paix avec la Porte ne peut pas non plus tarder. En même temps, la Russie pourra facilement faire revenir la cour de Vienne de ses projets d'agrandissement en Hongrie.

58. Du Roi à Solms; du 30 août 1772. — Que le Roi a parlé à Neisse avec le comte de Dietrichstein et qu'il a conclu de son langage ce qui suit: Que l'Empereur et Lascy ne paraissent pas satisfaits de leur part en Pologne; qu'ils aimeraient bien chasser les Turcs tout-à-fait de l'Europe, et tout s'approprier de la Hongrie en-deça du Danube. Ils seraient dès-lors disposés

à prêter secours aux Russes; et, après avoir fait déguerpir les Turcs, à leur concéder la Moldavie et la Valachie. Par crainte de la France et de l'Espagne, l'on voudrait aussi gagner le Roi par l'augmentation de sa part en Pologne. — Que tout cela vise à une nouvelle alliance. On verra où cela conduit. La cour de Vienne paraît divisée entr'elle: d'un côté, l'Empereur et Larcy, de l'autre, l'Impératrice et Kaunitz. Ceci à la connaissance de Panin. — Nouvelles désagréables de Suède.

59. Du Roi à Solms; du 4 septembre 1772. — Que Kaunitz n'est pas toujours d'accord avec l'Empereur et Lascy. — Les vues de l'Empereur en Hongrie pourraient bien être remises sur le tapis. — Qu'il faut à présent intimider la Porte, pour l'amener à faire la paix. — La révolution en Suède amène de nouvelles complications. Proposition de représentations faites en commun, pour y rétablir les choses sur l'ancien pied. De la modération d'abord; si elle ne sert à rien, de la force.

60. Du Roi à Solms; du 20 septembre 1772. — Que la Suède a mis le Roi dans un grand embarras. Il désire connaître dans cette affaire les intentions de la Russie. — Le congrès à Fokschany rompu; c'est pourquoi il vaut mieux, que la Russie, dans le commencement, dissimule sa mauvaise humeur contre la Suède. La France a effectué cette révolution par ses secours. Mais la Russie peut être tranquille pour le moment. — Durand a la commission de brouiller le Roi avec Pétersbourg.

61. Apostille du Roi à une lettre à Solms; du 27 septembre 1772. — Assurance qu'il cherchera de toute manière à témoigner sa gratitude à l'Impératrice et à la Russie.

62. Du Roi à Solms; du 25 octobre 1772. —

Qu'il est certain, que Durand n'a été envoyé à Saint-Pétersbourg que pour faire naître la discorde entre les trois cours et renverser Panin. Que c'est pour cela aussi qu'il a recueilli à Danzig un paquet de plaintes contre le Roi. Exposition de l'affaire de Danzig. Que le Roi ne veut qu'user de son droit.

63. Du Roi à Solms; du 7 novembre 1772.—Il approuve complètement l'instruction de Panin à Stakelberg. — Benoît doit aussi s'y conformer. Contentement, que la Russie, dans son différend avec Danzig, soit disposée favorablement pour lui. Il espère s'arranger à l'amiable avec les Danzicois.

64. Du Roi à Solms; du 11 novembre 1772.— Que pour obtenir des Polonais les cessions, il faut s'avancer contre eux avec la plus grande fermeté, et même faire entrer des troupes. Les Polonais invoquent toutes les puissances pour intervenir; ainsi donc, plus de levée générale et de mort les armes à la main. Cependant, il n'y aura que la force qui pourra les déterminer à souscrire. Que c'est aussi l'avis de Kaunitz. Que l'on doit déclarer, juge-t-il, que si la Pologne ne se rend pas à l'amiable, on poussera les prétentions encore plus loin. — Que les troupes alliées devraient encore avancer davantage en Pologne.

63. Du Roi à Solms; du 15 novembre 1772.— L'ambassadeur de France à Vienne a de longues conférences avec le prince Kaunitz. L'Impératrice flotte dans la plus grande incertitude. Elle dit: „qu'elle a des remords de conscience à cause du partage,“ et doit avoir, dans sa mauvaise humeur, reproché à l'Empereur: „que ses entrevues avec le Roi de Prusse sont la première source

de tous ces désagrémens." Kaunitz aussi reçut sa part, et se tint du parti de l'Empereur. — Il saura bien, en habile ministre, apaiser la conscience timorée de sa Souveraine.

66. Du Roi à Solms; du 21 novembre 1772. — Crainte que, depuis que la Suède montre ses vues sur la Norwège, le différend avec la Russie ne soit difficile à aplanir. La faute en tombera sur le Roi même. Je me tiendrai strictement à mon traité avec la Russie, et accorderai le secours fixé. — L'Impératrice-Reine a toujours des scrupules de conscience à cause de la Pologne. Elle a eu recours aux casuistes. Les jésuites l'ont tranquillisée en lui explicant, qu'il en est autrement des intérêts d'état que des intérêts privés.

67. Du Roi à Solms; du 24 novembre 1772. — Satisfaction qu'on lui rende justice à Saint-Pétersbourg; qu'il sera toujours le plus fidèle allié de la Russie. — L'Autriche ne paraît pas satisfaite de sa part en Pologne; — elle a trop d'appétit. Ce qui porte à croire cela, ce sont les prétentions les plus récentes de Kaunitz. — C'est l'Angleterre qui excite les Danzicois contre moi. — Les événements en Suède doivent engager la Russie à accélérer la paix avec la Porte. — La pacification de la Pologne ne veut pas non plus avancer. — Que Panin soit en garde contre Durand, vu qu'il est très rusé et intrigant.

68. Du Roi à Solms; du 9 décembre 1772. — Pour faire entendre raison aux Polonais, il faut absolument employer de la rigueur. — Sur quels points on aurait à insister dans la pacification. — La France est la motrice de toutes les clameurs des Danzicois contre moi. Comme la France, à cause de son épuisement, ne peut s'opposer ouvertement, elle a recours à ses intrigues

habituelles. — C'est ainsi qu'elle a aussi gagné l'Angleterre contre moi. Son intention est de me brouiller avec la Russie.

69. Réponse aux observations de la délégation quant à la délimitation de frontières; du 20 septembre 1774. — Subtile justification des transgressions arbitraires prussiennes du traité de partage.

70. Du Roi à Solms; du 3 décembre 1774. — Désir que la cour de St.-Petersbourg veuille avancer plus rigoureusement contre les Polonais, vu leur obstination et les difficultés qu'ils élevaient contre la delimitation, de manière, qu'on n'avançat pas du tout. Que la Russie trouvera bien encore de la besogne, à cause des dissidens. Déjà les Polonais demandent niaisement le départ des troupes russes. Benoît leur a bien répondu là-dessus. Que l'on n'arrivera pas au but, si la Russie ne leur montre pas les dents. Que c'est uniquement par ambition et avidité, que la délégation traîne les choses en longueur, afin de se remplir mieux les poches; mais comme un véritable tonneau des Danaïdes, elles ne s'empliront jamais. Que dans deux ans la délégation n'a presque rien fait, et que la plupart des affaires ne sont pas expediées. Que de la sorte l'on n'en aura pas terminé d'ici à quelques années. Que la Russie veuille donc déclarer, qu'elle ne tolérera pas davantage ces éternels retardements.

71. Du Roi à Solms; du 6 décembre 1774. — Que dans l'extension de ses frontières, il n'a fait qu'imiter les Autrichiens. Mais que cette déclaration ne fait pas grand effet chez les Polonais. Que l'on ne peut se fier à eux; ils ne cèdent pas même aux meilleurs raisonnements; ce n'est que par la peur ou l'argent qu'on peut les déterminer. C'est ainsi que, même dans leurs

propres affaires, ils traînent tout en longueur. Que si la Russie veut une fin, elle doit déclarer vertement sa volonté à cet égard, autrement ils divagueraient toujours à droite et à gauche. Je connais les Polonais et juge d'après l'expérience et la nature des choses.

72. Du Roi à Solms; du 10 décembre 1774. — Les choses ne veulent pas avancer, et les Polonais invoquent l'intervention de la Russie. Ceci pourrait amener des discussions très-fâcheuses entre les trois cours, et seulement une déclaration énergique et déterminée pourrait conduire la chose à terme.

73. Du Roi à Solms; du 10 décembre 1774. — Silence de Kaunitz sur les affaires polonaises. Que l'Autriche établit des grands magasins de guerre à Pesth; — on ne comprend pas ce que ces préparatifs signifient. Qu'à cela vient s'ajouter le rappel subit de Van Swieten de Berlin, et de Lobkowitz de Saint-Pétersbourg. Kaunitz veut-il peut-être éviter toute explication possible sur ses intentions? Celles-ci portent ou sur la Porte ou sur la Russie; là, pour venir à bout des cessions dans la Valachie; ici, pour déterminer la Russie à céder quant à la Crimée. Que tout ceci ne sont pourtant que des suppositions. — Conseil aux Russes, de ne pas retirer leurs troupes de la Moldavie et de la Valachie avant que la paix ne soit formellement ratifiée.

74. Note russe remise au comte de Solms; — 30 avril 1776. L'Impératrice décline une intervention, tendant à forcer les Polonais à accepter les conditions prussiennes, tout en donnant à entendre clairement son déplaisir sur l'interprétation du mot: la Netze en entier.

75. Du Roi à Solms; du 23 juillet 1776. — Fixa-

tion des territoires, qu'il veut restituer aux Polonais; toutefois non pas Inowraclaw, ce qui le dérangerait. Qu'il accorde en outre cette restitution uniquement par égard pour sa fidèle amie, l'Impératrice de Russie; et que Panin devra convenir lui-même que c'est tout ce qu'il peut faire.

76. Du Roi à Solms; du 27 décembre 1777. — Conseil du Roi, que la Russie, afin d'écarter les intrigues des confédérés de Bar, et en cas d'une guerre avec la Porte, doit conclure une alliance avec la république de Pologne.

77. Du Roi à Solms; du 11 août 1778. — Que la Russie doit attaquer les possessions autrichiennes en Pologne; qu'il ne s'y trouve que trois mille Autrichiens, et que le pays tout entier tombera dans les mains des Russes. Qu'ainsi la Russie peut sans aucune perte prendre possession de toute la Gallicie et Lodomérie et inspirer aux Autrichiens les plus grandes craintes au sujet de la Hongrie. Un léger corps des troupes pourrait facilement exciter les Hongrois, d'autant plus que beaucoup de Grecs orthodoxes habitaient aux frontières. Qu'en même temps, la Russie doit tenir un corps de troupes près de Chotin, au cas où les Turcs voudraient tenter une incursion en Podolie. — Mais si la Russie veut agir, qu'elle le fasse au plus tard vers la fin d'octobre. Une fois les Prussiens dans leurs quartiers d'hiver, les Autrichiens, sans que ceux-là pussent l'empêcher, pourraient envoyer beaucoup de troupes en Hongrie.

78. Du Roi à Solms; du 15 octobre 1778. — Satisfaction que le choix de l'Impératrice soit tombé sur Repnin, afin d'opérer de concert avec le Roi. Les Russes pourraient de deux côtés trouver prise sur les Autrichiens,

soit s'ils faisaient à travers les provinces polonaises une invasion en Hongrie, où l'on pourrait facilement exciter un soulèvement; ou en marchant par Teschen vers la Moravie, ce qui serait plus difficultueux à cause des magasins à établir. — Pour ce qui me regarde, j'ai dû me diriger cette année-ci vers la Bohème, pour empêcher les Autrichiens d'avancer vers Dresde, avant que mon frère n'y arrive. Cependant, je ne puis réussir à rien en Bohème à cause des grandes forces militaires autrichiennes et des nombreux retranchemens inaccessibles. Maintenant je veux former en Silésie une bonne ligne de défense, afin de faire, l'année prochaine, une invasion en Moravie, et par ce moyen je veux couper aux Autrichiens la communication par Teschen avec la Lodomérie, ce qui doit ouvrir aux Russes un libre accès jusque-là. Si la guerre s'étend jusqu'en Gallicie, j'avance en Moravie, je livre une bataille et j'envoie alors une division de vingt mille hommes vers Presbourg, afin de couper aux Autrichiens les riches ressources, qu'ils tirent de la Hongrie; qu'avec les troupes légères, on pourrait alors pousser jusqu'à Vienne. On porterait ainsi le théâtre de la guerre sur le Danube et l'on pourrait faire la loi à la cour de Vienne. — Qu'en attendant, la déclaration de la Russie fera déjà suffisamment d'effet à Vienne. Aussi la France parle déjà à Vienne d'un ton plus sérieux. De là espoir, que l'Autriche cédera; sinon, que les opérations de la nouvelle campagne, faite en commun avec les Russes, les y forceraient.

79. Du Roi à Solms; du 21 août 1779. — Que la Russie ne doit pas encore retirer ses troupes de la Pologne, vu que sans cela les Autrichiens auraient les coudées franches pour leurs menées, et qu'une guerre intestine pourrait facilement y éclater.

80. Du Roi à Goertz; du 2 novembre 1779. — Sur les moyens dont se sert la cour d'Autriche en Pologne, pour s'y ménager un plus grand poids. Qu'elle a déjà gagné un parti considérable parmi les magnats, lequel augmente de jour en jour. Qu'elle semble vouloir s'y assurer le trône ou pour le duc de Saxe-Teschen, ou pour le prince Adam Czartoryski, et qu'elle cherche pour cette fin à rendre odieux à la nation le Conseil permanent, qui pourrait mettre obstacle à l'exécution de ces projets. Que la Russie doit nécessairement s'opposer, de concert avec le Roi, à ces cabales autrichiennes.

1.

Extrait d'une lettre du Roi

datée de Breslau le 29 Août 1769 [1]).

L'Empereur est un Prince très aimable et de la plus grande politesse. Il m'a fait les assurances les plus fortes, qu'il avait oublié pour jamais la Silésie, dont je fais à peu près le cas qu'elles méritent. Il m'a proposé ensuite une réforme mutuelle dans nos deux armées, dont je me suis excusé le plus poliment que j'ai pu. Je l'ai mis sur le discours de la Russie. Il m'a dit qu'il était obligé d'avouer, que l'Impératrice de Russie, mon alliée, était une grande femme. „Gran cervello di Regina," voilà son expression. Je l'ai mis sur la guerre des Turcs et lui ai parlé de la rélation de la bataille de Chotyn de mes officiers. Il m'a prié de la lui commu-

[1]) Ecrite immédiatement après la conférence de Neiss avec l'empereur Joseph, du 25 au 28 août 1769.

niquer, et il en a pris copie. Je l'ai mis sur le sujet de Paoli, de la Corse, et de St. Remo[2]), pour le pressentir sur ce qu'il pensait des Français. Mais il a été fort réservé à ce sujet.

J'ai cependant pénétré en général, que c'est un homme dévoré d'ambition, qui couve quelque grand dessein; qui, actuellement retenu par sa mère, commence à s'impatienter du joug qu'il porte, et qui, dès qu'il aura les coudées franches, débutera par quelque grand coup. Il m'a été impossible de pénétrer, si ses vues portent sur la République de Venise, sur la Bavière, sur la Silésie ou sur la Lorraine? Mais on peut compter sans se tromper, que l'Europe sera en feu, dès qu'il en sera le maître[3]).

Il m'a prié de venir en Bohême pour voir ses troupes, et cela si poliment, que je lui ai promis de me rendre l'année prochaine à tel Camp où il voudra m'avoir.

---

[2]) L'Empereur Joseph élévait alors des prétentions contre la ville de Gênes sur cette petite ville située dans la Riviera di Ponente, comme appartenant à l'Empire.

[3]) Ce jugement témoigne de la profonde connaissance des hommes qu'avait Frédéric et du don subtil d'observation qu'il possédait.

2.

Le Comte Solms au Comte Panin.

Sans date (Nov. 1769).

Cette lettre traite d'abord du désordre des finances en France, parce-qu'on dissipe tant d'argent au dehors en Pologne, en Suède, en Turquie, pour y exciter des troubles. On aurait aussi voulu accréditer le bruit, que le Roi de Prusse accepterait de même des subsides français, et c'est probablement dans cette intention, que le Duc de Guines[1]) a demandé à un banquier berlinois, combien coûterait l'expédition de 2 millions de Paris à Berlin. — Puis il continue:

„D'ailleurs le Roi de Prusse lui-même a appris, pas à la vérité par son ministre à Paris, mais par un autre bon canal, qu'afin, de reculer les limites de l'Empire de Russie, la France avait dessein de lui offrir l'Evêché de Warmie et le Duché de Courlande. Quelque extravagante et chimérique que paraisse une telle proposition; on peut s'attendre dans le moment présent à tout de la part de cette cou-

[1]) Alors Ambassadeur de France à Berlin.

ronne. Mais, pour employer les propres termes de Sa Majesté Prussienne dans sa dernière dépêche: „Qu'elle s'avise seulement de me faire une pareille proposition, je ferai voir à la Russie, comment je la rembarrerai et l'envoyerai promener.“

3.

Extrait des dépêches du Roi,

touchant la médiation demandée par la Porte.

(Communiqué par le Comte Solms au mois de Septembre 1770, immédiatement après l'entrevue de Neustadt en Moravie.)

Sa Majesté le Roi, se trouvant auprès de l'Empereur au Camp de Neustadt en Moravie, le prince de Kaunitz lui apprit le premier, que la Porte Ottomane avait demandé formellement la médiation du Roi et de l'Impératrice-Reine. „Nous avons, ajouta le prince de Kaunitz, accordé la nôtre, et nous ne doutons pas, que Votre Majesté n'en fasse autant.“ Sur quoi le Roi lui répondit: „Qu'il concourrerait toujours avec plaisir à tout ce qui pourrait pacifier les troubles de l'Europe“[1]). Ces premières propositions ayant fourni au Roi l'occasion de sonder davantage le ministre Autrichien sur les intentions de sa cour, le jugement, que Sa Majesté en a

[1]) C'est jusqu'ici seulement que le Comte de Görtz reproduit cette lettre dans sa Collection; puis omettant la phrase, où il est question de sonder, il en donne la continuation (sous le No. 14) comme une nouvelle lettre, en commençant par ces mots: „Autant que je l'ai pu“ jusqu'à: „se tint ailleurs.“

porté dans sa dépêche du 12 Septembre 1770 est celui-ci:

Autant que j'ai pu pénétrer, la cour de Vienne ne mettra point d'obstacle, de faire avoir à la cour de Russie une paix honorable et sûre, pourvu que la Moldavie et la Valachie demeurent sous la domination turque. Ce que je conclus par un long raisonnement que le prince Kaunitz m'a fait sur la nécessité où était sa cour, de maintenir la balance en Orient comme ailleurs. — L'Empereur n'a point voulu entrer en affaires; il n'a parlé que militaire, et me disant souvent en badinant: „Je laisse le reste à ma mère." — Au reste il me paraît, que les liaisons que la cour de Vienne a prises avec la France, sont depuis le mariage de la Dauphine plus resserrées que jamais. Quant à l'affaire de la médiation même, j'attends la réponse de S. M. l'Impératrice de Russie pour savoir, si elle veut nous avoir pour médiateurs ou non? — La copie de la rélation du major de Zeguelin, et de la lettre du Caïmakan au comte de Finkenstein, que vous communiquerez au Comte Panin, vous mettra au fait de la proposition de la Porte à cet égard. — Je me flatte, que nous ferons entièrement relâcher le Sr. d'Obreskow, et cela m'a fait naître la pensée, qu'alors l'Impératrice de Russie pourrait le nommer son Plénipotentiaire à Con-

stantinople, ce qui m'épargnerait aussi à moi une grande dépense, pour n'avoir pas besoin de nommer un autre ministre, au cas que le congrès se tint ailleurs.[2])

Je propose dans ma lettre à S. M. l'Impératrice une idée, que je crois très conforme à sa gloire et très convenable pour éviter des longueurs: c'est de faire tout de suite un plan pour la pacification de la Pologne. Je crois qu'il faudrait l'établir sur des principes fort modérés, pour qu'ils soyent supportables aux Confédérés, sans cela la Russie se mettra dans le cas d'avoir à toute occasion des querelles interminables en Pologne. Il faudrait qu'on commençât par assurer le trône au Roi de Pologne; que les Dissidens se désistassent d'entrer au Sénat; que le Grand-Général eût plus d'influence sur les troupes de Pologne, et que l'on fît un projet sur ce que la Russie croît pouvoir relâcher pour le bien de la paix. Cela fait, je m'offre à le garantir et à le faire garantir par

---

[2]) A partir de là, le Comte Görtz donne ce document sous le No. 9, comme si c'en était un autre. Il coupe, pour ainsi dire, cette lettre en trois parties, pour se donner l'apparence d'en communiquer plusieurs du Roi, et, il intercale entre les fragmens des pièces d'une date bien plus avancée. Il a su aussi très adroitement choisir une des lettres les moins importantes.

la cour de Vienne, que je crois pouvoir venir à bout d'y persuader, et même de forcer les Confédérés à se soumettre aux conditions équitables, que l'Impératrice de Russie leur préscrirait. Je compte de persuader les Autrichiens par la raison, qu'ils sont excessivement las de cette guerre en Pologne, dégoûtés des Confédérés, et par conséquent je les déterminerai à faire ce dernier pas, pour terminer ces troubles civils et ces révoltes. — Enfin je crois agir en bon et fidèle allié, et j'espère, que si l'on examine bien mes idées, on ne les trouvera pas mauvaises.

Montrez cette dépêche au comte Panin."

Dans une deuxième lettre, qui suit immédiatement, le Roi conseille fortement d'accepter la médiation de l'Autriche, parce-que cette puissance, déjà froissée, pourrait prêter une oreille favorable aux insinuations de Choiseul et de la France, et pourrait s'intéresser davantage aux Turcs et aux Confédérés.

Au sujet des efforts incessans que faisaient les Anglais à Constantinople, pour qu'on les chargeât de cette médiation, ou au moins pour y avoir part, le Roi dit:

„— Quant à moi, je n'en serais nullement „jaloux. La pensée, que les médiateurs ne réus„sissent jamais à contenter les deux parties, me „rendrait au contraire très indifférent à ce sujet;

„et même si je ne considérais que mon intérêt „propre, et non mon amitié pour la Russie, „j'abandonnerais volontiers à d'autres cet hon- „neur. Mais j'ai cru remarquer que la cour „d'Autriche ne verrait pas avec plaisir, qu'on „donnât accès à l'Angleterre dans cette affaire[3]), „parce-qu'alors la France demanderait également „d'y avoir part. Or, je crois être certain, que „la Russie ne permettrait jamais l'intervention „de cette dernière cour.“

---

[3]) Et Frédéric vraisemblablement encore moins!

4.

Le Comte Solms au Comte Panin.

S. D. (Nov. 1770).

L'amitié de S. M. le Roi de Prusse pour S. M. l'Impératrice de Russie s'est manifestée de nouveau en chargeant Son Altesse Royale le prince Henri, son frère, de témoigner tout l'intérêt, qu'il prend à la prospérité du règne de S. M. Impériale, et à Ses véritables intérêts politiques. C'est pourquoi ce prince s'est chargé de contribuer à l'affermissement de cette amitié qui subsiste entre ces deux Monarques, en rendant compte au Roi son frère des dispositions, dans lesquels cette Souveraine lui a paru être pour un objet si désirable autant pour ses propres sujets que pour l'Europe entière. Mais si Sa Majesté Impériale voulut différer à s'ouvrir envers S. M. le Roi de Prusse sur les conditions de la paix, Son Altesse Royale le prince Henri se trouvera dans l'impuissance d'alléguer des raisons au Roi son frère, qui puissent le tranquilliser sur la défiance que ce retardement peut produire.

S. A. R. le prince Henri se trouve encore personnellement dans un grand embarras par

l'idée, que cette réserve, qui ne peut être fondée sur aucun principe solide, pourra occasionner un refroidissement entre les deux cours. Tandis qu'il peut se flatter d'avoir témoigné par la conduite qu'il a suivi pendant tout le temps qu'il se trouve à la cour de Sa Majesté Impériale, qu'il n'a d'autre désir, et qu'il n'est occupé qu'a contribuer du sien à affermir davantage l'amitié et la parfaite intelligence entre les deux Souverains. Il y est engagé, non seulement par la conviction, que l'intérêt de deux cours le demande ainsi, mais aussi pour pouvoir montrer l'admiration, l'amitié et la reconnaissance, qu'il sent lui-même pour S. M. l'Impératrice.

5.

Extrait d'une dépêche immédiate de S. M. le Roi de Prusse au Comte Solms.

Potsdam, le 2 Mars 1771.

. . . . Par le contenu du passeport que l'administration du district, dont la cour de Vienne s'est mise en possession en Pologne, a fait expédier à un Staroste Pelikaneyk[1]), il parait assez clairement, que cette cour regarde déjà ce district avec ses dépendances comme un état incorporé à son royaume de Hongrie, et il n'est pas à présumer, qu'elle s'en dessaisira sans y être obligé par une force supérieure. Cette idée me conduit à une autre et me fait juger que le meilleur sera, que la Russie et moi nous profitions également de cette conjoncture, et qu'en imitant l'exemple

[1]) On avait déjà parlé antérieurement d'un semblable passeport, délivré par l'administration autrichienne du district polonais occupé. Et ce qui avait produit une grande sensation, c'est qu'il paraissait en résulter, que l'Autriche voulait s'incorporer pour toujours cette province.

de la cour de Vienne, nous pourvoyons nous-mêmes à nos intérêts et nous procurions aussi quelque avantage réel. Il me semble, qu'il doit être indifférent à la Russie, de quel côté lui vient le dédommagement, qu'elle a raison de prétendre pour les frais de sa guerre. Et comme cette guerre s'origine uniquement des affaires de Pologne, je ne saurais pas, pourquoi elle ne dût penser à se la procurer sur la frontière de cette même République. Quant à ce qui me regarde, si je ne veux pas faire trop pencher la balance du côté de l'Autriche, je ne pourrais pas non plus me dispenser de me procurer de la même manière quelque partie de la Pologne. Cela me servira en guise d'équivalent de mes subsides ainsi que des pertes et dommages que j'ai également essuyés dans cette guerre. Et je serai bien aise de pouvoir dire, que c'est à la Russie que j'en ai principalement l'obligation de cette nouvelle acquisition, qui fournirait en même temps une nouvelle occasion de raffermir nos liens réciproques et de les rendre encore plus indissolubles, et me mettrait en état de lui être d'autant plus utile dans une autre occasion.

Quant à la négociation pour la paix, l'Impératrice peut être assuré, que je ne discontinuerai point de l'appuyer autant qu'il me sera possible et que je négligerai absolument rien pour lui procurer une paix glorieuse.

Je n'ai jusqu'ici rien communiqué des propositions de paix, qu'Elle m'a confiées, à la cour de Vienne. Ce serait abuser de la confiance, que Sa Majesté Impériale m'a témoignée en cette rencontre, et je n'en ferai aucunement rien connaître, qu'après qu'Elle-même m'en aura requis. Quoique d'ailleurs j'ai lieu de me flatter, que tout réussira à Son gré et que cette négociation se terminera à Sa satisfaction.

6.

Du Comte Solms à Panin.

(Cette dépêche est probablement le complément de la dépêche précédente, ou écrite peu après.)

Lorsque S. M. le Roi de Prusse se trouvait en 1770 avec l'Empereur Romain à Neustadt en Moravie, la cour de Vienne était alors dans de bonnes dispositions à l'égard de la Russie; qui se sont altérées ensuite, tant par les insinuations de la France, que, parce-qu'encore la cour de Pétersbourg n'a pas d'abord assez catégoriquement accepté sa médiation; de sorte que le Roi a eu assez de peine pour empêcher, qu'elle ne renonçât pas tout-à-fait à employer ses bons offices pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Comme depuis l'alliance avec la France, l'Autriche ne craint plus le pouvoir de la Porte, que d'ailleurs les pitoyables campagnes des Ottomans lui ont inspiré du mépris pour elle: elle ne la regarde plus comme une voisine dangereuse, et il entre plutôt quelque jalousie contre la Russie dans sa façon actuelle de penser, de sorte que l'opinion que le Roi s'est

faite sur la manière, dont cette cour envisage la situation des deux puissances belligérantes, est celle-ci:

Il croit que les Autrichiens se sont armés, pour donner plus de poids à leur négociation. Il croit, qu'ils ne consentiront jamais, que la Moldavie et la Valachie soyent détachées de la domination turque.

Il croit, que l'acquisition d'Asow, et ce que la cour de Russie stipulera pour le commerce, ne rencontrera aucune difficulté.

Il croit, que l'affaire des Tartares pourra encore s'arranger selon le désir de la Russie.

Tout ce qui vient d'être dit, le roi le juge ainsi, par les explications qu'il a eu avec la cour de Vienne sur ces matières. C'est pourquoi il propose que: pour indemniser la Russie des frais de la guerre, elle doit avoir un morceau de Pologne selon son choix; peut-être pourra-t-on porter les Turcs à y ajouter encore une somme d'argent. Il est juste, et il faut que S. M. l'Impératrice ait un dédommagement pour les frais de la guerre. Les sentimens du Roi à cet égard sont très sincères et très purs. La cour de Vienne est plus jalouse de la Russie qu'elle n'est méfiante des Turcs. Elle craint le voisinage de la Russie. Le Roi, au contraire, propose d'augmenter son

domaine, en le rapprochant de ses propres frontières. Si elle veut prendre ce dédommagement sur la Pologne, il lui garantit que cette acquisition se fera sans que effusion de sang s'en suive.

La cour de Vienne à la réquisition du Roi s'est expliquée au sujet des possessions qu'elle s'est appropriées en Pologne; elle lui a fait dire que: le pays de Zips lui appartenait depuis longtemps, et que les autres starosties avaient été démembrées depuis longtemps de la Hongrie. Qu'elle avait repris son bien, et qu'à la pacification de la Pologne, elle montrerait ses documens et justifierait ses droits et ses prétentionsi Ceci est clair. La cour de Vienne donne l'exemple; ainsi la Russie et la Prusse sont autorisées à en faire autant.

Quant à la pacification de la Pologne, il a paru au Roi par les discours qu'il a eu avec le Ministre autrichien qui est à sa cour, que: la cour de Vienne ne fera point de démarche contre le Roi de Pologne, que la Russie et la Prusse ont garanté; et qu'elle s'arrangera même avec la première, pour mettre les Confédérés à la raison, pourvu qu'on se relâche un peu sur les Dissidens.

Pour ce qui est de l'armement des Autrichiens, ils ont changé le lieu de l'assemblée de leurs

troupes. Leur camp se formera à Pesth en Hongrie; et les troupes qui viennent de l'Italie ne pourront s'y trouver toutes que vers la fin de Juin, suivant la route qui leur a été donnée. En conséquence de tout ceci, l'idée du Roi est: que la Russie entre d'abord en délibération avec la cour de Vienne, touchant les conditions de la paix avec les Turcs. Ensuite, qu'elle convienne avec Sa Majesté sur les acquisitions à faire des deux côtés en Pologne. La cour de Vienne ne saurait s'y opposer. Ce n'est pas dans son voisinage. Et de plus, elle leur donne l'exemple, ayant été la première à prendre. Il ne s'agit donc que de s'entendre au sujet de la Moldavie et de la Valachie, et en ce cas le Roi est persuadé, que si l'on veut ajouter quelque foi à ses paroles, le reste réussira à la satisfaction de l'Impératrice de Russie et de ses Alliés[1]).

[1]) Cette Dépêche importante écrite de la main de Solms, est sans date et sans signature. Elle paraît avoir été rédigée après celle du 2 Mars; au moins, autant qu'on en peut juger par l'Itinéraire, qui y est joint, et d'après lequel 7 Régimens italiens doivent, à partir de la fin de Mars 1771, se mettre en marche vers la Hongrie, pour être rendus à Pesth à la fin de Juin. — C'est probablement un supplément ou plutôt un développement explicatif de la lettre antérieure du Roi, datée du 2 Mars.

7.

Du Comte Solms au Comte Panin.

16 Mai 1771.

J'ose aussi recommander à Votre Excellence l'affaire qui regarde les intérêts particuliers du Roi, mon Maître, combinés avec les intérêts particuliers de la Russie. Je n'ai pu Lui dire hier, qu'en deux mots seulement, ce que le Roi m'a écrit là-dessus tout nouvellement. L'affaire lui tient à coeur, et il ne s'en désistera plus; et si je ne suis pas en état de lui donner bientôt des assurances positives là-dessus, je m'expose à de sanglants reproches de sa part, outre que je ne saurais répondre du parti qu'il prendra de son propre conseil. Il a adopté la maxime: que, comme on ne fera qu'imiter l'exemple d'un autre, celui-ci n'aura pas sujet de se récrier; ainsi qu'il ne sagit que d'éxécuter ce qu'on a résolu. Je ne sais pas trop ce qu'il y à répondre là-dessus, car la Maxime me paraît juste. Je supplie donc Votre Excellence de ne pas mettre sa complaisance à attendre la résolution de la Cour d'ici, à une trop forte épreuve.

8.

Le Comte Solms au Comte Panin.

19 Mai 1771.

Comme c'est aujourd'hui le jour que Votre Excellence a fixé pour remettre au Prince Lobkowitz ce qu'elle lui a destiné[1]) pour l'information de sa cour; je la supplie de vouloir bien se souvenir, qu'Elle s'est proposée, de me donner en même temps les pièces qu'Elle désire faire parvenir à la connaissance de la mienne, et cela de façon que je puisse gagner un jour pour l'envoi de mon courrier. Je désirerais, avant de dresser ma dépêche, de pouvoir Lui montrer ce que j'ai noté de l'entretien que nous avons eu l'autre jour, la carte géographique en main, sur l'objet qui intéresse le Roi de Prusse en particulier. Pour soutenir mon crédit personnel auprès de lui, il est nécessaire que je puisse lui présenter quelque chose, qui lui serve de conviction que l'affaire est entamée, et qu'elle est dans le train où il l'a désiré de voir.

---

[2]) Probablement les conditions de paix de la Russie.

Le Prince Lobkowitz m'a demandé encore hier: si je ne croyais pas que la Moldavie et la Valachie pourrait convenir au Prince Henri de Prusse?[2]) Je lui ai répondu négativement. Ensuite il nous a paru à nous tous les deux, qu'il ne serait pas décent, d'ôter ces pays aux Turcs pour les donner au frère d'un Roi, que la Porte a choisi, pour lui confier ses intérêts; parce-que cela aurait l'air intéréssé et paraîtrait avoir été concerté auparavant avec la cour de Russie. Pour cette même raison, il estimait aussi, que la cour de Vienne ne pourrait rien prendre de ces pays-là, quoiqu'elle trouverait son avantage à pouvoir rétablir les anciennes limites par l'occupation d'une partie de la Valachie jusqu'à la rivière de l'Aluta. Enfin pour son particulier, il trouve de la raison à ne pas restituer ces deux provinces à la Porte, mais il lui semble difficile de déterminer à qui les donner;[3]) parce-que la portion paraît un peu grande, pour en augmenter le royaume de Pologne. Le Prince Lobkowitz a lâché encore

---

[2]) Ceci a trait à la déclaration de la Russie, qu'elle ne demande pas la Moldavie et la Valachie pour elle même; mais que, seulement, elle ne veut pas laisser ces pays aux mains des Turcs. — Donc, à qui les donner?

[3]) Embarras de richesse!

quelques autres propos pour faire croire, que sa cour n'aurait point de jalousie, que le Roi de Prusse fit l'acquisition de Dantzig;[4]) mais que l'Impératrice-Reine lui avait témoigné verbalement à lui-même: „qu'Elle ne voulait que répéter ses droits." — Je ne sais pas si Votre Excellence pourrait faire usage de ceci, en attendant j'ai cru bien faire, de ne pas le Lui laisser ignorer.

---

[4]) Probablement, pour le porter au silence sur la prise de possession de Zips par les Autrichiens, et rien de plus. Il ne fut encore nullement question, d'un plan de partage avec l'Autriche.

9.

Extrait de la Dépêche du Roi au Comte Solms.

14 Juin 1771.

Je suis si satisfait de votre Dépêche du 2 de ce mois[1]) que, quand même je n'acquérerais pas un village de la Prusse polonaise, la façon de penser de la cour de Pétersbourg, sincère et aimable, me tiendrait lieu de toute possession ultérieure. Cependant, comme cette cour se trouve dans des dispositions aussi avantageuses, je crois, pour commencer par ce qui me regarde, qu'on pourrait lui proposer la possession de la Pomérellie, excepté Dantzig, et, pour équivalent de cette ville, la starostie de Culm et de Marienbourg, ou, si cette proposition paraîtrait trop difficultueuse, au lieu de la Pomérellie, la Warmie, Elbing, Marienbourg et Culm; mais la première proposition sera toujours la plus avantageuse, si vous pouvez l'arranger ainsi, parce-qu'elle me

[1]) Dans laquelle il obtint l'assurance désirée, que la Russie entrait enfin dans le plan de partage proposé.

donne une communication avec la Prusse, dont autrement je demeure toujours coupé par la Pologne. Je me confie à votre zèle et à votre habilité de faire réussir la première. — Quant aux affaires qu'il s'agit de traiter à l'occassion de cette acquisition, je crois qu'il est absolument nécessaire, qu'il se fasse une convention entre les deux cours de leurs acquisitions mutuelles, et, pour cet effet, vous en trouverez le plan ci-joint[2]). Je n'entre point dans la portion que la Russie se destine, et j'y ai laissé exprès table rase, pour qu'Elle la règle selon ses intérêts et son bon plaisir. — A présent, j'entre en discussion de ce que demande l'exécution de ce plan, et je commence par applaudir sincèrement au Comte de Panin, qui, en communiquant aux Autrichiens ses propositions de la paix, n'a fait aucune mention de la Pologne et de son démembrement, parce-qu'il est prudent d'attendre les sentimens de la cour de Vienne sur la paix, avant de lui faire de nouvelles propositions. — J'espère bien qu'on aura à votre cour assez de confiance en moi pour croire que, si je puis rendre le Prince de Kaunitz coulant par mes représentations, je le ferai, mais à présent je

---

[2]) Premier projet du Roi.

suis bien éloigné de gouverner ces gens, qui dans le fond demeurent les ennemis irréconciliables de ma maison. — Après tout, quand il s'agit de faire une paix de l'importance de celle-ci, la cour de Pétersbourg doit se préparer à trouver des obstacles, quoi-qu'avec vérité il faut avouer, qu'en considérant ses succès, ses propositions sont modérées, mais il faut se préparer à cela, et, avec un peu de fermeté et de liant dans la négociation, l'Impératrice de Russie réussira dans le gros de l'affaire. Je crois donc, qu'il ne faudra parler de nos droits respectifs, dont de notre côté les déductions sont prêtes, que lorsque la négociation avec les Turcs aura commencé à prendre consistance. Les raisons en sont, qu'il ne faut pas effaroucher tout à la fois la cour de Vienne par des objets trop multipliés, et que lorsque la négociation de la paix sera avancée à un certain point de consistance, il ne dépendra plus des Autrichiens de la rompre, si nous déclarons alors unanimement nos vues sur la Pologne, en nous fondant sur l'exemple que la cour de Vienne nous en a donné par sa prise de possession de certaines starosties, dont on la laisse jouir tranquillement. Elle n'aura premièrement rien de bon à répondre, parce-qu'elle a été la première

à nous montrer le chemin. En second lieu, j'ai tâché de me mettre en ce temps aussi bien au fait que possible de ses ressources, et voici ce qui m'en revient. Elle ne peut compter en rien sur l'assistance de la France, qui se trouve dans un état d'épuisement si affreux, qu'elle n'a pu donner aucun secours à l'Espagne, qui se trouvait sur le point de déclarer la guerre à l'Angleterre, et si cette guerre ne s'est pas faite, il faut l'attribuer uniquement au bouleversement des finances de la France. Or voici donc comme je raisonne: Si la cour de Vienne a même envie de faire la guerre, voudra-t-elle la déclarer, sans espoir d'aucun allié, à la Russie et à la Prusse en même temps? Cela ne me paraît ni vraisemblable, ni probable, ainsi nous n'avons rien à craindre avec le projet d'acquisition sur la Pologne. — Je garantis aux Russes tout ce qui se trouve de leur convenance, ils en feront autant envers moi, et, supposé que les Autrichiens trouvassent leur portion en Pologne trop faible en comparaison de la nôtre et qu'on voulut les satisfaire, il n'y aurait qu'à leur offrir cette lisière de l'état de Venise, qui les coupe de Trieste pour les mettre en repos, et quand même ils feraient les méchants, je vous réponds sur ma tête, que notre union bien constatée avec

la Russie, les fera passer par tout ce que nous voudrons. C'est pourquoi je prends sur moi toutes les garanties que la Russie exigera, des terrains qu'elle trouve convenable à son arrondissement, et je crois, que je ne risque certainement pas la guerre à donner ces garanties. Cette affaire ne demande que de la contenance et de la fermeté, et je réponds d'autant plus de la réussite, que ceux qui pourraient s'y opposer, savoir, les Autrichiens ont affaire à deux puissances et n'ont aucun allié pour les épauler. — J'espère que vous ferez un bon usage de cette dépêche, et qu'au retour du courrier vous me renverrez la convention signée; et sur ce, etc.

Fédéric.

10.

Le Roi de Prusse au Comte Solms.

30 Juin 1771.

J'ignore encore l'impression, que les propositions de la Russie[1]) ont fait sur la cour de Vienne. Jusqu'ici le Prince Kaunitz est muet comme une carpe à ce sujet, et selon mes dernières lettres, il n'en avait pas sonné le mot ni envers mon ministre le seigneur de Rhodt, ni envers le Prince Galitzin. Le Baron Swieten observe de même un profond silence à ma cour. J'attendrai encore quelques jours pour voir si le Prince Kaunitz ne se déboutonnera pas à la fin, et me fera parvenir quelques ouvertures; mais, s'il continue à lambiner, il faudra bien que je lui donne l'éveil, pour apprendre ce qu'il en pense et l'usage qu'il se propose d'en faire.

---

[1]) Les propositions de la Russie pour la paix avec les Turcs. — Le mutisme de Kaunitz s'explique par les négociations qu'il avait entreprises, pour un traité d'alliance offensive et défensive avec les Turcs, lequel fut signé le 6 Juillet.

Quant aux troubles de Pologne, vous vous souviendrez, que lorsque vous m'avez annoncé la nomination du seigneur Saldern pour succéder au Prince Wolchonsky, je vous ai dit dans ma réponse, que je ne croyais pas, que celui-là serait plus heureux que l'autre dans sa négociation. Je connais trop bien le caractère des Confédérés pour me flatter, que les représentations puissent faire effet sur eux, et vous verrez, qu'ils continueront toujours dans leur obstination, jusqu'à ce que le congrès pour la paix sera effectivement établi, et que la négociation aura commencée. Ce n'est aussi qu'alors, qu'on pourra penser à établir dans ce royaume une diète de pacification. Mais avant d'y procéder, il est essentiel que la Russie et Moi nous nous soyons concerté sur nos acquisitions, et que nous soyons entièrement d'accord à cet égard, afin de leur en faire en même temps la proposition, et la faire réussir conjointement avec la pacification de leur patrie. Pour les faire revenir à la raison, il n'y a que la force qui les y obligera, et si la Russie, après avoir retiré ses troupes des états de la Porte, les laisse pour quelque temps seulement en Pologne, les Confédérés ne regimberont plus, ils accorderont toutes les propositions qu'on leur fera, et s'accommoderont infailliblement. Je suis sûr encore qu'il y a

longtemps qu'ils l'auraient fait, si la Russie avait eu seulement 10,000 hommes de plus à leur opposer, et qu'on n'avait été obligé de faire tant de petits détachements et de courir quelquefois 30 à 40 miles, pour les atteindre, ce qui a augmenté l'audace des autres.

. 11.

Par un certain sentiment d'équité, et pour dédommager la Pologne de ses pertes, dans le partage projeté, le Roi pensait à lui donner ce qui était alors la véritable „pomme de discorde“ entre la Russie et la Turquie, c'est-à-dire la Moldavie et la Valachie. C'est pourquoi le Comte Solms écrivait au Comte Panin, en date du 24 Juin 1771: Sa Majesté est revenue une seconde fois dans cette dépêche à l'idée de céder la Moldavie et la Valachie à la Pologne, en équivalent des provinces, qu'on se propose de lui enlever. Il la regarde comme un tempérament propre à contenter tout le monde.“ (seulement les Turcs excepté!)

12.

Et plus tard, dans une **Lettre du Roi** à Solms, en date 3 Juillet 1771:

„La principale pierre d'achoppement sera toujours l'article de la Moldavie et de la Valachie; mais si ces deux provinces sont incorporées à la Pologne, la cour de Vienne n'aura plus sujet de s'opposer à leur enlèvement aux Turcs. Cette réunion à une puissance assez faible par elle-même, ne saurait lui donner la moindre jalousie, et comme elle doit servir en même temps de dédommagement pour les provinces que la Russie, Moi et l'Autriche nous nous proposons de prendre sur la Pologne, la dernière aura d'autant moins raison de s'y opposer, que la Pologne n'acquérera pas par là plus de forces et n'obtiendra pour ainsi dire rien de plus que ce que nous comptons conquérir sur elle. Pour toutes ces raisons il me semble aussi qu'il ne serait pas mal de faire marcher la négociation de l'acquisition avec celle du dédommagement d'un pas égal dans le même temps.

Du reste, je m'attends à recevoir bientôt de vous des nouvelles de la conclusion de la convention pour les acquisitions, et l'on peut compter

en Russie, que je serai fidèle à mes promesses; quoiqu'il me semble toujours que l'Autriche ne le laissera point venir à des extrémités, mais que plutôt, après quelques contrariétés de sa part, toute la négociation prendra une tournure favorable aux intentions de la Russie. Aussi paraît-il de plus en plus, que le nombre des troupes qu'elle rassemble au camp de Pesth, n'est pas aussi considérable qu'on l'a d'abord débité, et que tout ce campement n'aboutira qu'à une simple ostentation.

13.

Du Comte Solms au Comte Panin.

(Sur le refus du prince Kaunitz d'accepter les conditions de paix de la part de la Russie.)

11 Juillet 1771.

. . . J'ajouterai encore une réflexion, c'est que je crois qu'il serait à propos présentement de songer à achever la convention secrète pour les acquisitions en Pologne. La cour de Vienne refusant sous le prétexte d'un désintéressement total d'entrer là-dessus avec nous[1]), il devient nécessaire de nous entendre sur le parti que nous aurons à prendre. Et comme je me flatte, que par le consentement mutuel de nos deux cours l'essentiel de l'affaire est fait, et qu'il ne s'agit plus que des formalités, j'ose prier Votre Excellence, de vouloir bien aviser elle-même à un expédient de faire avancer cette affaire.

---

[1]) La cour de Vienne avait à cette époque (6 juillet 1771) conclu son Traité d'alliance avec les Turcs, et ne pouvait donc, en conséquence, adhérer aux propositions de leurs adversaires.

14.

Du Roi de Prusse au Comte Solms.

21 Juillet 1771.

. . . Pour ne point embarrasser la Russie dans la portion qu'on me fait en Pologne, je renoncerai volontiers à la ville de Thorn, pourvu que j'obtienne celle d'Elbing, dont depuis longtemps ma maison possède le territoire. C'est une bagatelle, et il n'en coûtera qu'un coup de plume à la Russie. Je dois seulement ajouter à ceci un petit éclaircissement pour votre direction. Le Roi de Pologne tire des revenus de Marienbourg et de la Prusse polonaise[1]). Il faudrait penser à lui donner quelque Starosties à la pacification générale, pour l'indemniser de cette perte. Cette circonstance mérite d'être prévue et arrangée d'avance et vous ne manquerez pas d'en parler au Comte Panin.

[1]) Comme le Roi glisse adroitement sur l'acquisition d'Elbing, et dirige rapidement l'attention sur un autre sujet!

15.

Le Roi veut inspirer de la crainte à l'Impératrice, à cause de ses grandes prétentions, et, dans ce but, il termine ainsi une dépêche à Solms, en date du 5 Août 1771, dans laquelle il a parlé des difficultés que fait l'Autriche: „Je „commence à me persuader, que les affaires se „brouilleront plus qu'on ne pense, et je crains „fort qu'elles n'allument le feu de la guerre „l'année prochaine."

Plusieurs dépêches, écrites sur ce ton, laissent voir que le Roi veut faire à la Russie un épouvantail d'une guerre possible avec l'Autriche, afin que l'Impératrice rabatte de ses trop grandes prétentions, particulièrement au sujet de la Moldavie et de la Valachie. Tantôt il lui représente les armements de l'Autriche; tantôt des négociations secrètes avec la France, ou avec la Porte; tantôt un emprunt à Gênes et à Amsterdam; puis encore la création de 12 millions de florins de coupons, ajoutant qu'il ressortait mani festement de tout cela que l'Autriche nourrissait des intentions belliqueuses contre la Russie[2]. -

[2]) La cour de Vienne devait, à cause de son Traité conclu à cette époque avec la Turquie (le 6 Juillet 1771), se donner l'apparence d'une grande activité belliqueuse, pour conserver sa considération auprès de la Porte.

16.

Du Roi au Comte Solms.

10 Août 1771.

J'ai été bien aise d'avoir été informé de l'effet qu'a produit sur la cour de Pétersbourg le déni de la cour de Vienne de se charger de la médiation auprès de la Porte. Je crains bien que la réponse, qu'on se propose d'y faire, ne fera pas changer sa façon de penser; je crains plutôt qu'en insistant avec trop de fermeté à vouloir arracher aux Turcs la Moldavie et la Valachie, on ne les contraigne à se lier plus étroitement avec la cour de Vienne[1]) et, s'ils lui rendent Belgrade, voilà une alliance offensive formée contre la Russie. Il me semble que ce n'est pas le cas où la Russie doive prolonger et multiplier les difficultés d'une guerre pour deux provinces, dont elle ne veut pas elle-même conserver la possession; et que pour éviter une guerre générale, que je prévois sûrement, il faudrait sacrifier quelque chose de ses conquêtes, et

[1]) Frédéric ne savait pas encore à cette époque, que cette alliance plus étroite était déjà conclue.

se dédommager sur la Pologne des frais de cette guerre. Si, au contraire, elle persiste à vouloir démembrer de l'empire Turc des provinecs limitrophes aux possessions de l'Impératrice-Reine, je prévois qu'il en résultera une rupture entre la cour de Vienne et la Russie. — Vous pouvez en attendant assurer la cour où vous êtes, qu'en conséquence du désir de Sa Majesté l'Impératrice, j'avais fait passer les propositions de sa paix, qu'Elle offre aux Turcs, à mon Ministre à Constantinople pour en faire usage. J'avoue cependant, que je n'attends aucun fruit de cette démarche, parce-que je suis sûr que les cours de Vienne et de France y mettront de bonne heure des entraves, et empêcheront le succès de mes représentations. Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer, qu'on me mande de Vienne, que les grands succès des Russes contre les Tartares[2]) ont fait une très vive impression sur le ministère Autrichien, et qu'on en est si embarrassé, qu'on n'en parle pas fort haut.

---

[2]) On veut dire la campagne du prince W. Dolgoruki en Crimée, en 1771, laquelle se termina par la conquête de cette presqu'île.

17.

Du Roi au Comte Solms.

29 Août 1771.

Il n'y a jusqu'ici encore rien de perdu pour notre convention secrète, j'attendrai patiemment l'arrivée du contre-projet, qui est d'ailleurs d'une trop grande importance pour ne pas y procéder avec toute l'attention imaginable dans les conjonctures présentes, qui exigent la plus mûre délibération. Il s'y agit des engagements qu'il faut soutenir et remplir dans la suite avec fidélité et exactitude, et il importe surtout infiniment, de pourvoir à tous les cas qui pourraient arriver. Cette précaution me paraît d'autant plus nécessaire depuis que j'ai appris que la cour de Vienne fait jouer à Versailles tous les ressorts imaginables pour l'entraîner dans ses idées et lui inspirer son goût pour la guerre. Je fais suivre cette affaire de bien près, pour en approfondir le secret. En attendant les différentes négociations pécuniaires, que la cour de Vienne a fait entamer depuis peu, indiquent assez que c'est effectivement son sérieux d'entreprendre quelque chose l'année prochaine.

— En attendant, je ne saurais que réitérer à la cour de Russie mes conseils et l'exhorter de nouveau très sérieusement de faire tous les efforts imaginables de renforcer ses armées tant contre les Turcs que contre les Confédérés. Elle en aura sûrement besoin l'année prochaine, pour faire face partout, et je suis plus que persuadé, qu'elle n'aura aucun lieu de regretter ni les frais, ni les peines qu'elle aura employés pour mettre ses forces sur un pied encore plus respectable.

18.

Dépêche du 8 Septembre 1771.

Après que le Roi a parlé des préparatifs de guerre de la cour de Vienne et de son emprunt à Gênes et à Amsterdam, il continue ainsi:

„S'il en résulterait une guerre, elle pourrait bien être accompagnée d'un grand hasard, tant pour Moi que pour la Russie. Je ne vois qu'un seul moyen de l'éviter, et c'est la renonciation au démembrement de la Moldavie et de la Valachie de l'empire Ottoman. Vous vous rappelerez que j'ai toujours pensé que ce serait l'unique moyen de prévenir une nouvelle guerre et de parvenir peut-être à la qaix. — La Russie ne perdrait rien par cette renonciation, parce qu'elle a déjà déclaré, que ce n'est pas pour elle qu'elle prétend faire ce démembrement. Elle y gagnerait plutôt, parce qu'elle mettrait la cour de Vienne entièrement dans le tort.“

19.

Du Roi au Comte Solms.

10 Septembre 1771.

Votre dernière dépêche m'apprend la façon dont on pense à la cour où vous êtes, sur une matière aussi intéressante que l'est l'appréhension d'une guerre générale en Europe. Je vous dirai qu'en gros, je me trouve à peu près de l'avis du Comte Panin sur le fond des choses, et nous ne différons que pour les moyens. Voici donc ma manière d'envisager les choses relativement à la Russie. Premièrement, si la cour d'Autriche se déclare, il faut s'attendre qu'elle agira de concert avec les Turcs en Moldavie et en Valachie, pour en expulser le Comte Romanzow. Voilà déjà un grand hasard que d'avoir deux ennemis à combattre au lieu d'un, mais ce n'est pas tout. Aussitôt que la cour de Vienne aura fait une levée de boucliers, il faut s'attendre, qu'en Pologne il se formera une confédération générale contre la Russie, qu'on élira un autre Roi, et que peut-être les Polonais feront des

incursions en Russie, et obligeront à entretenir des corps séparés pour couvrir les propres frontières. On me dit à cela que, au moyen d'une diversion de ma part, la Russie pourra facilement venir à bout du reste; mais, en ce cas, j'attire sur moi toutes les forces de la maison d'Autriche, le corps auxiliaire des Français, et tout ce que la cour de Vienne pourra amasser de troupes des petits Princes de l'Empire pour m'opposer. De sorte que je m'attirerais 200,000 hommes sur les bras. Comptez avec cela deux années de disette consécutives que nous avons eu, qui me mettent pour le moment présent hors d'état, quand même je le voudrais, de faire mouvoir dix mille hommes. Je demande après cela si, vu l'état des choses, il ne serait pas de la prudence et de la sagesse de tenter, avant que d'en venir à ces extrémités embarrassantes, les voies de la conciliation? Je regarde l'Empire Ottoman très humilié avec les pertes qu'on en veut détacher, quand même il garderait la Moldavie et la Valachie, et je croirais, qu'il serait dans les règles, pour mettre tout le tort du côté des adversaires, de les tâter pour savoir si, en se désistant de la Moldavie et de la Valachie, ils voudraient souscrire au reste des conditions? Il n'y a encore rien de perdu à présent, l'hiver approche, et on s'éclairerait par

une démarche aussi modérée sur les véritables intentions de la cour de Vienne. Il est certain, que jusqu'à ce moment il n'y a aucun traité de signé [1]) entre elle et la Porte, mais il est vraisemblable qu'il pourra se signer cet hiver. Si la cour de Vienne refuse dès lors d'entrer en accommodement, elle met tout le tort de son côté, et alors il faut faire la guerre, parcequ'on ne peut l'éviter. Si on se met à la place de la cour de Vienne, on sera obligé de convenir qu'elle a quelqu' intérêt de ne pas voir la Moldavie et la Valachie entre les mains d'un Despote dépendant de la Russie.

Mais, d'un autre côté, je ne saurais trouver l'intérêt qu'elle prend à la Crimée et aux autres conditions que la cour de Pétersbourg a stipulées. C'est ce qui me fait croire que le Prince Kaunitz a pris le ton dur de tout refuser, pour obtenir ce qui l'intéresse le plus, et je me persuade que, s'il perd toute espérance d'adoucir l'article de la Moldavie et de la Valachie, il se livrera alors sans plus rien ménager aux partis les plus violents. De là l'alliance avec les Turcs, des traités avec les Confédérés en Pologne, et

---

[1]) Preuve, que Frédéric n'avait pas encore connaissance du traité du 6 Juillet 1771 entre l'Autriche et la Porte.

l'action de toutes les machines qu'on pourra mettre en oeuvre contre la Russie. Des objets aussi importans demandent de mûres rèflexions, et je me persuade qu'on ne négligera pas de les faire là où vous vous trouvez. Jusqu'ici la Russie a joui de succès non interrompus. Il y a peu d'exemples dans l'histoire d'une prospérité aussi soutenue, mais c'est cela même qui devrait faire faire des réflexions aux hasards auxquels on va s'exposer de nouveau, et qui me paraissent des plus grands, si on ne s'y prépare pas d'avance. Mon avis est, soit que la négociation que je propose réussisse ou manque, il faut que la Russie fasse un plus grand effort cette année que les précédentes, pour compléter entièrement l'armée du Comte Romantzow et du Prince Dolgorouky en Tartarie; et il faut doubler le nombre des troupes en Pologne, pour se mettre en état de résister à ce nouvel orage qui s'approche. Ce sont des mesures que la cour de Russie ne saurait se dispenser de prendre, sans se mettre au hasard de voir échouer tous ses projets.

Je crains fort que les propositions de paix de l'Impératrice de Russie, que j'ai fait passer à Constantinople, ne seront pas favorablement reçues. Le Pacha révolté du Caire[2]) a été battu

[2]) Ali-bey d'Egypte.

à Damas, et la cour de Vienne intriguera si bien à Constantinople, qu'il ne faut pas se flatter d'en recevoir une réponse favorable. Je prévois que les Turcs insisteront à ce que toute négociation passe par les deux puissances, qu'ils ont choisi pour médiateurs.

20.

Extrait d'une dépêche du Roi de Prusse.

25 Septembre 1771.

Comme je vois avec grand plaisir que la cour de Pétersbourg, en cultivant des idées pacifiques et modérées, songe en même temps sérieusement à la situation présente des affaires, et qu'elle prend des résolutions vigoureuses et convenables aux conjectures politiques où elle se trouve, je regarde, en qualité d'allié, de mon devoir de lui parler avec franchise sur les mesures qu'elle se propose à prendre. D'abord, je crois devoir lui conseiller de ne pas oublier de compléter à temps le corps du Comte Romanzow et celui qui se trouve en Crimée. Ensuite, pour employer avec succès les 50,000 hommes qui doivent se former en Pologne, il serait bon de commencer par désarmer les confédérés en Lithuanie, et de nettoyer entièrement ce pays des troupes que le Comte Oginski commence à rassembler[1]); ensuite de s'avancer sur

[1]) Ce qui fut fait par Souvorow, qui, le 11/22 Septembre à Stalowice, dispersa le corps d'Oginski.

la Vistule et de prendre une position entre Sendomir et Cracovie, parceque de là cette armée menace la Hongrie, et retient nécessairement les Autrichiens de ne pas passer leurs frontières de Transylvanie, mais de se contenter à couvrir leur royaume de Hongrie. Quant à moi, c'est affaire de discussion si, au cas que les Autrichiens veulent attaquer les Russes, il ne vaudrait pas mieux que je fisse une puissante diversion en Moravie et sur le Danube, pendant que cette nouvelle armée Russe marchât droit sur les derrières de celle des Autrichiens, qui voudrait pénétrer en Valachie; et en y ajoutant encore une diversion en Bohême[2]), la cour de Vienne serait obligée de recourir à la paix bien vite. Vous trouverez ci-joint une route qui indique le meilleur chemin pour entrer en Hongrie et pour y faire une diversion, au cas que les Autrichiens voulussent pénétrer en Valachie. C'est pour cette raison que je propose de former l'armée entre Sendomir et Cracovie, parceque c'est précisément sur ce chemin qui donnera le plus à penser aux Autrichiens que toute autre route qu'on pourrait prendre.

Les deux meilleurs chemins pour entrer en

---

[2]) C'est-à-dire par les troupes du Roi de Prusse, comme l'explique plus tard le Comte Solms.

Hongrie, sont: l'un de Cracovie à Cwitzim, (Oswięcim), Bisitz, (Bielitz) vers Rosemberg et Neusol, d'où l'on peut tourner vers le Theiss ou le Danube. — L'autre va de Sandomir à Sandecz, Palotza, Poldalitz (Podolincz) à Leutschau ou de quel côté qu'on veut tourner.

Comme cette guerre me mettra dans une grande dépense, j'espère que pour m'en dédommager, et pour proportionner les dangers que j'ai à courir dans le pays de Clèves, on consentira d'ajouter à ma part en Pologne la ville de Dantzig, qui ne peut presque pas être séparée du pays auquel elle appartient, sans qu'il en résulte les plus grands inconvénients. S'il ne fallait point se battre, j'aurais trouvé ma portion au delà de mes espérances, mais, comme je vois bien qu'il en faudra venir à un dénouement sérieux, je ne crois pas de demander trop. Si la Russie veut de son côté augmenter sa portion en Pologne, relativement à ce que je pourrais gagner par la ville de Dantzig, je le trouverais très juste, et je lui garantirai le tout sans difficulté.

Mes plus grands embarras me viennent à présent de la disette qui régne généralement en Allemagne, mais qui pourra bien obliger les Autrichiens aussi à attendre la moisson prochaine pour agir. Malgré cela, j'ai envoyé en

Pologne acheter 7200 chevaux, pour remonter ma cavallerie, et je serai obligé de faire encore bien des augmentations, de sorte que je ne pourrai difficilement entrer en jeu que vers le mois de Juillet ou d'Août de l'année prochaine. Je crois pourtant que ce sera assez à temps. Car, si les Autrichiens veulent entreprendre contre la Valachie, ils ne le pourront faire que vers ce temps; ils ne voudront pas agir seuls, et les Turcs n'entrent jamais en campagne avant le mois d'Août.

Pour ce qui regarde les essais que je fais pour amener la cour de Vienne par le raisonnement, je vous assure, que je ne lui ai point déguisé que, quoique je n'avais pas garanti ni la Moldavie ni la Valachie à la Russie, ce qu'elle m'a objecté, je ne pourrais pourtant pas souffrir dans l'inaction, qu'on attaquât mon Allié. Comme elle ne m'a point encore répondu à cette conversation que j'ai eue, il y a huit jours, avec Van Swieten, j'attends ce qu'elle me dira, pour le communiquer en Russie, et pour lui répondre alors comme il convient.

Quant à ce que la cour de Pétersbourg exige de moi, de presser les Turcs d'accepter l'ouverture d'un congrès, je l'ai déjà fait, comme vous l'aurez vu par la lettre que j'ai adressée à Zegelin, et je vais écrire encore à Constantinople,

pour presser ces gens selon les désirs de l'Impératrice. Mais, supposé, que les Autrichiens commençassent à se radoucir, il faudra toujours faire marcher ces 50,000 hommes en Pologne, parceque cela obviera à bien des longueurs, et rendra la paix plus prompte. Un effort fait à temps, épargne bien des années de guerre et de dépenses, que la longueur des expéditions accumule.

D'ailleurs, vous verrez par la lettre ci-jointe de Constantinople, les intrigues que les Autrichiens y font. L'idée est très bien ménagée, de faire la même chose contre eux dans ce pays-là.

21.

Du Roi au Comte Solms.

6 Octobre 1771.

On dit, que la seule raison, qui empêche le Grand-Seigneur de songer à la paix, est, qu'il appréhende, qu'en faisant un mauvais Traité et perdant des provinces, le mécontentement du peuple se prendra directement à lui, et que dans un soulèvement il lui en coûte la tête. Cependant il ne pourra pas continuer toujours la guerre, et pour peu qu'on puisse être autorisé par la Russie de l'assurer, qu'on ne le traitera pas à la rigueur, je crois qu'il consentira au congrès qu'on lui propose. La cour de Vienne n'a point encore répondu au dernier Mémoire de celle de Pétersbourg, je sais qu'elle attend préalablement quelques explications de Constantinople et de Versailles. Il faut la laisser agir et aller son chemin, pourvu seulement que l'Impératrice de Russie se relâche à l'égard de la Moldavie et de la Valachie.

En attendant et vu tous ces grands évènements qui se préparent, je ne crois pas inutile de vous instruire, de quel fardeau je me charge, et dans quelle dépense je vais m'engager, pour

soutenir la guerre contre l'Autriche. Il faut que vous sachiez que pour les magasins, vivres et chevaux, la consommation d'une campagne, y compris les munitions de guerre, monte à onze millions d'écus par année. La disette générale rend cette dépense bien plus forte que si nous avions eu d'heureuses récoltes. Il faut de plus, que je me prépare des troupes subsidiaires de Hessois, de ceux de Brunswick, et de tous les princes, qui seront disposés de m'en donner, pour couvrir le pays de Clèves contre les attaques des Français. Il faut compter pour cet effet, au moins douze cent mille de subsides; pour les magasins et approvisionnements de ces troupes, quinze cent mille; de sorte que le total de la dépense d'une campagne offre un objet de 13,700,000 écus. Voilà ce qui me fait insister sur la ville de Dantzig; c'est une ville de ressource, elle pourra fournir quelque chose, et on trouvera des sommes à prêter, qui faciliteront le poids, dont je vais me charger. Vous trouverez peut-être étrange, que je me prépare à une diversion de la part des Français, mais pour vous montrer que la chose est apparente, il faut que je vous dise, qu'on écrit de Paris, que: „L'ambassadeur de Vienne, après la réception d'un courrier extraordinaire de sa cour, a demandé une audience particulière du Roi, où

le duc d'Aiguillon a assisté. Que cet ambassadeur, à ce qu'on assure, était chargé de proposer à Sa Majesté très chrétienne, de faire cause commune avec l'Empereur, pour empêcher le démembrement de l'Empire Turc, la Porte s'engageant de payer à la France les mêmes subsides, qu'elle offrait à l'Autriche. Mais qu'on ignorait la réponse qui avait été donnée à cet ambassadeur."

Si la cour de Vienne fait à présent ces tentatives, combien son empressement ne redoublera-t-il pas, quand elle verra paraître en Pologne une nouvelle armée de Russes de 50,000 hommes. C'est alors que le Prince Kaunitz redoublera son éloquence, pour engager la France à soutenir la cause. Il serait honteux à moi, si, après une longue expérience des affaires, je ne prévoyais pas à temps, ce qui peut ou doit arriver, et si je ne me mettais pas de bonne heure en état de résister à tous les dessins de mes ennemis. Cela coûte de l'argent, mais quand il faut faire la guerre, il ne faut jamais épargner. C'est pourquoi avant de l'entreprendre, il est nécessaire de régler de bonne heure ses avantages; de manière qu'à leur aide on puisse soutenir la gageure, et comme j'ai encore bien des préparatifs à faire, je serais bien aise de savoir d'avance à quoi m'en tenir.

Le sieur de Saldern à Varsovie, ayant reçu ordre, de ne plus s'opposer au départ du Primat, et ce Prélat ayant dessein de se rendre à Elbing, cet ambassadeur m'a fait requérir, de vouloir bien le faire observer de près, afin qu'il ne quitte point à l'improviste cette retraite, ou ne fasse une escapade vers les Confédérés. Je me suis prêté à cette réquisition autant qu'il m'a été possible, et j'ai ordonné à mes généraux de Stutterheim et de Belling, d'avoir l'oeil sur lui, et d'instruire les officiers, qui commandent dans le cordon, de ne point le laisser repasser, mais de l'engager par des prétextes plausibles et polis, de retourner dans sa retraite, et d'y jouir de la tranquillité; et vous ferez bien, d'informer de cela le Comte Panin.

22.

Du Roi au Comte Solms.

Extrait.

20 Octobre 1771.

D'abord, les réflexions ordinaires, sur la nécessité de la paix avec les Turcs, et qu'on ne doit pas, dès le commencement, manifester de si grandes prétentions. Ensuite, que les Saxons soutiennent secrètement les Confédérés; et donnent des congés à leurs officiers, pour que ceux-ci entrent au service des Confédérés. A la fin: „Pour ce qui est de ma convention secrète avec la cour de Russie, j'attends tranquillement son dernier mot pour sa conclusion. Je l'attends même avec confiance, puisque je suis persuadé, que les services que je lui rends, et suis en état de lui rendre encore à l'avenir, lui serviront de motif, de ne pas traverser dans cette occasion les intérêts de ma Maison Royale, mais de faire plutôt quelques efforts, pour les avancer, dans la ferme attente, que je lui en tiendrai toujours compte."

23.

Mémoire pour servir de réponse au contre-projet de la cour de Russie.

(S. D. — Probablement en oct. 1771.)

Extrait.

„Le contre-projet d'une convention secrète, que la cour de Russie a envoyé au Roi, renferme des stipulations si importantes et qui tiennent si près à la guerre, qui dure encore entre cette Puissance et la Porte ottomane, et à celle qui pourrait en résulter entre les deux Cours Impériales, que Sa Majesté a cru devoir prendre en mûre délibération les différents objets qui s'y rapportent, et s'en expliquer confidemment avec Sa Majesté Impériale."

Il est juste, y dit-on plus loin, que la cour de Russie soit dédommagée des frais d'une guerre qui lui a été suscitée; et que ce dédommagement soit proportionné aux avantages obtenus par ses armes. Le Roi désire y contribuer de tous ses efforts; mais, il croit aussi devoir, en même temps insister sur une complète égalité entre les secours et les garanties.

Cette égalité est très bien établie à l'égard des acquisitions, que les deux cours comptent

faire en Pologne. Il est dans l'ordre, qu'elles se garantissent, et qu'elles s'assistent mutuellement contre tous ceux, qui voudraient les troubler dans ces possessions. Mais l'égalité n'aurait pas lieu, si le Roi, par l'article secret, devait fournir à la Russie 20,000 hommes de troupes, pendant qu'il n'aurait à attendre de cette Puissance qu'un secours éloigné.

Comme le contre-projet fait mention de conventions antérieures, il paraît essentiel de rappeler au souvenir des deux cours leurs obligations réciproques et de les appliquer aux circonstances présentes, dans le cas d'une rupture entre la Russie et l'Autriche.

Ces obligations sont:

1. Un secours de 12,000 hommes; d'après le Traité du 11. avril 1764, renouvelé le 12. octobre 1769.
2. Par la convention secrète du 11. avril 1764, le Roi s'engage à fournir un secours de 20,000 hommes, en cas d'une tentative pour détrôner le Roi actuel de Pologne, et pour en mettre un autre à sa place.
3. Par la convention secrète du 23. avril 1767, le Roi s'engage à se déclarer ouvertement, et à opérer une forte diversion dans les Etats de l'Impératrice-

Reine, dans le cas où cette Princesse, mécontente de la protection accordée aux Dissidens, se déclarerait pour le parti catholique, et exercerait des hostilités contre les troupes russes.

Il est évident, que ces stipulations secrètes de 1764 et de 1767 ne se rapportaient qu'aux affaires polonaises; et que le Roi ne devait fournir un corps auxiliaire de 20,000 hommes, que si la Russie était attaquée en Pologne. Dans tout autre cas d'une guerre défensive, la Russie n'avait à compter que sur un secours de 12,000 hommes. Et ces obligations, le Roi les a jusqu'ici religieusement remplies, et les remplira de même à l'avenir. „Mais, Sa Majesté croirait manquer à ce qu'Elle doit à l'humanité, à Ses peuples, à Elle-même; Elle croirait ne pas rendre justice aux sentiments élevés de l'Impératrice de Russie, si, avant que d'en venir là, et de mettre la dernière main à la convention, dont il est question aujourd'hui, Elle n'ouvrait son cœur à Sa Majesté Impériale sur le seul article, qui opposerait non seulement un obstacle invincible au rétablissement de la paix avec la Porte, mais qui conduirait infailliblement à une nouvelle guerre, dont il serait difficile de prévoir les suites.“ Ce seul article est finalement celui de la Moldavie et de la Walachie. L'Autriche

en viendra plutôt à toutes les extrémités, que de permettre que ces provinces soient enlevées à la Turquie .Ce serait donc une guerre menaçante, et qui n'aurait rien de commun avec les affaires polonaises. L'Autriche abandonnerait même probablement tout-à-fait la Pologne, et ne paraîtrait avec ses troupes que dans les Provinces turques; — pour attaquer le Roi avec toutes ses forces, s'il sortait des bornes de la neutralité. Et ainsi s'allumerait une guerre générale, dans laquelle la Russie, occupée des Turcs, lui serait de peu de secours.

Ces motifs portent le Roi à désirer, que l'aliénation de la Moldavie et de la Valachie ne devienne pas la cause d'une nouvelle guerre

„En réfléchissant, sur le peu d'utilité, que la cour de Russie retirerait de l'indépendance de ces deux principautés, qu'elle ne veut pas garder pour elle-même; sur le danger d'une guerre, qui prolongerait celle des Turcs, qui occasionnerait une Confédération générale en Pologne, et qui pourrait changer entièrement la face des choses de l'Europe; enfin sur un équivalent en argent, qu'on pourrait substituer à l'aliénation de ces provinces, pour procurer à la cour de Russie le dédommagement qui Lui est dû: le Roi ne croit rien demander, qui ne soit conforme, aux intérêts mêmes de Sa Majesté Impériale, en lui

proposant un sacrifice, qui leverait les plus grandes difficultés, et qui mettrait le comble à la modération de ses sentiments, et à la gloire de son règne.“

Mais cependant, si la cour de Vienne voulait pousser encore plus loin ses prétentions, et saisir le prétexte de l'indépendance des Tartares aussi bien que de la libre navigation sur la Mer noire, pour amener une rupture avec la Russie, le Roi n'hésiterait pas un instant à entrer dans toutes les intentions de la cour russe, comme elles sont exprimées dans l'article secret du contre-projet, afin de donner une preuve éclatante du prix qu'il attache à l'alliance de la Russie.

A la fin le Roi reproduit encore la demande d'ajouter à la part qui lui est assignée, Dantzig et son territoire, afin de l'indemniser de ses grandes dépenses, et il assure: „que si la cour de Russie de son côté juge à propos d'augmenter ses acquisitions en Pologne, Sa Majesté sera très disposée à y donner les mains.“

Trois éventualités pourraient se présenter: ou l'Autriche ne nous montre que son mauvais vouloir, mais sans autre démarche hostile. Alors les Alliés resteront dans leurs positions actuelles; les Russes toutefois portés à 50,000 hommes; — ou bien, les Autrichiens appuient les opérations des Turcs contre les Russes dans les Provinces turques; alors les troupes combinées en Pologne (les Russes et les Prussiens) doivent nécessairement marcher contre l'Autriche, pour opérer contre elle, suivant les circonstances; — ou bien encore les Autrichiens font entrer leurs troupes en Pologne, alors l'armée alliée réunie s'oppose à eux, et les rejette sur la Hongrie. Mais, dans ce cas le secours susmentionné ne serait pas suffisant; et il faudrait que la Prusse secondât l'opération avec toutes ses forces, et fît une puissante diversion en Autriche. Mais si l'Autriche se tournait de préférence contre la Prusse, on promet de renvoyer aussitôt le corps auxiliaire, et d'y ajouter 6000 hommes d'infanterie, et 4000 Cosaques; nombre, qui serait doublé, aussitôt que les circonstances le permettraient. — Et même, si pendant ce temps la paix avait lieu avec les Turcs, on viendrait avec toutes ses forces aux secours du Roi, et nommément on entrerait avec 50,000 hommes en Hongrie.

Sa Majesté l'Impératrice est d'avis, qu'on ne

devrait pas prendre possession des pays stipulés immédiatement après la signature du Traité. La prudence même le commande, car on risquerait, au milieu d'une guerre encore subsistante, de s'attirer sur les bras tout le désespoir des Polonais.

ARTICLE TROISIEME. Il va sans dire, que le Roi, qui prête une si fidèle assistance, sera complètement indemnisé de ses frais de guerre; mais, à l'égard de Dantzig, des obstacles insurmontables s'opposent à ses désirs. Toutes les puissances maritimes sont pour la conservation de cette ville dans son état actuel; et les offenser, serait s'attirer des représailles désavantageuses de leur côté, et qui pourraient devenir très nuisibles au commerce de la Russie. La Cour russe a déjà antérieurement et à diverses époques, et même encore sous l'Impératrice actuelle, garanti à la ville de Dantzig son indépendance et ses priviléges. Puis donc que la Russie, avec la meileure volonté, ne peut pas adhérer à ce projet, elle est disposée à stipuler ce dédommagement aux dépens de la cour de Vienne, et à s'engager, à ne pas déposer les armes, jusqu'à ce que cette puissance ait été obligée à donner au Roi une indemnité suffisante, c'est-à-dire, dans le cas, où elle attaquerait la Prusse.

25.

Réponse au Mémoire de la cour de Russie. (Novembre 1771.)

(Par extrait).

D'abord, satisfaction du Roi à cause du sacrifice que la Russie veut faire en renonçant à ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie. Eloges de la modération et du désintéressement de l'Impératrice, et espérance que les négociations pour la paix en deviendront plus faciles. Puis il continue: „Le Roi est charmé de pouvoir donner à Sa Majesté Impériale une preuve encore plus évidente de sa déférence pour ses désirs, en se relâchant sur la prétention qu'il avait formée sur la ville de Dantzig. Si sa Majesté a insisté sur cette acquisition, ce n'a été que, parce que cette ville faisant partie de la Pomerellie, elle a cru qu'elle devait être comprise dans la cession de cette Province; mais il lui suffit d'apprendre que sa Majesté l'Impératrice regarde cet article comme contraire à ses intérêts et à ses engagements, pour y renoncer. Sa Majesté a donc admis dans son contre-projet l'exception que la

cour de Russie a paru souhaiter à cet égard, mais elle demande en même temps, que la ville de Dantzig soit déclarée République libre et entièrement indépendante de la Couronne de Pologne[1]), et elle ne veut pas cacher à sa Majesté Impériale les raisons qui fondent cette demande.“ Ces raisons sont les suivantes:

1. Parce que Dantzig a toujours dépendu de la Pomerellie et de la Prusse polonaise; et
2. parce que cette ville deviendrait, par le partage de la Pologne, tout-à-fait séparée et isolée. La protection du royaume ne deviendrait plus alors, qu'une source de querelles éternelles et de chicanes entre les deux états.

„En faisant le sacrifice de la ville de Dantzig en considération de Sa Majesté Impériale, le Roi se flatte, qu'elle ne fera pas difficulté non plus, de lui procurer les sûretés nécessaires pour les Provinces qui doivent lui tomber en partage, et qu'elle sentira d'elle-même le danger qu'il y aurait à renvoyer la prise de possession à un temps indéterminé et éloigné. Sa Majesté se

[1]) Demande, qui est le moyen ordinaire, dont on se sert, pour isoler d'abord un territoire, puis s'en emparer dans une occasion favorable. C'est ainsi que la Russie a agi à l'égard de la Crimée.

serait fait un plaisir d'entrer dans les vues de Sa Majesté Impériale sur ce sujet, si les desseins des deux cours n'étaient connus que d'elles seules; mais aujourd'hui que ce secret s'est éventé en Pologne, qu'il a percé jusqu'à Vienne et à Constantinople, que le ministère ottoman a demandé des explications sur le démembrement de la Pologne, et que le Prince Kaunitz en a parlé au ministre de Sa Majesté Impériale, il importe de prendre d'autres mesures, et de se déclarer sur une affaire, qu'il n'est plus question de vouloir cacher, et sur laquelle on ne saurait cependant s'expliquer qu'après que la prise de possession aura eu lieu. Ce n'est pas seulement l'intérêt des deux cours relativement à ces acquisitions, c'est encore la nécessité de prévenir à temps les inconvéniens, qui pourront résulter d'un plus long mystère, qui doit les engager à faire cesser l'état d'incertidude, où cette affaire se trouve, et à s'ouvrir confidemment aux parties intéressées sur le dessein qu'elles ont formé. Ce sera sûrement un des premiers points qui seront discutés dans la négociation avec la Porte. Si l'on voulait continuer alors à en faire un mystère et se mettre en possession après la paix, ce serait lui fournir un prétexte fondé, pour commencer une nouvelle guerre, au lieu qu'il ne ne sera pas difficile, de faire goûter ce plan de

partage aux Turcs, en le leur faisant envisager comme le moyen le plus propre pour terminer les troubles de Pologne, et pour assurer la durée de la paix. Il en est de même de la Cour de Vienne, un plus long silence sur cette matière augmenterait l'ombrage et le soupçon, qu'elle a déjà paru en prendre, et lui ferait naître l'envie de traverser les desseins des deux cours. Mais en commençant par la prise de possession, en lui parlant de cet arrangement comme d'une affaire arrêtée, et en lui offrant en même temps de faire sa convenance, on pourra être à peu près sûr, qu'elle y donnera les mains et qu'elle préférera un avantage réel au danger d'une guerre incertaine et hasardeuse. Enfin, rien ne sera plus propre à faire cesser les clameurs de la nation polonaise, que lorsqu'elle verra ce partage consolidé, pour ainsi dire, par le consentement des Turcs et par la concurrence des Autrichiens. C'est d'après ces considérations, que Sa Majesté a cru devoir changer l'article second du nouveau projet, envoyé par la cour de Russie, et y fixer le terme de cette prise de possessiou au mois de Mai prochain, „comme à l'époque où toutes les troupes de Sa Majesté Impériale doivent être rassemblées en Pologne, et elle espère, que Sa Majesté l'Impératrice ne fera aucune difficulté de se prêter à une mesure, que l'intérêt

et la dignité des deux cours semblent demander également.“

(Ici suivent des observations sur les troupes auxiliaires, et sur la réciprocité des secours. La position entre Cracovie et Sandomir paraît au Roi la plus favorable, pour en imposer aux Autrichiens, et les empêcher d’entrer dans les provinces turques conquises par la Russie, ou dans le Royaume de Pologne. Dans ce dernier cas, c’est-à-dire, celui d’une attaque de l’Autriche, le Roi enverrait volontiers son corps auxiliaire, pour opérer conjointement avec les Russes; mais il ne pourrait pas consentir à envoyer ses troupes dans la Moldavie et la Valachie, à cause de l’éloignement de ces provinces, et par conséquent de la difficulté de supplier rapidement à tout ce qui pourrait manquer. En conséquence, il ne pourrait pas laisser marcher son corps auxiliaire à plus de 60 ou 70 milles de distance. Mais ce ne serait, qu’à la dernière extrémité, et étant lui-même attaqué par toutes les forces autrichiennes, qu’il retirerait son contingent. De plus, le Roi ne bornerait pas son secours à l’envoi d’un corps auxiliaire; il est aussi tout disposé, dans le cas où les opérations de la cour de Vienne exigeraient des mesures plus énergiques, à agir avec toutes ses forces, et par une invasion dans les états autrichiens à opérer

une forte diversion, en faveur de son alliée. Et pour donner à l'Impératrice une preuve de son estime, le Roi, considérant la position difficile de la Russie en ce moment, se contenterait d'abord du secours promis de 6000 hommes d'infanterie, et de 4000 cosaques; toutefois, l'armée russe de 50,000 hommes devrait rester en Pologne, et prendre la position déjà mentionnée. Ce ne serait, qu'après la paix avec les Turcs, que le Roi fera appel à l'assistance russe tout entière, et demandera la diversion projetée en Hongrie. Sur ce, le Roi espère, que rien ne s'opposera plus à la conclusion de la Convention).

26.

Projet de Convention entre la Russie et la Prusse pour le premier partage de la Pologne*).

Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, et Sa Majesté le Roi de Prusse, se trouvant dans une union intime de tous les intérêts de leurs Monarchies, se croient obligées de donner l'attention la plus sérieuse et la plus réfléchie aux conjonctures actuelles, tant de la confusion générale, où se trouve la République de Pologne par la division des grands et la perversité des esprits de tous les citoyens, que de la guerre, où par une suite des affaires de cette même République Sa Majesté Impériale de toutes les

*) Ce projet avait d'abord été présenté par le Roi, puis renvoyé avec les observations de la Russie, et ainsi plusieurs fois, dans les mois de novembre, décembre 1771, et janvier 1772, renvoyé et retourné, jusqu'à ce qu'enfin le traité fut définitivement conclu et signé, le 6,17 février 1772. Nous le produisons d'après la dernière rédaction, qui en fut faite et acceptée, en indiquant dans les notes les points qui ont été contestés.

Russies se trouve engagée contre la Parte ottomane, dans laquelle Sa Majesté le Roi de Prusse prend une parte effective, conformément aux traités d'alliance, qui subsistent entre les deux cours. Leurs dites Majestés, considérant que, de tous les moyens employés par Elles, pour opérer la pacification de la Pologne, aucun n'a produit son effet, qu'au contraire l'acharnement de l'esprit de parti et de faction y acquiert chaque jour de nouvelles forces, et que l'anarchie s'y enracine de telle sorte, qu'il est à craindre que la perpétuité des troubles et des divisions n'entraîne la décomposition totale de l'état; — considérant encore, que déjà par une suite de ces circonstances Sa Majesté l'Impératrice-Reine a fait entrer un corps de ses troupes en Pologne, et a fait occuper quelques districts, sur lesquels eller éclame d'anciens droits: — Leurs dites Majestés, pesant mûrement les relations immédiates, qu'une telle situation d'un état voisin a avec les intérêts propres de leurs Monarchies et la sûreté de leurs frontières, Elles ont jugé nécessaire, de se concerter entre Elles, sur les moyens de mettre à couvert leurs titres, droits et prétentions à la charge de la République de Pologne, en réunissant à leurs états certains districts de ce royaume, se proposant par là, d'assurer d'une part la conservation de

leur intérêt, et de l'autre, de faire une impression d'autant plus forte sur les esprits désunis des Polonais, et de les rapprocher des termes de la pacification de leur patrie par la considération du ressentiment effectif de leurs voisins.

Pour cet effet, leurs dites Majestés ont choisi et nommé leurs plénipotentiaires, savoir: Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, N. N. (le comte Panin) et Sa Majesté le Roi de Prusse, N. N. (le comte Solms); lesquels ministres plénipotentiaires ont arrêté et conclu les articles suivant d'une convention secrète.

1.

Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, et Sa Majesté le Roi de Prusse, s'engagent de la manière la plus expresse à se seconder mutuellement dans le dessein qu'elles ont fondé de se prévaloir des circonstances présentes, pour revendiquer les districts de la Pologne, sur lesquels elles ont d'anciens droits, aussi bien que de se procurer par quelques-unes des possessions de la République un équivalent aux droits, prétentions et demandes qu'elles ont à sa charge. Dans cette vue et en conséquence du concert pris pour cet effet, Sa Majesté Impériale de Russie se mettra en possession dans le temps et de la manière convenue par l'article suivant,

du reste de la Livonie polonaise, de même que de la partie du palatinat de Polotzk, qui est en deçà de la Dwina, et pareillement du palatinat de Witebsk, de sorte que la rivière de la Dwina fera la limite naturelle entre les deux états jusque près de la frontière particulière du palatinat de Witebsk d'avec celui de Polotzk, et en suivant cette frontière jusqu'à la pointe, où les limites des trois palatinats, savoir de Polotzk de Witebsk et de Minsk, se sont jointes, de laquelle pointe la limite sera prolongée par une ligne droite, jusque près de la source de la rivière Drujec, vers l'endroit nommé Ordwa, et de là, en descendant cette rivière jusqu'à son embouchure dans le Dnieper, de sorte que tout le palatinat de Mcislaw, tant en deçà qu'au delà du Dnieper, et les deux extrémités du palatinat de Minsk, au dessus et au dessous de celui de Mcislaw, en deça de la nouvelle limite et du Dniepre, appartiendront à l'Empire de toutes les Russies te depuis l'embouchure de la rivière Drujec le Dniepre fera la limite entre les deux états, en conservant toute fois à la ville de Kiow et à son district la limite, qu'ils ont actuellement dé l'autre côté de ce fleuve. — Et sa Majesté le Roi de Prusse se mettra en possession dans le temps et de la manière convenue par l'article suivant, de toute la Pomerellie, la ville de

Dantzig avec son territoire exceptés[2]), de même que du district de la grande Pologne en deçà de la Netze, en longeant cette rivière depuis la frontière de la nouvelle Marche jusqu'à la Vistule près de Fordon et Solitz; de sorte que la Netze fasse la frontière des états de Sa Majesté le Roi de Prusse, et que cette rivière lui appartienne en entier[3]); et Sa dite Majesté, ne voulant pas faire valoir ses autres prétentions sur plusieurs autres districts de la Pologne limitrophes de la Silésie et de la Prusse, qu'elle pourrait réclamer avec justice, et se désistant en même temps de toute prétention sur la ville de Dantzig et de son territoire[4]) (laquelle ville sera entièrement libre et indépendante de la couronne de Pologne); Sa Majesté prendra en guise d'équivalent le reste de la Prusse Polonaise, nommé-

[2]) Y compris: avait été formulé dans la proposition primitive du Roi.

[3]) Tout ce passage souligné était originairement ainsi conçu: „depuis Driesen jusque vers Bydgoscz, de sorte, que la Netze serve de limite entre les deux états.“ — Mais le Roi modifia cette rédaction, par de bonnes raisons, comme nous le verrons en son lieu.

[4]) Le Roi avait ajouté à cette phrase additionelle de la Russie „laquelle ville sera entièrement libre et indépendante de la couronne de Pologne“ — ce qui, par la suite, ne fut pas accepté.

ment le palatinat de Marienbourg, la ville d'Elbing y comprise[4]), avec l'évêché de Warmie et le palatinat de Culm, sans en rien exclure que la ville de Thorn, laquelle ville sera conservée avec tout son territoire à la domination de la République de Pologne[5]).

2.

Les deux hautes parties contractantes feront entrer respectivement leurs troupes en Pologne dès le commencement du printemps prochain, et comme elles sont convenues d'occuper dans un même temps les lieux et districts, que par la présente convention elles se proposent de réunir à leurs états, elles ont fixé pour cette prise de possession le moi de mai de l'année courante; elles ne déclareront rien jusqu'alors de leurs vues et de leurs desseins; mais du moment que cette prise de possession aura lieu, elles en feront part conjointement à la cour de Vienne, et lui offriront même de faire sa convenance, en la faisant entrer dans ce plan de partage; bien entendu cependant, qu'il n'aura pas moins son effet, dans le cas même où cette cour, contre toute attente, ne voudrait pas y donner les mains.

---

[4]) Addition récente du Roi.

[5]) Il y eut un long va et vient de négociations sur ce dernier point.

3.

Les deux hautes parties contractantes promettent aussi solennellement de se garantir réciproquement toutes les possessions ci-dessus spécifiées, de manière qu'elles soient comprises dans la garantie générale de tous leurs états, telle qu'elle a été stipulée par le traité d'alliance, qui subsiste entre les deux cours.

4.

Et comme il sera nécessaire d'en venir à un arrangement définitif avec la République de Pologne, Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies et Sa Majesté le Roi de Prusse, s'engagent aussi à donner à leurs ministres résidents à Varsovie les instructions les plus précises, pour agir en tout d'un comman accord et parfait concert, et pour appuyer les intérêts communs des deux cours par les représentations les plus convenables et les démarches les plus propres à faire réussir cette négociation à la satisfaction des deux hautes parties contractantes.

5.

Cette convention sera ratifiée et les ratifications échangées dans l'espace de six semaines, ou plutôt si faire se pourrait. En foi de

quoi les ministres soussignés en ont fait faire deux exemplaires et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Un article secret particulier y est inséré contre l'Autriche, dans le cas où elle déclarerait la guerre à la Russie. Pour cette eventualité, le Roi promet 20,000 hommes de troupes auxiliaires en Pologne, pour y opérer conjointement avec les 50,000 Russes, et si ce secours n'était pas suffisant, le Roi veut agir avec toutes ses forces et faire une diversion dans les états autrichiens. — De même, l'Impératrice promet, si l'Autriche voulait attaquer le Roi, de lui envoyer 6000 hommes d'infanterie et 4000 cosaques, et même de doubler ce nombre, si ses propres affaires le lui permettent. Elle s'engage aussi de ne pas réduire son armée de 50,000 hommes en Pologne, afin de tenir les Autrichiens en respect de ce côté. L'Impératrice promet en outre, après conclusion de sa paix avec les Turcs, non seulement d'envoyer 20,000 hommes au Roi, mais aussi, avec son effectif de 50,000 hommes en Pologne, d'opérer une diversion en Hongrie, pour obliger l'Autriche à une paix équitable, et même à une indemnité, comme le Roi de Prusse aurait le droit de l'exiger.

27.

Réflexions de Sa Majesté Prussienne sur le moment le plus favorable pour la prise de possession des acquisitions à faire en Pologne.

(S. D.)

Je crois, qu'il faut rejeter toute idée de se concerter avec la cour de Vienne sur les acquisitions à faire en Pologne[1]) à cause que cette cour se trouve mal disposée envers celle des Russies, et que le Prince de Kaunitz, le plus fier des hommes, se croyant alors, non sans quelque raison, l'arbitre du Nord et de l'Orient, se complairait à humilier ceux, qui lui feraient de telles propositions, et à décider de leur sort. Je sens que j'ai le coeur trop haut pour me soumettre au jugement de ce ministre, et je ne crois pas, que personne en Russie conseille à l'Impératrice, d'assujettir ses démarches aux fantaisies du Prince Kaunitz; comme

[1]) En conséquence, non seulement il n'y avait rien été stipulé à Neustadt avec l'Autriche, mais rien encore dans le moment actuel.

si nous ne pouvions nous mettre en possession de ce que nous croyons nous convenir, sans son investiture et son approbation. Il me semble, au contraire, qu'il vaut mieux imiter la conduite de la cour de Vienne, qui, sans se concerter avec personne, sans en demander la permission à aucune autre puissance, s'est mise tout uniment en possession de plusieurs starosties, se réservant à expliquer ses droits à la Diète de la pacification des troubles en Pologne. Reste encore à savoir, si, pour prendre possession, il est plus avantageux d'attendre, que la paix avec les Turcs soit conclue, ou de frapper le coup, lorsque une armée Russe avancera, sur les bords Méridionaux de la Vistule. Dans le premier cas, croit-on gagner par là, que les Turcs, hors de jeu, ne se mêleront plus de ce qui regarde la Pologne? Pour moi, je soutiens au contraire, qu'une entreprise pareille après la pacification ferait plus de bruit, occasionnerait plus de troubles, que si elle se fait dans le moment que je détermine, et voici mes preuves. — Excités par les clameurs des Polonais, les Turcs crieront, que la Russie et moi, voulons envahir la Pologne et que les Russes, par un manque de foi, violent la paix immédiatement après sa conclusion. — La cour de Vienne profitant de ces avantages, soufflera au feu, augmentera le trouble, et agira

avec plus de vivacité que jamais. Or, pour ne pas embrouiller les affaires, il est donc plus simple, de se mettre en possession de ce dont on sera convenue, dès que les troupes Russes seront sur la Vistule: primo: nous ne ferons que suivre l'exemple des Autrichiens, secundo: cette même armée sur la Vistule, ne pouvant pas manquer de faire une forte impression sur les Autrichiens, les contiendra: tertio: si nos ministres à Vienne font alors une déclaration à cette cour, des raisons que nous avons eues de faire ce partage, elle sera obligée d'y consentir, et si elle n'est pas contente de sa part, qu'elle se dédommage elle-même, soit par Belgrade ou par quelques staroties à sa bienséance. Quarto: Quant aux Turcs, il vaut mieux que cette prise de possession se fasse avant aucune négociation entamée, parce qu'on leur fera avaler la pilule doucement, si on leur signifie, que c'est un équivalent en faveur duquel on leur restitue la Valachie et la Moldavie, et de plus, en leur faisant voir, que les Autrichiens de leur côté nous en ont donné l'exemple, en agissant de même. Pour ce qui est les Polonais, il faut s'attendre qu'ils jeteront les hauts cris, en quelque temps que la prise de possession s'effectuera, car cette Nation, vaine et intrigante, crie de tout; mais l'armée sur la

Vistule fera bientôt cesser les clameurs, et après la conclusion de la paix avec les Turcs, ce sera elle, qui pacifiera la Pologne. — Voilà un raisonnement suivi et étendu sur cette matière.

28.

Du Ministre Prussien à Vienne Rhods au Roi.

4. Décembre 1771.

Rapporte, qu'il a eu une Audience de l'Empereur et de l'Impératrice Marie-Thérèse, dans laquelle tous les deux ont exprimé leur surprise des nouveaux succès des Russes sur le Danube, car on leur avait représenté l'armée Russe, comme étant en très mauvais état. La Dépêche se termine ainsi: "

„L'Impératrice-Reine aussi bien que l'Empereur ont touché quelque chose, quoiqu'en termes généraux et à demi-mot seulement, qu'on voulait sa part, au cas qu'il s'agissait d'un démembrement de la Pologne, et qu'il fallaits' expliquer là-dessus." —

D'après cela, on peut fixer l'époque à laquelle l'Autriche fut plus initiée à l'affaire, et fit connaître sa volonté, d'avoir aussi sa part dans le démembrement, au commencement de Décembre 1771.

29.

Du Roi au Comte Solms.

8. Décembre 1771.

Je me bornerai aujourd'hui à vous faire connaitre quelques observations que j'ai faites sur l'espèce de négociation qui vient de se lier entre les Cours de Russie et d'Autriche. J'observe d'abord, que le Prince Kaunitz en a assez dit dans ces ouvertures, pour que l'on puisse savoir tout ce qu'il pense, ce qui se réduit à frustrer la Russie par les négociations de tous les avantages, que leurs succès leur ont donnés. En dépouillant son discours des formalités de la politesse, il me semble de pouvoir le réduire à ceci: „Nous ne voulons pas, que vous gagniez rien sur les Turcs, sinon Asow, qui ne vous servira pas de grand'chose. Nous voulons bien qu'on vous permette de faire le commerce sur la Mer noire, parce que les produits de votre Pays ne pourront pas se vendre chez les Turcs, auxquels vos fabric ations ne conviennent point. Nous voulons bien, que les Turcs vous donnent une somme pour bonific ation des frais de la guerre, parce qu'ils seront enc ore trop heureux d'en être

quitte à ce marché-là. Nous voulons au reste coopérer à tranquilliser la Pologne, à condition, qu'il nous soit permis à nous seuls de la démembrer; mais s'il vous arrivait d'y toucher, vous encourrez notre indignation. — D'ailleurs, nous sommes bien aise de trouver un prétexte de nous mêler des affaires de Pologne, pour vous barrer désormais dans tous vos projets par des garanties, qui nous autoriserons, dorénavant, d ces affaires selon notre bon plaisir.“ Voilà la substance de la conversation dont le Comte Panin a bien voulu me faire la communication, et sur laquelle je lui garderai un secret inviolable.

Il me semble clair, comme je vous l'ai dit autrefois, que le Prince Kaunitz veut se rendre maître de la négociation, persuadé que, lorsqu'il la maniera par la supériorité de génie qu'il se suppose, il obligera les Russes à passer par tout ce qu'il voudra. Séparons donc pour un moment la paix des Turcs d'avec les affaires de la Pologne, et voyons, s'il convient à une Puissance comme la Russie, de plaider devant le tribunal ennemi de la Cour de Vienne ses droits sur la Pologne. De cette Pologne, qui, premièrement, n'appartient point à la Cour de Vienne; de ce Royaume, où elle n'a pas le moindre droit par ses garanties; enfin de cette Pologne, dont les Autrichiens seront charmés de se mêler, pour

intervenir par la suite dans toutes les affaires qui pourront survenir. Je crois, qu'il faudrait se borner après avoir pris possession, de déclarer seulement, qu'on l'avait fait par telles ou telles raisons. Il y aurait plus de dignité dans cette conduite, et ce ton de fermeté en imposerait à la Cour de Vienne, et je mettrais bien ma tête à prix, que cela n'occasionnerait aucune guerre. Quant à la suspension d'armes pour cet hiver, je n'y vois aucun inconvénient, et je me charge avec plaisir de travailler en ce qui dépendra de moi pour la paix des Turcs. Mais je voudrais qu'on ne s'endorme pas sur ces belles espérances. Car, vous verrez par les événemens, que l'unique but du Prince Kaunitz dans toutes ses intrigues est, de se rendre maître de la négociation, pour dicter impérieusement les conditions de paix selon le plus grand avantage de la Cour de Vienne; ce qui me fait juger, qu'il est d'accord avec les Turcs; que nos peines, pour ménager une négociation directe, seront perdues; et que la suspension d'armes écoulée, il en faudra venir l'année prochaine à une nouvelle campagne. Vous pouvez lire toute cette Dépêche au Comte Panin, et lui dire de ma part, que je ne croyais pas qu'il faille se fier aux belles apparences, par lesquelles le Prince Kaunitz ne cherche qu'à éblouir. C'est un pas scabreux pour la

Russie, où il ne faut point agir à la légère, afin d'éviter les piéges que la Cour de Vienne a tout préparés. On me mande d'ailleurs de Vienne, que cette Cour, malgré tous les nouveaux succès des Armes Russiennes, croit être bien informée, que les troupes Russes en Moldavie et en Valachie sont en mauvais état, et l'on prétend que l'officier Autrichien, qui a escorté le seigneur Obreskow à l'armée du Comte Romanzow, doit en avoir fait un tableau très désavantageux à son retour à Vienne.

Voici ce qu'on me mande de France, touchant la sensation, que l'attentat sur la personne du Roi de Pologne y a fait.

De Paris, ce 26. Novembre 1771.

L'horrible attentat commis contre la personne et la vie du Roi de Pologne, a fait ici une grande sensation. Les Confédérés ont perdu par là beaucoup dans l'esprit du Roi de France et de son Ministère. Ils ont protesté dans leurs déclamations continuelles d'amour de la patrie, qu'ils ne cherchaient point à détrôner le Roi, qu'ils verraient même avec indifférence la continuation de son règne, mais que leurs libertés, leurs fortunes, leurs tranquillités et leurs vies dépendaient de l'affranchissement du joug de la

Russie, et de l'éloignement de ses troupes. On les croyait ici et on les plaignait. Cet événement a démasqué tout d'un coup leur fureur et leurs desseins, et il achèvera de donner un grand discrédit à leurs sollicitations ultérieures.

30.

Du Roi au Comte Solms.

1. Février 1772.

Je profite du passage d'un courrier de la Cour de Vienne, qui va porter la réponse au dernier Mémoire de celle où vous êtes, relativement à la négociation de la Paix, pour vous faire parvenir une copie de cette même réponse. Cette réponse me fait beaucoup de plaisir par le ton honnête et amical que la Cour de Vienne y a pris, et je me félicite véritablement de ce que les représentations vives et pressantes, que je lui ai fait passer par le canal du Baron de Swieten, l'ont enfin engagé à se relâcher sur bien des articles. Il est vrai, qu'il reste encore à s'entendre sur quelques formalités qui pourront survenir, mais il ne faut pas que la Russie s'y arrête, elles sont de faible composition, et ce qu'il importe à mon avis le plus, c'est qu'elle profite du premier moment et adresse sans le moindre délai les insinuations et ordres nécessaires au Comte de Romanzow, pour s'arranger tout de suite avec les Ministres de la Porte sur cette négociation. Il faut pourtant toujours com-

mencer par l'armistice. C'est un préliminaire très nécessaire à tous égards, et qui pourra faciliter la fixation du Congrès. J'espère même, qu'il ne sera pas difficile d'écarter toutes les formalités qui pourraient en arrêter le succès, et je me flatte au reste, que toute cette négociation tournera à la satisfaction de sa Majesté l'Impératrice de Russie. — C'est une vraie fatalité, que ma goutte ne me permette pas encore d'entrer avec vous dans un plus grand détail sur cette importante négociation, mais en attendant vous pourrez assurer le Comte Panin, que j'emploierai tout mon savoir-faire, pour porter la Cour de Vienne, à désirer elle-même le rétablissement de la Paix, et à y travailler par un principe de son propre intérêt. D'ailleurs, si la Russie veut s'entendre, tout de suite, avec la Cour de Vienne sur la prise de possession de nos acquisitions réciproques en Pologne, je n'ai absolument rien à y opposer; bien au contraire, j'en serai charmé, puisque, ni plus ni moins, il faut pourtant y venir une fois, à en fixer le terme. Que la Rusie ait ensuite besoin ou non de mon corps auxiliaire; que ce soit au mois de Mai ou de Juin, cela même sera égal, pourvu qu'il soit une fois concerté, et que je sache à quoi m'en tenir.

31.

Le Roi au Comte Solms.

5. Février 1772.

En supplément à mes derniers ordres, je vous dirai, que, le Baron de Swieten m'ayant demandé une audience, je la lui ai accordée, quoique encore fort incommodé, et quil est venu hier chez moi, pour s'acquitter de sa commission. Vous communiquerez ceci au Comte de Panin, sous le sceau du secret le plus inviolable. Il a débuté par me dire, qu'il espérait que j'approuverais la dernière dépêche que sa cour avait fait parvenir à Pétersbourg. — Je lui ai répondu, que je préférais sans doute des réponses modérées, comme celle-là, à d'autres que sa cour avait faites précédemment, et comme je ne désirais que le rétablissement de la paix, je serais toujours porté pour les moyens doux, qui pourraient l'acheminer. Que ces moyens étaient conformes aux véritables intérêts de sa cour, et que si elle y pensait bien, elle n'en choisirait point d'autres dans les circonstances présentes. — Il répondit, que c'était l'intention de l'Impératrice-

Reine, et que pour prévenir tous mésentendus, il serait bon encore de s'expliquer sur les prétentions, que l'on formait sur la Pologne, et sur le partage, que l'on en prétendait faire. — Je lui répondis, que cela serait difficile, parce qu'il n'y avait rien encore de statué, mais que cela pourrait se faire; sur quoi il reprit, qu'au moins on pourrait se donner des assurances par écrit, pour qu'il y eût une égalité entière dans la part des trois puissances. — Je lui répondis, que ce serait une chose faisable, et à laquelle je croyais que la Russie ne se refuserait pas. En suite il me dit, „qu'il y aurait peut-être un troc à faire entre moi et les Autrichiens; qu'ils me céderaient leur morceau de la Pologne en faveur que je leur cédasse le Comté de Glatz.“ — Je lui repartis, „que je n'avais la goutte que dans les pieds, et que ce serait une proposition à me faire, si je l'avais dans la tête; qu'il s'agissait de la Pologne et non de mes états; que d'ailleurs, je m'en tenais aux traités de paix et à toutes les assurances, que l'Empereur m'avait données, de ne plus penser à la Silésie.“ — „Mais, dit-il, le mont Carpathe sépare la Hongrie de la Pologne; et toutes les acquisitions que nous pourrons faire au delà ne nous sont aucunement avantageuses.“ — „Mais, dis-je, les Alpes vous séparent de l'Italie, et vous

ne regardez pas le Milanais et le Mantouan comme des possessions indifférentes." — Cela l'embarrassa un peu, après quoi il reprit: „Ainsi il y aurait un moyen, de nous faire un partage plus avantageux, en nous faisant obtenir des Turcs Belgrade et la Servie." — Je crus tomber de mon haut à ces paroles, auxquelles je ne pouvais m'attendre d'un allié des Turcs, et de cette cour, dont la phrase favorite était celle de la balance de l'Orient. — Je lui dit, en badinant, „que j'étais bien aise d'apprendre par ce qu'il venait de me dire, que les Autrichiens n'étaient pas encore circoncis, comme on les avait accusés de l'être, et que c'était aux dépens de leurs bons amis, les Turcs, qu'ils voulaient prendre leur portion." — Il me demanda ce que je pensais de cette idée. — Je lui répondis: „que je ne croyais pas qu'il fut impossible de la faire réussir", sur quoi il dit, „qu'il l'écrirait à sa cour et que cela lui ferait plaisir." — Vous ne devez pas manquer d'observer, dans toutes ces ouvertures, une révolution entière qui s'est faite dans la façon de penser du conseil de Vienne. — Je l'attribue en partie à l'entrée des 40,000 Russes en Pologne, et en partie à la dernière audience que Van Swieten eut à Berlin, où je lui montrais toutes les forces prussiennes prêtes à fondre sur l'Autriche, si elle attaquait le corps

du comte Romanzow, et où je lui fis sentir, que pour éviter une guerre funeste à la cour de Vienne, il fallait travailler à rétablir la paix. Quant aux propositions du troc qu'il m'a faites, je les regarde comme une lourde faute, qui décéle leur mauvaise foi impuissante.

Pour ce qui est de la répugnance, que cette cour témoigne de partager avec nous la Pologne, c'est pour ménager les Polonais, sur lesquels elle a un oeil, et pour que toute la haine de cette Nation tombe sur les Russes et sur nous. —

Quant à cette acquisition de Belgrade et de la Servie, je dis à Van Swieten, qu'il devait se souvenir qu'il y a plus de deux ans, que les Russes leur ont offert toutes sortes d'avantages aux dépens des Turcs, qu'ils ont refusés. — J'avoue qu'après toute la conduite que la cour de Vienne a tenue, elle ne mérite pas trop, qu'on travaille en sa faveur, et mon sentiment serait, de les réduire à un morceau de la Pologne, pour les punir de leur conduite passée.

Vous communiquerez au comte de Panin toute cette dépêche, et vous me marquerez en même temps ce que l'on pense sur ces divers sujets. — J'espère de recevoir dans peu notre traité signé. — Tout ce que je viens de vous écrire,

montre clairement, que nous ferons la paix comme nous le voudrons, si la Russie et moi nous tenons fermement ensemble. — Sur ce, je prie Dieu etc.

Fédéric.

32.

Le Roi au Comte Solms.

29. Février 1772.

Je m'attends bien que le comte Panin ainsi que vous-même, vous devez sans doute être bien étonnés tous les deux des différentes variations que je vous mande des vues de la cour de Vienne; mais ce n'est pas à moi qu'il faut l'attribuer, c'est plutôt à l'humeur du Prince Kaunitz, et au gouvernement des deux personnes Impériales, et d'un ministre, dont tantôt, les sentimens de l'un, tantôt ceux d'un autre prévalent. Pour en venir au fait, vous saurez que le Baron Van Swieten, ayant reçu un courrier de Vienne, me demanda audience, qu'il a été hier chez moi et qu'il m'exposa ce qui suit: „Que sa cour, après avoir mûrement réfléchi à la situation des affaires générales, s'était déterminée à renoncer à l'acquisition de Belgrade et de la Servie, mais que pour soutenir la balance du Nord, elle voulait avoir sa part de la Pologne et voulait que les portions fussent égales. Pour cet effet Van Swieten m'a montré la pièce

ci-jointe et m'a demandé, si je voudrais en donner une pareille à sa cour? J'ai pris le temps de délibérer pour examiner, si cette demande pourrait être utile, ou faite mal à propos; mais après il m'ajouta: „que sa cour avait donné ordre au Prince Lobkowitz de proposer à Pétersbourg, de la faire entre nous trois pour le partage.“ Cette assurance signée, il promet que sa cour travaillera de toutes ses forces à Constantinople, pour accélérer la paix selon l'intention de la Russie, et qu'elle donnera des garanties, qui seraient réciproques de notre part, pour les acquisitions à faire.

J'ai donc regardé cet acte que la cour de Vienne prétendait de moi, comme une chose au fond superflue, parce que les possessions et les prétentions des Autrichiens doivent se regler à Pétersbourg, mais j'ai cru cependant que je ferais bien d'en signer un pareil au leur.

1mo Pour les fixer par là, et empécher qu'ils ne changent de dessein.

2do Pour que la France ne me renverse par ses intrigues, une chose arrêtée et convenue.

3^tio^ J'ai regardé cet acte d'autant plus nécessaire, qu'il oblige la cour de Venne selon sa parole qu'elle m'a donnée, et que le comte de Panin peut se faire réitérer par le Prince Lobkowitz, de travailler

de bonne foi à la paix des Turcs, d'en accélérer la conclusion et d'agir en tout de concert avec la cour de Russie; pour mettre les Confédérés à la raison et étouffer jusqu'au germe la rébellion qui désole la Pologne.

Il est sûr, qu'il est plus avantageux à la Russie comme à moi, que les Autrichiens fassent leur acquisition en Pologne plutôt qu'en Hongrie; car par là, ils sont dans le même cas que nous. Il en résulte des garanties avantageuses; et les Polonais ne sauront contre qui crier, parceque les Autrichiens auront pris leur part, comme nous la nôtre. Il est toujours bien glorieux pour l'Impératrice de Russie, que ces fiers Autrichiens, qui la bravaient dans le commencement de ces troubles, sollicitent maintenant chez Elle à Pétersbourg, et font amende honorable aux yeux de toute l'Europe.

L'Acte.

Sa Majesté le Roi de Prusse et Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, ayant des droits et des prétentions sur quelques palatinats et districts de la Pologne, ainsi que nous en avons de notre côté, pour obvier à tout ce qui

pourrait faire naître des difficultés à cet égard et altérer l'amitié et la bonne harmonie, qui subsistent heureusement entre nous: nous nous promettons foi et parole de Souverain par le présent acte signé de notre main, que: quelles que puissent être l'étendue et les bornes de nos prétentions respectives, les acquisitions qui pourraient en résulter devront être parfaitement égales; que la portion de l'un ne pourra pas excéder la portion de l'autre,, et que, bien loin de mettre des obstacles aux mesures que chacun de nous pourrait juger devoir prendre, pour réaliser ses prétentions, nous nous entr'aiderons au besoin mutuellement et de bonne foi, pour nous en faciliter le succès, nous promettant en même temps le plus parfait secret sur le présent engagement réciproque, En foi de quoi nous l'avons signé de notre main.

Fait à Vienne le 19. Février 1772.

Joseph Aug. Marie Thérèse.

33.

Du Roi au Comte Solms.

1. Mars 1772.

La signature de notre Convention[1]) m'a fait un plaisir infini. Je l'ai toujours regardé comme un nouveau lien de rendre indissoluble l'amitié et la bonne intelligence entre les deux Cours, et j'aurai bien de la peine à vous exprimer ma satisfaction sur la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire aux deux Cours. Les motifs qui ont engagé le Comte Panin à l'antidater, trouvent également mon approbation, et en général, je suis très content de la manière dont elle a été rédigée. Mon Ministère vous adressera, par le courrier porteur de celle-ci, les ratifications, afin que vous puissiez les échanger dans le terme que vous êtes convenu; et je joins ici encore ma réponse à la lettre obligeante, que l'Impératrice m'a faite en dernier lieu.

Au reste, mes ordres d'hier vous auront déjà

[1]) La Convention entre la Russie et la Prusse, au sujet de la Pologne, fut signée le $\frac{6}{17}$ Février 1772 à St. Pétersbourg.

appris l'heureux changement arrivé dans les dispositions de la Cour de Vienne, et je me flatte, par les motifs que j'y ai allégués, que l'Impératrice trouvera très conforme à ses intentions, tout ce que j'ai fait pour les mettre à profit.

Il est d'ailleurs bien vrai, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 14 Février, que le Prince Kaunitz ne m'a pas donné pleine connaissance de tout ce qu'il a dit au Prince Galitzin, et mes dépêches précédentes vous auront déjà fait voir, que je pense comme le Comte Panin sur la conduite de cette Cour; mais ce qui me confirme qu'elle agit à présent de bonne foi, c'est le risque qu'elle court, si elle voulait nous tromper. Il en est tout autrement avec la France. Dans la situation, où se trouve actuellement cette Puissance, elle peut se jouer d'elle et la duper impunément; et je me trompe fort, ou les insinuations que le Prince Kaunitz a fait faire, en dernier lieu, au Duc d'Aiguillon, ont eu effectivement cette intention pour base. Tout ce sur quoi l'on peut compter sûrement, selon la dernière déclaration tant à la Russie qu'à moi, c'est la mutuelle garantie de nos acquisitions en Pologne, que la Cour de Vienne a promise solennellement, et il est possible, qu'il en résulte avec le temps une Alliance entre les trois Cours, à laquelle je n'aurai certainement

rien à redire. Bien au contraire, j'en serais d'autant plus charmé, que rien ne sera plus propre pour affermir pour toujours la tranquillité de l'Europe. En effet, aussi longtemps que trois Cours aussi puissantes que les nôtres seront bien amies et alliées, aucune des autres n'osera entreprendre quelque chose qui puisse la troubler, de sorte qu'à tous égards, je ne peux assez vous exprimer la joie que je ressens actuellement du pli avantageux et favorable que les affaires ont pris.

34.

Du Roi au Comte Solms.

6. Mars 1772.

J'ai vu avec plaisir, par les dépêches du 25 Février, la façon amicale dont le Comte Panin entame les négociations avec l'Autriche, et qu'il leur a communiqué les articles de notre Convention. Il n'y a aucun doute qu'on ne soit bientôt d'accord. Le Prince Kaunitz craint, que les Français ou les Anglais ne le traversent dans cette négociation, c'est pourquoi il se hâtera d'achever la conclusion de ce Traité le plus qu'il pourra. Quant à moi, je suis bien aise d'avoir donné aux Autrichiens cette assurance par écrit, qui les lie en quelque manière et qui les empêchera de vaciller à l'avenir.

Vous me demandez à peu près de quelle manière on pourrait exposer nos droits à la Pologne? Je crois, qu'un Manifeste court et simple, sera ce qu'il y aura de plus convenable. Je vous envoie ci-joint une esquisse, que vous pouvez montrer au Comte Panin, et qu'il pourra corriger comme il le jugera à propos. Je crois, qu'après l'avoir présenté aux Polonais, il ne con-

viendra pas de réduire l'affaire en guise de plaidoyer; mais que les trois Cours déclarent communément: Qu'Elles s'étaient faites raison de leurs prétentions, dont jamais la Pologne, où il n'y avait aucune justice, ne leur eût tenu compte. A présent rien ne presse pour la prise de possession, et le Comte Panin n'a pas à craindre, que mon impatience gâte les choses. Cependant, je suis d'opinion, qu'il faut terminer les affaires en Pologne, avant que le Congrès (de Fokschany) s'ouvre en Turquie. Quant aux Turcs, on leur fera facilement digérer ces démembremens de la Pologne, en leur insinuant, que c'est en leur faveur que les Russes leur restituent la Valachie et la Moldavie.

35.

Du Roi au Comte Solms.

18. Avril 1772.

Les nouvelles que je viens de recevoir de Vienne, au sujet de la portion que la Cour de Vienne demande de la Pologne, me paraissent trop importantes, pour ne pas m'empresser à les porter à votre connaissance par un Courrier exprès. Peu après l'arrivée du Courrier du Prince Lobkowitz, le Chancelier de la Cour a remis au Ministre de Russie une note en forme de lettre de ce dernier au Comte Panin, pour le prévenir sur les districts, dont la Cour de Vienne souhaitait de former sa portion aux acquisitions en Pologne. Cette pédagogie, inusitée envers un Ministre étranger, de vouloir lui dresser ses Rapports, ayant paru aussi surprenante que ridicule au Prince Galitzin; il est retourné chez le Prince Kaunitz, pour lui représenter, qu'il était obligé d'accompagner la lettre, qu'il venait de lui prescrire, d'une autre, dans laquelle il ne pouvait s'empêcher de rendre compte des circonstances attachées à la première, de sorte qu'il lui paraissait qu'il serait plus naturel, de

ne la rapporter que comme le précis d'un entretien. Le Prince Kaunitz lui ayant laissé la liberté d'en faire l'usage qu'il jugerait le plus à propos, il s'est borné à en faire un extrait, qu'il a dépêché aussitôt pour Pétersbourg. Les districts en question doivent s'étendre de Biala, le long de la Vistule, jusqu'à Sendomir, de là jusqu'à Parkow, où l'on descendra entre la Volhynie et la Russie Rouge, le long du Dniester, pour joindre la Transylvanie. Il paraît qu'on n'a pas mal poussé en avant, en allant jusqu'à Parkow, qui fait la pointe du Palatinat de Lublin, Bresz et Beltz. A en juger, ce ne sera pas la plus petite des trois portions, ni la moins importante par le nombre des villes considérables et des mines, jusqu'à présent peut-être assez mal exploitées, qui s'y trouvent renfermées; et cependant dans le projet de lettre dont il est parlé plus haut, le Prince Kaunitz doit avoir ajouté, que pour asseoir un nivellement politique, il faudrait être beaucoup mieux informé qu'il ne l'était de la valeur intrinsèque des différens terrains, qui doivent entrer dans les acquisitions respectives; mais qu'il s'en reposait sur les lumières et l'amitié du Comte Panin, qui voudrait bien lui communiquer ce qu'il croyait y devoir ajouter, pour compenser à la Cour de Vienne les disproportions, qui pourraient encore

se trouver dans ce partage. Enfin il a témoigné, que le concert entre le Roi de Prusse et l'Impératrice de Russie, ayant de beaucoup précédé la communication qu'on en avait faite à sa Cour, il serait encore plus convenable, que celle-ci ne signât à présent pas la Convention même, qui devait exister déjà entre Elles, mais que ce fut plutôt sur le pied d'une accession, qu'elle prit part à cet arrangement réciproque et qui serait absolument de la même valeur. Le Prince Galitzin a cependant encore gagné sur ce Ministre, que le Prince Lobkowitz serait obligé de signer indifféremment sur le pied ou d'accession ou de convention, selon que l'Impératrice de Russie et le Roi de Prusse désireraient préférablement, afin de ne point arrêter la conclusion de cette importante affaire à une formalité de peu d'importance.

Selon ce plan-là, la portion de l'Autriche ne serait guère moindre que la Prusse Polonaise avec tout le reste de nos acquisitions, et elle y enclaverait en même temps les salines du Roi de Pologne, qui font seules le revenu d'un million d'écus. Vous aurez donc grand soin de faire observer au Comte Panin, la rapacité de ces prétentions, afin qu'il ne soit pas le jouet de la finesse du Prince Kaunitz. Je me réfère à mes ordres antérieurs à cet égard et surtout

par rapport aux Salines, où je vous ai détaillé le préjudice qui résulterait pour mes propres salines, si la Cour de Vienne obtenait celles de Pologne. Du reste, je vois par la dernière lettre que l'Impératrice de Russie m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'on est pressé de finir avec la Cour de Vienne, et comme je ne suis point intentionné non plus, d'y porter obstacle, je veux bien que vous vous conformiez en cela aux intentions de la Cour de Russie. Cependant je désirerais bien de pouvoir la persuader à retrancher quelque chose des prétentions de l'Autriche, et à lui refuser au moins ceux des districts dont la possession pourrait tourner à mon préjudice.

36.

Du Roi au Comte Solms.

20. Avril 1772.

Je profite du Courrier Autrichien, pour vous dire, qu'hier le Baron Van Swieten est venu m'étaler sa marchandise. Je me suis contenté de lui répondre sur la part que sa Cour s'arroge sur la Pologne, que je trouvais qu'elle n'était pas dégoûtée, et qu'au fond leur portion était équivalente à celle des Russes et à la mienne prises ensemble. Je n'ai point voulu m'expliquer davantage sur ce sujet, ne sachant pas encore comme on pense à ce sujet à la Cour où vous êtes. Cependant les salines de Cracovie méritent une grande attention. Cela seul constitue le revenu d'un million de florins, qui va à 130,000 écus et au delà de ce que ma portion rapportera jamais. Une seconde chose qu'il faut observer, c'est que la frontière que le Prince Kaunitz s'est tracée, touche presqu'à Varsovie. Mais en général, il faudrait évaluer nos possessions, ou selon la population, ou selon l'étendue du terrain, ou selon le rapport.

Van Swieten m'a parlé aussi de la pacification de la Pologne, et il est convenu, que les deux principes de la Russie sont justes: L'élection statuée par une loi, et le liberum veto conservé. Mais il croit de plus, qu'on pourrait peut-être faire promettre aux Polonais, qu'à la première élection ils seront obligés de choisir un Piast. Je lui ai répondu, qu'il me semblait, que c'étaient des matières dont on pourrait négocier à Pétersbourg après la conclusion de la Convention[1]).

Je suis bien aise de vous faire part de tout ceci, il est toujours bon que vous sachiez ce qui s'est traité ici, car j'ai remarqué, que les Autrichiens ne sont guère exacts dans leurs relations, et il est nécessaire, que vous soyez informé des choses telles qu'elles se sont passées.

---

[1]) On doit remarquer avec quelle finesse, le Roi met toujours dans toutes ces transactions la Cour de Russie en avant, en se tenant lui-même dans l'ombre, quoique originairement toutes ces mesures odieuses au détriment de la Pologne étaient issues de sa tête et de sa politique.

37.

Du Roi de Prusse au Comte Solms.

22. Avril 1772.

Le plus important dans le moment présent, c'est de déterminer la portion que la Cour de Vienne demande de la Pologne. Selon ses dernières propositions elle lui donne une très grande étendue, et qui excède de beaucoup l'égalité qu'elle s'est stipulée d'abord par l'Acte qu'elle a signée avec nous. Je me réfère à cet égard à mes derniers ordres, et j'attends avec impatience d'apprendre, comment ces propositions seront accueillies en Russie. Si la Cour de Vienne obtient tout, il n'y aura plus aucun équilibre entre nos acquisitions, et la balance penchera d'autant plus de son côté, qu'elle est déjà à l'heure qu'il est plus puissante que moi. Pour, la rétablir dans un juste équilibre, il faudra de toute nécessité rendre les nôtres également plus considérables, afin qu'elles aient une plus juste proportion avec les siennes. Mais pourvu que la Russie ne précipite rien en tout ceci, je me flatte, que tout

pourra s'arranger encore amicalement à Pétersbourg, et en effet, elle fera bien d'aller bride en main, afin de ne pas renverser un concert qu'on a eu tant de peine à établir. — Je viens d'apprendre par les dernières lettres de Vienne, que le Général Esterhazy avance déjà plus avant avec le cordon en Pologne, et que son corps est d'environ 20,000 hommes, tandis que le Général Althan y entrera avec un autre de 7000 hommes, du côté de la haute Silésie, de sorte que le Prince Kaunitz tâche de gagner de vitesse par cette prise de possession des districts, qu'il veut approprier à sa Cour.

38.

Extrait d'une lettre du Prince Henri de Prusse au Comte Solms.

Avril 1772.

Dans toute cette affaire (de l'arrangement en Pologne) je n'ai point pensé à mon propre avantage, ni à mon établissement. Lorsqu'il s'agit du bonheur des états, il ne faut pas y mêler les intérêts particuliers. Je suis glorieux d'avoir servi une grande Impératrice, et d'avoir été utile au Roi et à ma patrie, et cela me flatte davantage que si j'avais stipulé quelque Domaine pour moi, ce qui peut-être aurait été possible d'obtenir, si je l'avais entrepris. Il est vrai que je puis me dire, que mon séjour à Pétersbourg a été marqué par le commencement des négociations pour la plus grande réunion entre le Roi et la Russie. Je puis aussi me flatter, sans prévention, et j'en ai là-dessus l'aveu du Roi dans plus de vingt lettres de sa main, d'avoir mis sur le tapis l'affaire qui a donné lieu à la Convention. Mais je ne demande pour cela point de récompense, je n'ambitionne que la gloire, et je vous avoue, que je

me trouverais heureux de la tenir de Sa Majesté l'Impératrice de Russie. Ce qui pourrait se faire, si Elle daignât à l'occasion de la prise de possession, m'honorer d'une lettre ostensible pour me témoigner sa satisfaction, qui pût me servir de preuve, d'avoir contribué à ce grand ouvrage. Je vous le répète avec franchise, que je regarderai une telle lettre de Sa part comme le plus grand monument de ma gloire.

39.

Du Comte Solms au Comte Panin.

11. Mai 1772.

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence l'extrait de ma dépêche d'hier. Elle n'est pas autrement intéressante, mais elle me paraît indiquer que le Roi est sur le point de s'impatienter de la conduite indécise du Prince Kaunitz, ce qui me fait craindre, qu'il pourra presser bientôt de faire procéder à la prise de possession, pour remettre ensuite à l'évènement ce qui en résultera. La marche des troupes Autrichiennes paraît indiquer, que cette Cour n'est pas moins disposée de se mettre en possession le plus tôt possible de la portion qu'elle se destine. Ainsi la conclusion de l'affaire pourrait se faire avant qu'on se fut entendu encore sur les prémices. Chaque parti s'emparerait de ce qui lui convient, sans se concerter bien avec l'autre, et sans lui en avoir une espèce d'obligation, du moins, ce serait-là le cas de la Cour de Vienne relativement aux deux nôtres. Je prends la liberté d'exposer ces réflexions à l'examen

de votre Excellence et de remettre à sa pénétration, si elle ne juge pas convenable de faire connaître au plus tôt à la Cour de Vienne la manière dont nous pensons sur ses acquisitions, afin qu'en ouvrant par là une négociation formelle avec elle, nous apprenions à connaître ses véritables sentimens, et que nous sachions le parti qu'il nous convieudra de prendre.

Solms.

40.

Du Roi au Comte Solms.

13. Mai 1772.

Il faut que je vous entretienne de quelques nouvelles de France, qui, par leur singularité, n'ont pas laissé de m'amuser beaucoup. Le secret de nos arrangemens pour le démembrement de la Pologne a commencé à percer à cette Cour. Elle en est fort inquiète et alarmée, elle se perd en reproches et en projets inutiles pour y apporter quelque empêchement, et son désespoir va si loin, qu'elle ne se fait aucune peine d'imaginer différens plans, les uns plus absurdes que les autres, et qui tendent principalement à décharger sa bile contre moi. En voici un de cette espèce, qui vous surprendra sûrement. Elle prétend représenter aux Cours de Pétersbourg et de Vienne le désavantage de leurs arrangemens avec moi, afin de les engager à se liguer contre moi et me forcer à me désister de mes prétentions. Il en a été question plusieurs fois entre le Duc d'Aiguillon et le Comte de Mercy,

et encore en dernièr lieu ce plan a fait le sujet d'un entretien fort long et très animé entre ces deux ministres, au sortir duquel on a remarqué une très forte altération dans leur physienomies. — Le Comte de Wielohorsky[1]) ne reste pas non plus les bras croisés, et il a fait courir à Paris un mémoire fort singulier. Il a usé de la précaution de ne le point signer, mais il l'a adressé à tous les ambassadeurs et ministres résidant à la Cour de France. Ce mémoiré[2]) paraît fait et répandu avec l'approbatlon tacite du ministère de France, mais il m'affecte tout aussi peu que les projets ridicules et impuissants de ce dernier. Cette ligue tramée dans un temps, où la France est dans le plus grand discrédit auprès de ces deux cours Impériales, et où elle joue d'ailleurs un si petit rôle en Europe, est bien le système le plus absurde qu'on puisse imaginer. Aussi je le redoute si peu, que je ne vous fais pas part de cet effort impuissant de l'envie du ministère français, que pour m'en moquer et pour vous faire voir, à quelles visions le sentiment de ses propres faiblesses est ca pable de mener cette cour. Je suis persuadé

---

[1]) Chargé d'affaires de Pologne à Paris.

[2]) Ce mémoire est principalement dirigé contre le Roi de Prusse.

qu'on rira bien à Pétersbourg de ces beaux projets du Duc d'Aiguillon[3]).

Quant au partage que les Autrichiens se sont fait, je conviens entièrement avec le comte Panin, et je ne crois pas, qu'il nous convienne de les trop chicaner, car cette négociation n'est pas de nature à devoir traîner en longueur, et je pense au contraire, qu'il faut la terminer aussi vite que possible. Les Autrichiens ont fait marcher 20,000 hommes pour prendre actuellement possession de leur part, et je ne sais, si de bon gré ils voudront se désaisir de ce qu'on voudrait leur chicaner. Toutefois, les salines de Cracovie ne sont pas de nature à leur pouvoir être cédées. Car cet asticle paraît aussi trop important. Au reste, je m'en rapporte à ce que l'Impératrice de Russie concluira avec les Autrichiens, et vous n'avez qu'à vous y conformer.

Pour ce qui regarde la prise de possession, je ne précipiterai rien, mais je crois que la chose ne sera guère différée que d'une dizaine de jours.

---

[3]) Ne perce-t-il pas une certaine inquiétude au travers de ce rire forcé? —

41.

Du Roi au Comte Solms.

17. Mai 1772.

J'ai vu avec plaisir par votre Rapport du 1. de ce mois, que le comte Panin a préparé la cour de Vienne, par l'entretien particulier qu'il a eu avec le Prince Lobkowitz, aux oppositions qu'il se propose de lui faire sur la nature et l'étendue de la portion, qu'elle veut se stipuler. J'espère aussi que ces insinuations ne resteront pas sans effet, et qu'elle renoncera tant à la ville de Lemberg qu'aux salines, et que la négociation pourra ainsi se terminer promptement. Je me flatte qu'à la Cour où vous êtes on sera du même sentiment, car tous les avis qui me reviennent de toutes parts, annoncent que la France ne néglige rien, pour nous brouiller avec l'Autriche. A mesure que nos arrangements se dévoilent à la Cour de Versailles, ce dessein se développe de plus en plus. Le ministère français étourdi de ce changement de scéne, est livré au projet d'y porter obstacle. Il imagine d'y réussir, en excitant la Porte à continuer vigoureusement la

guerre, et il est fermement persuadé de l'avoir gagnée par ses promesses et ses insinuations. Il imagine encore d'user de détours envers l'Empereur, en lui insinuant, de tirer meilleur parti de ses avantages, et d'agir faiblement dans la réconciliation de la Russie et de la Porte; et il fait consister ces avantages, à laisser s'épuiser ces deux puissances et de continuer à recevoir ses subsides de la Turquie. On me marque encore de Paris, que le ministre de la marine, conjointement avec celui de la guerre, ont voulu également discuter les moyens de déranger notre plan de partage pour la Pologne. Ils ont prétendu, qu'il fallait offrir aux Turcs, de chasser la flotte Russe de la Méditerranée; que la Porte serait encouragée par cette diversion à continuer la guerre et à réparer ses pertes; et que la Cour de Vienne animée par cet acte de vigueur, reviendrait à son alliée, la France, et se concerterait avec elle, pour se libérer d'arrangements, auxquels elle n'accède que par force et par humeur. Ces moyens, ont été à la vérité proposés, et je n'ai aucun sujet de me défier du canal, par lesquels ils me sont revenus; mais les trois points capitaux, qui devraient venir à leur appui, manquant entièrement en France, et n'y ayant ni système, ni fermeté, ni argent, on y renoncera sûrement avec la même facilité, avec

laquelle on les a conçus et proposés. Ils me paraissent d'ailleurs, tout comme les projets du Duc d'Aiguillon, c'est-à-dire: des effervescences de la vivacité française. Le comte de Wielohorsky, d'un autre côté, après avoir reçu un nouveau courrier avec la nouvelle, que les troupes Autrichiennes étaient entrées en Pologne et marchaient sur Cracovie, au nombre de 40,000 hommes, tandis que les Russes avançaient d'un autre côté, avec 20,000 hommes, s'est rendu tout de suite à Versailles, pour en faire part au Duc d'Aiguillon. Celui-ci l'a écouté avec humeur et avec l'impatience d'un homme qui en savait encore davantage. Mais le Comte Wielohorsky lui ayant demandé, si la France les abandonnerait dans cette extrémité, et si elle laisserait la Pologne devenir le partage des puissances voisines? le Duc lui a répondu: „Comment y remédier? Votre faiblesse, a-t-il dit, est extrême, et nos efforts seraient inutiles. Cet événement est une suite de votre désunion et des mauvaises intrigues de mon prédécesseur.“ — Le Comte Wielohorsky est retourné à ses lamentations, et elles sont devenues plus fortes après cette circonstance. Un courrier extraordinaire arrivé au Comte de Mercy était relatif au même objet. Cet ambassadeur a dû faire part enfin au ministère français de l'entrée des troupes de son

Maître en Pologne, et des raisons qui l'ont engagé à cette démarche, qui mettra le comble à l'aigreur du ministère français.

Le Roi de Pologne, de son côté, ainsi que sa famille, ne sont pas moins capots de nos arrangements. Leur animosité se décharge principalement contre moi, et ils voudraient, que la Russie et l'Autriche s'appropriassent une triple portion de celle, qui me tombera en partage. Ils espèrent que la Porte ne se prêtera point à la paix, dès qu'elle sera pleinement informée du projet de partage, et ils flattent de mettre la zizanie entre nous, et que les puissances plus éloignées leveront le bouclier contre nos acquisitions.

Quoiqu'il en soit, j'ai été charmé d'apprendre, que la Porte a enfin accépté les propositions du Comte Romanzow pour l'armistice. Mon avis serait, que la Russie tâchât, autant qu'il est possible, de s'arranger là-dessus, seule et sans la concurrence de la cour de Vienne et de la mienne. En effet, je ne vois point, qu'elle ait tant besoin de notre intervention, et elle s'entendra bien plus vite avec les Turcs sans elle[1]). Il est vrai, et je me flatte qu'elle en est entièrement per-

---

[1]) La Russie fut instruite par l'expérience de la vérité de cette remarque.

suadée, qu'elle n'a absolument aucun anicroche à appréhender de ma part. Mais je ne voudrais pas garantir les mêmes dispositions de la part de la cour de Vienne. Une négociation directe pour la paix même, me paraît tout aussi préférable, et elle rencontrerait sûrement moins d'obstacles, tant de la part de cette cour que de celle de France.

42.

Du Roi au Comte Solms.

20. Mai 1772.

C'est bien de travers, que, suivant votre Dépêche du 5 de ce mois, le Baron Van Swieten a rendu au Prince de Lobkowitz notre dernier entretien. Pour vous le rendre avec plus d'exactitude, voici de quoi il a été question. Je lui fis d'abord observer, que la portion que sa Cour demandait de la Pologne, était plus grande que celle de nos deux Cours. Instruit apparemment dans le style de son Protecteur, il ne me répondit autre chose, si ce n'est, que „sa Cour agissait à cet égard par un principe de sa convenance politique.“ Pour moi, ne voulant rien décider, ni accorder à cet égard sans la concurrence de la Cour où vous êtes, je ne répliquai rien du tout à cette expression générale, et notre conversation aurait fini par là, si le Baron n'eut repris la parole pour me demander: „Comment pourrait-on parvenir à statuer quel„que chose d'avance sur les troubles de Pologne, „et n'y aurait-il pas moyen de convenir d'avance

„de la succession au trône de Pologne, et de „la manière de régler tout le reste, pour em- „pêcher les troubles qui pourraient survenir?“ Ma réponse à cette question a été comme la précédente, fort laconique, et je lui ai fait connaître tout naturellement, que c'était à la Russie, qu'il fallait s'adresser sur ces différens sujets et en attendre la réponse. Ce petit récit, mais très conforme à la vérité, vous convaincra, que le Baron Van Swieten m'attribue des discours, qui ne me sont pas venus dans l'idée. Aussi suis-je persuadé, et vous n'avez qu'à le dire au Comte de Panin, que, pourvu que la Russie tienne ferme et insiste sur les modifications qu'elle veut mettre aux prétentions Autrichiennes, cette Cour commencera à changer de ton, et deviendra plus modérée dans ses demandes. Elle s'est déjà trop avancée avec nous pour pouvoir reculer, et avec un peu de fermeté, on la rendra sûrement plus modeste. Au reste, je sens bien qu'aussi long temps que notre convention avec la Cour de Vienne ne sera pas conclue, le terme de la prise solennelle de possession ne saurait non plus être fixé, mais je ne m'attends pas moins de l'amitié du Comte de Panin, que, dès qu'il verra qu'elle touche à sa fin, et qu'elle soit prête à être finie, il le déterminera plus particulièrement, et que vous n'aurez rien de plus pressé

que de m'en informer à temps, afin de pouvoir prendre mes arrangemens en conséquence.

D'ailleurs, je ne trouve rien à redire à ce que, selon votre dépêche du 11 de Mai, le Comte de Panin a répondu au Prince de Lobkowitz, sur les propositions du Prince Kaunitz, touchant la demande de sa Cour, pour les acquisitions à faire et pour l'entrée de ses troupes en Pologne. Je me conformerai plutôt à signer notre convention avec la Cour de Vienne sur le pied, qu'on le jugera chez vous à Pétersbourg convenable à nos intérêts. Et vous n'avez qu'à vous arranger en conséquence avec le Comte de Panin.

Pour la pacification de la Pologne, il me semble, qu'au cas que la Cour de Vienne entre bientôt dans nos vues et qu'elle s'applique d'abord comme nous à donner la chasse aux Confédérés, cette pacification ne rencontrera guère de difficultés, et qu'on pourra bientôt convoquer une Diète, pour lui donner la consistance nécessaire. On pourrait se servir pour cet effet du plan de 1770, tel qu'il a été conçu dans ce temps-là, qui me paraît très convenable à nos intérêts communs. Les ressources pour dédommager le Roi de Pologne, seront aussi très faciles à trouver. On n'a qu'à lui assigner un nombre de Starosties proportionné. C'est le meilleur parti

qu'on puisse prendre. Et si ensuite ce Prince entretient un corps de troupes de trois mille hommes, sous les ordres d'officiers étrangers, ce sera tout ce qu'il lui faudra pour la sûreté de sa personne, et pour prévenir les dissensions intérieures dans les districts qui lui resteront. Enfin, et quant aux liaisons plus intimes à contracter avec la Cour de Vienne, je n'y serai jamais contraire. Je suis plutôt tout disposé d'y donner les mains, dès que la Russie les prend avec moi. Une union entre nos trois Cours, sera toujours une époque bien heureuse pour le repos de l'Europe, et je m'y prêterai avec plaisir, aussitôt qu'elle se fait conjointement avec la Cour de Russie.

Au reste, je viens d'apprendre, que la mauvaise humeur de la France sur nos arrangemens lui fait imaginer mille moyens pour y mettre obstacle. Entre autre, elle a fait requérir l'Angleterre par le Comte d'Harcourt, Ambassadeur d'Angleterre à Paris, à faire une déclaration à nos trois Cours contre ces arrangemens; mais comme nous n'avons pas le moindre sujet de nous en inquiéter, et que j'ignore encore, comment on prétend intéresser cette Cour dans cette affaire, je n'ai cependant aucune peine à concevoir, que la faiblesse actuelle de ces deux Cours laissera cette démarche sans effet.

43.

Du Roi de Prusse au Comte Solms.

24. Mai 1772.

— — Comme je vois par votre dépêche du 8 de ce mois, que le Comte de Panin aurait désiré, que j'eusse fait connaître d'abord moi-même au Baron Van Swieten la nécessité d'une diminution des acquisitions de sa Cour, je suis bien aise de vous faire savoir la raison qui m'en a empêché. Ce Ministre vint justement me communiquer ses demandes, peu de temps après que j'eus reçu une lettre de la main propre de Sa Majesté Impériale de Russie, où cette Princesse s'exprimait dans les termes suivans: „J'aime „à voir la Cour de Vienne revenir à elle-même, „et je me tiens à ma façon de penser, que Votre „Majesté y a essentiellement contribué. Je veux „du bien à cette Cour de son retour, et je suis „pleinement persuadée, que, par les mêmes sen„timens d'humanité et d'amour pour la tranquil„lité de l'Europe, Votre Majesté se trouvera dis„posée à apporter de sa part toutes les facilités „convenables au succès de la négociation, qui „va s'entamer entre nous trois." — En partant

donc des principes que Sa Majesté Impériale paraissait avoir adoptés selon ses expressions, et ignorant entièrement comment on pensait en Russie sur l'étendue des propositions Autrichiennes, il ne me restait point d'autre parti à prendre, que de répondre au Baron Van Swieten en termes vagues, en lui faisant toutefois sentir, que sa Cour paraissait avoir bon appétit et qu'elle demandait une portion plus considérable que nous deux ensemble. En effet, si je m'étais permis d'entrer dans un plus grand détail avec ce Ministre, et si je l'eusse entrepris le moins du monde sur l'étendue des demandes de sa Cour, les affaires auraient pu s'embrouiller davantage, au lieu qu'en me tenant à des propos généraux et vagues, j'ai entretenu cette Cour dans l'espérance, sans en rien décider, et je me suis ménagé le temps d'agir d'un parfait accord avec la Russie. Mais, après avoir été informé de sa façon de penser, j'ai également changé de langage, et je n'ai pas différé de faire connaître par mon Ministre d'Etat, le Comte de Finkenstein, au Baron Van Swieten, qui est tombé depuis malade: „Qu'ayant moi-même consenti à retrancher de ma portion les villes de Dantzig et de Thorn, quoique l'une et l'autre y appartiennent incontestablement, et que la première faisait même la Capitale de la Pomerellie, il

était bien naturel que sa Cour se désistât également de quelques parcelles de ses prétentions, pour accélérer ce partage et rendre parfait l'accord qui devait s'établir entre les trois Cours à cet égard.“ J'ai aussi tout lieu de me persuader qu'elle le fera, et que nous ne manquerons pas de nous entendre parfaitement bien ensemble.

J'ai reçu une nouvelle dépêche du Sieur Zegelin en date du 23 d'Avril, qui contient les propositions très importantes de la Porte pour une Union plus étroite entre nous et elle, et dont vous devez déjà être informé également par votre correspondance immédiate avec ce dit Ministre. J'y ai répondu pareillement en termes vagues, et je pense que si l'Autriche s'accorde avec nous, nous n'aurons que faire de ses offres; mais si au contraire, elle faisait de nouvelles tergiversations, nous pourrions nous concerter ensemble sur la réponse à faire aux propositions de la Porte.

44.

Dépêche du Roi au Comte Solms.

Stargard, 1. Juin 1772.

Dans mes dernières lettres de Vienne on m'a assuré, qu'on n'y fera probablement plus le difficile, et que, si les restrictions que la Russie voudra mettre aux conditions de la Cour de Vienne sur la Pologne, ne lui paraissent pas trop préjudiciables, celle-ci se relâchera assez de ses demandes, pour finir l'affaire par un prompt accord. En attendant, la dite Cour prend effectivement possession des districts de la Pologne, qu'elle compte d'occuper, et je ne vois pas la raison qui nous empêche de nous conformer en ceci à son exemple. Je me propose de me rendre dans quelques jours d'ici à Marienwerder, pour y voir en revue les troupes que j'y ai fait assembler. Mais quoique le secret des démembremens projetés de la Pologne ait déjà assez transpiré, nommément en Saxe, à ne pouvoir plus en faire un mystère absolu au public, je me contenterai cependant pour le présent seulement, à faire sous main les arrangemens

nécessaires, pour pouvoir procéder à la prise de possession dès lors que les intentions de la Cour de Russie m'auront été communiquées à cet égard.

A en juger par les nouvelles qui me sont entrées, il me paraît très probable, que la paix entre la Russie et la Porte parviendra plus tôt à sa conclusion qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Les Turcs ne manqueront sans doute pas de mettre en avant certaines difficultés. Je me flatte cependant pas moins, qu'elles seront aplanies, et que la paix pourra être conclue vers la fin de Septembre.

45.

Extrait des nouvelles que le Roi a reçu de Paris.

Le Sieur de Mourrié (Dumourier) qui est revenu de Pologne ici, et qui est fort mécontent, soit de son rappel, soit du petit rôle qu'il a joué, a présenté deux Mémoires au Ministère. Par le premier, il a prétendu faire connaître au juste l'état de la Confédération et l'a nommée: un composé de quarante cinq chefs, qui partagent entr'eux le commandement d'une armée de quinze cents hommes! — Il prétend, que les sommes, que la France a versées jusqu'ici dans ce Royaume, ont été inutiles, et mal employées. — Il propose dans le second Mémoire plusieurs moyens de venir plus efficacement au secours des Confédérés. C'est, selon lui, de faire passer les subsides par les mains de l'Electeur de Saxe. — Ces réflexions faites par un officier attaché au Ministère précédent, n'ont pas laissé de nuire aux Confédérés. Le Comte Wielohoursky, alarmé de ces impressions fâcheuses, a porté ses plaintes et ses lamenta-

tions aux créatures du Duc d'Aiguillon. Il les a répetées plus au long à la Comtesse du Barry, et l'a sensiblement émue. Elle lui a demandé pour le consoler: „Où était la Pologne?“ et l'a exhorté à ne pas perdre courage. On a cru s'apercevoir depuis, que le Roi semblait prendre quelque intérêt à ces troubles. Il ne voit dans les Confédérés que des gens opprimés par la Russie, et qui cherchent à se délivrer de son esclavage. — Le Roi de France est d'ailleurs extrêmement prévenu contre cette dernière. Il la regarde comme une puissance haute et ambitieuse, il ne peut oublier, qu'elle a voulu traiter d'égal à égal avec lui.

46.

Du Roi au Comte Solms.

Marienwerdev, 7. Juin 1772.

— Comme on ne saurait juger encore, si la Cour de Vienne voudra s'accommoder de la portion qui lui est destinée de la Pologne, et supposant qu'elle se raidisse d'obtenir les districts qu'elle compte d'obtenir, il m'importe fort de savoir le parti que prendra là-dessus la Cour où vous êtes; et si le cas échéait, s'il ne conviendrait, pour couper court à toute discussion, d'étendre les portions, que nous nous sommes réservées, à proportion de celle que la Cour de Vienne se propose d'obtenir? Ce qui pourrait se faire, si la Russie s'étendait du côté de Kiovie plus en avant en Podolie, et moi, de ma frontière de Silésie. C'est une idée que j'avance, afin de vous engager d'en faire usage au besoin, en attendant je serai bien aise, que vous puissiez me mettre particulièrement au fait de la façon de penser de la Cour de Russie, pour engager les Autrichiens à rendre égales les portions que les trois Cours occuperont de

la Pologne. Je ne saurais vous déguiser non plus, que je serais fort curieux d'apprendre, comment la Cour de Russie envisage la résolution que celle de Vienne a prise, d'envoyer les troupes qu'elle a destiné à occuper ses futures acquisitions, par la Moldavie, tandis qu'elle peut les y faire arriver en droiture et par un chemin plus court, par la Hongrie. Je souhaiterais de savoir ce qu'on pense là-dessus, et ce qu'il y aura à faire en tout cas, si la dite Cour, contre toute attente, s'obstinait sur ses prétentions, afin que je puisse aviser d'avance au parti le plus convenable qu'il y aura à prendre pour lors, quoique, sans contredit, le meilleur serait toujours, de ne pas être obligés de recourir à des précautions embarrassantes. Au surplus, il me paraît, que nous devrions à l'exemple des Autrichiens prendre dès à présent possession des districts de la Pologne, dont nous sommes convenus de faire l'acquisition.

47.

Extrait des lettres de Vienne du 17. Juin 1772.

Le Courrier qu'on attendait de Pétersbourg est arrivé, et quoique le Prince Kaunitz ne se soit pas encore expliqué positivement avec le Ministre de Russie, il me revient pourtant, qu'il lui a dit, mais pour ainsi dire en passant seulement: „Qu'il voyait bien qu'on voulait réduire la Cour de Vienne à rien dans l'affaire du partage, et qu'il était fâché de prévoir, qu'une affaire qu'on avait cru pouvoir regarder comme entièrement arrangée, allait être assujettie à de nouvelles négociations; qu'ayant cru de bonne foi, d'avoir demandé trop peu, il ne s'était point attendu, qu'on proposerait des modifications, précisément sur les morceaux les plus importants de cette portion. Mais qu'une affaire, comme celle-ci, ne pouvait pas se traiter légèrement, qu'il en parlerait au Ministre de Russie plus amplement, après l'avoir bien digérée."

48.

Du Roi au Comte Solms.

24. Juin 1772.

J'ai appris avec bien du plaisir, par vos dernières dépêches, l'accord parfait qui règne entre mes idées et celles de la Cour où vous êtes, sur la situation présente des affaires; et elle a raison de se persuader, que l'Angleterre ne prêtera pas l'oreille aux insinuations de la France contre nos arrangemens; bien plus, je sais positivement, qu'elle s'y est refusé d'une manière qui ne laisse plus la moindre espérance à cette dernière de l'y engager. La Russie peut être tout aussi tranquille au sujet des opérations françaises sur mer, malgré tous les bruits qu'on a fait courir, les forces qu'elle a fait sortir de ses ports, se bornent à un couple de vaisseaux de guerre et quelques frégates, qui ne suffisent assurément pas pour une entreprise de conséquence. En attendant, vous trouverez ci-joint, suivant mes promesses, la continuation de mes nouvelles de Vienne;[1]) elles ne décident cependant encore

[1]) Voir la lettre précédente.

de rien; c'est la première exhalaison de la vivacité du Prince Kaunitz, et je pense, que sa dernière résolution sera plus modérée, surtout après qu'il aura été informé de la conclusion et de la publication de l'armistice entre la Russie et la Porte. Il chicanera peut-être encore un peu le terrain, mais puis après, je compte, il se rendra. Il s'est trop avancé pour pouvoir reculer. Pour ce qui regarde au contraire la prise de possession de districts que sa Cour a demandés, il se dépêche furieusement. Selon mes lettres, Wielicza est déjà non seulement occupée par les Autrichiens, mais ceux-ci ont déjà aussi mis la main sur la provision de sel qui s'y trouvait, en ordonnant de ne livrer qu'entre leurs mains l'argent qu'on en retirerait. On prétend même, qu'il y en a pour la valeur de 50,000 ducats. L'officier Russe qui y commandait avec deux compagnies et quelques cosaques, leur a à la vérité représenté, qu'il n'avait point d'ordre de leur faire place, et qu'il espérait, qu'ils ne mettraient point des soldats dans cet endroit des salines du Roi; mais le Commandant Autrichien, le Sieur d'Althan, a répondu, qu'il n'agissait que par ordre de sa Cour, et que les Russes étaient les maîtres d'y rester aussi, vû, que ce ne serait pas la première fois que les troupes des deux Impératrices se fussent trouvées en-

semble comme amis dans le même endroit. Cette prise de possession indique bien, que la maison d'Autriche ne veut pas renoncer à un pouce de terrain au delà de la Vistule et entre cette rivière et le San, et qu'elle continuera à se maintenir dans tous ces districts; si donc elle se met en possession de tout ce qu'elle a demandé, avant que nous soyons d'accord avec elle sur les acquisitions, il sera difficile après, de lui faire admettre des modifications; et je crains fort, que notre négociation ne traîne extrêmement en longueur. Mais au cas que cela arrive, je ne vois pas ce qui doit nous empêcher, la Russie et moi, d'imiter son exemple, et de nous mettre également dans la possession de nos acquisitions respectives, et de continuer ensuite la négociation entamée.

Je dois vous dire encore, qu'il y a à Elbing une petite garnison Polonaise, qui a reçu ordre de la Commission de guerre, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Je ne vous fais part de cette anecdote, qu'afin que, lorsque le temps sera venu, que je me mettrai en possession de cette ville, et que par sa résistance cette garnison m'oblige à user de force, vous sachiez d'avance ce qui en est des cris et des lamentations, dont les Polonais ne manqueront pas d'étourdir le public.

Au reste, j'ai fait jusqu'ici tout ce que j'ai pu, pour engager le Roi de Suède à faire un voyage en Russie, et la Reine, ma soeur, sa mère, est entièrement d'accord avec moi sur ce sujet, mais je crains fort, que le parti français ne fasse tous ses efforts, pour en détourner ce Prince.

49.

Du Roi au Comte Solms.

28. Juin 1772.

Je m'aperçois avec une satisfaction sans égale de la conformité des sentimens et des idées qui s'établissent entre moi et la Russie. Il en résultera une impossibilité morale, de pouvoir jamais rompre l'union intime et étroite qui subsiste entre nos deux Monarchies. Cette perspective a trop de charmes pour moi, pour ne pas contribuer de tout mon pouvoir à la bien remplir.

Mes avis de Vienne, continuent à assurer les progrès rapides, que les troupes Autrichiennes font en Pologne, pour se mettre en possession des districts que cette Cour demande à obtenir. Elles se répandent déjà dans les Palatinats de Sendomir et de Russie. Le Général Esterhazy a fait savoir au Général Russien Schirkow, qui commande à Léopol, que le 25 du courant les troupes Autrichiennes occuperaient aussi cette ville. Le Commandant Russien lui a répondu, que, s'il y avait de la place, ils en

seraient bien les maîtres, mais que, la ville étant petite, et la garnison Russienne n'ayant pas ordre d'en sortir, il faudrait s'arranger ensemble, et que le surplus de ceux, qui ne pourraient pas y trouver de logement, pourraient se camper aux portes sous des tentes. De sorte qu'il est bien à présumer, qu'elles l'auront déjà occupée aujourd'hui. Or, si cela continue ainsi, le Prince Kaunitz se servira de cette possession ensuite pour prétexte, de ne pouvoir évacuer ces places sans éclat et sans préjudicier à la gloire de sa Cour. C'est cependant seulement une conjecture à moi, et je ne vous la donne que comme une chose possible. Tout comme il peut être également possible aussi d'un autre côté, que, si la Cour de Russie tient ferme, qu'alors celle de Vienne cédera à ses représentations, et se contentera de ne garder que les places, qu'elle lui a assignées dans sa dernière réponse.

Quant au sentiment du Comte Panin relativement à la Pacification de la Pologne, je ne trouve pas le moindre mot à redire au plan qu'il vous a communiqué. Et la Cour de Vienne aurait bien mauvaise grâce de n'y point acquiescer.

Post scriptum ajouté de la propre main de Sa Majesté le Roi.

La pièce que vous m'avez envoyée du Comte de Panin, lui fera honneur en tout genre, elle ira loin à la postérité et attestera aux races futures le sens juste et droit de ce Ministre. Vous lui en ferez mon compliment.

50.

Extrait d'une Dépêche de Vienne.

1. Juillet 1772.

Le comte d'Oginsky a présenté un mémoire relativement au discours attribué au président de Domhard. Le Prince Kaunitz a dit avoir répondu au ministre de Pologne: „qu'il verrait par sa réponse, qu'on ne voulait certainement pas lui en imposer, qu'il lui avouerait franchement, que la situation des choses était telle, qu'on ne pouvait lui donner aucune réponse sur ce sujet; mais qu'on ne manquerait pas de lui en parler lorsqu'il serait temps." (Cependant les troupes Autrichiennes devant avoir pris possession des salines du Roi de Pologne, et selon ce qu'on a voulu assurer, ayant ordre de les faire administrer incontinent pour le compte de l'Impératrice-Reine, Sa Majesté polonaise reviendra sans doute bientôt à la charge.) Le Prince Kaunitz ajouta à ce que ci-dessus: „qu'il n'était pas étonné, qu'on ait cherché quelque occasion à Varsovie, pour tâcher d'entrer formellement en explication sur l'affaire de partage, et qu'il trouvait même assez extraordinaire, qu'on ait attendu si longtemps; mais qu'il n'était

pas moins embarrassant de répondre à ces sortes de questions, tant que cette affaire n'était pas entièrement arrangée, ce que les retranchements considérables, qu'on avait proposés de faire à la portion de la cour de Vienne, avaient rendu impraticable jusqu'à présent. Qu'il fallait s'en tenir à la Convention; qu'il fallait être équitable, et en se mettant à la place de la cour de Vienne, examiner dans quelle vue elle était entrée dans ce plan. Que l'équilibre ne pouvant être conservé par aucun autre moyen, elle avait accédée au partage, pour éviter d'être entraînée par les circonstances à prendre un parti plus fâcheux, qui aurait peut-être été inévitable. Mais qu'elle ne s'était portée à cela, que sous les conditions d'une égalité réciproque. Que la réponse qu'on allait donner à la Russie serait mesurée sur ce principe et qu'on y dirait sans détour: Voici ce qui est possible de faire encore! „Que le Roi de Prusse serait informé le premier de cette réponse, et qu'on s'attendait de son amitié autant que de son équité, qu'il s'emploierait à faire adopter à Pétersbourg les tempéraments qui y seraient contenus." — Le Prince Kaunitz ne s'en est pas encore ouvert jusque là au ministre de Russie, qui attend avec impatience l'explication qu'il lui a fait espérer à ce sujet, avant le renvoi du courrier au Prince Lobkowitz.

51.

Du Roi au Comte Solms.

8. Juillet 1772.

Je conçois que la résistance des Autrichiens ne doit pas être agréable à la cour de Russie. Je vous envoie, ci-joint, ce qu'on m'écrit de Vienne. Les Autrichiens ont pris possession des mines de sel, ils y ont pris 50,000 ducats, et font exploiter les mines pour eux. Voici ce que je pense sur toutes ces affaires. Je crois, qu'il n'y aurait rien de mieux que de s'en tenir au projet du comte Panin, pour le partage des Autrichiens en Pologne, et si on peut le réaliser; c'est sans contredit le meilleur parti. Mais si la cour de Russie croit devoir céder dans cette occasion, voici ce que vous lui représenterez en mon nom. Qu'ayant été l'ami le plus fidèle et le plus zèlé de la Russie, j'espérais qu'elle ne sacrifierait pas mes intérêts à une puissance qui l'a bravée, et qui l'a morguée en Pologne. La cour de Vienne a soixante millions de florins de revenu; elle en gagne trois de plus par cette acquisition, il s'en faut bien, que j'en aie la moitié autant. Elle a des états plus étendus que les miens du double

et plus peuplés. Elle gagne, par cette partie de la Pologne qu'elle s'arroge, neuf cent mille ou peut-être un million entier d'habitans. La population de toute ma portion va à peine à 500,000 âmes. Il me semble donc, que, si les Autrichiens gardent tout ce qu'ils demandent en Pologne, les amis de la Russie ne doivent pas en souffrir. Je ne demande pas Dantzig, parce que je sais, que cela ferait de la peine à Pétersbourg, moins pour les intérêts mêmes de la Russie que pour ménager les fantaisies des Anglais. Je proposerais donc, pour rendre mes portions égales, qu'on me cédât la ville de Thorn. Puis, depuis Filehn jusqu'à la Warthe, ensuite de Birnbaum, Canisna, Brest et le cours de l'Obrova, Catsian, Storchnest, Ritzin, jusqu'à ma frontière de Silésie[1]). Et pour plus d'éclaircissement, je joins ici une carte, où cette partie est marquée. Cependant, comme je me suis toujours bien trouvé de la confiance que j'ai dans l'amitié et la sagesse de l'Impératrice de Russie, vous direz au comte Panin, que je remets mes intérêts entre les mains de Sa Majesté Impériale, me

[1]) Les noms propres sont un peu défigurés; ce sont, si nous ne nous trompons pas, de Birnbaum, Kähme, le cours actuel de l'Obra jusqu'à Kosten, et de là à Storchnest, Reisen; ainsi le côté occidental de la Woïvodie de Posen.

confiant entièrement en Elle. Il sera beau de La voir dans cette occasion l'arbitre des puissances, régler leurs intérêts, et prévenir par sa sagesse et son équité, la disproportion qui aurait lieu entre la balance des pouvoirs, si on laissait faire les Autrichiens. Cela fait, vous n'en parlerez plus. Du reste, je me fie entièrement au comte Panin, à son habilité et à son amitié, dont il m'a donné tant de preuves. Mes intérêts ne sauraient être entre de meilleures mains; ainsi j'attends patiemment, quel sera le résultat de cette importante affaire.

Post scriptum de la main propre de Sa Majesté.

Ce qui est marqué de crayon rouge dans la carte, sont les lieux destinés à la nouvelle frontière. Je n'ai point parlé dans tout ceci de la part de la Russie, je souscris d'avance à ce qu'ils voudront se stipuler.

Fédéric.

52.

Du Roi au Comte Solms.

12. Juillet 1772.

On ne saurait être plus d'accord ensemble que je ne le suis Moi et le Comte Panin sur les affaires de Pologne. Mes ordres précédens du 8 de ce mois, que vous aurez recus par estafette, vous auront appris, que je suis entièrement du même sentiment avec lui, sur l'affaire des acquisitions, et je pense de nouveau, tout comme lui, selon votre dépêche du 26 Juin, que pour terminer cette importante négociation, le mieux serait, de s'en tenir scrupuleusement à son projet de partage; mais, j'ai lieu de douter qu'on puisse jamais porter la Cour de Vienne, à se désister des salines et de Lemberg. Le Baron Van Swieten, qui, après avoir reçu un courrier de sa Cour, m'a demandé une audience particulière, n'a fait que me confirmer dans mon pyrrhonisme sur cet article. Il m'a communiqué la réponse de sa Cour, ainsi que le nouveau projet qu'elle propose à celle de Russie. Selon ce projet, elle se désiste des Palatinats de Chelm et de Lublin, mais pour les salines et la ville

de Lemberg, elle déclare, qu'il lui est impossible d'y renoncer. Elle prétend plutôt, que les deux Palatinats susmentionés doivent être donnés au Roi de Pologne en guise d'équivalent et de dédommagement pour les salines. Et si la Russie veut souscrire à ce plan, le Prince de Lobkowitz a ordre de signer tout de suite la Convention. Le Baron Van Swieten m'a dit en même temps, que c'était le dernier mot de Sa Cour, et les conditions sine quibus non elle pourrait s'engager dans ce traité de partage.

Après avoir réfléchi mûrement sur tout ceci, je vous avouerai, que selon moi, si l'on veut terminer cette affaire d'une bonne manière, il faudra bien se prêter à ces conditions et y acquiescer. En effet, si on ne le fait pas actuellement, je crains fort, qu'il ne soit plus difficile dans la suite de faire rabattre à cette Cour quelque chose de ses prétentions, et que peut-être toute cette négociation n'échoue entièrement. Cependant, je ne prétends point prescrire à la Russie le parti qu'elle doit prendre, et je vous dis simplement mon avis, selon la façon dont j'envisage ces choses.

Van Swieten m'a fait bien des plaintes contre les troupes Russes en Pologne, qui gênaient beaucoup celles de sa Cour dans leur présente position. Je lui ai simplement répondu,

que cela ne devait pas l'étonner, parce qu'on n'était pas encore d'accord avec la Russie sur les possessions qu'elle devait garder, et, qu'ainsi il me semblait, que les troupes Autrichiennes devraient observer certains ménagemens pour les endroits, où les Russes avaient établis leurs magasins, et qu'ils avaient indispensablement besoin pour la subsistance de leurs troupes en Moldavie et en Valachie. Tel est le précis de mon entretien avec le Ministre de Vienne, dont je n'ai pas voulu tarder de vous en faire part. J'attends à présent avec la dernière impatience d'apprendre de vous, comment ce nouveau plan sera accueilli à la Cour où vous êtes, et ce qu'elle résoudra et décidera dans cette importante affaire. Je voudrais être déjà à la veille[1]) de recevoir de votre part un rapport exact et détaillé, de quelle manière cette grande affaire sera terminée.

[1]) Cette phrase peint très vivement l'impatience du Roi, qui craint de voir sa proie lui échapper.

53.

Du Roi au Comte Solms.

31. Juillet 1772.

Le Baron van Swieten vient de sortir de chez moi. Il m'a communiqué un nouveau projet de manifeste pour la prise de possession en Pologne, que le Prince Kaunitz a fait lui-même, et qui, par l'essentiel, ne me paraît différer en rien de celui du Comte Panin. Le Ministre Autrichien a pensé que, comme il y avait une différence entre la situation de sa Cour et celle de Russie, il en faudrait aussi une dans ce manifeste. Je l'ai lu attentivement, et je n'y ai rien trouvé à redire. C'est une règle générale dans la politique, que, faute d'argumens sans réplique, il vaut mieux s'exprimer laconiquement, et ne point trop éplucher la matière. Or, je sais bien que la Russie a beaucoup plus de raisons à alléguer, mais il n'en est pas de même de nous.[1]) De sorte que, à mon avis, le meilleur serait de ce conformer à cet égard aux idées du Prince

[1]) Aveu remarquable!

Kaunitz. Supposé cependant, que le Comte Panin persiste à ne vouloir admettre que son projet, je crois que la Cour de Vienne ne s'y opposera point, pourvu qu'on lui laisse la liberté de conserver à son tour le sien.

Le second sujet de l'audience de Van Swieten a été la réponse du Prince Kaunitz au sentiment du Comte Panin, sur les quatre points principaux relativement à la pacification de la Pologne. Et j'ai été bien aise d'apprendre, que les idées de ces deux Ministres s'accordent aussi parfaitement sur cet article. C'est toujours un grand point de gagné, qui aurait pu devenir la source de mille tracasseries et difficultés. Tout me persuade donc, que notre grande affaire touche au moment de sa conclusion, et je l'attends avec la dernière impatience.

54.

Du Roi au Comte Solms.

5. Août 1772.

Quoique je n'ai qu'à me louer des motifs, qui en partie ont porté la Cour de Russie, à vouloir tenir ferme sur les renonciations qu'elle a proposées à celle de Vienne, relativement à ses acquisitions en Pologne: je ne laisse pas de présumer, que, dès qu'elle aura vu la réponse formelle de cette dernière, elle trouvera qu'il vaille mieux d'y acquiescer, que de risquer de faire échouer toute cette négociation par de nouvelles difficultés. Mes ordres précédens vous ont déjà prévenu sur les motifs de mes conjectures, et les observations suivantes les mettront encore dans un plus grand jour. Et d'abord, j'ai cru que sa renonciation aux Palatinats de Chelm et de Lublin paraîtrait très acceptable à la Russie; vu que, si la Cour de Vienne y avait insisté, cette acquisition l'aurait approchée de trop près de Varsovie, elle aurait séparé le nouveau Royaume de Pologne en deux parties, séparées l'une de l'autre, et elle aurait coupé en même temps toute communication entre

Moi et la Russie du côté de Kiovie, au cas d'une rupture entre les deux Cours Impériales. Il me semble donc, qu'en cette considération, la Russie pourrait bien leur laisser les salines, et dédommager le Roi de Pologne de leur perte par les Starosties, qui sont dans ces deux Palatinats. Peut-être et à la rigueur trouvera-t-elle, que je néglige mes propres intérêts, en lui donnant ce dernier avis; mais j'aime mieux les sacrifier à l'intérêt commun, et me conserver par la renonciation de l'Autriche aux deux Palatinats, une libre communication avec la Russie. Une seconde considération, qui me fait désirer que la Russie acquiesce aux dernières propositions de la Cour de Vienne, c'est qu'il sera extrêmement difficile d'engager cette Cour à se relâcher davantage, et que plutôt toute cette négociation pourrait entièrement échouer. Risque, qui me paraît d'autant plus important à éviter, que la Paix avec la Porte n'est pas encore aussi avançée qu'on puisse y faire fond. D'ailleurs, et en troisième lieu, la mauvaise volonté de la France et de l'Angleterre contre le démembrement de la Pologne, mérite aussi des réflexions sérieuses. Déjà ces deux Cours employent peut-être le vert et le sec, pour détacher la Cour de Vienne de notre système, et pour l'engager à s'entendre plutôt avec la Porte.

Si cette intrigue leur réussit, on peut compter que le Congrès de Paix se rompra, et que les affaires se brouilleront de nouveau bien plus qu'elles n'ont jamais été, et qu'il y aura des difficultés insurmontables pour les raccommoder. De sorte que, plus on reculera et plus on risquera de faire manquer notre convention. Je pense donc, que le meilleur sera de conclure plutôt aux dernières conditions de la Cour de Vienne, plutôt que de rompre toute cette affaire. D'un mauvais payeur il faut prendre ce qu'on peut, dit le proverbe. Et c'est sur ce pied-là qu'il faut regarder la Cour de Vienne dans cette négociation.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer, que le sieur Durand, ci-devant Ministre de France à Vienne, est nommé pour relever le sieur Sabatier à la Cour où vous êtes. Comme c'est un de leurs meilleurs sujets dans cette carrière, l'on présume que le principal motif de sa mission est, non seulement d'éclairer de près les sentimens et les dispositions de la Russie vis-à-vis de la Cour de Vienne, mais de l'employer même plus directement, si la suite des évènemens y donnait lieu.

55.

Du Roi à Solms.

Neisse, 21. Août 1772.

Vous sentirez bien vous même toute la satisfaction que j'ai ressentie à la réception de votve dépêche du 31. Juillet dernier. J'y ai vu avec un plaisir infini, que notre Convention avec la cour de Vienne touche au moment d'être signée, et ce n'est pas non seulement la considération de mes propres intérêts, mais encore et surtout celle des intérêts de la Russie, qui me fait envisager cette époque avec un contentement, que j'ai de la peine à vous exprimer. En effet, plus j'y pense, et plus j'y trouve des motifs à me réjouir. J'espère surtout que du moment que la cour de Vienne aura signée cette convention, les plénipotentiaires russes au congrès de paix auront en main une preuve bien parlante, pour convaincre la Porte du parfait accord qui subsiste entre les deux Cours, et cette conviction ne saurait manquer de leur faire faire des réflexions bien sérieuses sur la nécessité indispensable, de hâter la conclusion de la paix, sans faire trop les difficiles, ou se permettre des pré-

tentions, qui pourraient la traîner en longueur. En attendant le comte Panin n'est pas le seul, qui soupçonne la cour de Vienne, d'avoir des vues sur la Valachie. Vous trouverez dans mes dépêches précédentes assez d'indices, qui m'ont donné les mêmes soupçons, mais je vous ai fourni en même temps assez de motifs, pour ne point prêter l'oreille à de pareilles prétentions. En effet, et je ne saurais m'empêcher de vous le faire observer de nouveau: si l'on voulait y condescendre, les acquisitions de cette cour surpasseraient de beaucoup les nôtres. Elles le font déjà aujourd'hui, non obstant la cession qu'elle a fait des palatinats de Lublin et de Chelm; et que serait-ce, si l'on voulait y ajouter une partie de la Valachie? La balance entre nos trois cours tomberait entièrement, et que deviendra ce nivellement politique, dont le Prince Kaunitz a prétendu faire la base de toute cette négociation, et qu'il a tant prôné dans toutes ses déclarations? Supposé donc que cette cour insistât tôt ou tard sur la cession d'une partie de la Valachie, il faut de toute nécessité par les considérations que je viens d'alléguer, qu'elle renonce en revanche à une partie proportionnée de ses nouvelles acquisitions en Pologne. Un peu de fermeté de la part de la Russie sur cet article, l'engagera aussi, ou à acquiescer à ce

retranchement ou à renoncer à ses vues sur la Valachie. Et voici les raisons pourquoi je le suppose. J'ai été à portée, pendant le voyage que j'ai fait actuellement, à me mettre au fait de la situation présente de cette cour. Je sais positivement, et vous n'avez qu'à en informer le Comte Panin confidemment, que la dernière disette lui a porté un coup des plus sensibles en Bohême. Elle contenait 500,000 habitants. Elle a perdu par ce fléau près de 200,000 habitants, et il n'a sûrement pas fait moins de ravage dans son armée. Plusieurs compagnies, qui sont formées sur le pied de 112 têtes, sont réduites à 65; de sorte que toutes les troupes réglées, qu'elle a actuellement sur pied dans ce royaume, ne surpassent pas le nombre de 15,000 hommes, et que celui des Croates peut aller à 6,000. — Ces anecdotes ne sauraient être indifférentes à la Russie. Elles me sont parvenues de trop bonne part, pour les révoquer en doute, et c'est ce qui m'engage à les porter à sa connaissance, comme des avis très certains, et sur lesquels elle peut tabler.

La chasse que la cour de Vienne a donné à tous les Confédérés, en les obligeant de sortir de ses états, me fait juger, qu'elle a effectivement dessein d'aller d'un parfait concert avec nous dans l'arrangement des affaires de Pologne.

J'ai reçu d'ailleurs la nouvelle de la réduction de Czenstochow par les Russes, dont je félicite d'autant plus cette cour, qu'elle porte le coup de grâce au reste des Confédérés, qui commencent aussi déjà à se réfugier en France. Ce réfuge nous doit être cependant fort indifférent. Il ne pourra altérer nos arrangements en aucune façon, et dès que nous parviendrons à la diète de pacification, ils seront peut-être bien obligés de retourner dans leur patrie, pour éviter l'exil, auquel ils pourraient être condamnés. Nos intérêts ne s'en ressentiront donc nullement, quelque parti qu'ils prennent.

56.
Extrait d'une Dépêche du Roi.

Neisse, 22. Août 1772.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France du 6 de ce mois, vous fera juger de quelle utilité il est, que notre convention soit signée. Il se pourrait que les Autrichiens fussent effectivement tentés, à l'occasion de la paix à conclure entre la Porte et la Cour de Russie, de faire quelque nouvelle acquisition des états de la première; et je me réfère à ce que je vous ai marqué ci-devant de ma façon de penser à cet égard, et ne saurais assez vous recommander d'être attentif, afin qu'au cas que la Cour de Vienne pourrait être amenée à vouloir réaliser ses vues, qui nécessairement produiraient de nouvelles liaisons entre elle et la Porte, vous ne négligiez pas à faire des représentations, propres à faire sentir les inconvéniens qui ne pourraient manquer d'en résulter, tant pour mes intérêts que pour ceux de la Russie.

Nouvelles de France du 6 Août.

„On dit que l'Ambassadeur de France auprès de la Porte a engagé sa cour à faire insinuer à Constantinople, que la France croyait, qu'il était de l'intérêt de la Porte à sacrifier plutôt en Hongrie quelque chose à la Cour de Vienne, que de céder aux prétentions de la Russie. La France espère par là de détourner la Cour de Vienne de la Pologne, en lui procurant des avantages ailleurs. En parvenant à ce but, elle compte d'avoir rendu à Votre Majesté et à la Russie le partage de la Pologne plus difficile.

57.

Du Roi au Comte Solms.

Neisse, 23. Août 1772.

Vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois, m'étant bien entrées avec la triple convention qui a été signée le 5 de ce mois, et dont je vous envoye les ratifications: je n'ai rien de plus pressé que de vous en témoigner mon très parfait contentement. Vous ne manquerez pas de faire de ma part un compliment convenable et affectueux au comte de Panin, des soins qu'il avait apportés à la conclusion de cette convention, et je vous sais de même un gré tout particulier de ceux que vous avez eus en cette occasion. Je suis extrêmement content, que cette affaire se trouve une fois en règle. Nous pouvons être tranquilles d'une part sur les intrigues]de la France, que celle-ci, selon que je vous 'ai marqué par mes précédents ordres, a mis jusqu'ici en oeuvre, pour en fair manquer la négociation; et de l'autre, on peut se flatter que la conclusion de cette triple convention pourra accélérer la paix entre la Russie et la Porte, et que tout sujet de tergiversation ultérieure

étant ôté par là au Prince Kaunitz, il est à espérer que sa cour s'emploiera assez cordialement à la moyenner, et que cette dernière pourra plus facilement être amenée par la Cour de Russie, à se désister de ses prétentions du côté de la Hongrie.

58.

Du Roi au Comte Solms.

30. Août 1772.

Il y a quelques jours, que j'ai vu à Neisse le Comte Dietrichstein, qui, à ce que je crois, y a été envoyé pour me sonder. — Voici ce que j'ai pu combiner de toutes les choses qu'il m'a dites. Je vois clairement, que l'Empereur et Lascy ne sont pas contents de ce bout de la Pologne qu'ils obtiennent. Ils voudraient chasser les Turcs de l'Europe et s'approprier toute la partie de la Hongrie qui se trouve à la rive gauche du Danube. Ils seraient bien aise pour cet effet, de voir les conférences de Foksiany rompues, pour seconder les Russes à expulser les Turcs de l'Europe; et dans ce cas ils consentiraient peut-être, à laisser aux premiers la Moldavie et la Valachie. — Je crois qu'ils auraient bien envie de se liguer pour cet objet avec la Russie, mais la crainte qu'ils ont, que les Français et les Espagnols ne leur fassent une diversion en Italie et en Flandres, les oblige à recourir à moi, et pour me mettre de leur parti, ils renonceront à tous les avantages qui

leur ont été stipulés en Pologne, en faveur de la cession du cours de la Warthe et de tout ce que je voudrais m'approprier au voisinage de la Silésie. — J'ai été curieux de savoir ce que l'on prétendait faire de la Grèce, mais ils n'y ont pas encore pensé jusqu'ici. Je souhaite donc que le Comte Orlow conclue la Paix avec les Turcs, mais si cela n'a pas lieu, nous verrons une nouvelle scène s'ouvrir, et cela vise à un traité d'alliance, par lequel la Cour de Vienne se propose probablement de régler tout avec ses nouveaux alliés. — Je me suis contenté d'entendre tranquillement tout ce qu'on m'a dit, et j'ai répondu, que tout cela était des choses possibles, qui pourraient s'exécuter, si l'on voulait s'entendre et agir de bonne foi, mais qu'il fallait au préalable consulter l'Impératrice de Russie sur tous ces articles. — On a paru content de ma réponse, et je ne doute nullement, que le Prince de Lobkowitz n'ait sondé également la Cour de Russie à cet égard. — En tout cas on peut compter sur ces nouvelles-ci, qui sont authentiques, et ce qui m'a fait le plus de plaisir dans ces ouvertures, c'est que le Comte de Diedrichstein n'a pu en aucune manière dissimuler la mauvaise intelligence et la défiance qui régne actuellement entre sa Cour et celle de Versailles. — Il faut voir à quoi tout cela

mènera. — Le congrès de Foksiany décidera probablement de la tournure que prendra la politique de la Cour de Vienne, mais je ne saurais vous dissimuler à cette occasion, que j'ai grand sujet de soupconner, que cette cour se trouve partagée aujourd'hui en deux parties. L'Empereur et Lascy ont un système à part, et l'Impératrice-Reine avec Kaunitz, un autre. Ce dernier ministre est cependant encore flottant entre les deux partis, et tantôt il se range de celui de l'Empereur, tantôt de celui de l'Impératrice-Reine, de sorte que je ne saurais vous assurer positivement, si ce que le Comte de Diedrichstein m'a dit, doit être regardé comme le sentiment de tout le conseil de la Cour de Vienne, ou seulement de l'Empereur et de son parti. Quoiqu'il en soit, ce précis pourra fournir au Comte de Panin quelques lumières ultérieures dans les négociations du Prince Lobkowitz, et pour cet effet, vous le lui communiquerez *in extenso*. Il se peut très bien, ainsi que je l'ai observé, que cette cour vît avec plaisir, que les conférences de Foksiany se rompissent, et vous trouverez des motifs assez plausibles, pour lui attribuer de pareilles vues. Peut-être le Prince Lobkowitz même, si on le sondait adroitement sur cet article, ne pourrait-il pas le dissimuler entièrement et ne point laisser échapper

quelques mots, qui pourraient répandre plus de jour sur les vues secrètes de sa cour. J'en abandonne donc le soin au Comte Panin, et suis bien curieux d'apprendre en son temps, comment le Prince Lobkowitz se sera expliqué à ce sujet. En attendant, je viens d'apprendre de bien mauvaises nouvelles de Suède, qui me font une peine infinie. On me parle de quelques nouvelles brouilleries qui y sont arrivées. Mais, comme ce n'est qu'en gros, qu'on m'en a fait part, sans entrer dans aucun détail, je me réserve de vous en écrire plus amplement à mon retour à Potsdam. Je compte d'y arriver le 4 Septembre, et dans cet intervalle j'espère d'apprendre de vous, comment la Russie envisage cette nouvelle scène, et aussi d'être à même, par des rapports ultérieurs et détaillés, que j'attends de Stockholm, de vous dire naturellement ce que j'en pense.

59.

Du Roi au Comte Solms.

Potsdam, 4. Septembre 1772.

Comme je viens de recevoir ici, à mon retour, vos deux rapports du 14 et du 18 Août, je suis bien aise de vous répondre tout de suite sur leur contenu important.

Pour ce qui regarde le concert intime entre mes ministres et ceux de la Cour de Russie dans l'étranger, je donnerai des ordres réitérés aux miens, tant à Vienne, qu'en France, Hollande, Angleterre, Suède et Danemark, d'entretenir la plus exacte liaison avec ceux de Russie, pour se communiquer réciproquement tout ce qui pourra parvenir à leur connaissance.

Quant aux sentimens et vues secrètes de la Cour de Vienne, je crois, entre nous soit dit, que le Prince Kaunitz, qui gouverne la barque, n'est pas toujours de l'avis de l'Empereur et du Maréchal Lascy, et qu'ainsi nos affaires continueront à aller leur train, à moins que le congrès de Foksiany ne se rompe, d'où il pourrait résulter, que l'Empereur reprit son plan sur la

Hongrie, pour s'y refaire des pertes que sa maison y a souffertes autrefois contre les Turcs.

Je n'ai pas attendu votre lettre, pour instruire Zegelin, de quelle manière il doit intimider la Porte, pour la pousser à la paix. Et comme actuellement je suis obligé de lui mander, de quelle manière lui et l'Autrichien, doivent notifier à la Porte notre prise de possession en Pologne, je tirerai de là même des argumens à montrer tout le danger, auquel ils s'exposent, en n'acceptant pas le parti que la Russie leur offre.

Je me conformerai, quant au manifeste à publier en Pologne, à tout ce qui a été résolu à Pétersbourg, et je ferai de même expédier des ordres à toutes les cours où j'ai des ministres, pour que la communication s'en fasse aux dites cours, selon qu'on en est convenu. Mais voici un article bien plus embarrassant que tous les autres. Vous savez sans doute la Révolution qui vient d'arriver en Suède. Tout est fait, et les représentations que je pourrais faire, arriveraient après coup. Il ne s'agit donc plus du passé, mais de nous concerter avec la Russie, sur nos démarches futures; et je vous dirai sur cela mon avis, pour en rendre compte au Comte de Panin. Je vous avoue que je suis parent de ce Roi de Suède, et que sa con-

duite me fait une peine infinie. C'est pourquoi et en faveur de sa mère, qui n'est point mêleé en tout cela, je pense aux moyens de rajuster la mauvaise affaire qu'il a faite. Voici ce que je propose: „Que les ministres de Russie, le mien et le Danois, demandent une audience au Roi de Suède, dans laquelle ils lui proposent: „Qu'étant garants de la forme de gouvernement établi en 1720, nous le prions de se désister du projet qu'il a formé; de mettre cette affaire en négociation, et de rétablir, à la lettre, la forme du Gouvernement du Comte Horn. Que son refus nous réduirait à la dure nécessité de remplir nos engagemens, et que nous serions fâchés, apparentés comme nous le sommes tous avec lui, à être obligés à recourir à des mesures fâcheuses; qu'il pourrait lui-même envisager, quelles en seraient les tristes suites."
— Si cette affaire tourne en négociation, je pourrais l'appuyer par mon ministre, en remontrant à ce Roi, dans quel abîme de malheurs il se précipitera, lui et son royaume, s'il refuse de se désister de son projet. Il nous sera libre alors de prendre des mesures plus sérieuses. Mais voilà toujours, selon moi, la démarche que nous devons suivre. Commencer par la modération, et si ce moyen est infructueux, recourir à d'autres plus efficaces.

60.

Du Roi au Comte Solms.

20. Septembre 1772.

Mes ordres précédens vous auront appris ce que je pense sur la révolution en Suède. J'ai prévenu déjà aussi les désirs de la Cour de Russie, et ma réponse au Roi de Suède, que je vous ai communiquée, vous aura fait voir, que je me suis expliqué assez vertement avec ce prince à ce sujet. Mais plus loin je ne saurais aller jusqu'ici, et il nous faut de toute nécessité, ainsi que le Comte Panin l'observe très bien, un concert confidentiel et entier, pour convenir des arrangemens à prendre pour la sûreté du Nord, et pour la conservation de notre système. Il s'agit pour cet effet, de savoir plus particulièrement les idées de la Russie sur cet important sujet, et, dès que le Comte Panin me les aura fait connaître, je ne manquerai pas de lui en dire mon sentiment. En attendant je viens d'apprendre la rupture du congrès de Foksiany, et vu cet évènement imprévu, je ne saurais don-

ner de meilleur conseil à la Russie, que de dissimuler pour le présent, son ressentiment sur la révolution en Suède. Elle pourra le faire avec d'autant moins de peine, que la Cour de Stockholm n'est sûrement pas en état, de former dans la première année le moindre projet offensif contre elle. Ce n'est qu'aux largesses de la France, qu'il faut attribuer la révolution qui vient d'y arriver. Si cette puissance ne lui avait fait amener 400,000 piastres par une de ses frégates, personne n'aurait jamais pu y travailler avec le moindre succès. Mais malgré cette largesse, il règne une si grande disette d'argent dans ce royaume, qu'une nouvelle remise tout aussi forte ne serait pourtant pas capable d'y effectuer quelque démarche de vigueur, et encore moins une levée de boucliers. D'ailleurs, il est tout naturel, que dans ces circonstances, moi et le Danemark lui donnons également à penser, de sorte qu'il me semble, que la Russie pourra être fort tranquille pour le moment présent sur le repos du Nord.

Pour ce qui est de la mission du Sieur Durand à Pétersbourg, qui a déjà passé par Dantzig sans toucher Berlin, je sais que c'est principalement pour demander la liberté des officiers Français prisonniers. Peut-être aussi, pour faire une nouvelle tentative, pour mettre la désunion

entre moi et les deux Cours Impériales, sur quoi je suis cependant fort en repos. L'expédient du Duc d'Aiguillon, pour faire recevoir ce Ministre en qualité d'un Envoyé m'a tout autant amusé que le Comte Panin.

61.

Post scriptum de la propre main du Roi à une lettre du 27 Septembre 1772 à Solms.

Vous direz au Comte Panin, qu'il peut assurer l'Impératrice en mon nom: qu'aujourd'hui, jour de l'hommage de la Prusse, je L'assure: qu'Elle n'a pas obligé un ingrat, et que j'épierai toutes les occasions, pour lui témoigner à Elle et à la Russie ma reconnaissance, non pas en paroles, mais en effet.

Fédéric.

62.

Le Roi au Comte Solms.

25 Octobre 1772.

Je me confirme de plus, que le sieur Durand n'a été envoyé à Pétersbourg que dans l'intention, de jeter la zizanie entre les trois puissances, et pour culbuter le Comte de Panin, et je regarde la collection, qu'il a fait à son passage par Dantzig, des plaintes de cette ville contre moi, comme le moyen qu'il a trouvé le premier sous sa main, et dont il croit de pouvoir se servir, pour répandre de la jalousie et de l'aigreur dans les esprits. J'en viens actuellement au fait. Il s'agit de la possession de la rive gauche de la Vistule, qui, comme vous ne saurez l'ignorer, courant tout à fait sur le terrain d'Oliva, forme le port, présentement dans mon territoire. Selon tout le droit civil et public, celui qui possède le port, en perçoit les droits. Personne ne peut rien répliquer à cela, et la possession du territoire d'Oliva est si bien prouvée, que les Dantzicois ont fait des gratifications à ses Abbés, pour n'en point être chicanés. Je demande donc, qu'ils me traitent

comme l'abbé d'Oliva, et qu'ils ne me mettent pas au dessous de lui. Le revenu de ce port est d'ailleurs une des branches les plus importantes de celui, que je pourrais tirer de cette nouvelle acquisition, qui n'ira guère, quand tout sera bien arrangé, qu'à dix-huit ou à dix-neuf cent mille écus. Si l'on me rogne cette partie, que me restera-t-il? Tandis qu'on m'écrit de Vienne, que l'Impératrice-Reine tirera 6 millions de florins de la sienne, qui font 4 millions d'écus. Je n'en suis point jaloux, mais aussi ne faut-il pas vouloir me dépouiller de ce que, si j'avais un procès au Tribunal de Justice, je le gagnerais par toutes les instances. J'ai d'ailleurs si peu chicané les Dantzicois sur leurs possessions, que je n'ai point continué le procès, que le Roi de Pologne avait commencé avec eux pour le district de Scharpau, qui est d'un rapport de 30,000 écus. Vous voyez par là, que je ne lasse en rien ces gens-là, mais que, comme de raison, je me crois autorisé de jouir des droits qui me reviennent à présent. J'aurais lieu d'être surpris, si la Cour de Vienne voulût s'intéresser contre moi en faveur de Dantzig; je ne me suis point mêlé du tout des salines, qui sont tombées en partage à Elle. Ainsi chacun use de ses droits.

62.

Le Roi au Comte Solms.

25 Octobre 1772.

Je me confirme de plus, que le sieur Durand n'a été envoyé à Pétersbourg que dans l'intention, de jeter la zizanie entre les trois puissances, et pour culbuter le Comte de Panin, et je regarde la collection, qu'il a fait à son passage par Dantzig, des plaintes de cette ville contre moi, comme le moyen qu'il a trouvé le premier sous sa main, et dont il croit de pouvoir se servir, pour répandre de la jalousie et de l'aigreur dans les esprits. J'en viens actuellement au fait. Il s'agit de la possession de la rive gauche de la Vistule, qui, comme vous ne saurez l'ignorer, courant tout à fait sur le terrain d'Oliva, forme le port, présentement dans mon territoire. Selon tout le droit civil et public, celui qui possède le port, en perçoit les droits. Personne ne peut rien répliquer à cela, et la possession du territoire d'Oliva est si bien prouvée, que les Dantzicois ont fait des gratifications à ses Abbés, pour n'en point être chicanés. Je demande donc, qu'ils me traitent

comme l'abbé d'Oliva, et qu'ils ne me mettent pas au dessous de lui. Le revenu de ce port est d'ailleurs une des branches les plus importantes de celui, que je pourrais tirer de cette nouvelle acquisition, qui n'ira guère, quand tout sera bien arrangé, qu'à dix-huit ou à dix-neuf cent mille écus. Si l'on me rogne cette partie, que me restera-t-il? Tandis qu'on m'écrit de Vienne, que l'Impératrice-Reine tirera 6 millions de florins de la sienne, qui font 4 millions d'écus. Je n'en suis point jaloux, mais aussi ne faut-il pas vouloir me dépouiller de ce que, si j'avais un procès au Tribunal de Justice, je le gagnerais par toutes les instances. J'ai d'ailleurs si peu chicané les Dantzicois sur leurs possessions, que je n'ai point continué le procès, que le Roi de Pologne avait commencé avec eux pour le district de Scharpau, qui est d'un rapport de 30,000 écus. Vous voyez par là, que je ne lasse en rien ces gens-là, mais que, comme de raison, je me crois autorisé de jouir des droits qui me reviennent à présent. J'aurais lieu d'être surpris, si la Cour de Vienne voulût s'intéresser contre moi en faveur de Dantzig; je ne me suis point mêlé du tout des salines, qui sont tombées en partage à Elle. Ainsi chacun use de ses droits.

63.

Le Roi au Comte Solms.

7 Novembre 1772.

La lettre instructive du Comte de Panin au Baron de Stakelberg, sur les moyens de préparer la pacification en Pologne, a trouvé mon entière approbation, au point que je n'ai eu rien de plus pressé, que de la communiquer au sieur Bénoît, mon Ministre à Varsovie, avec ordre de s'y conformer en tout point et avec la dernière exactitude, après en s'être concerté avec les Ministres des deux Cours Impériales. — Je souhaiterais seulement que cette pacification se trouvât déjà dans le même train, où se trouve maintenant celle avec la Porte, dont je me flatte au moins, que le succès répondra aux bonnes espérances que nous en avons.

J'ai eu bien du plaisir encore, d'apprendre les dispositions favorables de la Russie au sujet de mon différend avec la ville de Dantzig. J'ai dû m'y attendre de la part d'un bon allié, qui, convaincu de la justesse de mes titres, sera porté à les appuyer, et à les faire valoir contre mes envieux. En effet, ces titres portent une

empreinte si forte de vérité, que tout homme juste et impartial ne saurait se refuser à leur évidence. En attendant, et pour me conformer aux désirs de la Cour où vous êtes, je suis résolu de m'arranger avec la ville de Dantzig à l'égard du péage, et je n'ai pas tardé de faire le premier pas, pour entrer en négociation avec elle. Je me flatte même, que les facilités que j'y apporterai, auront tant de succès, qu'au printemps prochain toute cette affaire sera réglée à la satisfaction de toutes les parties interessées. Je sais bien que le plus grand empêchement me vient de la part de l'Angleterre et de sa jalousie extrême contre moi. Cette puissance commerçante appréhende, que son commerce n'en souffre. Mais cette appréhension est très mal fondée, parce que j'y perdrai le plus, en gênant le commerce. — D'un autre côté, je compte fixer les droits sur les marchandises de Russie à un taux si modique, qu'on n'y perdra sûrement rien au change et qu'on aura tout sujet d'être content. Enfin je négligerai rien pour terminer ce différend à l'amiable.

Je crois que vous ne ferez pas mal, de prévenir de tout cela le Comte Panin, afin qu'il puisse réfléchir d'avance sur le parti qu'il jugera le plus convenable de prendre, et vous n'oublierez pas de lui dire en même temps de ma part, que j'étais tout prêt à me conformer à celui que sa cour choisirait.

65.

Du Roi au Comte Solms.

15 Novembre 1772.

Voici le contenu de mes dernières lettres de Vienne:

„Il est arrivé ces jours-ci un courrier de Versailles, avec des lettres adressées à l'Impératrice-Reine, que le Prince Louis de Rohan doit avoir remises en mains propres. Selon toutes les apparences, elles ont roulées sur les affaires de Pologne, aussi bien que sur celles de Suède. Cet Ambassadeur Français a eu depuis plusieurs conférences longues et closes avec le Prince Kaunitz. Le départ du courrier, que ce dernier se proposait, il y a huit jours, d'envoyer incessamment à Pétersbourg, avec le plan d'une réponse à la contre-déclaration du Roi de Pologne, est encore retardé jusqu'à présent, et j'apprends de très bonne part, que l'Impératrice-Reine est dans la plus grande indécision sur le parti, qu'on lui propose de prendre à cet égard. Elle prétend avoir des remords de conscience

sur la convention du partage, et, dans ses accès de mauvaise humeur, elle doit avoir reproché vivement à l'Empereur, que ses entrevues avec le Roi de Prusse étaient la première source des embarras où elle se trouvait aujourd'hui. L'Empereur a été fort choqué de cela, et on assure que les querelles, qu'il y a journellement entre la mère et le fils, sont actuellement plus fréquentes et plus aigres que jamais. Le Prince Kaunitz ayant sa bonne part dans tout ce qui occasionne ces scènes, se range du parti de l'Empereur, et n'en parviendra que plus facilement à faire entrer ce prince dans ses vues, afin de se renforcer mutuellement par ce concert contre l'Impératrice-Reine, et de l'obliger à acquiescer aux mesures qu'on voudrait lui faire adopter."

Voilà ce que me mande mon ministre à Vienne, le Sieur d'Edelsheim. Mais que cette nouvelle scène n'effraye pas le Comte Panin. On n'a qu'à laisser faire le Prince Kaunitz, qui, en ministre habile, connaissant l'humeur et le caractère de Sa Souveraine, trouvera bien moyen de tranquilliser sa conscience timorée. Vous n'oublierez cependant pas, en communiquant ces anecdotes au Comte Panin, de le rassurer de ma part contre toute appréhension, et de lui dire, qu'il fera bien de

n'en point prendre ombrage, et que tout l'effet des scrupules actuels de l'Impératrice-Reine se réduirait, à différer quelque temps la réponse à faire à la dernière déclaration du Roi de Pologne et de la République.

66.

Du Roi au Comte Solms.

21 Novembre 1772.

Jusqu'ici j'ai toujours espéré, qu'on trouverait encore des moyens de parvenir à un accommodement entre la Russie et la Suède au sujet de la dernière révolution, mais après que les desseins du Roi de Suède sur la Norwège ont percé, et que les dernières lettres de Stockholm ne font que les confirmer, je vous avoue franchement, que je perde toute espérance d'accommoder les différends, qui en résulteront entre ces deux puissances. De tout temps j'ai été fermement résolu, de remplir mes engagements avec la cour où vous êtes avec la dernière exfactitude et fidelité, et quand même cette dernière scène ne serait pas survenue, je ne m'en serais jamais écarté, mais celle-ci est trop grave, pour que le Roi de Suède puisse s'en disculper, et tout le monde conviendra, qu'en exécutant ces desseins, ce Prince est le seul auteur d'une nouvelle guerre avec la Russie. — Aussi me conformerai-je exactement à la teneur de mes traités avec cette dernière, et je lui prêterai le secours stipulé. Le cas est trop grave et trop

sérieux pour balancer, et tout ce que je ferai encore, c'est d'éprouver par le peu de crédit que j'ai en Suède, s'il n'y a pas moyen encore de conjurer l'orage qui s'apprête, au cas qu'on en vienne à une négociation.

L'Impératrice-Reine continue à avoir les mêmes scrupules sur les affaires de Pologne, dont je vous ai fait part précédemment. Elle a même eu recours aux Casuistes. Son confesseur, l'abbé Doroté, a été consulté, qui lui a répondu, que, n'ayant pas connaissance de ses droits légitimes sur les districts, dont elle venait de s'emparer, il ne pouvait regarder son entreprise que comme très condamnable. — D'autres Ecclésiastiques plus avisés, dont on a également demandé l'avis, ont senti, que la loi d'état ou des souverains était différente de celles des particuliers et qu'il y avait des circonstances, où elle ne pouvait être déterminée que par l'intérêt politique. — Cette dernière décision est attribuée aux Jésuites. — En attendant, on a observé que le Prince de Kaunitz a de fréquens entretiens avec l'Ambassadeur de France, et quoique l'on prétend, qu'ils aient rapport à la fameuse affaire de ces pères à la Cour de Rome, j'ai cependant lieu d'en douter, et je présume plutôt, qu'ils roulent sur les affaires de Pologne et de Suède.

67.

Du Roi au Comte Solms.

24 Novembre 1772.

C'est avec bien de la satisfaction, que j'ai appris par votre dernier rapport, toute la justice qu'on continue de rendre, à la cour où vous êtes, à mes sentimens pour la Russie. Je ne les démentirai sûrement jamais, bien au contraire, plus qu'on m'apprend à connaître, et plus reconnaîtra-t-on dans ma façon de penser et d'agir l'allié le plus fidèle et le plus zélé de l'empire de Russie.

Mes ordres d'hier vous auront fait voir de nouveau, que dans le fond l'Autriche n'est pas contente de la portion qu'elle a obtenue du démembrement de la Pologne. Elle a trop d'appétit pour être satisfaite, et comme la proximité de la paix avec la Porte ne lui laisse guère d'espérance, de tourner ses vues du côté de la Hongrie, elle voudrait au moins, que nos portions en Pologne fussent agrandies. C'est là le but des propositions du Prince Kaunitz, et il paraît clairement par le mémoire, que je vous ai communiqué en copie, que ses vues portent sur un tel agrandissement.

Quant à la ville de Dantzig, je suis bien aise de connaître le point de vue, dont on envisage cette affaire à la cour où vous êtes, et je compasserai mes démarches, pour arranger cet article à l'amiable, sans bruit et sans éclat. De toutes les puissances, il n'y a que l'Angleterre, qui regarde avec des yeux extrêmement jaloux, que je reste le maître de ce gort, et qui anime le plus les autres contre moi. Je tâcherai d'apaiser ses clameurs, et je m'occuperai à trouver des moyens propres à cela. J'espère même, que mes peines ne seront pas sans effet. Je voudrais pouvoir dire autant de la nouvelle scène en Suède. Il est vrai, que jusqu'ici il n'y a encore que des soupçons, très forts à la vérité, sur les intentions du Roi de Suède, et il faut attendre, si la révolution en Norwège éclatera ou non. Mais je crains que cette histoire ne fasse beaucoup de peine à la cour de Russie, et ne l'anime extrêmement contre le Roi de Suède. En attendant, elle y trouvera encore, à ce que je crois, un motif de plus pour hâter la conclusion de la paix avec la Porte, afin de pouvoir agir plus librement contre la Suède.

Les affaires de Pologne, au lieu de s'apaiser, paraissent plutôt s'agiter de nouveau, et il y a surtout du côté de Posnanie un Prince Sulkowsky, qui a formé le dessein, de endre la Grande-

Pologne entièrement indépendante. Mes avis de France, que vous aurez trouvés à la suite de mes derniers ordres, vous auront aussi fait voir que les Confédérés ne sont pas non plus rien moins que tranquilles, de sorte que la pacification de la Pologne rencontrera encore bien des difficultés, et que peut-être nous serons au printemps prochain, avant que tout soit apaisé et tranquille.

Enfin, malgré tout ce que vous me dites du Sieur Durand, je reste dans mon idée, que le comte de Panin ne saurait mieux faire que de le faire observer et éclaircir de près. Adroit et intrigant au possible, on doit s'attendre de sa part, qu'il se plaira à ourdir quelque trame à la cour où vous êtes, et ce ne sera l'impossibilité seule, qui le retiendra de satisfaire son penchant et sa passion à cet égard.

68.

Du Roi au Comte Solms.

9 Décembre 1772.

Je suis du même sentiment, que le comte Panin, que, pour mettre les Polonais à la raison, il n'y a que la rigueur, qui sera le moyen le plus court et le plus sûr pour y réussir. Les points essentiels, auxquels, selon mon avis, il faudra à la pacification de la république prêter une attention sérieuse et bien réfléchie sont: primo, la cession formelle des districts, que nous avons revendiqués. — Secundo, les finances du Roi, pour soutenir sa dignité. — Tertio, la sureté de ce Prince, contre ce peuple remuant et rebelle. — Quarto, les principes du gouvernement, qu'on voudra y établir, pour donner l'exclusion du trône à tout étranger, et le réserver à un Piast. — Quinto enfin, l'établissement des tribunaux et des autres arrangements intérieurs, qui tous ne seront pas d'aussi facile composition et rencontreront mille difficultés encore, et demandent absolument de la fermeté et de la force pour les faire réussir à notre gré.

Quant au péage de Dantzig, je suis maintenant en état de vous donner une idée plus juste de toute cette affaire, dont vous ferez bien, d'informer le comte Panin, afin de faire connaître par là à sa cour à fond la façon d'agir de la France, qui est bien le maître-ressort de toutes les clameurs contre mes arrangements. Tout ce que les trois cours ont fait et arrêté au sujet de la Pologne a infiniment déplu à cette couronne. Vu l'épuisement total de ses finances, elle a bien senti qu'elle n'était pas en état de s'y opposer ouvertement. Elle a donc eu recours à ses armes ordinaires, et elle a fait jouer toutes sortes d'intrigues pour nous contrecarrer. Pour ce qui regarde mon particulier, j'y rapporte le tocsin, qu'elle a fait sonner dans toutes les gazettes: „qu'étant actuellement maître de tout le commerce de la Vistule, je l'étais également, de ruiner celui de toutes les puissances commerçantes dans ces parages.“ Non content de cela, elle s'est adressé ensuite aus Ministres d'Angleterre et de Hollande à Paris, pour leur insinuer, qu'elle ne saurait jamais s'imaginer, que les puissances maritimes voulussent rester spectatrices tranquilles de la perte d'une branche si considérable de leur commerce. Ces insinuations ont fait impression en Angleterre, la cour de Londres y a donné tête baissée, et sans examen

ultérieur, elle a commencé à déclamer également contre moi. Le but de la France n'est autre, que de me brouiller par les clameurs des autres puissances avec la cour de Russie, et pour vous donner une preuve complète de la fausseté insidieuse de cette couronne, je ne veux pas vous cacher, que, dans le méme temps de ses chipoteries avec l'Angleterre, elle m'a fait offrir un traité de commerce, afin de pouvoir tirer, par mes nouvelles acquisitions, toutes les productions de la Pologne dont elle a besoin. J'ai cependant esquivé cette offre, sous prétexte de n'être pas encore au fait de la situation et de la valeur du commerce polonais.

69.

(A la prise de possession de sa part de territoire, Frédéric s'était permis une interprétation toute particulière du traité et de notables empiétemens, qui donnèrent lieu à de graves plaintes et griefs de la part des Polonais. On avait fini par se soumettre à la force, bien qu'avec répugnance; mais ces petites usurpations chicaneuses révoltèrent. Le traité portait: (Voir plus haute Nr. 26). „Que le Roi de Prusse prendrait possession de toute la Pomérellie, la ville de Dantzig et son territoire exceptés; et de la Grande Pologne en deçà de la Netze, à partir des frontières de la nouvelle Marche jusqu'à la Vistule près de Fordon ou Solitz, de sorte que la Netze fasse la frontière et appartienne en entier au Roi.“ — Par cette phrase insérée plus tard[1]) il s'était glissé dans le traité un équivoque, qu'on pouvait exploiter avantageusement et que Frédéric, même avant la fameuse théorie d'alluvions[2]) de Napoléon,

[1]) Le Projet primitif était ainsi conçu: et de la Grande Pologne en deçà de la Netze, depuis Driesen jus que vers Bromberg; de sorte que la Netze serve de limite entre les deux états.“

[2]) „La Hollande n'est qu'une alluvion des fleuves français et par conséquent appartient à la France.“

appliqua à une théorie toute particulière de débordement. Les tout-puissants sont partout les mêmes; quand ils ne sont pas retenus par le sentiment du droit, ils se permettent sans crainte toutes sortes d'usurpations sur les faibles, et les explications palliatives ne leur manquent jamais. Frédéric raisonnait ainsi: la frontière ne doit pas être seulement la Netze, mais, comme cette rivière lui appartient en entier, tout le pays sur l'autre rive, aussi loin que s'étendent les eaux du fleuve au moment de ses inondations printanières (souvent à la distance d'un ou de deux milles allemands), doit lui appartenir aussi. De plus, le mot en entier lui facilitait une autre interprétation. Dans la détermination d'une frontière entre deux points, où il n'existe pas de délimitation naturelle, on prend toujours la ligne la plus courte. Lors donc qu'on dit: depuis la Netze jusqu'à la Vistule entre Fordon et Solitz, on comprend par là la ligne directe la plus courte de la Netze à la Vistule entre ces deux points. Frédéric ne le comprenait pas ainsi, il disait: — „que, comme la Netze devait lui appartenir en entier, il fallait naturellement remonter jusqu'à sa source, et de là tirer une ligne convenable jusqu'auprès de Solitz." Par cette interprétation il gagnait encore un vaste territoire: tout le cercle important d'Inowraslaw.

Aux plaintes amères des Polonais, et aux représentations de la cour de Russie, son ministre à Varsovie, Benoît, dut répondre par la note suivante, qui est un monument remarquable de captieuse subtilité. Nous ne la reproduisons ici, comme elle est très longue, qu'en raccourci.)

Réponse aux observations de la Délégation pour les frontieres.

Varsovie le 20. Septembre 1774.

1. Le Roi n'a rien fait occuper au-delà de la Netze, que ce qui appartient à ce fleuve. Comme il doit, aux termes du traité de Varsovie, avoir la Netze en entier, il doit aussi possêder les deux rives. Par le mot rive, on ne peut entendre autre chose que tout le pays qui s'étend sur les bords du fleuve, en tant que le terrain est couvert par ses inondations, aussi bien que les marais formés par ses débordements. Cette interprétation est d'un usage assez général; et c'est d'après le même principe, que la couronne de Suède a obtenu, par la paix de Westphalie, la partie de la Poméranie, qui est en deçà de l'Oder, et ce fleuve avec ses deux rives, ce qui fait une étendue de rivage de deux milles allemands.

De plus la localité demandait, qu'on ajoutât

quelques pays à la rive méridionale de la Netze, afin de ne pas démembrer des propriétés particulières et occasionner par là de grandes incommodités, et qu'on déterminât les frontières comme elles sont désignées sur la carte, présentée à la délègation.

2. On accorde, que la frontière de la Marche Nouvelle soit le terminus a quo, et la Vistule près de Solitz le terminus ad quem; mais cela n'empêche pas, que le Roi ne puisse prétendre au cours tout entier de la Netze, avec ses différens bras et ses sinuosités jusqu'à sa source, y compris le lac Goplo; parce que, sans cela, le Roi n'aurait pas la Netze en entier, comme il a dû l'avoir par le traité, mais il ne l'aurait que partiellement. Il n'y est nullement dit, que sa frontière des bords de la Netze doive quitter ce cours d'eau au point le plus rapproché de la Vistule, pour décrire une ligne droite vers ce fleuve. Le traité dit seulement, la frontière longe la Netze, et finit à la Vistule près de Solitz. Il ne peut donc être question ni de Nakel, qui n'est même pas le point le plus rapproché de la Vistule, ni d'aucun autre lieu. Il est bien plus naturel, que cette frontière, pour comprendre la Netze en entier, longe le cours du fleuve jusqu'à sa source, et vienne se terminer à la Vistule près de Solitz.

L'induction que l'on tire de l'expression près de Fordon et de Solitz, n'a également rien de déterminant. On a ajouté le nom de Fordon à celui de Solitz, pour désigner plus particulièrement le terminus ad quem par le nom d'un lieu plus connu, comme l'est Fordon; mais la frontière véritable doit s'entendre du point le plus éloigné.

3. La Netze doit sans doute former la frontière des états du Roi; mais comme ce fleuve est sujet à des variations fréquentes dans son cours et dans son étendue, on n'arriverait pas à une délimitation fixe, si on ne plaçait des poteaux sur le bord de la Netze, ou à l'extrême limite de l'espace, qu'elle couvre souvent de ses eaux.

4. L'interprétation: d'une seule rive du fleuve, est forcée et contraire au traité. La partie de la Netze, qui doit appartenir au Roi, n'est nullement déterminée par les paroles du traité qu'on a rapportees. Celles-ci doivent bien plutôt s'expliquer par les mots suivans, qui indiquent que le Roi doit avoir la Netze en entier. Mais, il ne l'aurait pas entièrement, s'il n'avait qu'une partie du fleuve en entier. Ce mot en entier désigne bien clairement, tout le fleuve, aussi bien en longueur, qu'en largeur, et il eût été superflu de faire encore mention spéciale de la source. La République aurait

dû déterminer clairement, qu'elle n'entendait céder que la Netze jusqu'au point vis-à-vis Solitz, et que la frontière du Roi devait quitter ce fleuve, et décrire une ligne droite jusqu'à Solitz[3]). Elle peut aussi bien décrire une ligne courbe, et c'est seulement de cette manière, que le Roi peut posséder la Netze en entier. Ce qu'on dit à ce sujet de l'élément d'eau est un pur jeu de mots. Le Roi doit avoir la Netze en entier, c'est-à-dire avec ses deux rives, qui en font essentiellement partie. Il n'aura que l'élément d'eau, lorsque le fleuve déborde, mais le pays, quand il sera rentré dans son lit.

5. La petite bande de territoire, que le Roi a fait occuper en delà de la Drewenz, a, d'après tous les renseignemens écrits, appartenu originairement à la Prusse polonaise; c'est ainsi, qu'on le voit aussi désigné sur plusieurs cartes; par ce motif, le Roi l'a fait occuper. On peut aussi prouver, par de nombreux documens et par des traités, que ce district a été longtemps possédé par l'Ordre Teutonique, aussi bien que tout le pays de Dobryn.

Le soussigné croit avoir suffisamment prouvé par ceci, que la carte des frontières est dressée

---

[3]) Ce ne fut pas elle, mais bien le Roi, qui dicta le traité!

conformément à l'expression littérale du traité, et le Roi s'en tiendra strictement à cette délimitation. Comme le Roi ne doute pas, que la République ne se rende aux argumens, par lesquels la cour Impériale-Royale a justifié la ligne de ses frontières, il attend pour lui même une considération aussi respectueuse, et qu'on observera envers toutes les puissances intéressées au traité, une parfaite égalité.

Signé : Benoît.

70.

Du Roi au Comte Solms.

3. Décembre. 1774.

C'est toujours avec un plaisir nouveau que j'observe, que le Comte Panin persiste, sans aucune variation, dans des dispositions favorables à mon égard. Je les mérite par mon attachement vif et inaltérable aux intérêts de sa cour, que je serais empressé de lui témoigner dans toutes les occasions, où je serai en état de lui rendre quelque service agréable, et je me flatte, que dans la dernière, où il a désiré d'employer mon intervention auprès de la Porte, les instructions que j'ai données au seigneur de Zegelin, en conséquence des réflexions de Sa Majesté Impériale, ne laisseront rien à désirer à ce ministre. Mais j'avoue que je désirerais bien, qu'il y eut moyen de le persuader de la nécessité, de mettre plus de nerf dans les déclarations à faire aux Polonais, sur l'arrangement de nos affaires. Jusqu'ici les républicains font mille difficultés au sujet de celui de nos limites, et l'Autriche trouve leurs commissaires aussi inflexibles que moi. Il est

aussi fort à présumer que cette commission de part et d'autre n'aura pas le moindre succès, que toute cette affaire sera renvoyée à la délégation, et qu'elle nous y donnera encore bien de besogne avant de la terminer. La Russie aura le même sort avec l'affaire des Dissidens, elle ne manquera pas non plus de lui donner bien de la tablature, et je doute fort qu'elle parvienne à son but sans cris et sans vacarme. Déjà les Polonais ont été assez niais de prétendre, que nous fassions, la cour de Vienne et moi, notre possible pour engager la Russie, de retirer ses troupes de la Pologne. Le ministre Autrichien n'a répondu que vaguement à cette demande, mais le sieur Bénoît a très bien répliqué: „que les affaires paraissant éloignées de leur fin, on ne pouvait pas regarder la tranquillité comme rétablie en Pologne, unique objet du séjour des troupess etrangères dans le Royaume; et qu'ainsi, il sagissait moins d'en faire sortir les Russes, que d'empêcher, que les troupes des deux autres puissances n'y soient de nouveau attirées par la lenteur et le peu de bonne volonté avec laquelle on traitait les affaires.“ — Ces différens traits sont plus que suffisans pour prouver, que les Polonais ne sont pas d'aussi facile composition, qu'on se l'imagine peut-être à Pétersbourg, et que la diète ne prendra jamais fin dans ce vacarme, à

moins que la Russie ne leur parle des grosses dents, et leur déclare vertement ses intentions.

Le motif de leur raideur est aisé à concevoir. Cette diète donnant d'un côté à la délégation une très grande autorité, et faisant rentrer de l'autre des sommes très considérables dans les bourses particulières, leur ambition ainsi que leur cupidité trouvent parfaitement bien leurs comptes, à la traîner toujours en longueur. Le maréchal Poninsky, aussi bien que les autres membres de la délégation, y avancent leurs propres intérêts à merveille; et ce que nous leur fournissons, c'est une niflette en comparaison des autres richesses qu'ils amassent. Ils sont comme le tonneau des Danaïdes, qui ne peut jamais remplir, et on répandra toujours vainement ses trésors sur eux. Deux ans sont écoulés à peu près, que cette Délégation est assemblée, et quelles en ont été les opérations? — A peine a-t-elle établi le Conceil permanent. Le pouvoir du Grand-Général de l'armée, l'affaire de l'élection d'un Roi, celle des revenus, et celle des Dissidens, sont encore dans la même situation, et on ne pense pas à leur décision. Il y a trois mois déjà, qu'on promet de fixer les revenus du Roi, et on est encore à commencer à y donner les premiers soins. En attendant, on tourne au-

tour des différens points, et en employant trop de préambules on n'entre point dans le fond des affaires; bien au contraire, on se permet de multiplier les prolongations de la diète, et on vient encore d'en reculer le terme jusqu'au Février prochain. Si on laisse ainsi faire la Délégation et son maréchal, on n'a qu'à s'attendre à voir s'écouler encore quelques années, avant que de finir avec eux. Or, comme je ne saurais jamais m'imaginer, qu'il soit de l'intérêt de la Russie, d'être indifférente à ces longueurs éternelles, j'ai été bien aise de vous faire connaître comment j'envisage la chose, me remettant à vous sur la manière, dont vous en ferez part au comte Panin. Je ne désire autre chose, que de pouvoir convaincre ce ministre de l'importance qu'il est, que Sa Cour use enfin de rigueur avec les Polonais, pour leur apprendre, qu'elle est lasse de tous ces délais, et qu'elle veut absolument qu'ils finissent une bonne fois[1]).

[1]) On voit ici, comme dans cent autres passages, que c'est le Roi, qui, pour tout ce qui est odieux, met les Russes en avant, et que c'est lui qui les excite aux mesures, qui les exposèrent plus tard à la haine et à la fureur des Polonais, pendant que lui se tenait au fond de la scène, pour recueillir le fruit de ses instigations.

Pour ce qui est des extensions de l'Autriche en Moldavie, je crois, sans me tromper, pouvoir faire le pronostic, que la Porte n'en fera point éclater sa sensibilité, et y acquiescera plutôt que de s'y opposer ouvertement.

71.

Du Roi au Comte Solms.

6 Décembre 1774.

Je sais bien de gré au Comte Panin du conseil qu'il me donne, de faire déclarer aux Polonais, que ce n'est que pour conserver une juste égalité, que j'ai imité l'exemple de la Cour de Vienne dans l'extension de mes limites; mais il y a déjà quelques mois que mon Ministre à Varsovie a eu ordre de faire cette déclaration, et qu'il l'a fait, sans que cela ait produit le moindre effet. Aussi n'est-ce pas là ce qui forme le noeud gordien. Mes derniers ordres vous ont fourni des détails plus amples, tant de la marche de cette négociation que des moyens qu'il faut employer, pour la faire mieux avancer. Ce qu'il y a de certain, c'est que ni moi, ni la Russie, ni la Cour de Vienne, nous ne saurons jamais nous fier aux Polonais. C'est une nation légère et trop intéressée: les meilleures raisons ne font nulle impression sur elle, et la peur et l'argent sont les seuls mobiles

de cette lourde masse. Ils promettent de temps en temps de se ranger à la raison, mais ils n'en font jamais rien, témoin les différens articles qui regardent leur propre Royaume, qui restent encore toujours au croc. La diète est limitée, à cette heure, jusqu'à la fin de Février de l'année prochaine; ce terme arrivera encore, sans que la Délégation ait avancée la moindre chose. On viendra à une nouvelle prolongation, et on s'amusera à cette progression jusqu'à la fin de 1775, pour commencer après cela un nouveau période. Si la Russie veut tout de bon, que la diète finisse une fois, et ramène le repos et la tranquillité en Pologne, il faut de toute nécessité monter sur ses hauts chevaux, et leur déclarer vertement, ce qu'elle veut qu'ils fassent; sans cela, ils se donneront toujours carrière à droite et à gauche, battront l'estrade, et ne finiront jamais avec aucune des trois Cours. Je ne fais pas ce pronostic pour l'amour de mes intérêts seuls. Il est fondé sur le caractère national des Polonais, sur la nature des choses, et sur l'expérience de tous les temps, et la Russie, qui trouvera peut-être dans ce moment-ci mon tableau trop chargé, ne manquera pas d'être convaincue de la vérité de ce que j'avance. Il serait bien à désirer, qu'elle y réfléchisse, et qu'il plût à sa Majesté Impériale de prendre un

parti vigoureux, le seul qui lui reste, pour mettre fin à tout, avant qu'elle se rende à Moscou, vu que cent vingt miles de plus ne sauraient que retarder encore davantage l'arrangement de nos affaires.

72.

Du Roi au Comte Solms.

10. Décembre 1774.

Quant à la démarcation de nos limites en Pologne, mes lettres de Varsovie ne discontinuent point à confirmer tout ce que je vous ai marqué dans mes dépêches précédentes. Les commissaires Polonais ayant les instructions les plus rigoureuses de n'outrepasser en rien l'interprétation que la Russie donne à la Convention de Pétersbourg. Cette affaire reste au croc, tant pour ma part que pour celle des Autrichiens, et les Polonais persistent inébranlablement dans leur plan, de réclamer formellement la médiation de la Cour où vous êtes et de protester contre toute extension, au cas que cette médiation soit sans effet. Il est à craindre, que cette voie conduira à des correspondances désagréables entre les trois Cours partageantes; et l'idée de plusieurs d'entre les Polonais même est que, pour terminer une bonne fois ces affaires, il n'y a absolument d'autre parti à prendre, qu'une déclaration mâle et formelle, qui ne laisse plus la moindre espérance aux Polonais, de regimber contre l'arrangement de nos limites.

73.

Du Roi au Comte Solms.

10. Décembre 1774.

Mes lettres de Vienne ne sauraient assez exprimer la réserve et la taciturnité du Prince Kaunitz. Muet comme une carpe sur les affaires de Pologne, il ne fait que rechigner, lorsqu'on touche la corde des limites. D'ailleurs, la Cour de Vienne a donné ordre de former un magasin de vivres et de fourrage pour 80,000 hommes, près de Pesth en Hongrie, et d'en presser si fort l'amas, qu'il soit entièrement rempli au mois de février prochain. On prétend même, qu'elle médite d'en établir également un en Autriche, sans que jusqu'ici on puisse pénétrer le motif de tous ces préparatifs dispendieux, qui ne laissent cependant de fournir matière à des réflexions. Je ne vous cacherai pas, que l'appel du Baron Van Swieten de ma Cour, ayant été suivi de si près dans ces conjonctures par celui du Prince Lobkowitz de Pétersbourg, me paraît mériter quelque attention, et j'ai bien de la peine à me défendre du soupçon, que le Prince Kaunitz ne les ait éloignés de leurs

postes, dans le même temps, que pour prévenir toute explication avec eux sur les vues et les démarches de leur Cour. En attendant qu'on y voie plus clair, je ne saurais m'imaginer que deux objets de cette démonstration Autrichienne. Ou la Cour de Vienne se défie de la fidélité de la Porte à remplir ses engagemens de la Convention de 1771, relativement à la Valachie Autrichienne et aux frontières de la Moldavie, et qu'elle veut, par ce camp de Pesth, en imposer à la Porte, et l'engager à se prêter sans plus de délai à la cession promise, et au delà; — ou, cette ostentation se rapporte à la Russie, et voici comment. Vous vous rappelerez de cette convention, que dans son article cinq, l'Autriche a promis à la Porte, de lui procurer une bonne paix. Et vous n'ignorez pas non plus, qu'elle n'a jamais pensé jusqu'ici à remplir cet engagement. Il se pourrait donc bien que cette Cour, qui ne connaît de justice que son intérêt, ait pris présentement le parti, d'y satisfaire en quelque façon et d'assembler une armée sur les frontières en Hongrie, dans la vue de déclarer en même temps à la Porte, que du moment, qu'elle ne lui ferait aucune difficulté sur ces possessions en Valachie et Moldavie, elle allait insister par une déclaration formelle auprès de la Russie, de se relâcher de l'indépendance

de la Crimée et des autres articles de sa dernière paix, que la Porte avait tant de peine à digérer. — Tout ce que je viens de vous confier, ne sont cependant jusqu'ici que de simples conjectures et soupçons, dont je ne puis pas encore garantir la vérité. — Quoiqu'il en soit, on peut avancer hardiment, qu'il y a selon toutes les apparences, quelque chose de vrai; mais le voile qui cache les vues Autrichiennes est encore trop épais, pour en juger avec précision. — Du reste, si j'avais un conseil à donner à la Russie, ce serait de ne point retirer ses troupes, ni de la Valachie, ni de la Moldavie, avant que la paix ne soit formellement ratifiée. En attendant, je continuerai fidèlement à lui communiquer tout ce qui me reviendra ultérieurement, soit relativement à ces camps, soit par rapport aux autres affaires qui l'intéressent, afin qu'elle puisse prendre ses mesures en conséquence.

74.

(Le Roi Frédéric ne cessait pas, dans ses notes, d'adresser des reproches à l'Impératrice de Russie, sur son indulgence envers les Polonais, et de l'exhorter, à employer la sévérité pour les contraindre à accepter toutes les transgressions du traité, que s'étaient permises la Prusse et l'Autriche et, à cet effet, de conclure la convention avec les deux puissances. L'Impératrice Catherine, qui, à l'égard de ses acquisitions, s'était rigoureusement tenue aux conditions du traité, se refusait, malgré ses bonnes dispositions pour le Roi, à appuyer de son autorité une lésion mesquine, une violation manifeste de ce traité. Bien plus, elle intercéda auprès des deux puissances pour les Polonais opprimés, et les engagea à restituer tout ce qu'elles s'étaient permis de prendre en dehors du traité, par de subtiles interprétations. Longtemps ses efforts furent vains. Frédéric s'abritait derrière la cour de Vienne, et déclarait: — „que l'équilibre Européen l'obligeait de ne pas rester en arrière de cette puissance. Si elle se décidait à restituer, ce qu'elle s'était injustement approprié, il était disposé à en faire autant.“ — C'était une de ses ruses de guerre, par laquelle il voulait

mettre ensemble la Russie et l'Autriche, et quitter lui-même la partie. De plus, il était persuadé, que le fier ministre, qui dirigeait le cabinet Autrichien, repousserait avec arrogance les représentations du cabinet russe, et ne rendrait pas un pouce du terrain une fois pris. Ainsi donc lui le Roi conserverait toute liberté d'agir à son gré contre les „têtes revêches" des Polonais.

Ces violations du traité de la part des deux cours furent d'autant plus fâcheuses, qu'elles entravèrent la pacification intérieure de la Pologne. L'ambassadeur russe Stakelberg écrivait à ce sujet, le 22 Mai 1774: — „Il fut d'abord convenu, dès le commencement, que la Délégation de la diète devait, avant tout, terminer les affaires extérieures, avant de s'occuper des intérieures. La cour de Berlin, en refusant de conclure le traité de commerce d'une part, de l'autre par ses nouvelles délimitations de frontières, a excité ici la plus grande perturbation dans les esprits, et paralysé toutes les affaires intérieures. Tel est le désagrément des affaires avec cette nation, ajoute Stakelberg, que le moindre nouvel incident renverse toutes les têtes et tous les plans. Il ne paraît pas expédient d'employer la violence, et même ce moyen pourrait être dangereux, parce qu'il ne conduirait qu'à de nouveaux empiétemens de la part des deux cours."

Nous donnons ici, dans ce qui suit, un extrait d'une des nombreuses lettres d'exhortation de l'Impératrice de Russie, qui causaient un si grand déplaisir au Roi, et qu'il représente dans ses mémoires, comme des chicanes russes. — „On „poussa, dit-il[1]), la mauvaise humeur, jusqu'à „chicaner le Roi sur une banlieue, située au-„delà de la Netze, qu'il avait insérée dans sa „démarcation; on lui fit d'autres difficultés sur „le territoire de Thorn, qu'on prétendait, qu'il „l'avait trop rétréci, quoiqu'on l'eût réglé sur les „cartes géographiques les plus exactes, qu'on „ait pu se procurer. Les Russes firent des que-„relles semblables aux Autrichiens sur un ter-„rain qu'ils s'étaient approprié au-delà du San, „et qui était assez considérable. Le Roi pro-„mit d'avoir la complaisance pour l'Impératrice „de Russie, de s'accommoder à quelques égards „à ses désirs, à condition toutefois, que les Au-„trichiens en fissent de même; mais, la cour de „Vienne, affichant la hauteur, et étalant toute sa „dignité, déclara, qu'elle n'était pas intentionnée „à céder un pouce de ses possessions. Cette décla-„ration fière et déterminée des Autrichiens produisit „que les Russes gardèrent le silence, et qu'alors les choses restèrent sur le pied où elles étaient.")

[1]) Mémoires de 1763 à 1775. — Oeuvres VI. P. 56.

Extrait d'une Note russe, présentée au Comte Solms, le 30. Avril 1776.

„Sa Majesté l'Impératrice n'a fait aucune difficulté au sujet des règlemens de frontières de ses deux voisins avec la Pologne; elle n'a pas usé du droit de contester leurs empiétemens; droit, qui lui est bien acquis, par le principe de l'égalité; mais il résulte précisément de ceci, et de ce qu'elle a tout renvoyé à une négociation directe avec la République, qu'elle s'est lié les mains dans ce qui regarde les Polonais, et qu'elle ne pourrait contraindre ceux-ci par des exhortations pressantes à signer les conditions de l'une ou de l'autre cour.

„Comme la fixation des frontières, telle que la cour de Berlin l'admet., est contraire au sens littéral de la convention de St. Pétersbourg, tout ce qu'on avancera pour obliger les Polonais à l'admettre, sera réfuté par cette objection du sens littéral. De plus, comme Sa Majesté a suffisamment fait comprendre son opinion: „que la Netze, jusqu'au point où elle se rapproche le plus de la Vistule, et de là en ligne directe vers Fordon et Solitz, est la frontière entendue par le traité, et ce qui est le plus conforme au sens littéral de cet acte; comme aussi, que par la Netze en entier, il ne

peut avoir été entendu que le lit de ce fleuve, ses pêcheries, ses moulins, sa navigation etc., choses qui indiquent la possession d'un fleuve: l'Impératrice regarderait comme contraire au sentiment de sa propre dignité, de soutenir toute autre explication ou interprétation qu'on pourrait faire du traité.

„Mais comme Sa Majesté le Roi de Prusse n'a en vue que de maintenir un certain équilibre avec l'Autriche, Sa Majesté l'Impératrice ne conteste pas ce principe politique, et donnera ordre à son Envoyé à Varsovie, d'intervenir sous main pour favoriser une conclusion à peu près en rapport avec celle qui a été faite avec la cour d'Autriche."

Frédéric croyait s'être assuré la possession de ce qu'il s'était approprié, par son adroit expédient d'en appeler à l'Autriche. Mais Kaunitz lui rendit habilement „coup pour coup.“ Laissons parler le Roi lui-même sur ce sujet:

„Le Roi s'était concerté avec la cour de „Vienne de manière, que les deux puissances „conservassent leur possessions intactes, en lais„sant crier les Polonais, et en tâchant en même „temps d'apaiser la Cour de Russie. Mais le „Prince Kaunitz, attaché à sa politique fallacieuse, „dans l'intention de brouiller les Cours de Ber„lin et de Pétersbourg, fit déclarer à cette der„nière: „que l'Impératrice-Reine, par la seule „envie d'obliger l'Impératrice de Russie, avait „résolu de rendre à la République de Pologne „une partie du Palatinat de Lublin, toutes les „terres qui se trouvent au delà de la rive droite „du Bug, la ville de Casimir, et encore quel„ques autres morceaux qu'elle possédait.“ — Cette démarche ne chagrina pas peu le Roi, comme il paraît par son récit même; et pour en prévenir les effets autant que possible, il envoya, pour la seconde fois (en Avril 1776) le Prince Henri à St. Pétersbourg. Mais celui-ci ne réussit pas à grand'chose, dans cette affaire manifestement injuste. Comme il parlait à l'Impératrice de l'opiniâtreté des Polonais, qui tiraient toujours

en longueur la conclusion du traité de démarcation avec la Prusse, et qu'il sollicitait cette Princesse, d'intervenir vigoureusement à cet égard, elle déclina sa demande par ces paroles: „qu'elle souffrait de se trouver ainsi partagée entre ce que lui prescrivaient sa gloire et sa dignité et ce qu'elle voudrait, d'autre part, accorder à son amitié pour le Roi.“ Et, en fin de compte il fallut, que Frédéric, malgré toute sa répugnance, et à l'exemple de l'Autriche, sur laquelle il s'était appuyé, se prêtât à la restitution demandée. La Cour de Vienne rendit environ 50 milles carrés et le Roi de 30 à 40. — Les Polonais ne durent cette restitution qu'à l'intervention efficace de l'Impératrice; cependant ils lui en conservèrent peu de gratitude, comme, en général, la reconnaissance n'a jamais été une de leurs vertus.

75.

Du Roi au Comte Solms.

23. Juillet 1776.

Voici un petit détail sur les restitutions que j'ai fait proposer aux Polonais. Elles commenceront des environs de Kroplewo, descendront en deça de Znin et de Wiliatow jusqu'à Orchewo, et traverseront de là à côté de Gurnowo jusqu'aux frontières de Pieterkowo; j'ai ajouté à cela, le long au delà de la Netze, le district qui est entre Biala et Sclave. Je ne saurais comprendre la ville et le district d'Inowraclaw dans mes restitutions. Quelque peu importante qu'elle soit en elle-même, sa restitution détruirait tous mes arrangements, que j'y ai déjà faits à grands frais, et qui ont trop d'influence sur le reste de mes possessions, pour l'abandonner. Et comme d'ailleurs tout ce que je fais, je ne l'accorde que dans l'unique et seule considération des instances de ma bonne et fidèle amie, l'Impératrice de Russie, je me flatte que, lorsque vous ferez confidemment part au Comte Panin de tout ce que dessus, ce ministre conviendra que c'est tout ce que sa cour peut exiger

de ma complaisance pour ses exhortations, et que je ne saurais aller plus loin sans renverser entièrement toute l'égalité, qui a fait la base de nos traités de partage. Je suis persuadé aussi, que si j'avais comme l'Autriche un parti en Pologne, capable d'appuyer mes offres par ses représentations, je n'aurais eu nulle peine de vaincre, il y a longtemps, l'opiniâtreté de ces Républicains; mais me trouvant isolé, il faut me tourner de tous les côtés pour finir avec eux. Pour cette fin, je cèderai encore en tout cas quelques parcelles du côté d'Inowraclaw, mais pour la ville même et son district, je n'en saurais absolument rien rendre par les raisons mentionnées.

76.

Le Roi à Solms.

27. Décembre 1777.

(Ayant parlé des intrigues des Confédreés de Bar en France, le Roi poursuit):

Il me vient une idée dans l'esprit, que vous aurez soin de confier au Comte Panin. Dès que la Russie verra, que toutes ses propositions de conciliation seront infructueuses, et qu'une nouvelle guerre avec la Porte est inévitable, il me semble, qu'il est de son intérêt, d'engager la Pologne dans son parti et à prendre fait et cause en sa faveur. Ce n'est pas tant pour les grands avantages, qu'elle aurait à attendre d'un tel allié; mais, pourvu que la Pologne joigne un millier d'hommes à l'armée russe, le reste des confédérés de Bar n'osera grouiller, et il me paraît bien valoir la peine, d'éloigner ce dernier et tout remuement ultérieur en Pologne.

Ainsi, ce fut encore Frédéric, qui donna la première idée du traité, proposé par la Russie aux Polonais en 1787, et contre lequel le succes-

seur de Frédéric s'éleva avec tant d'amertume. De même que Frédéric par ce prudent conseil, qui aurait aussi été utile aux Polonais, prouva son amitié à l'Impératrice, de même son successeur lui prouva son inimitié en combattant avec tant de chaleur cette proposition.

77.

Du Roi au Comte Solms[1].

11. Août 1778.

Si Sa Majesté l'Impératrice de Russie voudrait faire quelque chose de réel et de bien utile en notre faveur, ce serait d'attaquer les possessions Autrichiennes en Pologne. Elle peut être assurée, de voir les sujets de ces provinces se ranger de son côté; il ne se trouve d'ailleurs dans ces environs, autant qu'il m'est connu, que trois mille hommes de troupes ennemies, de sorte que la Russie n'a pour ainsi dire qu'à parler, pour y exciter la révolte, et voir venir, à cause du mécontentement qui y règne, tout le monde à elle. La ville de Léopol est ouverte et ne saurait opposer aucune résistance. Aux salines de Wielicza on a élevé, à la vérité, quelques petites redoutes, mais ce sont des bagatelles, qui ne sauraient arrêter les troupes un instant, et la Russie peut compter de se rendre maître

[1]) Nous ajoutons les deux lettres suivantes, qui n'ont au fond aucun rapport à la Pologne; mais qui sont des accessoires intéressans sur les plans militaires du Roi, dans la guerre de succession de Bavière.

de toute la Galizie et Lodomérie, sans qu'il lui en coûte deux cents hommes en tout. La plus grande jalousie, que cette opération donnera aux Autrichiens, sera relative aux chemins, qui de ces contrées mènent en Hongrie, la ville et les mines de Cremnitz ne sont guère éloignées de la frontière. Il ne faudrait détacher qu'un très petit corps de troupes légères dans ces environs, pour déranger la Cour de Vienne et exciter des cris perçans en Hongrie. Il y a outre cela grand nombre de Grecs en Hongrie, qui, étant assurés de la protection de la Russie, lui feraient trouver beaucoup d'adhérens dans ce royaume, dont elle pourrait tirer avantage, de manière à pouvoir faire la guerre à peu de frais. En prenant ce parti, la Russie conserverait toujours son corps de troupes dans le voisinage de Chotyn, ce qui lui profitera, au cas que les Turcs traversassent la Pokutie pour tomber sur la Podolie, de pouvoir marcher au dos des Ottomans, et les obliger par cette seule manoeuvre, de retourner avec perte, de sorte qu'une pareille entrée et position des troupes russes dans les provinces Autrichiennes est avantageuse et se combinera tant avec la politique qu'avec le bien-être du militaire russe.

J'observe avant de finir, si la Russie pouvait se résoudre à faire agir ses troupes, sinon plu-

tôt, du moins vers la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre, que les opérations qu'elle entreprendrait seraient de très grand effet; mais qu'elles rencontreront beaucoup plus de difficultés, si elle les retardait plus longtemps; car si nous sommes une fois ee quartiers d'hiver et dès que la chaîne de ceux-ci se trouvera formée, les Autrichiens sont à même de faire à notre insu autant de détachemens qu'ils veulent; au lieu que nous pouvons les contenir tant que la campagne dure par des chicanes, et les continuer, jusqu'à ce que les Russes seraient en possession de ce qu'ils souhaitent.

78.

Du Roi au Comte Solms.

Schatzlar, 15 Octobre 1778.

Je suis fort aise, que le choix de Sa Majesté l'Impératrice pour m'envoyer un Général pour se concerter avec moi sur les opérations à entreprendre, au cas que la Cour de Vienne refuse de se prêter aux représentations qu'elle leur fait faire, soit tombé sur le Prince Repnin, vu que c'est un homme de beaucoup de mérite, et qui m'est très connu pour son personnel, puisqu'il a résidé quelques temps comme ministre auprès de moi. Je vous ai déjà confié précédemment, tout ce que je pense sur la diversion que les Russes pourraient faire en ma faveur; je ne serai guère en état d'en dire davantage. Je ne vois que deux côtés, par où ils puissent entamer les Autrichiens; l'un, de pénétrer par les provinces Polonaises en Hongrie, où l'on pourra peut-être exciter une révolte parmi les habitans, capable d'obliger la Cour de Vienne à se prêter aux désirs de la Russie; — et l'autre, de marcher par le Duché de Teschen

en Moravie, opération cependant, qui, à cause de la formation des magasins, est sujette à plus de difficultés que la précédente. Ce n'est que pour vous en donner une idée en gros, que je vous marque tout ceci.

Quant à moi, j'ai été forcé de me tourner cette année-ci du côté de la Bohème, afin d'empêcher les Autrichiens de s'avancer sur Dresde avant l'arrivée de l'armée de mon frère vers cette ville, dont la perte aurait dérangé en partie toutes mes mesures. Je suis hors d'état cependant, d'exécuter rien en Bohème, tant qu'il y aura de si fortes armées, comme il y en a présentement pour la défendre, et qui, au moyen de la négociation insidieuse entamée par l'Empereur, ont eu tout le temps de se fortifier par des retranchemens inaccessibles. C'est pourquoi, ayant été obligé d'abandonner ce projet, et comptant présentement sur un secours à recevoir peut-être encore cette année de la part de la Russie, j'ai fait renforcer par le Prince héréditaire de Brunswick le corps de troupes, qui se trouve en haute Silésie, et lui en ai donné le commandement. Ce Prince a été assez heureux, de faire replier dès son arrivée, les troupes ennemies jusqu'à Grünberg et Olmütz. Actuellement, je ne suis occupé qu'à arranger une bonne défensive de ce côté-ci de la Silésie contre

la Bohème, pour pouvoir me tourner ensuite, l'année prochaine, avec toutes mes forces sur la Moravie. A cette fin je prendrai dès cet hiver des précautions, au cas qu'on s'accorde là-dessus en Russie avec moi, pour empêcher aux Autrichiens la communication en Lodomérie par le Duché de Teschen, ce qui conservera une entrée libre aux Russes dans cette Province, où ils ne rencontreront tout au plus que 800 hommes, et mettra les Autrichiens dans la nécessité, de passer par la Hongrie et de faire un très grand détour, pour se rendre en Lodomérie. C'est ainsi que je favoriserai la position des Russes dans les dites provinces, en leur donnant le temps de s'y établir selon leur convenance. D'ailleurs, si la guerre tourne du côté de la Galicie, je tâcherai de pénétrer en Moravie, et d'entamer le plus tôt que possible une affaire avec l'ennemi, après quoi mon dessein est, d'envoyer un détachement d'environ 20,000 hommes, et même plus fort, du côté de Presbourg, où des Cosaques, si j'en pouvais avoir, me rendraient grand service. La raison de ce détachement est, parce que les Autrichiens tirent la meilleure partie de leurs fourrages de la Hongrie, et parce qu'étant maître du Danube, on leur coupe, par là, leur subsistance. Outre cela, il y a un pont sur le Danube à Presbourg,

au moyen duquel on peut faire des excursions avec des Cosaques et autres troupes légères, jusqu'aux portes de Vienne. Ceci engagerait non seulement les Autrichiens de porter d'abord une armée aux environs de Vienne, pour couvrir cette ville, mais nous faciliterait d'un autre côté les moyens, à ouvrir le théâtre de la guerre sur les bords du Danube, et de donner la loi à la Cour de Vienne pour la pacification des troubles actuels; outre qu'en portant la guerre de ce côté-là, mon frère aura les coudées libres pour agir en Bohème comme il lui plaira, sans y rencontrer grande résistance.

Tout ce que je viens de vous marquer là-dessus, n'est que pour votre direction seule, vous n'en confierez rien à personne, sinon au Comte Panin, en lui recommandant le secret le plus inviolable, parce que la réussite du projet en dépend absolument, pour empêcher qu'on ne puisse prendre des mesures qui le fassent échouer.

Au reste, je suis bien persuadé, que la déclaration Russe à Vienne, où certainement on ne s'y attend nullement, et où par conséquent on n'y est aucunement préparé, fera un très bon effet. Il se peut cependant, que les Autrichiens se doutent de quelque chose, puisque les déserteurs, qui me sont venus d'eux, ont prétendu, qu'on parlait beaucoup des Russes à leur ar-

mée. Je suis bien aise aussi de vousm ander, que la Cour de France commence à parler d'un ton beaucoup plus sérieux à Vienne, et qu'elle traite avec moins de ménagement que ci-devant cette puissance. Je crois donc pouvoir sur ces considérations, de deux choses conclure l'une: ou que la déclaration de la Russie et les fortes représentations de la France, feront plier l'Autriche, et l'engageront à s'accommoder cet hiver; ou, si elle refuse de s'y prêter, qu'il est incontestable que les opérations d'une seule campagne, de concert avec les Russes, réduiront nécessairement cette puissance à terminer les troubles actuels, et la forceront à faire la paix l'année qui vient.

79.

Du Roi à Solms.

21. Août 1779.

— Le rappel des troupes Russes est un article qui mérite la plus grande attention. S'il a effectivement lieu, cette évacuation de la Pologne lâchera entièrement la bride aux intrigues Autrichiennes. Une nouvelle guerre, qui intéressera infiniment nos deux cours, en sera la suite, et l'existence du Roi de Pologne sera si précaire, qu'on ne pourra en répondre d'un moment à l'autre. Toutes ces considérations sont trop importantes, pour échapper à la pénétration du ministère de Russie, et j'espère que sa Majesté Impériale y trouvera un puissant motif, de conserver un corps de troupes suffisant dans ce Royaume.

Ainsi ce fut de nouveau Frédéric, qui insista sur le séjour prolongé des troupes russes en Pologne, ce qui excita plus tard tant de plaintes. Il n'est presque pas une mesure chagrinante ou blessante pour les Polonais, que Frédéric n'ait d'abord conseillée, et fait exécuter par la Cour de Russie; soit, qu'il ait été sincère dans ses intentions, soit par un motif politique, pour diriger toute la haine des Polonais sur la Russie.

80.

Du Roi au Comte Görtz.[1]

2 Novembre 1779.

Il m'est entré, depuis peu, des détails très intéressans sur les manigances des Autrichiens en Pologne, pour y gagner une supériorité décidée, et je suis bien aise de vous en faire part, afin de vous donner une juste idée, jusqu'où ils tâchent d'y pousser leur prépondérance. D'un côté, ils en imposent par un ton despotique à ceux des Polonais, qu'ils comptent parmi leurs vassaux par leurs possessions en Galicie et Lodomérie, où non seulement la Cour de Vienne augmente le nombre de ses troupes, mais où elle songe encore de faire fortifier des villes de Léopol, Wieliczka, Zamosc et Jaroslaw, celles qu'elle jugera convenables. D'un autre côté, elle berce ses partisans de l'espérance de leur faire obtenir des charges, des bénéfices et des dignités, en affichant mêmes les meilleures dispositions pour la Pologne en général. Son parti est déjà très

[1]) Celui-ci avait depuis peu remplacé le Comte Solms à Pétersbourg.

nombreux, et à sa tête se trouvent les Czartoryski et les Lubomirski. Le Prince Adam Czartoryski en est le hérault. Ce parti est d'ailleurs composé de tout ce qu'il y a de plus distingué en Pologne, soit par le rang, soit par les biens de la fortune, et des Anti-Royalistes déclarés ou cachés, qui ne sont pas en petit nombre. Il compte généralement parmi ses adhérens toutes les personnes, que leur caractère, leurs principes et leurs moeurs ont rendu respectables en Pologne, et il grossit de jour en jour par les soins officieux de ses chefs, les Czartoryski et Lubomirski. Il paraît par là, que les vues de la Cour de Vienne et de son parti en Pologne sont aussi importantes que vastes, et il est très vraisemblable, qu'elles s'étendent jusqu'à vouloir s'assurer d'avance du trône de ce royaume, et qu'ils jettent les yeux soit sur le Duc de Teschen, soit sur le Prince Adam Czartoryski. Comme le conseil permanent leur paraît un frein incommode et propre à les arrêter dans l'exécution de leurs vues ambitieuses, ils semblent en méditer l'abolition, et préparer cet évènement en rendant ce tribunal odieux à la nation[2]). C'est à la diète prochaine, que cette Cour et son parti se proposent d'exécuter leur plan, et ils se

---

[2]) Ce qui leur ne réussit que trop bien!

flattent d'y amener les choses au point où ils les désirent. Or, comme toutes ces trames Autrichiennes sont diamétralement opposées à mes intérêts et à ceux de la Russie, il nous importe à tous les deux, de penser à temps aux moyens, pour faire écrouler d'un seul coup cet édifice colossal de projets et d'intrigues.

Imprimerie de Gustav Bar à Leipzic.

SUPPLÉMENT.

(ANNÉE 1860.)

Amicus Plato, amicus Aristoteles;
sed magis amica veritas.

Depuis l'époque, à laquelle l'auteur écrivait ce livre, jusqu'à l'année courante (1860) il parut sur ce sujet deux ouvrages, qui promettaient des éclaircissements, parce que pour tous deux les Archives avaient été mises à profit. Mais, ni l'un ni l'autre ne donnèrent une entière satisfaction. C'étaient l'ouvrage d'Ernest Herrmann et celui de Kurd de Schlözer; — le premier puisé aux Archives de Saxe, le second, dans celles de l'Ambassade prussienne à St. Pétersbourg. Le premier traitant indirectement, l'autre directement de cette matière.

Herrmann (5. Vol. de son Histoire de la Russie, comprenant les règnes d'Elisabeth, de Pierre III et de Catherine II jusqu'en 1775). Son ouvrage témoigne d'efforts sérieux pour jeter de la clarté sur cette matière obscure, et contient beaucoup de choses estimables; mais, comme la

Cour de Saxe n'eut pas de part aux négociations pour le partage, ses Diplomates ne furent pas suffisamment initiés, pour donner des éclaircissements satisfaisans sur ce sujet. Ils communiquèrent ce qu'ils tenaient ça et là de troisième main, et ce n'était pas grande chose. C'est pourquoi Herrmann est obligé d'avoir recours aux narrateurs ordinaires de ces évènements, et de répéter ce qu'ils disent de vrai, comme ce qu'ils ont de faux. Il n'y a donc pas à puiser dans son ouvrage beaucoup de renseignements nouveaux sur le partage, mais ce qui mérite une entière approbation c'est qu'il donne au lecteur le fruit de ses recherches, simplement, et avec toute la bonne foi qui convient à un historien; sans chercher à pallier ni à altérer les choses pour un but quelconque. C'est pourquoi on reçoit ce qu'il donne, avec reconnaissance, bien qu'on n'en soit pas beaucoup plus avancé!

Cette dernière réflexion ne pourrait s'appliquer absolument au deuxième ouvrage cité[1]). Mr. de Schlözer, placé à la Légation prussienne à St. Pétersbourg, pouvait se renseigner aux Archives de l'Ambassade, et, par conséquent, puiser aux meilleures sources. Mais, d'un autre côté,

[1]) Friedrich der Grosse und Catharina die Zweite von Kurd von Schlözer. Berlin 1859.

il était lié par son emploi; et, comme Diplomate prussien, il devait bien se garder de se porter accusateur du plus grand Roi de Prusse. Il était par cela même faussement placé, entre le devoir de l'historien et les suggestions du patriotisme. C'est pourquoi il cherche à y remédier par toutes sortes de tournures et par la disposition des faits; puis en communiquant de petits bouts de Dépêches par ci par là, selon qu'ils conviennent au but qu'il a en vue. Il dispose ensuite adroitement ces bouts de Dépêches; et au moyen de réticences, par la retenue de quelques Documents, et précisément des plus importants et des plus décisifs, que lui fournissaient cependant ses Archives, il s'en tire habilement, et s'efforce par des demi-mots, et même par des paroles claires, à donner aux choses une tournure telle, que Catherine et la Cour de Russie (les Tchernyschow, Orlow et d'autres grands), paraissent être les véritables promoteurs du partage de la Pologne. Ce que nous disons ici, peut passer pour une grave accusation; mais nous en fournirons les preuves. Et c'est précisément en voyant se réitérer cette manière peu franche et loyale de présenter les faits au public, que l'auteur s'est senti porté à tirer son travail du pupître où il reposait depuis des années, et, par la communication de Documents

complets et authentiques, et non de parcelles de Dépêches, de démontrer ouvertement, quel fut le véritable promoteur et l'agent principal de ce partage. Nous vénérons le grand Roi, et c'est précisément pour cela que nous pensons, qu'on agit plus pour sa gloire, en disant ouvertement toute la vérité, quand bien même (et cela dépend du point de vue sous lequel on l'envisage), elle ne lui serait pas tout-à-fait favorable, qu'en cherchant, par des réticences et des altérations, à rejeter la faute (si faute il-y-a) sur autrui, quoiqu'on sache très-bien que c'est à tort. On se place soi-même par là dans une lumière défavorable, et on ne sert pas beaucoup la cause de celui qu'on veut justifier: car la vérité parvient infailliblement tôt ou tard au grand jour, et plus on a voulu la refouler, plus la réaction en est forte et désavantageuse.

D'un autre côté, nous devons rendre au travail de Mr. de Schlözer ce témoignage, que, partout où le patriotisme et les considérations du fonctionnaire ne viennent pas l'embarrasser, il présente les faits d'une manière calme, agréable, et plus détaillée qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il procure donc, malgré quelques petites bévues[1])

---

[1]) Au nombre de celles-ci nous comptons, par exemple, qu'il nous présente Cyrille Rasumowski, comme

des renseignements estimables; mais dans le point principal il est inexact.

Mais revenons a notre sujet.

Herrmann suppose, que le projet primitif du partage ait été conçu à Neustadt entre la Prusse

„le très vieux (hochbetagte) Hettmann.“ (P. 133); Rasumowski n'avait alors (1762) pas plus de 34 ans, et vécut encore 35 ans (né en 1728, mort en 1797); — ou bien lorsqu'il vante Daun comme „le grand Capitaine autrichien“ (P. 83) ce qui, chez tout militaire serieux, exciterait le sourire; — ou lorsqu'il envoie en Sibérie les Evêques zélateurs Soltyk et Zaluski (P. 198); — Kaluga n'est pas en Sibérie, et c'est pourtant la demeure qui leur fut assignée; — ou lorsqu'il nous assure très sérieusement, que „le renversement de l'Empire turc, l'établissement d'un Trône russe à Constantinople fut une idée héritée des Romanows.“ Les Romanows étaient encore bien loin de cette pensée, et se défendaient à peine eux mêmes de leurs ennemis; mais, probablement l'auteur a eu dans l'esprit Pierre le Grand; induit en erreur par ce prétendu Testament de Pierre, lequel, accueilli et repandu par la haine, a trouvé en Europe tant de pieux croyans! — Une erreur un peu forte est celle-ci: L'auteur raconte (p. 61), que Bestoujew serait allé si loin dans son zèle aveugle contre Frédéric, que dans l'automne de 1744, il aurait fait à l'Ambassadeur anglais Tirawly la communication confidentielle, „qu'il aurait le projet, si l'Impératrice y consentait, de prendre au Roi la province de Prusse, et de la donner aux Polonais, en échange de quoi ceux-ci abandonneraient à la Russie Smolensk avec son territoire.“ — Nous pouvions à peine en croire nos

complets et authentiques, et non de parcelles de Dépêches, de démontrer ouvertement, quel fut le véritable promoteur et l'agent principal de ce partage. Nous vénérons le grand Roi, et c'est précisément pour cela que nous pensons, qu'on agit plus pour sa gloire, en disant ouvertement toute la vérité, quand bien même (et cela dépend du point de vue sous lequel on l'envisage), elle ne lui serait pas tout-à-fait favorable, qu'en cherchant, par des réticences et des altérations, à rejeter la faute (si faute il-y-a) sur autrui, quoiqu'on sache très-bien que c'est à tort. On se place soi-même par là dans une lumière défavorable, et on ne sert pas beaucoup la cause de celui qu'on veut justifier: car la vérité parvient infailliblement tôt ou tard au grand jour, et plus on a voulu la refouler, plus la réaction en est forte et désavantageuse.

D'un autre côté, nous devons rendre au travail de Mr. de Schlözer ce témoignage, que, partout où le patriotisme et les considérations du fonctionnaire ne viennent pas l'embarrasser, il présente les faits d'une manière calme, agréable, et plus détaillée qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il procure donc, malgré quelques petites bévues[1])

[1]) Au nombre de celles-ci nous comptons, par exemple, qu'il nous présente Cyrille Rasumowski, comme

des renseignements estimables; mais dans le point principal il est inexact.

Mais revenons a notre sujet.

Herrmann suppose, que le projet primitif du partage ait été conçu à Neustadt entre la Prusse

---

„le très vieux (hochbetagte) Hettmann.“ (P. 133): Rasumowski n'avait alors (1762) pas plus de 34 ans, et vécut encore 35 ans (né en 1728, mort en 1797); — ou bien lorsqu'il vante Daun comme „le grand Capitaine autrichien“ (P. 83) ce qui, chez tout militaire sérieux, exciterait le sourire; — ou lorsqu'il envoie en Sibérie les Evêques zélateurs Soltyk et Zaluski (P. 198); — Kaluga n'est pas en Sibérie, et c'est pourtant la demeure qui leur fut assignée; — ou lorsqu'il nous assure très sérieusement, que „le renversement de l'Empire turc, l'établissement d'un Trône russe à Constantinople fut une idée héritée des Romanows.“ Les Romanows étaient encore bien loin de cette pensée, et se défendaient à peine eux mêmes de leurs ennemis; mais, probablement l'auteur a eu dans l'esprit Pierre le Grand; induit en erreur par ce prétendu Testament de Pierre, lequel, accueilli et repandu par la haine, a trouvé en Europe tant de pieux croyans! — Une erreur un peu forte est celle-ci: L'auteur raconte (p. 61), que Bestoujew serait allé si loin dans son zèle aveugle contre Frédéric, que dans l'automne de 1744, il aurait fait à l'Ambassadeur anglais Tirawly la communication confidentielle, „qu'il aurait le projet, si l'Impératrice y consentait, de prendre au Roi la province de Prusse, et de la donner aux Polonais, en échange de quoi ceux-ci abandonneraient à la Russie Smolensk avec son territoire.“ — Nous pouvions à peine en croire nos

et l'Autriche (1770)[1]), opinion, qui se trouve réfutée par tout notre ouvrage. Puis il continue: „Déjà, vers le milieu de l'année 1770 (ainsi donc, antérieurement à la Conférence de Neustadt du 3 Septembre 1770), des troupes autrichiennes, venues de la Hongrie, entièrent en Pologne. Elles occupèrent les Starosties de Zips et de Sandek, et formèrent un cordon, qui embrassait dans son contour environ 500 villages, avec les salines de Bochnia et de Wieliczka. Le Cabinet de Vienne établit dans ces Provinces un Gouvernement, qui dans les annonces et publications, se servait d'un sceau portant cette inscription: sigillum administrationis terrarum recuparatarum. Et peu après, le 29 Novembre 1770, ces Districts, qui avaient été engagés à la Pologne en 1412, et auxquels la maison d'Autriche avait formellement renoncé en 1589, furent déclarés rendus et réunis au Royaume de Hongrie. — Alors, le Roi de Prusse

yeux! — Smolensk, cette antique possession de la Russie, démembrée par Witold, reprise par la trève d'Andrussow, et formellement rendue à la Russie par la paix de Moscou en 1686; — l'auteur veut nous faire accroire que le premier Ministre de la Russie ne le sut pas et cherchât à en faire l'acquisition. — On pourrait encore ainsi relever plusieurs erreurs, mais ce n'est point ici le cas.

[1]) P. 482.

n'hésita pas plus longtemps à faire marcher ses troupes en Pologne, sous le Commandement du Général Thadden, sous prétexte de garantir ses états de la peste, qui sévissait cruellement dans la Pologne méridionale. Il fit même occuper le long des frontières de Silésie plusieurs districts des Palatinats de Kalisch et de Posen, puis l'Evêché de Warmie et une partie de Culm et de la Poméranie polonaise[1]."

„Ces mesures inattendues, qui ne causèrent à St. Pétersbourg rien moins qu'une impression agréable, jointes à la nouvelle, que par ordre du Ministère russe le Résident Psarsky communiqua au Roi Stanislas Auguste: „qu'on donnait le conseil à Sa Majesté de s'entendre avec l'Impératrice de Russie, avant qu'on la mette hors d'état d'être utile à la Pologne" éveillèrent une sorte de soupçon, que les Cours de Berlin et de Vienne auraient traité ensemble du démembrement d'une portion assez notable de la Pologne, et qu'on devait considérer les opérations de ces deux Puissances comme la suite immédiate des Conférences de Neustadt, et d'une Convention formelle qui y aurait été

---

[1]) D'après les Rapports du Résident saxon d'Essen à Varsovie, du 19 et 28 Novembre et du 15 Décembre 1770.

faite entre le Roi de Prusse et Kaunitz[1]). Cette idée était l'opinion dominante du monde diplomatique. L'attitude de l'Autriche et de la Prusse étonnait si peu le Prince Galizin, Ambassadeur de Russie à Vienne, qu'il écrivait au Prince Wolchonski (Ministre russe à Varsovie), „qu'il avait déjà depuis longtemps préparé sa Cour à ce démembrement, qui menaçait le Royaume de Pologne.“

Vers le milieu d'Octobre 1770, reprend Herrmann en son recit[2]), le Prince Henri arriva à Pétersbourg. Sa mission était de s'entendre avec la Russie sur la question Turco-polonaise. Catherine comprit la nécessité de faire des concessions à son Allié, pour entretenir ses bonnes dispositions; et, dans une entrevue qu'elle eut avec le Prince Henri, elle laissa tomber ces paroles, faisant allusion aux subsides que le Roi lui payait: „qu'elle craignait, que le Roi ne se lassât, et que, pour l'engager plus fortement, elle l'indemniserait volontiers, en tâchant de lui obtenir quelques avantages.“ — Le Prince répondit: „qu'on n'aurait besoin que de lui céder quel-

[1]) „Comme une suite d'un concert formé et arrangé.“ Essen, Rapport du 24 Novembre 1770. — Cette assertion du Résident saxon parait avoir induit en erreur Herrmann.

[2]) P. 508.

ques districts, sur lesquels il avait des droits, et par lesquels il pourrait rétablir la jonction de ses états.“ — Catherine objecta la question de l'équilibre européen. — Sur le Rapport du Prince Henri, le Roi répondit: „qu'il faudrait aussi offrir à l'Autriche la portion de territoire qui est sur les frontières de la Hongrie, et sur laquelle elle avait élévé des prétentions. C'est ainsi, que cette occupation autrichienne de Zips et de Sandek, peu importante en elle-même, prit une grande signification, parce qu'elle renfermait en principe la connivence au système d'oppression que suivaient en Pologne la Russie et la Prusse. Catherine craignit, que Frédéric, si elle n'accédait pas à sa demande, ne s'accommodât avec l'Autriche seule aux dépens de la Pologne, et que, de concert avec cette nouvelle Alliée, il ne voulût lui prescrire les conditions de sa paix avec les Turcs. Elle prit donc une prompte détermination, et proposa le plan de partage de la Pologne à la délibération de son Ministère: les Tzernyschow se prononcèrent très décidément pour le projet; contre étaient Panin et son conseiller familier Saldern. Les autres n'osèrent pas se déclarer positivement. L'Impératrice ne fit pas connaître sa résolution; mais, elle convint avec le Prince Henri: que le Roi aurait à s'entendre plus particulièrement avec elle sur le

plan de partage. Cette ouverture surprit Frédéric, parceque la Cour de Russie avait jusque là repoussé toutes ses tentatives pour intervenir directement dans les affaires de Pologne, se contentant de son appui moral. Il ne perdit donc pas un moment pour tirer parti de ce revirement favorable. Tels furent les préliminaires de ces évènements.“

„Cependant Kaunitz élevait encore des difficultés à cause de la question turque. Catherine ne voulait pas d'une intervention étrangère dans cette affaire; encore moins voulait-elle, que l'Autriche, avec qui elle était en froid, s'interposât comme Puissance médiatrice. Sa volonté était que les Turcs sans aucun appui étranger lui demandassent la paix. Mais l'Autriche arma sérieusement et menaça de jeter 50,000 hommes sur les frontières polonaises. Ce fut alors seulement, que la Russie accepta la médiation de l'Autriche et de la Prusse. L'Autriche envoya aussitôt à St. Pétersbourg le Prince Lobkowitz, qui jusque là n'avait été qu'accrédité près de cette Cour, avec le titre d'Ambassadeur. Toutes les vues de l'Autriche et de la Prusse étaient dirigées sur ce point: „d'entourer les projets de la Russie d'une forte ligne de démarcation.“

„La première chose qui fut mise en délibé-

ration après l'arrivée du Prince Lobkowitz à St. Pétersbourg, fut la question polonaise. La Russie s'était laissé si fort adoucir (P. 514), qu'elle n'hésitait plus à concéder aux deux autres Puissances des avantages en Pologne. La Prusse et l'Autriche s'empressèrent de s'affermir sur cette base. En Juin 1771, Frédéric déclara: „que, du même droit que l'Autriche, il allait faire valoir ses prétentions près de la République de Pologne; et que, si la Russie voulait de la même manière régulariser ses frontières, il n'y ferait aucune objection." — La Prusse et l'Autriche se montraient disposées, à la condition de participer aux avantages, à tolérer le changement de la souveraineté de fait de la Russie sur la Pologne en une domination formelle. Ce fut dans ce sens que Benoît fit une ouverture à l'Ambassadeur russe à Varsovie au nom de son Souverain. Le pouvoir collectif était déjà exercé en fait par les troupes des trois Puissances, et ainsi fut accompli le partage, avant qu'on se soit entendue à ce sujet par un traité. La Prusse et l'Autriche saisirent ce qui était à leur convenance, pour ne pas se laisser abuser par des promesses vaines."

Tel est l'exposé que fait Herrmann de cet évènement. Le récit continue dans ce sens, d'après les notions puisées aux sources anté-

rieurement connues, sans offrir rien de nouveau; bien plus, en faisant revivre les anciennes erreurs. On voit, que le résultat de ses recherches ne s'éloigne pas beaucoup des idées généralement adoptées jusqu'à lui, ce qui est naturel, puisque les Résidens saxons, à Pétersbourg comme à Varsovie, n'étaient pas admis aux négociations secrètes, et ne pouvaient rendre que des bruits de Cour, et ça et là quelque ouverture secrète, saisie au vol. Mais par son jugement final, Herrmann prouve, qu'il se met au-dessus des redites ordinaires, et qu'il sait saisir les choses d'un coup-d'oeil indépendant et sous leur véritable point de vue, car il ne voit pas dans le fait du partage un forfait inoui, mais la suite naturelle des circonstances. Comme sa manière de voir s'accorde tout-à-fait avec la nôtre, nous concluons en la reproduisant en abrégé.

„Il est plus facile, dit-il[1]), de condamner les Puissances, que de décider, si, d'après le cours ordinaire des choses humaines, d'après les lois générales de la vie, à laquelle sont soumis les états comme les hommes; enfin, d'après les rapports particuliers de la Pologne, il en aurait pu advenir autrement. On ne doit donc pas affirmer, qu'il y eut dans les moyens dont les

---

[1]) P. 536.

Puissances usèrent envers la Pologne, quelque chose d'inoui, sans exemple; bien plus, ce ne fut qu'une répétition de ce qui s'était trop souvent passé dans le cours des siècles. C'etait le même principe, qui inspira les coalitions, 'dans la guerre de la succession d'Espagne; contre Charles XII; contre Marie-Thérèse; et contre Frédéric II: c'etait le même principe égoïste, qui donne aux états, qui se sentent forts, le besoin d'étendre leur influence aussi loin que possible, et qui souvent a uni les puissants, pour opprimer les faibles. Mais, si une telle politique, qui est à la fois une loi naturelle de la physiologie des états, influa plus fatalement sur le sort de la Pologne, que partout ailleurs, il faut aussi reconnaître, qu'aucune nation n'était plus mûre pour sa perte, et n'avait été dans une si grande mesure la propre cause de son malheur. L'individu était tout en Pologne; le gouvernement rien. L'arbitraire légalisé rendait impossible toute mesure efficace pour le bien de la nation; c'est ainsi que la Pologne tomba au milieu du 18e siècle, au point de vue administratif, financier et militaire, dans un état encore plus déplorable que de nos jours l'Empire des Osmanlis. Un gouvernement absolu aurait seul pu sauver la Pologne, mais s'était précisément ce qu'elle abhorrait par dessus tout; et, c'est ainsi,

que les vices de leur Constitution, que les Polonais regardaient comme le Palladium de leur liberté, les rendirent le jouet des Puissances étrangères. L'habitude de mettre, par des altérations du droit, l'injuste à la place du juste, avait complètement émoussé chez eux le sentiment de la justice. Il leur manquait aussi l'énergie morale, pour créer un meilleur ordre de choses, par des moyens légaux. L'amoindrissement de leur existence politique par deux états voisins, comme la Prusse et la Russie, devait donc être leur sort déplorable, mais inévitable.“

Et relativement aux Puissances qui firent le partage, il remarque: „tout état est à lui-même son but absolu; et la manière dont il comprend ce but, détermine aussi sa manière d'envisager le droit. Tout droit qui ne s'accorde pas avec le sentiment qu'il s'en est formé, est nul à ses yeux. Il ne reconnaît, dans la poursuite de ses plans d'existence, d'autres bornes que la nécessité, et celles qu'il s'est lui même imposées. Telle est aussi la raison pour laquelle les états où règne un pouvoir absolu, où les idées de puissance et de droit sont souvent confondues, deviennent necessairement conquérants; car les bornes de la loi, qui résultent d'un sentiment très épuré du droit, n'existant pas pour une telle autorité au-dedans, elle se sent facilement

tentée de considérer l'exercice de la puissance comme sa destination essentielle, et aussi de procéder violemment au dehors, sans s'inquiéter du droit. Or non seulement la Pologne n'avait aucune force matérielle à opposer, mais, ce qui est pis encore, elle n'avait aucune force morale, parce qu'elle ne possédait pas elle-même un sentiment plus parfait du droit. L'anarchie conduit toujours dans les bras du despotisme. Car les éléments anarchiques d'un état cherchent également pour l'appui de leurs intérêts particuliers la protection d'une Puissance supérieure, qui ne fait pas toujours de la légalité la condition de la protection qu'elle accorde; et c'est ainsi, qu'ils tombent tous, l'un après l'autre, courbés sous le joug de leurs défenseurs. Au reste, ce ne fut pas tant la chûte de la Pologne qui excita l'indignation générale, car cette nation était depuis longtemps mûre pour sa ruine; que les moyens qu'on employa pour l'opérer; que cette hypocrisie diplomatique, qui, sous le masque du droit et de l'amitié, ne visait pas à autre chose, qu'à la précipiter dans l'abîme; voilà ce qui révolta! — Mais, si nous condamnons ici, il faut surtout que nous condamnions ce principe égoïste des états en particulier, qui les pousse à étendre leur puissance aux dépens des autres soit par la guerre ouverte, soit par des intrigues

cachées; ce qui au fond, réduit le droit des gens à une vaine fiction. — Et cela durera aussi longtemps, qu'un principe plus élevé ne prévaudra pas d'une manière efficace: celui du véritable bien de tous, par le développement d'une sage liberté qui repose sur la culture des moeurs e celle de l'esprit.“

Nous arrivons à présent à l'ouvrage de Schlözer. Pour justifier notre jugement ci-dessus, nous devons le suivre pas à pas dans son exposé, et en remplir les lacunes. Par là, nous établirons avec précision la vérité du jugement que nous avons porté, aussi bien que toute la marche des choses.

Le sujet de son ouvrage est l'Histoire des rapports diplomatiques entre la Prusse et la Russie, depuis la mort de l'Impératrice Anna (1740), jusqu'au partage de la Pologne. Toute la première moitié est donc étrangère à notre sujet, et nous commençons à l'examiner seulement avec le règne de Catherine.

Ici, l'auteur voudrait, dès le commencement donner à entendre, que Catherine, au début même de son regne, avait en vue le partage de la Pologne: il assure (p. 160), qu'en Décembre 1763, ainsi, peu avant la conclusion du traité

d'alliance avec la Prusse, il serait échappé à Panin un mot d'une signification particulière; il aurait affirmé, au nom de sa Souveraine, pour gagner le Roi aux projets d'une vaste portée de Catherine à l'égard de la Pologne, et pour s'assurer de son appui militaire — que la Prusse serait largement indemnisée, pour un tel secours; ou, comme l'exprime le passage cité de la Dépéche de Solms: „Il ajouta que Votre Majesté n'aurait pas raison de regretter d'avoir pris des engagemens avec sa Cour, parce que, si contre toute attente, les choses devaient en venir à une grande extrémité, il me repondait, que votre Majesté aurait Sa peine payée aussi bien que la Russie, et qu'on n'aurait pas travaillé pour rien.“ —

Nous remarquerons à ce sujet: que l'Impératrice était encore trop occupée à l'intérieur à affermir son trône chancelant, et n'avait alors (1763) aucun projet d'une grande portée à l'égard de la Pologne. Elle ne voulait qu'élever Poniatowski au trône, et s'assurer une influence décisive dans ce royaume, ainsi que l'avaient eue ses prédécesseurs depuis Pierre le Grand. — Et pour ce qui est des paroles de Panim, chacun sait, et l'auteur lui-même en fait un peu plus haut (p. 159) la remarque: que personne à cette époque, ne pensait à un par-

tage. Et comment y eût-on pensé? — La Prusse était occupée à guérir ses rudes blessures, et Catherine à asseoir son autorité à l'intérieur. — Cette communication de Panin n'avait probablement pas d'autre but que d'amener le Roi à seconder les intentions de Catherine à l'égard de Poniatowski, à l'élection prochaine d'un Roi de Pologne; et le sens en était en peu de mots: „unissez vous avec nous, et soutenez-nous dans cette affaire; vous n'aurez pas à le regretter, et nous chercherons à vous procurer, en échange tous les avantages possibles; et s'il fallait en venir à la guerre, vous en partageriez le profit avec la Russie.“ Or, on tient le même langage à toute personne qu'on veut gagner. C'étaient des phrases générales, que chacun pouvait interpréter selon ses désirs, et la direction de ses pensées. Le Roi, qui avait toujours dans l'esprit cette partie de la Pologne, qui le séparait de son Royaume de Prusse, l'interprêta de suite dans le sens d'un partage, qui alors, immédiatement à la suite d'une guerre desastreuse et sans aucune préparation antérieure ne pouvait lui être rien moins qu'agréable. Il avertit en conséquence son Ambassadeur: sur toutes choses de ne pas s'engager dans des entreprises, qui pourraient replonger l'Europe dans le trouble; et notamment il lui recommande: d'être sur

„d'être sur ses gardes, et de ne rien dire ni avancer, qui pourrait l'entraîner plus loin qu'il ne voudrait.“ Mais ces craintes étaient peu fondées. Panin pensait si peu à un démembrement de la Pologne, que jusqu'au dernier instant, il resta l'adversaire le plus déclaré de ce partage. — Dans les circonstances où l'on se trouvait, à l'issue de la guerre la plus sanglante, qui mit Frédéric plusieurs fois à deux doigts de sa perte, et d'un autre côté, où l'Impératrice Catherine avait à combattre contre des ennemis cachés à l'intérieur aussi bien qu'au dehors: c'eut été certainement une très grande folie, de se lancer dans une telle entreprise, qui eût provoqué une protestation universelle de toute l'Europe. Ainsi, nous le répétons, les paroles de Panin n'étaient autre chose qu'une demande d'appui dans l'élection de Poniatowski, avec la promesse d'une juste récompense. Aussi amenèrent-elles la Prusse et la Russie à conclure le traité d'Alliance du 11 Avril 1764, lequel était même plus necessaire et plus important pour Frédéric que pour Catherine. — Ainsi cette insinuation préliminaire de l'auteur sur les projets de vaste portée de l'Impératrice en Pologne, voire même d'un partage, comme on veut le faire comprendre par les paroles alléguées du Roi, est dénuée de fondement.

Ce qui prouve, combien peu alors la Russie pensait à un partage, c'est une Dépêche de Béranger à Praslin, datée de Pétersbourg, 20 Novembre 1763[1]), où il dit: — „Il n'est plus question aujourd'hui de démembrement: soit que je doive ajouter foi à ce que disent les Ministres russes, qu'ils n'ont jamais pensé à attaquer l'intégrité de la Pologne, soit que les dispositions unanimes, que toutes les puissances ont manifestées en dernier lieu, de s'opposer à un tel projet, aient fait sentir le danger d'en poursuivre l'éxécution: il parait certain, que la Russie n'entreprendra point de faire des conquêtes dans ce moment. J'ai discuté cette matière avec M^r^ le Vice-chancelier, et il est convenu, qu'il était non seulement de l'intérêt de cet empire, de maintenir l'étendue des possessions de la Pologne, mais encore de ne jamais souffrir qu'aucune autre Puissance s'agrandît à ses dépens. Ce Ministre m'a fait mille protestations de la pureté des intentions de l'Impératrice à cet égard; il a ajouté, qu'il était possible, que le Roi de Prusse eût des vues moins desintéressées, mais, que je devais être certain, que la Russie les combattrait,

1) Dans St. Priest, Etudes diplomatiques. Vol. I. P. 73; — cité par Schlözer lui-même.

si elles venaient à éclore.“ — Mais Monsieur de Schlözer, dans sa fausse supposition, que Panin avait fait allusion à un partage de la Pologne, cherche à jéter du louche sur ces assurances mêmes du cabinet Russe.

Puis il continue (p. 165): „Frédéric aurait ensuite, en considération du traité qu'il venait de conclure avec la Russie rejété l'offre des Seigneurs Polonais, de transmettre la Couronne au Prince Henri, frère du Roi.“ — Ce ne fut pas tant en considération du traité conclu avec la Russie, que Frédéric refusa cette offre, que parce que dans une juste appréciation de sa position, il ne pouvait pas désirer de voir en Pologne un Roi fort, et encore moins son frère.

Un peu plus loin, il échappe à l'auteur un aveu (p. 166), qui atténue bien toutes les accusations portées contre le Cabinet Russe. Après avoir dit, que l'admiration et la vénération pour le Roi gagnait toujours plus de terrain à St. Pétersbourg, il continue ainsi: — „Catherine elle-même surpassait tout le monde dans son culte pour le Roi, et une corréspondance non interrompue entre elle et le Monarque, mit celui-ci à même de donner à son impériale amie maint conseil bienveillant dans les questions les plus importantes, et de gagner par là une influence, à laquelle la fière Princesse dans la suite des

temps ne voulut certainement pas toujours se soumettre, mais à laquelle elle ne put qu'après bien des années se soustraire complètement." — L'auteur cite a ce propos, le mot de l'Ambassadeur anglais à St. Pétersbourg (qui fut plus tard Lord Malmesbury): „que depuis la conclusion de l'Alliance avec la Prusse, la Cour de Russie se trouvait „in a state of implicit obedience to that of Berlin." — „Un mot du Roi, continue Mr. Schlözer, faisait souvent pencher la balance dans les affaires les plus difficiles; et on prêtait volontiers l'oreille aux idées et aux opinions de ce Prince, si grand aux yeux de toute l'Europe, comme homme d'état et comme guerrier. Il était permis au Roi de s'immiscer dans les plus petites circonstances." — L'auteur raconte a ce sujet, „que Panin lui-même avait quelquefois sollicité l'appui du Roi auprès de l'Impératrice et qu'il s'en était toujours bien trouvé."

Mr. de Schlözer a parfaitement raison; et une inspection des Archives ne nous confirme que trop cette assertion. Dans toutes les négociations de cette époque, les Actes diplomatiques portent l'empreinte de l'influence prépondérante du Roi à Pétersbourg. Partout, il donne son conseil, et toujours on y a soigneusement égard. Ce ne fut que vers l'année 1779, que

cette influence commença à palir peu à peu, avec le crédit croissant de Potemkin, qui à cause de ses vues en Orient inclinait vers l'Autriche: on se sentit plus indépendant, les communications réciproques devinrent de plus en plus rares, et à la fin le conseil du Roi n'eut plus à Pétersbourg la valeur d'une raison décisive et déterminante.

Mais aussi, le Roi reconnaissait l'importance de ses rapports avec la Russie quoiqu'il fût souvent très irrité contre cette puissance, lorsqu'il trouvait en elle une résistance incommode à ses mesures arbitraires contre la Pologne ou dans d'autres circonstances. Alors il s'écriait dans son dépit: „qu'il ne voulait plus être l'esclave de la Russie!“ — bien qu'il ne pût être question d'un rapport semblable, avec un homme de l'esprit et du caractère du Roi, et que plutôt on eût pu admettre le cas contraire, ainsi que nous l'avons vu plus haut. C'était surtout l'influence morale de son Alliance avec la Russie qui lui était de la plus grande importance, et il l'exprimait par ces paroles courtes mais incisives: „Quand même je n'en tirerais aucun secours en temps de guerre, je gagne toutefois, que cette nation ne se prononcera pas contre moi. Si je reste uni avec la Russie, tout le monde me laissera intact et je conserve la paix.“

Et dans sa position, vis-à-vis de la quantité de ses adversaires, c'était beaucoup!

Plus loin, et après que l'auteur a discuté l'affaire des dissidens en Pologne, sans nous apprendre rien de nouveau, et qu'il a raconté l'origine de la guerre avec les Turcs, il arrive au prétendu projet de Lynar d'un partage de la Pologne, que le Roi proposa avant que les opérations contre les Turcs eussent commencé, et dans lequel Frédéric trahit trop prématurément les plans qui gisaient dans le plus profond de son âme. L'auteur justifie cette démarche ainsi qu'il suit: 1° „Le Roi avait regardé l'exécution de ce plan comme le seul moyen de maintenir l'équilibre entre la Prusse et la Russie.“ — Mais l'équilibre n'était pas encore rompu; la guerre allait seulement commencer, et personne n'en connaissait ni n'en pouvait prévoir l'issue. 2° „Pour détourner l'Autriche de toute hostilité contre la Russie et la Prusse, en lui donnant une égale part.“ — Ici l'auteur suppose un motif d'une époque plus avancée. L'Autriche ne se montra hostile que lorsque les Russes eurent conquis la Moldavie et la Valachie et faisaient mine de s'y établir. C'est ce qui aiguillonna l'Autriche; elle menaça, mais elle en serait difficilement venue à des hostilités, comme on le

voit dans notre recueil. Kaunitz voulait profiter des circonstances, sans rien engager. Mais alors, au commencement de l'année 1769, ce qui vient d'être cité, n'avait pas de raison d'être, puisque la guerre contre les Turcs avec ses conséquences incertaines n'était encore qu'à son debut.[1])

La réponse de Panin, que l'auteur cite, déconcerta complètement le Roi, et le fit provisoirement renoncer au projet. Panin avait répondu à la proposition: „que la Russie était toute prête à s'allier très étroitement avec la Prusse et l'Autriche, comme le plan l'avait proposé, mais alors, non seulement pour renvoyer les Turcs au delà du Dniester, mais pour mettre fin à leur domination en Europe; et qu'on verrait avec plaisir à St. Pétersbourg, que la Prusse prît ses dédommagemens en Pologne et l'Autriche en Turquie. — La Russie ne voulait avoir aucune part à ce démembrement, car elle possédait assez de pays; elle demanderait tout au plus quelque forteresse sur les frontières.“

La réponse fut considérée comme un refus

1) Ce ne furent que les Tartares, qui, sous Kerim Ghirai avaient fait, dans l'hiver de 1768 à 1769, une invasion dans la Russie méridionale. — Les opérations de l'armée turque ne devaient commencer, que dans l'été de 1769 en Moldavie. — La déclaration de guerre des Turcs date d'Octobre 1768.

et reçue avec humeur, quoiqu'elle fût tout-à-fait naturelle. Au début même de la guerre avec les Turcs, il n'y avait assurément rien de déterminé; — les Turcs passaient même pour une puissance très formidable, qui, il n'y avait encore que trente ans, avait contraint l'Autriche à la paix humiliante de Belgrade. Comment donc pouvait-on vendre la peau de l'ours, avant de l'avoir pris, et entrer dans des plans de partage, avant que le sort des armes eût décidé! — Assurément, si les deux autres Puissances chrétiennes voulaient venir en aide, le succès et les dédommagemens ne pouvaient manquer, et alors, il fallait que les évènements décidassent le reste! La réponse était donc parfaitement raisonnable, et adaptée aux circonstances, malgré les raisonnemens de l'auteur, qui parle de politique envahissante, d'un débordement de troupes en Pologne, d'efforts pour prendre position sur le Bosphore. — Nous remarquerons ici, que le nombre des troupes russes en Pologne, n'a jamais dépassé 10,000 hommes; et, qu'il n'avait encore été nullement question de prendre position sur le Bosphore: une flotte avait été équipée, il est vrai, pour se rendre dans la Méditerranée; mais encore il fallait que les suites justifiassent l'éfficacité de cette mesure; et il en fut tout autrement, car elle n'eut d'autre

résultat que de causer des dépenses énormes, et de rapporter peu d'avantages. —

En général, il arrive trop souvent aux historiens (comme aussi à notre auteur), quand ils représentent les évènemens passés, de les juger avec les idées et les vues de leur époque. Ils parlent toujours par exemple avec dédain des Turcs, et avec crainte et inquiétude de la Russie et de sa soif des conquêtes. Cela ne convient en aucune façon à l'époque de 1769. La Turquie était alors une Puissance très redoutée, et la Russie au contraire n'était pas encore très haut placée dans l'opinion. Ce ne furent que les succès des Russes dans les guerres de 1769 à 74, et de 1787 à 91, qui amenèrent un revirement dans les idées, diminuèrent l'épouvante de la grandeur et de la force ottomane, et grandirent l'opinion de la Russie et de son importance. La Russie avait soutenu trois guerres depuis Pierre le grand (— contre les Turcs de 1737 à 39; contre la Suède de 1741 à 42; enfin contre la Prusse de 1757 à 61) et quoique avec succès, sans voir augmenter notablement son influence, sans gagner du territoire (à l'exception d'une petite bande dans la Finlande), et sans inspirer de grandes appréhensions. Les armées étaient braves, mais mal conduites; les finances restreintes, la population clair-semée dans

de vastes espaces, le pays enfin très arriéré en science, en culture et en civilisation: il lui manquaient donc tous les élémens pour être une puissance formidable ou pour inspirer l'épouvante. Qui donc, au temps d'Elisabeth, songeait à de grands dangers du côté de la Russie? — Ce ne furent que les succès inattendus sur terre et sur mer dans la guerre des Turcs, les victoires de la Larga, du Kagul, de Tschesme, de Bender, la chûte de tant de forteresses puissantes de 1770 à 1771, enfin les succès décisifs de 1774, qui produisirent la dépréciation des Turcs et la crainte des Russes; et plus tard, la suite de leurs victoires sous Catherine, les faits d'armes de Souvarow, la chûte de la Pologne et en dernier lieu sous Alexandre la grande lutte avec Napoléon, accrurent toujours davantage la considération et la crainte, surtout lorsque ce dernier sentiment fut habilement exploité par d'autres pour d'autres fins. — Or donc, les écrivains d'aujourd'hui transportent les opinions et les impressions de l'époque actuelle à ces temps éloignés, et parlent de puissance dangereuse, menaçante, de sa soif de conquêtes, de son avidité, de ses mesures violentes et des dangers de l'Europe, etc. etc. . . . . . idées toutes modernes appliquées à l'époque qui précède ou qui commence le règne de Catherine, où

rien encore ne donnait lieu à une telle opinion, et ne pouvait la fonder.

A l'occasion des négociations ci-dessus, Panin doit s'être exprimé ainsi: — „qu'il ne vaudrait pas la peine d'unir trois aussi grandes puissances, uniquement pour renvoyer les Turcs au-delà du Dniester, mais, si cette réunion pouvait avoir lieu, il faudrait alors, qu'elle ne se proposât rien moins que de chasser les Turcs de l'Europe et d'une grande partie de l'Asie.“ — et plus tard encore: „qu'il ne serait pas difficile à cette triple alliance de mettre fin à l'Empire des Turcs en Europe, qui s'était conservé si longtemps uniquement par lajalousie des puissances chrétiennes.“ (P. 213.)

En réciprocité d'une remarque tout fortuite de nous, Mr. de Schlözer voit dans ces paroles la preuve que le projet oriental a pris naissance à St. Pétersbourg. Quoique nous sachions bien, que discuter sur le point de savoir, dans quel cerveau est éclose en premier lieu une idée, serait faire „une querelle d'allemand,“ puisqu'on ne pourrait, en parcourant l'immense domaine des esprits, décider le fait, nous allons nous permettre quelques remarques à ce sujet. Et d'abord, nous dirons, qu'il faut discerner entre l'idée et les pensées jetées au hasard sur la manière de chasser les Turcs de l'Europe, et

le plan réel qui en fut conçu et qui forme ce que l'on nomme projet oriental. Celle là, l'idée, était déjà répandue longtemps avant la guerre des Turcs; celui-ci, le Projet, ne fut conçu qu'à la guerre des Turcs, parce qu'alors on prévoyait ou plutôt on crut prévoir, que la réalisation de l'idée, entreprise avec des forces réunies, ne serait pas très difficile. Cette idée ne prit d'abord naissance ni dans l'esprit de l'Empereur Joseph, ni dans celui de Catherine, ni, ainsi que Dohm l'admet, dans celui de Münnich, mais elle était un des voeux de tous les hommes éclairés de l'Europe, qui auraient vu avec plaisir le berceau des sciences et des arts délivré du joug de la barbarie. Voltaire y excitait par son tocsin des Rois; Choiseul-Gouffier écrivait l'introduction à son Voyage de Grèce, afin d'en démontrer la possibilité; dans toutes les chaires des Universités, on en exprimait la pensée et le désir; car dans ce temps chacun était Turcophage et Philhellène. Voltaire dans ses lettres à l'Impératrice Catherine revient toujours sur cette pensée: il était donc bien naturel, que cette idée, qui vivait dans tous les esprits éclairés, gagnât peu à peu du terrain et commençât à occuper aussi les Souverains et leurs Ministres, quand les brillantes victoires des Russes en 1770 montraient la possibilité de l'exécution. Ce fut

seulement alors que le projet fut conçu; or que ce soit en premier lieu à Pétersbourg ou à Vienne, nous importe peu; mais, ce qu'il y a de certain (et nous n'en voulions pas dire davantage), c'est qu'alors, et la mission de Diedrichstein en est une preuve, le projet occupait la Cour de Vienne aussi sérieusement que celle de Pétersbourg.

Nous arrivons maintenant avec l'auteur, par suite du voyage du Prince Henri à St. Pétersbourg, à l'affaire polonaise proprement dite. — Quels éclaircissemens va nous fournir à ce sujet Mr. de Schlözer, puisqu'il est si riche en moyens pour cela! Jeune, doué de capacité et de connaissances, et de plus, ayant à sa disposition les Archives d'Ambassade à Pétersbourg: il va sans doute nous donner des renseignemens fondés et très satisfaisants sur l'histoire du partage. Nous allons voir.

D'abord il nous informe du voyage du Prince Henri à Stockholm, qui fut un pur hasard, mais fut cause, que l'Impératrice, également par hasard, engagea le Prince à venir à Pétersbourg, voyage pour lequel le Roi, ordinairement si économe, constitue au Prince, déjà assez riche, une somme de 8000 écus provisoirement.[1])

---

1) Dohm, qui avait d'abord cru aussi à une mission préméditée, fut obligeamment renseigné d'une autre manière,

Mais, quoi qu'il en soit, cela ne fait rien à la chose. Ce qu'il y a seulement de certain, c'est que le Roi recommanda à son frère, d'avoir l'oeil ouvert sur toutes choses, et de tirer profit de toutes les chances. „Je m'en rapporte, dit à ce propos Frédéric dans une de ses lettres au Prince, sur votre bon esprit, qui tirera parti de toutes les occasions qui se présenteront là-bàs." — Ces paroles ont déjà une grande signification, quand on connait les dispositions du Roi.

Suivons à présent l'auteur dans son recit:

Le 12 Octobre 1770 à 6 heures du soir, le Prince arriva à St. Pétersbourg. L'Impératrice le reçut comme une ancienne connaissance, avec une prévenance cordiale, et le combla d'attentions de tout genre, de cadeaux et d'ordres. Les fêtes de cour se succédèrent rapidement; brillantes mascarades, bals, feux d'artifice, illumina-

par le Comte Eustache Görtz, qui nous est bien connu par son Recueil de Documens si bien arrangé. „Le Prince Henri, lui dit-il, avait été traité par l'Empereur Joseph d'une manière un peu légère à l'entrevue de Neisse; en conséquence, pour ne pas s'exposer à une seconde humiliation, le Prince aurait, peu avant les Conférences de Neustadt, fait un voyage à Stockholm." Nous ajouterions foi à cette donnée, si elle ne venait pas du Comte Görtz. (Dohm. II. Préface, P. 12.) —

tions, représentations théatrales, ballets à Pétersbourg et à Zarskoje Selo. — Cependant le Prince avait dans les premiers temps montré une certaine reserve, raconte Mr. Schlözer, qu'on taxa à tort de fierté. Ici il cite, d'après l'ouvrage de Blum, le portrait que fait du Prince Madame de Sievers, qui n'est pas très flatteur. D'abord, avant de l'avoir vu elle-même, elle raconte d'après les autres: „il est petit et maigre, d'un teint très foncé, avec de très grands yeux; ses saluts ne sont rien moins que profonds; son uniforme est simple; pas de bottes, mais des souliers avec de très hauts talons, et un énorme toupet. On dit, qu'il n'est rien moins qu'un Adonis, comme quelques-unes de nos jeunes dames s'y étaient attendues.“ — Plus tard, lorsqu'elle l'eût vu elle-même: „j'ai vu le Prince de près; il n'est pas beau, je dois l'avouer, il est même extrêmement laid. Mais on dit, qu'il a de l'esprit, ce qui l'embellit aux yeux de ceux qui ne sont pas très frappés par l'extérieur. On a remarqué, qu'au commencement il saluait à peine, mais qu'il est déjà beaucoup plus poli, et qu'il s'incline plus profondément.“ — Ceci sont des appréciations de femmes, qui s'occupent principalement des dehors. Après ce portrait du Prince, fait par une main désintéressée, venons à ses actes à St. Pétersbourg.

D'abord, l'auteur parle de l'élan donné à l'esprit public à Pétersbourg, par les victoires réitérées de l'armée et de la flotte. Engager à la modération dans de telles circonstances, ou peut-être même parler de paix, était une tâche épineuse, à laquelle cependant le Prince s'assujettit, parce qu'il savait, combien le Roi son frère désirait la fin de cette guerre, qui lui coûtait de si grands sacrifices (c'est-à-dire les 480000 thalers stipulés par le traité). Dès le deuxième jour de son arrivée, il entra en négociation avec Panin. D'après ses déclarations, il vit aussitôt: que l'Impératrice n'avait pas l'intention d'accepter l'intervention austro-prussienne, comme elle avait été concertée à Neustadt, pour ses demêlés avec les Turcs. Ses rapports avec la Cour de Vienne n'étaient pas faits pour l'y engager, et elle regardait une tentative de médiation de ce côté, comme une intervention arbitraire dans ses affaires. — Elle rejeta donc la proposition de médiation, comptant sur une négociation directe de son Commandant en chef Rumänzow avec le Grand-Visir. Mais le Sultan ne voulut pas en entendre parler, et ne voulait traiter que par la médiation de la Prusse et de l'Autriche. Catherine se décida donc enfin à l'accepter, et dans les premiers jours du mois de Décembre, Panin en fit l'ouverture au Comte Solms et

promit au Prince de faire élaborer au plus tôt les propositions de paix de la Russie. — Toutefois, les principaux membres du Conseil de l'Empire, Grégoire Orlow, le Vice-Chancelier Prince Galizin, les Princes Zacharie et Iwan Tzernyschew s'élevèrent contre cette décision, déclarant que l'honneur de la nation exigeait la continuation de la guerre, jusqu'à ce que les Turcs demandassent la paix, et vinssent au camp russe en apporter les propositions. — Les choses trainèrent donc en longueur, et ce ne fut que le 21 Décembre, que Panin put remettre au Prince les conditions de paix de la Russie, qui sont connues du lecteur. — Le 22 Décembre elles furent envoyées au Roi, qui les reçut le 1 Janvier 1771. Frédéric répondit dès le 3 Janvier: „Les cornes me sont venues à la tête, lorsque j'ai reçu les propositions de paix, que les Russes présentent,“ et il ajoute, qu'il ne pouvait proposer ces conditions ni à Vienne, ni à Constantinople; que l'Autriche s'opposait absolument à une cession de la Valachie, parcequ'elle ne voulait pas avoir les Russes dans son voisinage; — enfin qu'il ne voulait pas s'exposer pour l'amour de la Russie, et si on ne voulait rien changer à ces propositions, qu'il fallait en charger une autre puissance, parcequ'il ne voulait pas s'en

mêler, car on pouvait être sûr, que l'Autriche déclarerait la guerre.

Ainsi donc, le Prince après un séjour de trois mois à la Cour des Tzars n'avait pas encore pu réussir à quoi que ce fût.

Alors, il se répandit à St. Pétersbourg dans les premiers jours de l'année 1771, le bruit que des troupes autrichiennes étaient entrées dans les Starosties de Zips et de Sandek et en avaient pris possession. — Déjà au printemps de 1769, l'Autriche avait fait mettre un cordon de troupes aux frontières de la Pologne et de la Turquie et y placer des poteaux surmontés de l'Aigle Impériale. Déjà alors, on avait enveloppé avec le cordon les 13 villes de la Zipsie, que l'Empereur Sigismond avait engagées à la Pologne, et auxquelles on avait formellement renoncé, par le traité de Pitschin en 1589. — L'Autriche n'avait donc aucun droit sur ces villes; mais le moment et l'occasion étaient favorables!

Pendant l'automne de 1770, le cordon de troupes fut étendu, et entoura les Starosties de Zips et de Sandek; le 9 Décembre parut un décret émané du Cabinet autrichien, par lequel ces territoires étaient totalement incorporés aux Etats autrichiens, et il fut établi pour ces deux provinces un Gouvernement qui portait le titre de: administratio terrarum incorporatarum.

Lorsque la première nouvelle en arriva à Pétersbourg, le Prince Henri se trouvait a Moscou, où il-s'était rendu le 25 Décembre. Le 6 Janvier, il était de retour à Pétersbourg, et deux jours après, le 8 Janvier 1771, il se trouvait le soir à un petit cercle chez l'Impératrice, où, comme le raconte l'auteur d'après les lettres du Prince Henri, elle lui apprit en plaisantant, que les Autrichiens s'étaient emparés de deux Starosties, et ajouta: „mais, pourquoi tout le monde ne prendrait-il pas aussi?" — Evidemment, ces mots ne voulaient dire autre chose que: „si l'Autriche prend, d'autres pourraient prendre aussi;" — ils étaient l'expression du mécontentement et non une proposition. Et cependant on a établi sur ces paroles le systême d'imputer le partage à Catherine. Le Prince crut découvrir dans cette déclaration faite à la légère une allusion à son frère, qui, il y a quelques mois, avait placé en Pologne, à cause de la peste, un cordon de troupes, qui s'étendait très avant sur le territoire polonais, et il répliqua: „quoique le Roi ait établi un cordon en Pologne, cependant il n'a pas occupé des Starosties." — „Mais pourquoi pas occuper?" aurait repris l'Impératrice en riant et en interrompant le discours. — Le Comte Tzernyschow, partisan connu du Roi, qui se trouvait aussi présent, et

qui, comme l'explique l'auteur, n'attendait probablement qu'une occasion pour parler au Prince sur ce sujet, se serait adressé à lui en lui disant: „Mais pourquoi ne pas s'emparer de l'Evêché de Varmie? Car, il faut après tout que chacun ait quelque chose," — et c'est dans cette occasion, pense l'Auteur, que pourraient être tombées aussi les paroles citées par Rulhière: „il semble, que dans cette Pologne, on-n'ait qu'à se baisser pour en prendre."

Or, c'est par là qu'on veut prouver, que Catherine fut la première, qui fit une proposition de partage; et encore on cite des paroles du Prince, tirées de son Rapport au Roi, par lesquelles le récit ci-dessus gagne un autre aspect: „quoique cela n'était qu'un discours de plaisanterie, y dit il, il est certain, que cela n'était pas pour rien, et je ne doute pas, qu'il sera très possible, que vous profitiez de l'occasion." Quand l'esprit est tout occupé d'un sujet, il interprète tout dans son sens. Mais ce qui prouve, que les paroles de Catherine n'étaient bien qu'un discours pour rien, une expression ironique de son dépit sur l'usurpation des Autrichiens, c'est la difficulté qu'on eut ensuite à la disposer réellement au partage. Du reste, si quelque chose trahit la mission secrète, qu'avait le Prince de son frére le Roi, d'être par rapport aux projets

polonais de Frédéric aux écoutes, de sonder, de préparer les voies, „de tirer parti enfin de toutes les occasions qui se présenteraient“: c'est cette remarque du Prince.

Il alla, sans perdre de temps, le lendemain chez Panin; mais celui-ci arrêta un peu son élan. Il ne voyait dans la demarche de la Cour de Vienne, qu'un acte arbitraire, auquel on devait bien plutôt s'opposer, qu'on ne devait l'imiter. De la même manière ils s'exprima aussi vis-à-vis de Solms et lui déclara: „qu'il n'aiderait jamais sa Souveraine à s'emparer d'un pays, sur lequel elle n'avait aucun droit.“

Or, l'auteur prétend, conséquent dans son système de représenter le partage comme venant de la Russie, que les Tzernyschow et les autres membres du Conseil de l'Empire avaient désiré depuis longtemps l'entrée d'une Puissance étrangère en Pologne (comment l'auteur connaît-il leurs désirs?), afin de procéder sans délai au partage et à l'incorporation du pays. — Nous remarquons au contraire, que précisément les membres les plus importans du Conseil, que l'auteur fait passer en même temps avec les Tzernyschows — Panin, Golizin et le bras droit de Panin, Saldern, étaient contre le partage. Et il paraît un peu singulier, de vouloir admettre de prétendus désirs, qu'auraient eu des individus,

des particuliers, si haut placés qu'ils soient, comme preuves d'assertions faites purement en l'air.

Le Prince et Solms adressèrent un rapport au Roi, en date du 8 et du 11 Janvier, sur ces circonstances, qui leur paraissaient si favorables. Mais Frédéric, qui, peu de temps avant, avait envoyé lui-même un projet de partage, eut tout-à-coup des hésitations: „La Warmie, répond-il, ne vaut pas la chandelle, pas six sous de dépenses pour l'acquérir"; puis il ajoute: „cette portion est si mince, qu'elle ne récompenserait pas les clameurs qu'elle exciterait; mais," reprend-il, formulant positivement son opinion: „la Prusse polonaise en vaudrait la peine, quand même Danzig n'y serait pas compris, car nous aurions la Vistule et la communication libre avec le Royaume, ce qui ferait un article important. S'il s'agissait de dépenser de l'argent, cela en vaudrait la peine, et d'en donner même largement. Mais, quand on prend des bagatelles," remarque-t-il très judicieusement, „cela donne un caractère d'avidité et d'insatiabilité, que je ne voudrais pas qu'on m'attribât, plus qu'on ne le fait déjà en Europe." — On voit, combien il tient à l'opinion publique! — „En un mot, conclut l'auteur, ces Projets polonais n'intéressaient le Roi en aucune façon; ses pensées n'étaient dirigées que sur la fin de la guerre des Turcs." — Com-

bien ces projets intéressaient le Roi, nous le verrons tout-à-l'heure. Seulement, il trouvait la portion, qu'on lui destinait, la Warmie, trop petite, et il voulait avoir davantage. Mais, avant de prendre un nouvel essor, il voulait attendre le retour de son frère pour déterminer sa manière d'agir et ses demandes. „Ainsi donc, continue l'auteur, il fallait que le Roi fût de nouveau réchauffé pour la chose, et cela ne pouvait, selon lui, venir que de Pétersbourg, où, comme Mr. de Schlözer voudrait nous le faire croire, la question polonaise était le centre proprement dit de tous les désirs et de tous les efforts[1]). „Car Tzernyschow et ses adhérens, dit-il (du reste sans preuves à l'appui), se seraient toujours prononcés plus énergiquement; et auraient tenu un langage de plus en plus pressant, pour qu'on suivît l'exemple de l'Autriche et mît main sur la Pologne." — Il est certainement dans l'intérêt du système de l'auteur d'attacher une grande importance à l'opinion de Tzernyschow, l'ami de la Prusse, et de le mettre toujours en relief. Seulement, son opinion comme Ministre de la guerre, avait peu de poids dans cette question; c'étaient celles de Catherine et de son Ministre des affaires étrangères qui de-

---

[1]) P. 255.

vaient décider, et toutes deux étaient contre le projet, par raison d'état. — L'auteur ajoute, qu'en dernier lieu on aurait aussi persuadé à Panin, que la Russie ne pouvait plus différer à reprendre les anciennes frontières de l'Empire dans l'Ouest. — Il est étonnant que, la Cour de Russie ayant un si ardent désir du partage, le Roi se voie obligé d'écrire à ce sujet des lettres si pressantes, telles que les N°s 5 et 6 de notre recueil, sans même de recevoir pendant quelque temps de reponse, jusqu'à ce qu'à la fin, il se fâche et menace (N° 7). — Nous verrons aussi bientôt, par une lettre du Roi, citée par l'auteur lui-même, ce qu'on doit penser de toutes ces assertions présentées avec tant d'assurance.

Ce qui, en dernier lieu parait avoir plus particulièrement déterminé la résolution de l'Impératrice, fut ce qui suit. Nous connaissons sa déférence pour le Roi, son désir de lui procurer une indemnité pour ses subsides, et sa crainte, si elle le mécontentait, qu'il ne se détachât de son parti, et qu'il ne fût attiré dans d'autres alliances; or le Prince Henri ne manquait pas d'entretenir adroitement cette crainte en donnant à entendre: „avec quel zèle on s'efforçait de détourner le Roi d'elle, et quelles offres avantageuses on lui avait faites dans ce but.“ — Ces

paroles firent leur effet; car Frédéric était alors vis-à-vis de toute l'Europe le principal soutien de Catherine[1]).

Le 17 Février 1771, le Prince Henri fut de retour de son voyage en Russie, et arriva à Berlin. Il se rendit aussitôt à Potsdam, où il passa six jours auprès du Roi. On peut juger de l'impatience, avec laquelle Frédéric attendait son frère, par une dépêche d'Essen[2]), en date du 22 Février 1771, où il dit: „J'ai vu avant-hier une lettre de Mr Verelst, Ministre de Hollande à Berlin, datée du 16 Février, qui dit, que l'Envoyé de la Cour de Vienne avait eu fraîchement plusieurs conférences avec le Ministère du Roi de Prusse, et qu'il s'était rendu le 14 à Potsdam, où il avait passé la journée en conférence avec le Roi, qui attendait avec impatience l'arrivée du Prince Henri, ayant ordonné de lui dire, de se rendre sans délai à Potsdam; que l'on croyait, qu'il s'agissait d'un démembrement de la Pologne, et que la meilleure partie de la Prusse polonaise — pourrait tomber en partage au Roi de Prusse.“ Cette dépêche, comme on le voit, est assez significative!

[1]) Voir à ce sujet le rapport d'Essen, du 2 Mai 1771; dans Hermann. Page 587.

[2]) Dans Hermann, P. 587.

Le Prince était certainement bien en état de tracer au Roi un tableau fidèle des vues et des sentimens qui régnaient à Pétersbourg dans la plus haute société, et c'était aussi une partie de sa tâche. Cependant, les rapports qu'il fit, ne doivent pas avoir été aussi favorables que Mr de Schlözer veut nous le faire croire. Autrement le Roi n'aurait pas pu présenter ses propositions directes d'une manière aussi incertaine qu'il le fit dans sa lettre du 2 Mars (N° 5). Bien plus, il paraît ressortir de tout cela, qu'au sujet de cette question, toujours fraîchement soulevée (par le Roi lui-même d'abord, ensuite par Solms, enfin par le Prince Henri), il s'était formé à la Cour de Russie deux partis opposés, qui se balançaient mutuellement, et que l'Impératrice ne s'était encore décidée pour aucun, parce que cette décision, de quelque côté qu'elle tombât, entraînait de grandes difficultés avec elle. On paraissait penser tout au plus, que si les Autrichiens s'appropriaient les villes de la Zipsie, on pourrait, sans s'y opposer, laisser prendre au Roi l'Evêché de Warmie, qui était presque enclavé dans ses états, pour „conserver l'équilibre", et pour le dédommager de ses services dans cette guerre. Elever des prétentions à une portion particulière pour soi, — on n'y pensait pas; ne gouvernait-on pas le tout indirectementé?—

Le Roi, après son entretien avec le Prince, se mit aussitôt avec la plus grande activité, selon une expression vulgaire mais caractéristique, à „battre le fer, pendant qu'il était chaud.“ Deux jours après, le 19 Février, il ordonna à son Président de Chambre de la Prusse orientale, Mr de Domhardt, sous la condition du silence le plus absolu, de lui faire connaître à combien se montaient les revenus de la Warmie? — et peu après, le Roi ayant encore bien réfléchi à la chose, donne un second ordre: — „lui faire le rapport du produit approximatif des territoires de Culm et de Marienbourg, aussi bien que de la Pomerellie.“ — Aussitôt il expédia au Comte Solms à Pétersbourg la lettre suivante dans le but de préparer en quelque sorte les esprits à sa proposition définitive du 2 Mars[1]). Dans cette lettre il dit: „J'ai jugé à propos de vous communiquer les particularités qui me sont parvenues au sujet de la prise de possession, que les Autrichiens ont faite le long des frontières de la Hongrie, et qui me paraissent assez intéressantes pour mériter l'attention des Puissances voisines.“ Ensuite, il compte le nombre de Starosties, de villes et de villages que les Autrichiens ont compris dans

---

[1]) Mr. de Schlözer la cite à la page 257.

leur cordon; il parle de la manière souveraine, avec laquelle ils procèdent, répoussant les plaintes des Polonais, et faisant valoir d'anciens droits; et dit enfin, qu'on pense à Vienne à justifier cette prise de possession par un décret. Puis, il continue ainsi: „Je ne doute pas, qu'on ne soit déjà informé de la plupart de ces circonstances à St. Pétersbourg. Je me rapelle même, que la première nouvelle qu'on eût de cette prise de possession, fit naître à plusieurs personnes (c'est sans doute aux Tzernyschows qu'il fait allusion) de la Cour de Russie l'idée d'un agrandissement égal pour tous les voisins de la Pologne, et, quoique j'ai vu, par un de vos rapports, que cette idée n'a pas généralement pris, et que je sens fort bien les raisons qu'on peut alléguer pour la combattre, j'ai cependant cru devoir vous en écrire, puisque ces raisons supposent toujours, que la Cour de Vienne doive se désister de son entreprise, tandis qu'il parait clairement, qu'elle est dans la ferme résolution de la soutenir.“ Après cela, il arrive à son but: „En posant ainsi le véritable état de la question, il ne s'agit plus de conserver la Pologne en son entier, puisque les Autrichiens en veulent démembrer une partie; mais il s'agit d'empêcher, que ce démembrement ne donne atteinte à cette balance entre la puis-

sance de la maison d'Autriche et la mienne, dont le maintien est si important pour moi et si intéressant pour la Cour de Russie elle-même.“ C'est la phrase banale, que tous ceux qui se mêlaient de politique, avaient alors dans la bouche, à peu près comme de nos jours ils ont les mots de Nationalité ou de Légitimité. Sous ce point de vue, pris dans un sens tout matériel, que les plus rusés, qui en riaient sous cape, mettaient toujours en avant, il suffisait de quelques villages en plus d'un côté pour renverser tout l'équilibre politique! — Frédéric conclut en disant: „Je ne vois d'autre moyen, pour en assurer la conservation, que d'imiter l'exemple, que la Cour de Vienne me donne, de faire valoir comme elle d'anciens droits, que mes archives me fournissent du reste, et de me mettre en possession de quelque petite province de la Pologne, pour la rendre, si les Autrichiens se désistent de leur entreprise, ou pour la garder, s'ils veulent faire valoir les prétendus titres qu'ils allèguent.“

Ceci était en quelque sorte un préambule pour ne pas heurter trop rudement les opinions du Cabinet russe; l'habituer toujours davantage à la pensée d'une telle mesure, et le préparer à sa proposition. — Neuf jours après, il marche enfin directement à son but, dans une lettre que M[r] de Schlözer se garde bien de nous commu-

niquer (voir dans notre recueil N° 5), et dans laquelle le Roi après toutes sortes de circonlocutions et de flatteries pour la Russie, propose directement le partage. Monsieur de Schlözer se contente de nous raconter en peu de mots: „que le Roi, quatre semaines plus tard (c'est à dire, après la lettre du 20 Février), après avoir reçu dans l'intervalle le rapport demandé de Domhardt, aurait adressé à Solms un deuxième ordre, dans lequel il aurait désigné d'une manière plus particulière les provinces polonaises sur lesquelles il pensait élever des prétentions; et aurait dit dans cette dépêche: „Il faut que je vous dise, pour votre information particulière, que de toutes les acquisitions que je pourrais obtenir, celles qui confinent à mes Etats de Prusse, de la Nouvelle-Marche, de Silésie ou de Poméranie, me seraient les plus convenables. Elles contribueraient à arrondir davantage mes Etats et seraient par conséquent le plus de ma convénience[1])." Mais, en cas que Solms rencontrât quelques difficultés, Frédéric glissa encore cette phrase dans sa lettre: „Supposé que la Russie trouvât trop de difficultés d'y coopérer,

[1]) Cet ordre à Solms, qui n'était destiné que pour son usage particulier, ne fut pas communiqué à Panin, comme on le comprendra. C'est pourquoi il manque dans notre recueil.

je me contenterai alors du Palatinat de Culm, ou à son défaut, de celui de Marienbourg et de l'Evêché de Warmie.“ — Mais, comme l'annonce l'auteur (p. 260) les propositions du Roi à la Cour de Russie trouvèrent un assentiment universel. Catherine elle-même aurait regardé un tel agrandissement du territoire prussien, comme une chose tout-à-fait juste, et qu'elle ne pouvait pas empêcher, puisque le Roi lui avait déjà fait tant de sacrifices, depuis deux ans de guerre. (Ceci est parfaitement juste, avec cette différence pourtant, que Catherine n'a pas offert ces provinces au Roi, ainsi que les auteurs prussiens voudraient le faire croire, mais qu'elle a seulement consenti aux propositions du Roi, parce qu'elle ne pouvait faire autrement; de même qu'elle consentit plus tard, avec encore plus de répugnance aux demandes péremptoires du succésseur de Frédéric, ce qui amena le second partage. — Comme Catherine exerçait une influence incontestée sur toute la Pologne, il fallait naturellement que chaque portion de territoire enlevée à ce pays et accordée à d'autres grandes Puissances, qui pouvaient un jour ou l'autre devenir ennemies, fut une chose diamétralement opposée aux propres intérêts de ses Etats.

Panin, obligé par les instances pressantes

de Solms de se prononcer, déclara: „qu'on ne pouvait prendre aucune décision à Pétersbourg, sur le projet de partage présenté par le Roi, avant de savoir positivement, comment un tel plan était envisagé à Vienne.“ — Malgré le long préambule de l'auteur pour motiver cette réponse, elle n'était tout simplement qu'une défaite, un subterfuge. — Cependant, le Roi tint bon, „ne se désista pas“ selon l'expression de son Ambassadeur. Il chercha à procurer avec empressement cet éclaircissement, comme nous le disent ses lettres, et entra aussitôt en négociation avec Van Swieten, qui depuis le mois de Décembre 1770 (et non 1771, comme le dit l'auteur) était Ministre d'Autriche à Berlin, en lui communiquant: „que bien loin de s'opposer à la marche des Autrichiens en Pologne, on avait l'intention à Pétersbourg et à Berlin, de suivre l'exemple de la Cour de Vienne et de prendre aussi possession de quelques contrées en Pologne.“ — Van Swieten en fit aussitôt le rapport à sa Cour.

Mais Kaunitz surpassait encore son adversaire en finesse. Il voyait son avidité, et se posa, comme si la chose était parfaitement indifférente à l'Autriche; — éleva des difficultés pour aiguillonner encore plus son zèle; — ne comprit pas „comment, parce que l'Autriche oc-

cupait quelques parties de territoire qui lui appartenaient, on pouvait en faire dériver la proposition d'un partage, auquel s'enchaîneraient trop de difficultés et de dangers, et qui amènerait des complications incalculables avec le reste de l'Europe." Ainsi l'Autriche, qui avait eu la première pensée de s'emparer de districts polonais, qui avait fait le premier pas pour mettre cette pensée à exécution, était tout d'un coup en apparence la plus grande adversaire d'un tel plan, et conseillait avec bienveillance „de renoncer à de telles pensées, comme l'Autriche aussi se proposait de retirer ses troupes, si la Prusse et la Russie voulaient s'engager à retirer les leurs." — Comme Kaunitz comprenait très bien, que cela n'arriverait jamais, il jouait à coup sûr.

Son intention était, d'une part — de voir d'abord, de quel côté on pouvait attendre le plus d'avantages, du côté de la Russie, ou de celui de la Turquie; et d'autre part, de donner aux choses l'apparence, que l'Autriche aurait été entraînée dans cette affaire malgré elle, afin de pouvoir en rejeter l'odieux sur les autres. Il savait trop bien, qu'ici on ne pouvait marcher en avant sans le consentement de l'Autriche; il désirait avidement pour son pays une telle acquisition de territoire, et peut-être fut-ce par suite de ce désir, qu'il prit l'initiative de la prise

de possession de quelques contrées en Pologne, pour mettre les choses en train et y donner l'impulsion, prévoyant bien, que du côté des adversaires, la Prusse et la Russie, on ne resterait pas en silence. On pouvait donc, par une adroite manœuvre, dans les négociations qui en résulteraient, donner aux choses l'apparence, que l'Autriche n'aurait fait que céder aux instances pressantes des Puissances étrangères, mais à son corps défendant, et malgré toutes ses représentations.

Frédéric se garda bien, ainsi que le rapporte l'auteur, et comme nous le comprenons, d'envoyer à Pétersbourg cette réponse, an apparence négative, qui eût donné un nouvel aliment aux hésitations de Panin; mais il avait trop de perspicacité, pour ne pas pénétrer les intentions de Kaunitz, et d'un autre côté sa décision était trop ferme, pour qu'il se laissât imposer par son langage, bien persuadé d'ailleurs, que si la Prusse et la Russie agissaient résolument et de concert dans cette affaire, l'Autriche ne pouvait rester en arrière. Lui et Kaunitz avaient le même empressement d'arriver à ce but, mais plus leur désir était grand, plus ils pensaient devoir se montrer indifférens. Donc, au lieu de communiquer toute la réponse de Kaunitz à Pétersbourg, Frédéric donna celle-ci: „L'Autriche dé-

clare, qu'elle a repris une ancienne possession, et elle déduira ses prétentions et ses droits.“ „Ceci est clair, conclut le Roi, ces gens donnent l'exemple, ainsi la Russie et moi nous sommes autorisés à en faire autant[1]).“

Cependant les hésitations, les retards et les prétextes de Panin ne prenaient aucune fin. Alors Solms lui écrivit la lettre d'exhortation pressante, presque menaçante du 16 Mai 1771 (N° 7), dans laquelle il donnait à entendre, que si on ne se décidait pas, et si on ne donnait pas une solution à ses demandes, le Roi pourrait avoir recours à d'autres moyens. Il réussit enfin, et le 1[er] Juin, Solms eut le triomphe de pouvoir annoncer à son Maître: „que l'Impératrice de Russie consentait au partage, et attendait à ce sujet les propositions du Roi.“

A présent, comment M[r] de Schlözer représente-t-il les choses? — Comme il passe sous silence les instances pressantes qui furent faites à la Russie; — comme il omet de mentionner

[1]) Cette citation de Mr. de Schlözer nous permet également de fixer la date de la note Nr. 6, dans laquelle le passage ci-dessus se trouve. La Dépêche du Roi à Solms, dont le passage est extrait, est d'après Schlözer du 28 Avril 1771. — Comme les courriers mettaient alors 14 jours pour faire le trajet de Berlin à St. Pétersbourg, sans doute Solms n'a pu remettre sa dépêche (Nr. 6) que vers le 12 ou 13 Mai.

toutes les notes et les dépêches qui furent faites dans ce sens, comme par exemple la lettre décisive du Roi datée du 2 Mars 1771 (N° 5), — la longue note dans laquelle Solms, d'après la dépêche du Roi, cherche à faire taire les scrupules de la Russie (N° 6), — et la lettre d'exhortation pressante du même, du 16 Mai (N° 7), pour arracher une réponse décisive, il résulte donc de son exposition, que toute la chose serait issue de la Russie, et c'est dans ce sens, qu'il conclut très brièvement: „toutes les hésitations de Panin furent levées par les exhortations de Frédéric et déjà le 1er Juin, Solms fait le rapport au Roi: „que l'Impératrice désire conclure avec lui un traité formel pour le partage de la Pologne, et qu'elle le prie de lui envoyer un plan, qui forme la base de négociations plus étendues[1]).“

Le Roi répond à cela dans l'effusion de sa joie, par la lettre du 14 Juin (N° 9 de notre recueil), dans laquelle il ne peut trouver assez de paroles pour exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance envers la Russie. Mr de Schlözer relève diverses phrases de cette lettre, et sait les grouper adroitement. Ainsi, il met en tête la phrase, par laquelle le Roi veut en quelque

---

[1]) Page 266.

façon exprimer sa reconnaissance envers la Russie: „Je n'entre point dans la portion que la Russie se destine, et j'y ai laissé exprès table rase, pour qu'elle la règle selon ses intérêts et son bon plaisir“ — comme si c'était en quelque sorte le Roi, qui consentît aux propositions de partage de la Russie; et non, ainsi que cette phrase est placée dans la lettre, comme corollaire, comme expression de sa reconnaissance, que la Russie a consenti à ses propositions. Car, assurément, la part qu'il reçut, était bien plus importante, que tout ce que la Russie pouvait prendre, puisque, indépendamment de la jonction qui se trouvait par la rétablie avec son royaume de Prusse, elle le rendait maître du cours de la Vistule, l'artère de la Pologne. Ce n'est qu'alors que Mr Schlözer expose, ce que le Roi demande pour sa part, comme si c'était un équivalent pour la concession faite, quoique dans la lettre du Roi, ce soit precisément tout l'opposé; d'abord, sa demande, et puis la déclaration, qu'il laisse le champ libre à la Russie.

Dans sa vive impatience, le Roi comptait déjà recevoir par le courrier suivant, la convention signée. Toutefois, les choses n'allaient pas aussi vîte, que Frédéric le désirait, lui, qui craignait toujours de voir ses projets traversés par autrui. Mr de Schlözer met encore ici la

Russie en avant et dit „qu'elle n'ait pas eu honte de prétendre à un territoire double en grandeur de celui que Frédéric avait fixé pour lui; — et de plus, qu'elle aurait cherché à restreindre la part du Roi, notamment par rapport aux villes de Danzig et de Thorn, auxquelles se reliaient les rapports commerciaux les plus importans de la Pologne.“ — Assurément, la part de la Russie, pour laquelle Frédéric lui-même lui avait laissé le champ libre, avait le double en étendue de celle du Roi; mais, elle ne possedait pas la moitié de sa valeur intrinsèque; et, pour ce qui est de Danzig et de Thorn, on ne voulait pas en dépouiller les Polonais, précisément parce que c'étaient leurs deux plus importantes places de commerce. De plus, l'Impératrice avait garanti la constitution et la liberté de ces deux villes. Enfin, les Anglais étaient cachés là-dessous, et ils n'auraient jamais permis, que le siège principal du commerce de la Mer Baltique fût abandonné à la Prusse. (Voir pour comparer au N° 24 du recueil, à la fin.) — Mais l'écueil ne se trouvait pas là; il était dans les difficultés que l'Autriche élevait dans les affaires turques, que Frédéric avait dépeintes comme si faciles à arranger, si seulement on était d'accord sur la Pologne. — C'est ainsi que se trainèrent longtemps encore les négociations. Dans l'intervalle,

plusieurs questions avaient été traitées confidentiellement; par exemple celle-ci: que ferait-on de la Moldavie et de la Valachie? — La Russie avait d'abord voulu les garder pour elle pendant 25 ans; pour s'indemniser de ses frais de guerre; mais le Roi s'était élevé contre cette prétention avec force, disant que l'Autriche n'y consentirait jamais, et préférerait une guerre. „Nous ne voulons pas des Russes dans notre voisinage,“ avait déclaré Kaunitz à Neustadt.

L'Impératrice céda, en tant qu'elle renonçait à cette possession pour elle-même, mais elle ne voulait pas, qu'on rendît ces provinces à la Porte; elle voulait qu'on les plaçât sous le gouvernement d'un Prince particulier, indépendant de la Turquie. Sur ce point commença une longue négociation, à laquelle l'Autriche prit aussi part (lettre N° 8), pour décider, à qui on les donnerait. On pensait au Prince Henri de Prusse, à la Pologne, pour la dédommager de ses pertes (N° 11 et 12). A l'une comme à l'autre de ces offres il y avait des objections à faire. Là il semblait indélicat, qu'une des puissances médiatrices prît possession pour elle ou pour un des siens d'une grande province démembrée, ici le dédommagement paraissait trop grand, et peu mérité. — Frédéric poussait avec un zèle infatigable à ce qu'on rendît ces provinces à la Porte,

pour désarmer l'Autriche. Cependant cette dernière jouait un rôle très équivoque. Pendant qu'elle se montrait d'un côté amicale et insinuante envers la Russie et la Prusse, de l'autre elle négociait secrètement un traité d'alliance avec la Porte, et elle le conclut aussi le 6 Juillet 1771. Elle s'engageait par ce traité à faire recouvrer à la Porte tous les pays enlevés par la Russie; en échange de quoi, elle recevrait en argent 20,000 Bourses (environ 24,000,000 de francs) et la petite Valachie jusqu'à l'Aluta. — L'Autriche devint tout-à-coup de plus en plus froide et muette vis-à-vis les Puissances du Nord, elle arma considérablement, concentra des troupes; de sorte qu'on s'épuisait en conjectures sur ce qu'elle avait dans la pensée, jusqu'à ce qu'on découvrit enfin, qu'elle avait conclu une sorte de traité d'alliance avec la Porte. Alors la guerre parut certaine. Frédéric fit le calcul de ce qu'elle pourrait coûter (N° 21), proposa aux Russes des plans d'opération contre l'Autriche (N° 20), mais d'un autre côté n'interrompit pas ses efforts pour obtenir, que le Cabinet de Pétersbourg abandonna son second plan, et rendit simplement la Moldavie et la Valachie à la Porte, afin d'amener la conclusion de la paix, et de détourner la Cour de Vienne d'une intervention armée. (Voir les N° 19, 21, 23.) Il revient

toujours sur ce sujet dans toutes ses lettres. — La Russie céda enfin, en Novembre 1771, et consentit à la restitution de ces deux provinces à la Porte (N° 24). Par là un grand pas était fait en avant. Kaunitz put faire valoir auprès des Turcs ces avantages obtenus, comme un à compte sur la promesse qu'il leur avait faite, de leur faire recouvrer toutes les provinces perdues, et pour laquelle il avait déjà obtenu de la Porte des sommes considérables.

Cependant les négociations entre la Prusse et la Russie au sujet de la Pologne duraient déjà depuis près d'un an; on se rapprochait toujours davantage. Kaunitz jugea le moment venu de se produire, et de réclamer aussi pour l'Autriche des avantages et des démembremens de pays. Son jugement politique voyait l'importance de l'acquisition, mais il comprenait aussi, ce qu'elle avait de contestable: l'indignation qu'éveillerait une procédure aussi arbitraire envers un état faible; les clameurs qui s'élèveraient de la part des opprimés; enfin tout l'odieux qui retomberait sur les promoteurs d'une telle mesure. Alors il dirigea toute son adresse sur les moyens de recueillir les avantages et de sauver les apparences; et ceci ne pouvait arriver, qu'en s'alliant aux deux autres Puissances, mais en leur laissant toute la responsabilité du fait. C'est

à ce but que devaient servir les représentations, les exhortations et les difficultés qu'on éleva. Il savait trop bien, que tout cela ne détournerait pas les Puissances de leur projet, bien plus, qu'il ne ferait par là que les exciter davantage; mais il donnait au Cabinet autrichien l'apparence de n'avoir fait que consentir, malgré lui, et pour ne pas voir „l'équilibre détruit." — Il arriva à son but, soutenu qu'il était, par les scrupules de conscience, sans doute très sincères de Marie-Thérèse, qui ne cessait de se lamenter sur le partage, consultait ses casuistes et pourtant, en fin de compte, saisit sa proie comme les autres. On sut même aussi pallier adroitement cet empressement à saisir, en répandant, que „par des exigences outrées on aurait voulu faire avorter toute l'entreprise, mais malheureusement qu'on n'avait pas réussi!"

Suivons à présent toute la conduite de Kaunitz dans cette affaire.

Frédéric l'avait, comme nous le savons, instruit des circonstances en Avril 1771, contraint qu'il y avait été par la demande de Panin d'en référer à l'Autriche. Kaunitz montra, comme nous l'avons vu, de grandes hésitations, pensa, qu'il serait difficile d'effectuer le partage à la satisfaction de tous, et que, si même elle réussissait, cette affaire conduirait aux plus graves

complications avec toutes les autres Puissances. Il conseillait donc de renoncer à de tels projets.

Des mois s'écoulèrent après cette réponse. De nouvelles propositions ne se présentèrent pas; et Kaunitz dut enfin craindre, ou d'avoir fait échouer toute la chose par son refus, ou que la Prusse et la Russie s'accordassent ensemble pour des acquisitions en Pologne, à l'exclusion de l'Autriche. Il désirait en conséquence ramener ses adversaires sur ce terrain, et c'est dans ce but, qu'en Octobre 1771, il fit connaître au Prince Galizin, Ambassadeur de Russie à Vienne, avec mille protestations d'amitié, que l'Autriche ne pouvait accepter les propositions de la Russie, pour la paix avec les Turcs, et qu'il en présentait d'autres, qui disposeraient mieux, selon lui, la Porte à faire la paix. Seulement, il ne promettait le concours de sa Souveraine qu'à la condition, que la Russie s'engagerait à „maintenir l'intégrité du territoire actuel de la Pologne, sans en rien demander, ni pour elle-même, ni pour d'autres personnes.“ — Quoiqu'il fût parfaitement instruit de la marche des choses, il se donna l'apparence de n'en rien savoir; et pour amener plus tôt la Cour de Russie aux ouvertures désirées, il posa l'étrange condition que: „sa Cour voulait, il est vrai, voir l'intégrité de la Pologne maintenue; toutefois elle

était décidée à reprendre une contrée, qui avait autrefois appartenu à la Hongrie, et avait été engagée à la Pologne, la Principauté de Zips, contre remboursement des sommes prêtées, après quoi ordre serait donné aux troupes autrichiennes d'évacuer tous les autres districts occupés. On pourrait aussi, pensait-il, apporter quelques petites modifications à la constitution du pays, telles que l'exige l'intérêt des Puissances voisines. Il fallait seulement s'entendre sur ce point, et l'Autriche serait très disposée à prêter son concours pour engager les Polonais à y consentir.“ Il était adroit, de placer la Pologne derechef au premier plan, et de faire entrevoir, dans un certain clair-obscur, l'empressement de l'Autriche à prendre part aux projets des deux Puissances. Mais aussi, pour dissiper toute incertitude, et ne plus laisser aucun doute, il avait en même temps, au commencement d'Octobre, déclaré à Mr de Rodt, Ambassadeur de Prusse: „qu'on ne devait pas laisser prendre à la Russie une si grande prépondérance, et si elle tirait profit de sa guerre, il n'y aurait rien que de juste à ce que l'Autriche et la Prusse obtinssent aussi leurs avantages, pour le maintien de l'équilibre.“ Mais, où étaient, particulièrement pour la Prusse, ces avantages à obtenir, si ce n'était en Pologne?

Pour lever enfin le dernier voile, l'Impératrice Marie-Thérèse et l'Empereur Joseph, dans une audience qu'ils accordèrent à Mr de Rodt, Ambassadeur de Prusse, le 1er Décembre, lui donnèrent clairement à entendre que si l'on en venait à un partage, ils voulaient aussi avoir leur part. (N° 28.)

La réponse aux ouvertures de Kaunitz ne se fit pas longtemps attendre. On l'avait parfaitement deviné, et on venait au-devant de lui à mi-chemin. D'abord Panin, dans sa réponse, lui fit observer la contradiction d'insister sur l'intégrité de la Pologne, et cependant, d'en vouloir démembrer une partie pour soi. „Il n'y a, remarqua-t-il, aucun Etat, qui ne puisse faire valoir d'anciennes prétentions sur des pays voisins; la Russie et la Prusse auraient aussi les leurs; et, si l'Autriche croit être en droit de persister dans les siennes, les deux autres Cours n'étaient pas moins en droit d'en faire autant, ne fût-ce que pour ne pas laisser détruire l'équilibre. Si donc l'Autriche l'a pour agréable, elles seraient prêtes à s'entendre avec elle, sur la nature et l'etendue des prétentions réciproques; après quoi il serait facile de les faire valoir.“ C'est ainsi, qu'une insinuation en avait amené une autre, et selon le désir de Kaunitz, on s'était rapproché, sans que l'Autriche eût en

apparence fait pour cela le moindre pas en avant.

Lorsque Kaunitz reçut la déclaration de Panin vers le milieu de Janvier 1772, et eût vu par là ses desseins accomplis, toute sa manière d'agir changea subitement. Il devint affable, complaisant; tous ses anciens doutes et ses hésitations furent dissipés, et il se déclara prêt à soutenir les conditions de paix de la Russie auprès de la Porte, à quoi il ajouta finement: „qu'il fallait toujours montrer des exigences plus rigoureuses, que celles qu'on avait réellement, afin de pouvoir ensuite les modérer graduellement.“ — Il aurait alors eu l'avantage de faire évaluer très haut à la Turquie, tout ce qu'il aurait fait rabattre des conditions des adversaires. Il alla même encore plus loin, et pensa: que s'il y avait des difficultés à former trois parts égales de ce qu'on avait pris à la Pologne, on pourrait encore enlever quelque chose à un autre voisin, qui aurait trop de pays; — et sur la question mêlée de surprise, „si par cet autre voisin, il entendait la Porte, il répondit affirmativement. — Il fit aussi faire des propositions analogues au Roi de Prusse, car il se serait encore bien volontiers emparé de Belgrade et de la Servie; à quoi cependant le Roi répondit caustiquement: „qu'il se réjouit

de reconnaître par cette proposition, que les Autrichiens n'étaient pas, comme on les avait crus, circoncis." — (Voir au N° 31.)

Les négociations proprement dites sur la question polonaise commencèrent le 28 Janvier 1772 au soir, à Vienne; et le résultat fut, que Kaunitz reconnut entièrement les droits de la Russie et de la Prusse à un partage de la Pologne, et se déclara prêt à se joindre à elles, et à faire cause commune avec ces deux Puissances. Il demanda seulement, qu'il lui fut remis un plan exact des territoires sur lesquels les Cabinets de Pétersbourg et de Berlin comptaient élever des prétentions, afin de déterminer aussi sur ce point les demandes de sa Cour.

Le 13 Février, Panin reçut par un courrier du Prince Galizin la nouvelle de l'heureuse tournure des évènements à Vienne. Quatre jours plus tard (le 17 Février), le traité Russo-Prussien pour le partage de la Pologne fut définitivement conclu entre Solms et Panin.

Les négociations qui suivirent, les divers changements dans les vues, les incidens, les empiétements de l'Autriche, les plaintes et les appréhensions que sa manière d'agir provoqua, puis enfin, pour ne pas faire avorter tout le projet, la résolution de se concéder mutuelle-

ment quelque chose, et de conclure: tout cela nous est présenté dans la correspondance du Roi. Les négociations définitives eurent lieu à Pétersbourg, et produisirent le fameux traité de partage du $\frac{\text{25 Juillet}}{\text{5 Août}}$ 1772.

Résumons le tout en peu de mots:

Il résulte de tout ce qui précède „que Frédéric eut le premier et des longtemps, la pensée d'un partage, qui était dans la nécessité de ses Etats; — que Kaunitz avec ou sans intention y donna la première impulsion par l'occupation de Zips; qu'ensuite le frère du Roi, le Prince Henri, conformément à ses instructions secrètes, profita de l'indignation excitée par cette occupation, et insinua la proposition d'un partage, pour prévenir, comme on le disait alors, une guerre générale et contenter les trois Cours. Que Frédéric aussitôt, dès que la première digue fut rompue par son frère, présenta ses propositions formelles et pressantes; et, soutenu par le parti des Tzernyschows à St. Pétersbourg, arracha enfin à la Cour de Russie, qui fut longtemps contraire au projet, son consentement; après quoi la chose fut négociée d'abord entre la Russie et la Prusse, puis, après bien des

tergiversations de Kaunitz, avec l'Autriche, et définitivement conclue.

Telle fut la marche de cette affaire, comme elle résulte des actes, mais la partialité a cherché à la défigurer, à l'aide de réticences, d'insinuations cachées, en groupant adroitement les faits, et en attachant une importance exagérée à des discours de société. Et c'est ainsi, que la Russie, parce qu'elle se tut, et précisément parce qu'elle se tut, et abandonna à d'autres le champ de la publicité, resta chargé aux yeux du monde du reproche d'avoir été le véritable promoteur du partage. Exposer le peu de fondement de ce reproche, renouvelé par Mr de Schlözer, et démontrer, conformément à la vérité et à la justice, que la pensée et l'initiative du fait n'émanèrent pas de la Russie; et que, si elle prit part au partage, c'est que, par suite de sa position et de ses rapports, elle ne put guère l'éviter: tel a été le but de nos efforts dans ce travail. Les actes sont à présent devant le public, chacun en peut juger par lui-même.

Imprimerie de Gustav Bär à Leipzic.

NOTICE.

On est prié avant la lecture de corriger les erreurs typographiques et autres, specifiés ci-dessous.

I. Partie.

Page 19 9 ligne d'en bas effacez pour ainsi dire.
„ 106 8 „ d'en haut la virgule derrière projet est à placer après: que.
„ 122 6 „ d'en bas au lieu de n'otait. lisez: n'était.
„ 127 13 „ d'en haut la virgule après subsides, á placer après: stipulés.
„ 129 3 „ „ „ au lieu de ambassadeur, lisez: ministre.
„ 131 9 „ d'en bas après Valachie, une virgule; — effacez ainsi que.
„ 141 12 „ „ „ au lieu de: jours, lisez semaines.
„ 147 2 „ „ „ otez la virgule après surtout.

II. Partie.

L'aperçu analytique.

Page XVI 2 ligne d'en bas au lieu de il est prèt, lisez elle est prête.
„ XIX 7 „ d'en haut „ „ „ Larcy „ Lascy.
„ XXIII 14 „ „ „ „ „ „ des „ de.

Documents.

Page 1 2 ligne d'en bas, au lieu de Neiss lisez Neisse.
„ 3 8 „ „ „ otez la virgule après qu'afin.
„ 17 6 „ „ „ au lieu de garanté lisez garanti.
„ - 15 „ „ „ après prétensions, au lieu de i, un point.
„ 32 2 „ d'en haut, au lieu de 3 Juillet lisez du 3 Juillet.
„ 41 6 „ d'en bas, „ „ „ qaix „ paix.
„ 73 1 „ d'en haut, „ „ „ Parte „ Porte.
„ - 3 „ „ „ „ „ „ parte „ part.
„ 74 12 „ „ „ „ „ „ suivant „ suivants.
„ 75 8 „ d'en bas, „ „ „ te „ et.
„ 81 14 „ d'en haut, otez la virgule après avancera.
„ 82 4 „ „ „ au lieu de convenue lisez convenu.
„ 84 1 „ „ „ „ „ „ Rhods „ Rhodt.
„ 98 4 „ d'en bas „ „ „ Venne „ Vienne.
„ 99 2 „ d'en haut „ „ „ accléérer „ accélérer.
„ 100 4 „ „ „ après promettons, une virgule; de même après Souverain.
„ 192 3 d'en bas, après ce ne sera, insérez que.
